

PROJET ALIMENTAIRE PAYS BASQUE

Rapport

- Version du 22 février 2020 -



Table des matières

Glossaire.....	4
PARTIE 1 : Contexte et démarche.....	6
1. Présentation du cadre règlementaire.....	7
1.1 Rappel du contexte.....	7
1.2 Une politique alimentaire qui se territorialise.....	7
1.2.1 Le Programme national de l'Alimentation.....	7
1.2.2 Le Projet Alimentaire de Territoire.....	8
1.2.3 Le Programme National Nutrition Santé.....	10
1.2.4 La loi EGALIM.....	11
1.2.5 Les feuilles de routes « climatiques » et « alimentaires » de la région Nouvelle-Aquitaine.....	12
1.2.6 La démarche « Manger Bio&Local, Labels et Terroir » du Département des Pyrénées-Atlantiques.....	12
1.2.7 Le Plan Climat Air Energie Territorial.....	13
2. Présentation du territoire.....	15
2.1 Principales caractéristiques du Pays Basque.....	15
2.1.1 Le Pays Basque, un carrefour géographique.....	15
2.1.2 Un territoire attractif aux dynamiques contrastées.....	16
2.2 Les compétences de la Communauté Pays Basque.....	19
2.2.1 Compétences.....	19
2.2.2 Compétence « Alimentation ».....	20
2.3 De la gouvernance alimentaire au Projet Alimentaire de Territoire.....	20
2.3.1 Un territoire pilote sur la gouvernance alimentaire.....	20
2.3.2 Le Projet Alimentaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.....	21
2.3.3 Démarche d'élaboration du PAT.....	22
3. Méthodologie.....	25
3.1 Le diagnostic.....	25
3.2 La stratégie.....	25
3.3 La feuille de route.....	25
PARTIE 2 : Diagnostic.....	26
1. Le territoire : mise en perspective des dynamiques.....	27
1.1 Les dynamiques territoriales à l'œuvre.....	27
1.2 Les potentiels de consommation.....	32
1.2.1. Analyse des formes de distribution alimentaire.....	32
1.2.2 Analyse des pratiques alimentaires.....	33

1.2.3 La restauration collective	39
2. Les productions du territoire : quels potentiels d'approvisionnement ?	43
2.1 Les dynamiques agricoles	43
2.2 L'offre alimentaire au Pays Basque	46
2.3 La disponibilité alimentaire.....	56
2.4 Les circuits courts au Pays Basque.....	64
3. Conditions et difficultés d'accès à une alimentation saine pour toutes et tous.....	69
3.1 Les revenus des ménages	69
3.2 Le risque de précarité alimentaire induit par l'inégalité sociale	70
3.3 La prévalence à l'obésité et au surpoids.....	72
PARTIE 3 : La stratégie alimentaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque	73
1. Les ambitions de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.....	74
2. La politique agricole de la Communauté d'Agglomération Pays Basque	76
2.1 Améliorer le revenu des agriculteurs, en particulier par la transformation.....	76
2.2 Favoriser l'installation et la transmission des exploitations.....	78
2.3 Préserver les biens communs que sont le foncier et l'eau	79
2.4 Conforter la place de l'agriculture et des agriculteurs dans le territoire	80
2.5 Conserver une filière pêche dynamique sur le territoire	81
3. Une finalité : « la souveraineté alimentaire ».....	81
4. Les enjeux.....	83
PARTIE 4 : La feuille de route	87
OBJECTIF 1 : Améliorer la connaissance des mutations des comportements alimentaires et des pratiques d'achat.....	89
OBJECTIF 2 : Développer les productions localement déficitaires répondant à la demande	92
OBJECTIF 3 : Organiser le lien de la fourche à la fourchette, des producteurs aux consommateurs	98
OBJECTIF 4 : Regrouper la commande publique et l'adapter aux capacités de réponse locale...108	
OBJECTIF 5 : Intégrer l'alimentation dans un projet global santé/environnement (Contrat Local de Santé).....	115
ACTIONS TRANSVERSALES	122
PARTIE 5 : Annexes.....	127
Annexe n°1 : Bilan du chantier Gouvernance Alimentaire 2014-2016.....	128
Annexe n°2 : Entretiens réalisés dans le cadre de l'élaboration du PAT : liste des acteurs et éléments de synthèse	156
Annexe n°3 : Extrait du diagnostic du Plan Climat Pays Basque : Volet Agriculture et Alimentation	160
Annexe n°4 : Analyse Atouts - Faiblesses - Opportunités - Menaces	178

Glossaire

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

AMAP : Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

ANSES : Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

AOP : Appellation d'Origine Protégée

ARS : Agence Régionale de Santé

AUDAP : Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées

CAPB : Communauté d'Agglomération Pays Basque

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CD 64 : Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques

CIDPMEM 64-40 : Comité Interdépartemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins des Pyrénées-Atlantiques et des Landes

CIVAM : Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural

CLS : Contrats Locaux de Santé

CSP : Catégories socio-professionnelles

DGAL : Direction Générale de l'Alimentation

DJA : Dotation Jeunes Agriculteurs

DLAL FEAMP : Développement Local porté par les Acteurs Locaux au Fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche

DRAAF : Direction Régionale de l'Agriculture, de l'alimentation et de la Forêt

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

EDE64 : Etablissements de l'Elevage des Pyrénées-Atlantiques

EGALIM : Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable

EHLG : Euskal Herriko Laborantza Ganbara

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

ENSAIA Nancy : École Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires de Nancy

EPCI : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

GES : Gaz à Effet de Serre

GIP ATGeRi : Groupement d'Intérêt Public Aménagement du Territoire et Gestion des Risques

GMS : Grande et Moyenne Surface

GMh : GigaWatt-heure

IGP : Indication Géographique Protégée

INCA : Institut National du Cancer

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

LTECV : Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte

ODD : Objectifs de Développement Durable

OTEX : Orientation technico-économique

PAIT64 : Point Accueil Installation Transmission des Pyrénées-Atlantiques

PAT : Projet Alimentaire de Territoire

PBS : Production Brute Standard

PCAET : Plan Climat-Air-Energie Territorial

PNA : Programme National pour l'Alimentation

PNNS : Programme National Nutrition Santé

RGA : Recensement Général Agricole

RnPAT : Le Réseau National pour un Projet Alimentaire

SAU : Surface Agricole Utile

SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SIQO : Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine

SMPBA : Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour

TEE&AC : Direction « Transition Ecologique et Énergétique et Agglomération Citoyenne »

UTA : Unité de Travail Annuel

PROJET ALIMENTAIRE PAYS BASQUE

Rapport

PARTIE 1 : Contexte et démarche

- Version du 22 février 2020 -



1. Présentation du cadre règlementaire

1.1 Rappel du contexte

Au lendemain de la 2^{de} guerre mondiale, l'agriculture française se transforme et se modernise pour répondre à un seul objectif : celui de nourrir tous les français. Pour atteindre cette ambition, elle restructure ses exploitations et peu à peu la « ferme » laisse place à l'entreprise agricole où rendements et productivité sont les maîtres mots. Les méthodes de travail sont fortement transformées et cela impacte très rapidement les paysages. L'accroissement de la production et l'organisation des filières s'imposent alors comme un modèle de développement agricole.

Au fil des années, le développement de la grande distribution a démocratisé la consommation à grande échelle. Des chaînes alimentaires toujours plus longues éloignent les producteurs des consommateurs en ajoutant des acteurs de plus en plus nombreux. Notre alimentation est ainsi responsable de près de 40% de notre empreinte environnementale et de 30% des Gaz à Effet de Serre (GES) à l'origine du réchauffement climatique. En conséquence, le système alimentaire actuel toujours plus intensif et spécialisé n'est pas durable et génère des menaces sur l'équilibre écologique et alimentaire des populations.

Ainsi, face à un système alimentaire agro-industriel dont les limites sont de plus en plus visibles (problème de santé, gaspillage alimentaire, inégalités de consommation, déficit d'équité des filières, impacts environnementaux négatifs, etc.), les collectivités territoriales deviennent des acteurs incontournables de la **transition alimentaire**. L'alimentation est aujourd'hui à la croisée de plusieurs défis : nutritionnel et sanitaire, environnemental, économique et social. Pour relever tous ces défis, une transition alimentaire doit s'engager afin de réinterroger les modèles de production alimentaire, repenser les systèmes alimentaires et expérimenter de nouvelles pistes de production, de transformation et de consommation des aliments.

1.2 Une politique alimentaire qui se territorialise

Depuis le début des années 2000, émerge en France une politique alimentaire de plus en plus transversale. Ce mouvement s'accompagne d'une territorialisation de l'action publique alimentaire. Première illustration, le lancement du Plan Barnier sur les circuits courts en 2009 qui vise à favoriser l'ancrage territorial de la production agricole. Puis, la loi de Modernisation de l'agriculture et de la pêche en 2010 qui aboutit à la création du Programme National pour l'Alimentation (PNA).

1.2.1 Le Programme national de l'Alimentation

Ce programme est animé par la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, en collaboration avec d'autres ministères (notamment ceux chargés de la Santé, la Transition écologique, la Justice, et l'Éducation). Au niveau régional, il est piloté par la

DRAAF (Direction Régionale de l'Agriculture, de l'alimentation et de la Forêt) sous l'autorité du Préfet de Région.

Cette politique interministérielle vise à prendre en compte les enjeux sociaux, économiques et environnementaux liés à l'alimentation. Son principal objectif est : « *d'assurer à la population l'accès, dans des conditions économiquement acceptables pour tous, à une alimentation sûre, diversifiée, en quantité suffisante, de bonne qualité gustative et nutritionnelle, produite dans des conditions durables* »¹.

Le PNA comporte quatre axes prioritaires :

- ♦ **La justice sociale** : cet axe concerne les projets fédérateurs combinant l'aide alimentaire et les actions d'accompagnement éducatives et sociales, sur les projets de réinsertion ;
- ♦ **L'éducation alimentaire de la jeunesse** : il s'agit ici d'accompagner la mise en œuvre d'actions d'éducation à l'alimentation sur les temps scolaire et périscolaire, ainsi que sur le développement d'actions permettant de « recréer du lien entre l'agriculture et la société » ;
- ♦ **La lutte contre le gaspillage alimentaire** : cet axe invite notamment à poursuivre l'action initiée dans le cadre du Pacte National de lutte contre le gaspillage alimentaire, lancé en 2013 en ce qui concerne les dons de produits aujourd'hui détruits ou jetés ;
- ♦ **L'ancrage territorial et la mise en valeur du patrimoine** : l'accent est mis sur l'importance de relocaliser l'alimentation dans les territoires en promouvant les circuits alimentaires de proximité et l'approvisionnement de la restauration collective en bio et local. Cet axe comprend également le développement des Projets Alimentaires de Territoire (PAT) dans une logique de valorisation des productions des territoires, de relocalisation et de création de lien social autour de l'alimentation.

Le PNA encourage le déploiement et la mise en œuvre de Projet Alimentaire de Territoire au travers d'un appel à projet annuel. Ainsi, une partie de l'enveloppe financière est directement fléchée pour accompagner les PAT. Le nombre de lauréats n'a cessé d'augmenter depuis le premier appel à projets en 2015. Enfin, un dispositif de reconnaissance des PAT a été mis en place. Il permet au porteur de projet d'utiliser la marque « PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL » reconnu par le ministère de l'agriculture et le logo associé, pendant une durée de trois ans reconductible. L'objectif est d'atteindre 500 PAT d'ici à 2020.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque est lauréate de l'appel à projet 2018-2019 pour son projet autour de la restauration collective. Elle bénéficie d'une enveloppe de 50 000 euros pour mettre en œuvre des actions inscrites dans le plan d'actions du PAT.

1.2.2 Le Projet Alimentaire de Territoire

Selon l'article 39 de la loi du 13 octobre 2014 d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, le Projet Alimentaire de Territoire est « *élaboré de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un*

¹ Article 1^{er} de la loi n°2010-874 du 27 juillet 2010 dite de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche.

territoire et répond à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Il participe à la consolidation de filières territorialisées, à la lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaires, et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique. »²

La loi précise également que le PAT s'appuie sur un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire : état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, état du besoin alimentaire du bassin de vie, identification des atouts et des contraintes socio-économiques et environnementales du territoire. Il doit également définir des actions opérationnelles visant la réalisation du projet.

Les projets alimentaires territoriaux peuvent être très divers dans les thématiques traitées en fonction notamment du territoire et du porteur de projet (collectivités territoriales, structures de coopération intercommunale, structures associatives, etc.). Toutefois, un PAT permet d'identifier et de mettre en place des actions qui peuvent avoir des effets à la fois :

- Economiques : relocation de la production agricole, structuration de filières, création de valeur sur le territoire, etc. ;
- Sociaux : amélioration de l'accessibilité à l'alimentation, aide alimentaire, éducation alimentaire, etc. ;
- Et environnementaux : réduction de l'impact environnemental de l'alimentation sur le territoire, développement de pratiques agroécologiques, lutte contre le gaspillage alimentaire, etc.

Le Réseau National pour un Projet Alimentaire (RnPAT) distingue ainsi six grands champs ou domaines pouvant être intégrés dans une politique alimentaire territoriale, de type PAT :



Source : RnPAT (2009)

- *Economie alimentaire* : aides à la structuration de filières alimentaires territorialisées : aides à l'installation, à la production, à la transformation, et à la distribution ; valorisation des circuits

² Article 39 de la loi n° du 13 octobre 2014 n°2014-1170 dite d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt

alimentaires de proximité ; développement de l'offre de produits locaux et de qualité en restauration hors domicile (publique ou privée) ;

- *Culturel et gastronomie* : valorisation des savoir-faire et produits locaux (guides, évènementiel) ; soutien au développement des savoir-faire et produits locaux (formation, appuis financiers) ; agritourisme ;
- *Nutrition et santé* : éducation et sensibilisation (grand public et publics cibles) à l'alimentation de qualité et aux enjeux nutritionnels ; formation des professionnels de santé et des personnes relais ; accès à une alimentation de qualité (grand public et publics cibles) ;
- *Accessibilité sociale* : Education et sensibilisation auprès de publics cibles, accès à une alimentation de qualité ; formation des professionnels du social, de l'éducation et personnes relais ; aide alimentaire ; agriculture urbaine (publics cibles) ;
- *Environnement* : pratiques agricoles durables ; développement du bio ; impact énergétique de la filière alimentaire ; lutte contre le gaspillage alimentaire ; éducation et sensibilisation à l'alimentation durable ;
- *Urbanisme et Aménagement du territoire* : localisation des commerces alimentaires ; protection du foncier agricole, veille foncière ; aménagement durable du territoire (schémas d'aménagement, communication, sensibilisation) ; agri-urbanisme.

Enfin, en parallèle du PNA, des appels à projets régionaux permettent d'accompagner le développement des PAT sur les territoires.

1.2.3 Le Programme National Nutrition Santé

Les enjeux alimentaires sont de plus en plus pris en compte dans un certain nombre de politiques sectorielles. Ainsi, le Ministère de la Santé intègre désormais les enjeux alimentaires au travers du Programme National Nutrition Santé (PNNS).

Le PNNS « vise l'amélioration de l'état de santé de l'ensemble de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs, la nutrition »³. Il identifie plusieurs objectifs nutritionnels regroupés en cinq principaux axes :

- AXE 1 : Améliorer pour tous l'environnement alimentaire et physique pour le rendre plus favorable à la santé
- AXE 2 : Encourager les comportements favorables à la santé
- AXE 3 : Mieux prendre en charge les personnes en surpoids, dénutries ou atteintes de maladies chroniques
- AXE 4 : Impulser une dynamique territoriale
- AXE 5 : Développer la recherche l'expertise et la surveillance en appui de la politique nutritionnelle

La mise en œuvre du PNNS se traduit par des actions de communication, de sensibilisation, de formation et d'éducation à destination de professionnels ou de publics cibles. Le PNNS actuellement en vigueur est le 4^{ième}. Il couvre la période 2019-2023.

³ www.mangerbouger.fr

Le Programme National Nutrition Santé comprend aussi de nouvelles recommandations pour les adultes. Deux niveaux ont été établis :

- Des recommandations simplifiées destinées au grand public, réparties en trois grandes orientations « augmenter (le fait maison, les fruits et légumes, les fruits à coque, etc.), aller vers (des produits de saison et produits localement, les aliments bio, la consommation de poissons, etc.), réduire (les protéines animales, les produits salés, sucrés, ultra-transformés, etc.) » ;
- Des recommandations détaillées destinées aux professionnels et à ceux qui souhaitent en savoir plus, fournissant des objectifs quantifiés et des données complémentaires.

Au niveau régional, un Projet Régional de Santé est actuellement en cours sur la période 2018-2028 en Nouvelle-Aquitaine. Les Contrats Locaux de Santé (CLS) sont des outils visant à assurer la mise en œuvre du projet régional. Ils sont conclus par l'Agence Régionale de Santé (ARS), notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, et portent sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.

1.2.4 La loi EGALIM

Les Etats généraux de l'alimentation se sont déroulés du 20 juillet au 21 décembre 2017. La feuille de route, annoncée lors de la journée de clôture, porte la politique alimentaire du Gouvernement, autour de trois axes stratégiques :

- Assurer la souveraineté alimentaire de la France ;
- Promouvoir des choix alimentaires favorables pour la santé et respectueux de l'environnement ;
- Réduire les inégalités d'accès à une alimentation de qualité et durable.

La Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable (dite Loi EGALIM) est le premier outil de mise en œuvre de cette feuille de route. Elle a été promulguée le 1^{er} novembre 2018 et poursuit trois principaux objectifs :

- Payer le juste prix aux producteurs, pour leur permettre de vivre dignement de leur travail ;
- Renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits ;
- Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous.

Plusieurs axes de la loi concernent directement l'action des collectivités dans le domaine de la restauration collective et viennent nourrir les objectifs des PAT. Il est à noter :

- L'objectif d'atteindre 50% de produits dits durables dans la restauration collective dont 20% de bio d'ici à 2022 ;
- L'interdiction du plastique à 2020 et 2025 ;
- La diversification des protéines et l'instauration, à titre expérimental pendant deux ans, d'un menu végétarien par semaine depuis le 1^{er} novembre 2019 ;

- La réalisation d'un diagnostic préalable à la lutte contre le gaspillage alimentaire et le don alimentaire ;
- L'information et la consultation régulière, des usagers sur le respect de la qualité alimentaire et nutritionnelle des repas servis.

1.2.5 Les feuilles de routes « climatiques » et « alimentaires » de la région Nouvelle-Aquitaine

Première région agricole et agroalimentaire de France (en termes de valeur et d'emploi), la Nouvelle-Aquitaine jouit également d'une grande diversité de ses productions agricoles. De nombreux outils de transformation, de commercialisation sont présents. Ainsi, dans la dynamique des Etats Généraux de l'Alimentation portés par le Gouvernement, des débats ont été organisés sur le territoire régional avec les différentes parties prenantes impliquées dans la filière alimentaire. Fort de cette démarche, l'Etat et la Région, en partenariat avec les acteurs de l'alimentation, ont souhaité déployer un plan global d'actions, en faveur des filières régionales de qualité et ce, afin de garantir leur développement sur l'ensemble des marchés. Pour ce faire, ils ont signé en juin 2019, la feuille de route « **Agriculture, Alimentation et Territoires, pour une alimentation durable et locale en Nouvelle-Aquitaine** ». Elle constitue un des leviers d'action pour faire face aux mutations des modèles de production agricole, et relever les défis environnementaux et du changement climatique, tout en s'adaptant aux nouvelles attentes sociales et sociétales.

La Nouvelle-Aquitaine est l'une des régions françaises les plus impactées par le changement climatique : augmentation des températures de 1,4°C au cours du XXe siècle, phénomènes climatiques extrêmes de plus en plus fréquents (inondations, tempêtes, érosion, sécheresse, etc.). Face à ce constat, la Région est engagée depuis 2010 dans une démarche de transition ambitieuse grâce notamment à Acclimaterra autour des questions climatiques et Ecobiose pour les questions de biodiversité.

Le 9 juillet 2019, lors de la séance plénière dédiée à la transition environnementale et climatique, elle a défini sa feuille de route, **Néo Terra**, articulée autour de grands principes et d'objectifs précis, couvrant 11 ambitions : engagement citoyen, transition agroécologique, mutation des entreprises, mobilités propres, urbanisme durable et résilient, nouveau mix énergétique, traitement des déchets, préservation de la biodiversité, préservation de la ressource en eau, sanctuarisation des terres agricoles et forestières, et enfin, la Région, une administration exemplaire.

1.2.6 La démarche « Manger Bio&Local, Labels et Terroir » du Département des Pyrénées-Atlantiques

La démarche « **Manger Bio&Local, Labels et Terroir** » portée par le département des Pyrénées-Atlantiques vise à accompagner la restauration collective à développer ses approvisionnements en produits issus de l'agriculture biologique et locaux. Lancée en 2010 ans dans les collèges du département, la démarche a été étendue à d'autres établissements (EHPAD, établissements pour personnes handicapées, écoles, crèches). Cela concerne aujourd'hui 122 établissements de

restauration collective. Sur le volet approvisionnement, le Département a co-construit avec les sept réseaux de producteurs recensés sur le département (Collectif Fermier 64, CIVAM Agro Bio Béarn, BLE, Association des producteurs fermiers du Pays Basque, Union des producteurs fermiers, Association des éleveurs transhumants des trois vallées béarnaises, Chambre d'Agriculture) une charte d'engagement des fournisseurs. Les producteurs et artisans signataires de la charte s'engagent à fournir des produits locaux et de qualité, produits et transformés en 64, vendus en direct à la restauration collective.

1.2.7 Le Plan Climat Air Energie Territorial

La loi TECV (Transition Energétique et Croissance Verte) d'août 2015 prévoit que les EPCI de plus de 20 000 habitants se dotent d'un plan climat air énergie territorial (PCAET). Le PCAET est un projet de territoire qui a pour but d'atténuer le changement climatique et de s'y adapter.

Stratégique et opérationnel à la fois, le PCAET est un outil de planification qui permet d'aborder l'ensemble de la problématique climat-air-énergie en lien avec les activités du territoire pour viser :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- L'adaptation au changement climatique,
- La sobriété énergétique,
- L'amélioration de la qualité de l'air,
- Le développement des énergies renouvelables.

Le PCAET s'inscrit dans les objectifs nationaux à moyen et long termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation du territoire et déclinés au niveau régional.

L'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui élabore et met en œuvre le PCAET devient coordinateur de la transition énergétique sur son périmètre.

Par son Plan Climat, l'EPCI structure et rend visible son action ainsi que celles des acteurs associés à l'échelle de :

- Son patrimoine et de ses services,
- Ses compétences et de ses politiques publiques,
- Son territoire et de ses acteurs.

Le PCAET de la Communauté d'Agglomération Pays Basque a été arrêté le 1^{er} février 2020. Il est élaboré pour une durée de 6 ans avec un rapport de suivi et d'évaluation à 3 ans.

Son contenu est fixé par la loi, il se compose :

- D'un diagnostic
- D'une stratégie territoriale
- D'un plan d'actions
- D'un dispositif de suivi et d'évaluation des mesures initiées

Le Plan Climat doit contribuer à la mobilisation locale des élus, des techniciens, des entreprises, des associations, des partenaires locaux dans tous les secteurs d'activités : bâtiment, transports, énergies, agriculture et forêts, industrie et déchets, développement économique et consommation.

Le Plan climat fixe un cap collectif et vise à faire rentrer les enjeux environnementaux et sanitaires liés au changement climatique dans le quotidien des citoyens, en apportant des solutions dans le domaine de la mobilité, de la rénovation des logements, de la consommation de biens et de services, dans l'alimentation. Il promeut des modes de consommation plus durables, pour réduire l'empreinte écologique locale et préserver voire restaurer les écosystèmes.

2. Présentation du territoire

2.1 Principales caractéristiques du Pays Basque

2.1.1 Le Pays Basque, un carrefour géographique

Le Pays Basque, qui couvre une superficie de 2968 km² s'étend du littoral atlantique au massif de la Pierre Saint-Martin, situé à plus de 2000 mètres d'altitude. Il revêt ainsi des paysages aux formes géographiques très variées, de la côte à la forêt d'Iraty, des méandres de l'Adour aux vallées encaissées.



*Positionnement de la Communauté Pays Basque à l'extrême Sud-ouest de la France, carrefour européen
(Source : AUDAP - 2018)*

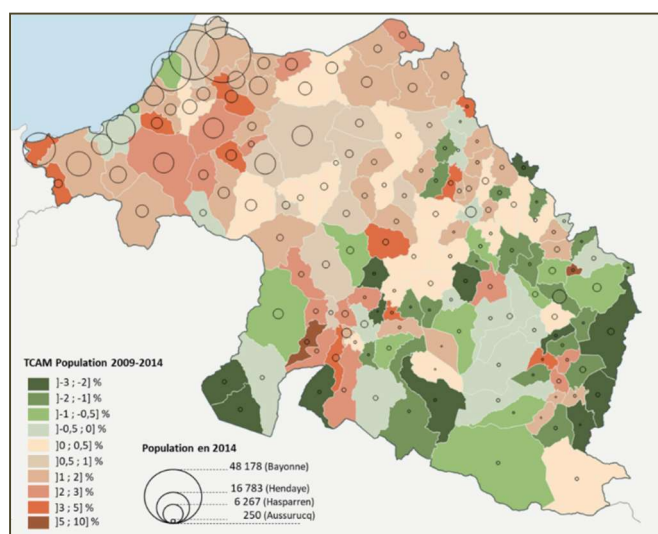
Territoire transfrontalier, au cœur d'une euro-région dynamique et de l'arc atlantique, le Pays Basque occupe une position stratégique dans les échanges européens nord-sud et en subit aussi des pressions.

2.1.2 Un territoire attractif aux dynamiques contrastées

A- La démographie

Peuplé d'environ 310 000 habitants au 1^{er} janvier 2020, le Pays Basque est un territoire attractif, comme en attestent les données sur son évolution démographique depuis plusieurs décennies maintenant (avec une croissance démographique de 4,7 % entre 2009 et 2015, contre 4,4% pour la Région sur la même période).

Prolongeant cette tendance, l'hypothèse moyenne d'évolution de la population prévoit une croissance de 23,2 % sur les 30 prochaines années, soit une population de 370 000 habitants à l'horizon 2050⁴.



Taux de croissance annuel moyen (2009, 2014) et population en 2014 par commune membre de la Communauté Pays Basque
(Source : INSEE 2014)

La croissance démographique concerne de plus en plus de communes, y compris dans l'arrière-pays : près de 80 % des communes du Pays Basque connaissent une augmentation de leur population. Toutefois, il est à noter des situations hétérogènes dont certaines communes notamment situées en zone de montagne, qui voient leur population diminuer.

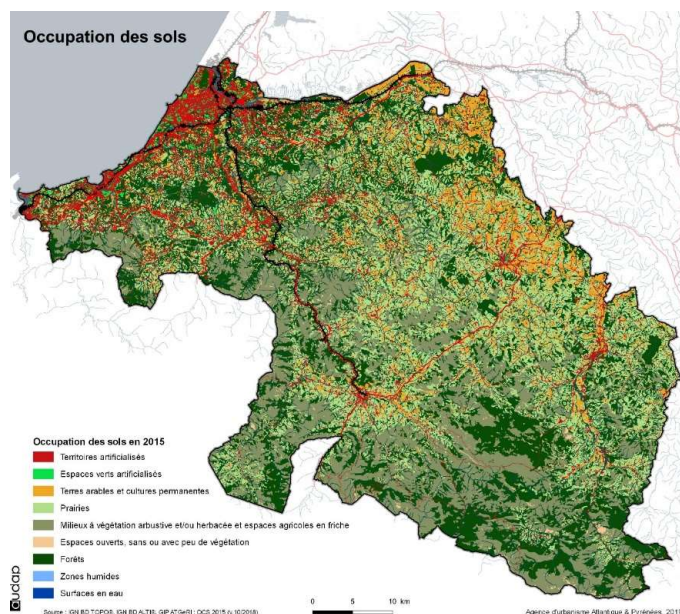
Par ailleurs, la population du Pays Basque est répartie de façon très inégale sur le territoire : plus de 50% de la population se répartit entre six communes du littoral où la densité moyenne atteint environ 1 040 habitants/km². Inversement, la moitié des communes n'accueille que 5% de la population, la densité moyenne étant de 12 habitants/km².

⁴ Source - Omphale

B- L'occupation des sols

Le Pays Basque est prédominé par des espaces agricoles, forestiers ou naturels qui représentent plus de 90% de l'occupation des sols estimé. Ce ratio diffère toutefois selon les espaces et notamment sur la côte basque qui est nettement plus artificialisée que les territoires de montagne au sud ou de collines à l'est.

*Répartition et occupation des sols de la
Communauté d'Agglomération Pays
Basque en 2015*
(Source : GIP ATGeRI, OCS 2015, millésime

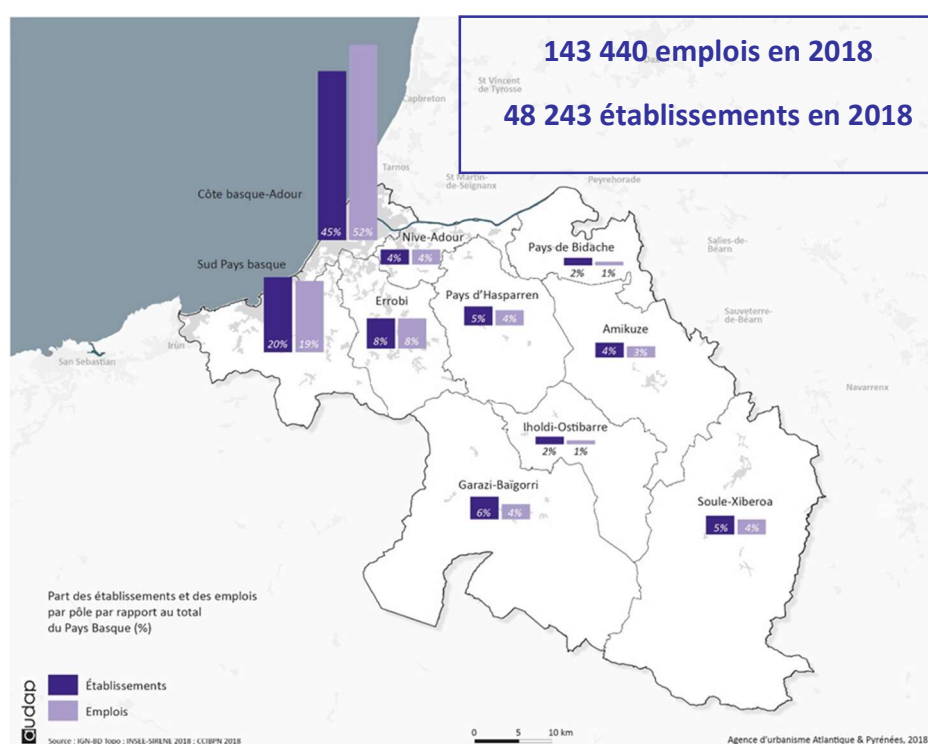


C- Dynamique économique

L'économie basque est en pleine croissance. Elle a généré +0.7% d'emplois en moyenne par an entre 2009 et 2014 (source : « Begi », 2018).

Les activités du territoire sont fortement liées à l'économie résidentielle⁵ : près de 70% des emplois. Parmi les activités industrielles, les filières de l'agroalimentaire, de la glisse et de l'aéronautique sont très présentes sur le territoire. Enfin, l'agriculture couvre environ 60% du territoire et emploie 6,7% de la population active (8600 actifs, source : « Begi », 2018).

Les activités (ici exprimées en nombre d'établissements) sont très concentrées sur le littoral où réside la majorité de la population du territoire.



Répartition des établissements et des emplois estimés par pôle en 2018
(Source : AUDAP, 2018)

⁵ Economie résidentielle : économie destinée à satisfaire les besoins des populations permanentes ou temporaires du territoire.

2.2 Les compétences de la Communauté Pays Basque

La Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) est née le 1^{er} janvier 2017 de la fusion des dix anciennes intercommunalités et regroupe 158 communes.

2.2.1 Compétences

La Communauté Pays Basque assure un certain nombre de compétences obligatoires, optionnelles et facultatives, qui ont été déclinées en 21 politiques publiques :

- Des politiques socles :
 - Urbanisme et Aménagement de l'espace
 - Habitat et gens du voyage
 - Infrastructures et mobilités
 - Développement économique
 - Equipements sportifs et culturels et de services à la population
 - Gestion intégrée du cycle de l'eau
 - Prévention, collecte et valorisation des déchets
- Des politiques volontaristes :
 - Agriculture, Agroalimentaire, Pêche
 - Enseignement supérieur, recherche et formation
 - Politique linguistique
 - Climat air énergie / biodiversité
 - Alimentation durable
 - Tourisme
 - Partenariats culturels
 - Cohésion sociale
 - Aménagement numérique
- Des politiques de développement territorial
 - Ingénierie communautaire aux territoires, développement urbain et rural
 - Politique de la Ville
 - Montagne
 - Littoral et Océan
 - Coopération transfrontalière et européenne

Elle travaille à la mise en œuvre de ces 21 politiques en partenariat avec plusieurs syndicats mixtes et structures, à l'image notamment du :

- Syndicat mixte en charge du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Basque et du Seignanx ;
- Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour (SMPBA) ;

- Syndicat mixte Bil Ta Garbi, chargé de mise en œuvre des politiques de réduction de tri et de valorisation des déchets ;
- Etc.

2.2.2 Compétence « Alimentation »

Par délibération du 15 décembre 2018, la Communauté d'Agglomération Pays Basque s'est dotée de la compétence facultative « Promotion et soutien d'une alimentation saine et durable pour tous ». Au travers cette compétence, elle entend :

- Définir et mettre en œuvre un Projet Alimentaire de Territoire ;
- Animer une gouvernance avec l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire ;
- Accompagner les communes dans la mise en œuvre de leur politique de restauration collective ;
- Et enfin, sensibiliser le grand public au bien / mieux manger.

Cette prise de compétence est une initiative assez inédite dans le paysage des collectivités en France, puisque très peu d'entre elles ont décidé d'en faire une compétence à part entière. En effet, dans la majorité des cas, les collectivités traitent la question alimentaire par le prisme de la compétence « économie / agriculture ».

2.3 De la gouvernance alimentaire au Projet Alimentaire de Territoire

2.3.1 Un territoire pilote sur la gouvernance alimentaire

En 2014, le Comité Régional des Agendas 21, (instance animée par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ex-Aquitaine et destinée à accompagner les collectivités territoriales dans l'élaboration des projets territoriaux de développement durable), soutenu par le Commissariat Général au Développement Durable, a engagé un projet pilote intitulé : « gouvernance alimentaire en Aquitaine ».

Trois territoires pilotes, aux géométries, compétences et caractéristiques différentes, se sont portés volontaires pour construire avec les acteurs de leur territoire, une gouvernance alimentaire locale :

- La Ville de Bordeaux / Bordeaux Métropole ;
- Le Pays Basque (via le Conseil des élus) ;
- La Communauté d'Agglomération du Libournais.

La DREAL Aquitaine a piloté le projet aux côtés de la DRAAF et de l'ARS, qui ont apporté un soutien technique et financier pour cette expérimentation notamment pour la phase d'élaboration des diagnostics.

Les objectifs du chantier régional avaient été définis comme suit :

- 1) Établir des diagnostics alimentaires territoriaux sur la base d'une méthodologie partagée, facilitant par la suite la mise en perspective des différentes démarches locales et l'échange d'expérience. L'appropriation par les collectivités concernées est également un aspect important de ce premier point ;
- 2) Co-construire des stratégies alimentaires locales dans le respect des spécificités de chaque territoire mais dans le souci permanent de produire des outils communs et d'exploiter au maximum les opportunités d'actions conjointes ou croisées ;
- 3) Capitaliser et valoriser au niveau régional les acquis des deux axes précédents, cultiver une dynamique régionale de partage d'outils et d'expérience, inviter d'autres collectivités volontaires à rejoindre le projet ;
- 4) Enrichir et stimuler la dynamique aquitaine en la mettant en perspective avec d'autres expériences similaires.

Ce chantier s'est tenu entre 2014 et 2016. Il a réuni plus d'une centaine d'acteurs du territoire et a permis, à l'issue d'une phase de diagnostic, d'identifier des enjeux et des premières propositions de pistes d'actions (cf. Annexe n°1)

Ainsi, dans la continuité de ces premiers travaux, la Communauté Pays Basque s'est engagée dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire de Territoire par délibération du Conseil Communautaire du 23 juin 2018.

2.3.2 Le Projet Alimentaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

Selon les termes de la délibération : « *le PAT constitue une réelle opportunité pour la Communauté Pays Basque de définir une politique alimentaire en cohérence avec les nouvelles pratiques et attentes de consommation, qui privilégient de plus en plus, un approvisionnement local, respectueux de l'environnement et soucieux de revenu des producteurs* ». C'est ainsi que la Communauté d'Agglomération Pays Basque a comme ambition de/d' :

- Améliorer les pratiques agricoles (ex : limitation des apports chimiques, réduction des consommations énergétiques) ;
- Rapprocher producteurs et consommateurs au travers du développement des circuits courts et de proximité, et au renforcement de l'approvisionnement local en produits locaux ;
- Permettre aux agriculteurs de vivre pleinement de leur métier ;
- Améliorer la santé et le bien-être via la lutte contre la précarité alimentaire et l'accès à une alimentation saine, locale, équilibrée et de qualité pour tous ;
- Viser la souveraineté alimentaire du territoire ;
- Accompagner au changement et à la prise de conscience des enjeux liés à la relocalisation de l'agriculture par l'exemplarité de la collectivité (cf. restauration scolaire) ;
- Lutter contre le gaspillage alimentaire.

Cette démarche d'élaboration du PAT est couplée aux objectifs de la politique agricole et doit « [...] **amener la Communauté d'Agglomération Pays Basque à se questionner sur le modèle agricole et alimentaire répondant aux attentes des consommateurs et des agriculteurs, et à accompagner la mise en place d'une nouvelle gouvernance alimentaire à l'échelle du Pays Basque** ».

En novembre 2018, la Communauté Pays Basque a saisi l'opportunité de candidater à l'appel à projets du Programme National de l'Alimentation. Son objectif, au travers de cette candidature, était de décliner et de mettre en œuvre des premières actions opérationnelles qui viendraient nourrir le plan d'actions du PAT.

Les actions sont en lien direct avec les compétences de la collectivité, ce qui permet d'agir de manière concrète. Elles ont pour but de contribuer à la structuration d'une offre alimentaire de qualité, accessible à tous. Elles portent d'une part, sur la restauration collective (approvisionnement en produits locaux et biologiques, gaspillage alimentaire), d'autre part sur l'action sociale à destination des personnes les plus démunies.

Lauréate pour l'appel à projets 2018-2019, la Communauté Pays Basque dispose ainsi de moyens dédiés pour commencer à initier ces premières actions concrètes dès l'année 2020.

2.3.3 Démarche d'élaboration du PAT

A- Les instances de pilotage

La démarche d'élaboration du PAT de la Communauté Pays Basque est portée conjointement par la Vice-Présidente en charge de la Transition écologique et énergétique & Agglomération citoyenne (TEE&AC) et le Vice-Président en charge de l'Economie, du développement des territoires et de l'Agriculture. L'élaboration du PAT porte sur l'ensemble du périmètre de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à savoir celui des 158 communes.

La démarche s'est principalement organisée autour d'un comité de pilotage pour suivre les différentes étapes du projet, valider les orientations stratégiques, entériner les résultats, etc. Il est composé de la Vice-Présidente TEE&AC, et des Vice-Présidents Aménagement, Foncier, Déchets, Action sociale et Petite enfance ainsi que le Conseiller délégué Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), Conseiller délégué Montagne Basque et les représentants de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département des Pyrénées-Atlantiques, de la DRAAF, de l'ARS et de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) Nouvelle-Aquitaine ;

Pour conduire ce projet, la Communauté Pays Basque s'est appuyée sur une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, le Cabinet Blezat Consulting.

B- Le processus de concertation

Une démarche de concertation a été mise en place afin d'aller à la rencontre des acteurs et des citoyens du territoire. Cette démarche de concertation s'est notamment appuyée sur la concertation déployée dans le cadre du PCAET afin de ne pas sur-solliciter et sur-mobiliser les acteurs, et rendre

lisible les deux démarches. Ainsi, plusieurs outils ont été mis en place afin de recueillir les contributions du plus grand nombre :

- Deux forums grand public « Climat Action Pays Basque » ont respectivement réuni environ 200 personnes. Un atelier était dédié à la thématique « Agriculture et Alimentation durables » ;
- Dix ateliers territoriaux sur la base d'un jeu de plateau spécialement conçu pour la démarche de PCAET ;
- Une plateforme numérique collaborative « Climat Action Pays Basque » permettant en continu le partage d'information, la contribution des citoyens du territoire et l'animation de groupes de travail thématiques. L'un d'entre eux concerne la thématique « Agriculture et Alimentation durables » : <http://climataction-paysbasque.fr/public/>;
- Une tournée « Klima Karavan Tour » a permis d'aller à la rencontre des citoyens sur différents événements organisés pour le grand public.

Il est à noter que d'autres thématiques du PCAET ont permis d'intégrer différents enjeux du PAT :

- Le groupe « Mobilité » avec la thématique de la logistique durable des marchandises alimentaires ;
- Le groupe « Economie circulaire » concernant la revalorisation des déchets et la lutte contre le gaspillage ;
- Le groupe « adaptation au changement climatique » avec le sujet de l'agroécologie par exemple.

En parallèle, un processus de concertation propre au PAT a été mis en place :

- Pour la phase de diagnostic : une quinzaine d'acteurs a été rencontrée afin de confronter, les visions et problématiques soulevées par les principales têtes de réseau ainsi que quelques acteurs économiques ou associatifs présents à différents maillons de la chaîne alimentaire (cf. Annexe 2) ;
- Pour la définition des orientations et des premières actions : des ateliers thématiques ouverts à des acteurs ciblés ont permis de travailler de manière approfondie autour de trois principaux sujets :
 - Développement des filières déficitaires ;
 - Introduction des produits locaux en Restauration Hors domicile ;
 - Accessibilité sociale à l'alimentation, santé-nutrition.

C- Les grandes dates du projet

- *23 juin 2018* : délibération d'engagement du Conseil Communautaire dans l'élaboration du PAT ;
- *15 décembre 2018* : délibération du Conseil Communautaire sur la prise de compétence facultative ;
- *Février 2019* : Remise des prix de l'Appel à Projets du PNA ;
- *Avril 2019* : recrutement du cabinet Blezat Consulting ;
- *06 avril 2019* : 1^{er} Forum Climat Action Pays Basque ;
- *30 avril 2019* : 1^{er} Comité de Pilotage ;
- *Mai et juin 2019* : 10 ateliers territoriaux + entretiens d'acteurs pour la réactualisation du diagnostic ;

- 04 juin 2019 : 2nd Comité de Pilotage ;
- Juin et juillet 2019 : 1^{ère} tournée de la « Klima Karavan » ;
- 22 Juin 2019 : 2^{ième} Forum Climat Action Pays Basque ;
- 12 septembre 2019 : 3^{ième} Comité de Pilotage ;
- Septembre 2019 : ateliers thématiques pour définir les orientations ;
- Novembre 2019 : ateliers thématiques pour identifier les 1^{ères} actions ;
- 19 novembre 2019 : 4^{ième} Comité de Pilotage ;
- 14 décembre 2019 : validation des orientations du Projet Alimentaire de Territoire en Conseil Communautaire ;
- 05 février 2020 : 5^{ième} Comité de pilotage ;
- 22 février 2020 : Adoption de la feuille de route du PAT en Conseil Communautaire.

3. Méthodologie

3.1 Le diagnostic

La réalisation du diagnostic constitue la clé du processus d'élaboration d'un Projet alimentaire territorial. Il se définit comme un état des lieux des différents espaces (urbains, périurbains, ruraux) dont le découpage peut également se faire en termes de bassins de vie et de bassins de production. Cette étape doit croiser des données qualitatives et quantitatives sur l'ensemble des problématiques concernées (foncier, agriculture, alimentation, circuit de distribution, etc.) en reposant à la fois sur des tendances chiffrées et les attentes des acteurs.

C'est un travail de mise à plat, de définition d'un état zéro qui permet de dégager les forces et faiblesses du territoire. Le diagnostic doit ainsi aboutir à la construction d'une vision commune et partagée des différents enjeux, comme par exemple l'état et la place de l'agriculture sur le territoire. Le diagnostic doit notamment permettre de comprendre le fonctionnement du système alimentaire à l'échelle du territoire en :

- Repérant les dynamiques à l'œuvre sur le territoire ;
- Analysant les bassins de vie ;
- Analysant les bassins de production ;
- Analysant les relations producteurs - consommateurs.

Dans le cadre des travaux conduits sur la gouvernance alimentaire, un diagnostic territorial et une cartographie des acteurs avaient été réalisés. Ainsi, le travail a consisté à réactualiser les éléments de diagnostic à la fois en termes de données et aussi d'entretiens d'acteurs.

3.2 La stratégie

La première étape de l'élaboration de la stratégie consiste à construire une vision partagée des enjeux alimentaires avec l'ensemble des acteurs de l'alimentation. C'est pourquoi des ateliers thématiques ouverts à un panel représentatif de l'ensemble des acteurs ont été initiés en septembre 2019 : acteurs territoriaux, institutionnels, organisations agricoles, représentants des producteurs, acteurs de la restauration collective, de la santé ou encore de l'aide sociale. Les entretiens réalisés avec les experts dans le cadre de la phase de diagnostic ont également permis de préciser les enjeux, les risques et les marges de progrès pour le territoire. Cette démarche de concertation a conduit les acteurs du territoire à définir les objectifs d'une stratégie alimentaire ambitieuse et volontariste en faveur d'une alimentation locale, durable et de qualité pour tous les habitants du territoire.

3.3 La feuille de route

Dans le cadre d'une nouvelle série d'ateliers en novembre 2019, la Communauté Pays Basque a identifié des premières actions concrètes à engager à court terme. Elles constitueront la première feuille de route de la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Ces différentes actions seront ensuite approfondies par le biais de groupes-projets dans le courant de l'année 2020, afin notamment de préciser leurs modalités de mise en œuvre (pilote, calendrier, moyens à mobiliser...).

PROJET ALIMENTAIRE PAYS BASQUE

Rapport

PARTIE 2 : Diagnostic

- Version du 22 février 2020 -



1. Le territoire : mise en perspective des dynamiques

1.1 Les dynamiques territoriales à l'œuvre

Couvrant 40% du département des Pyrénées Atlantiques, le territoire du Pays Basque tire sa spécificité d'une diversité de paysages favorable à l'attractivité de son cadre de vie. Il est en effet au carrefour de la Chaîne des Pyrénées, du littoral atlantique, du plateau des Landes. Ceci nécessite de gérer les risques naturels, de maîtriser l'attractivité, de mettre en valeur le cadre de vie, etc.

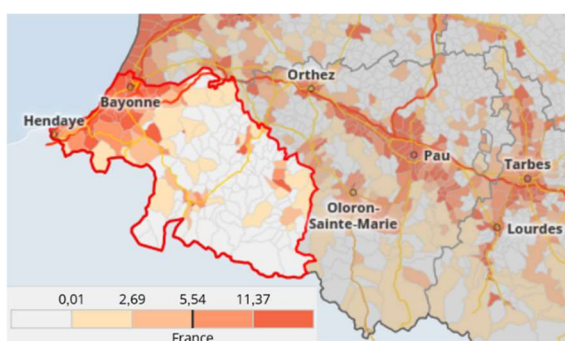
Le territoire est principalement organisé autour de deux zones. D'une part, une zone littorale urbanisée et d'autre part, des espaces montagnards agricoles et forestiers.

En incluant les zones de pâturages collectifs, environ 60% du territoire de la Communauté Pays Basque est agricole, soit 124 200 ha de Surface Agricole Utile (SAU) (soit 36% de la SAU du département) auxquels, il faut ajouter 47 000 ha de surfaces collectives en estive.

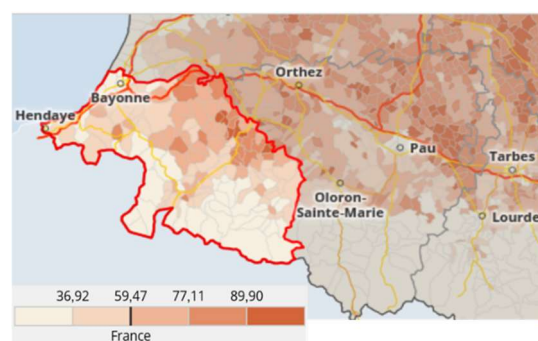
Selon la définition des aires urbaines, de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), 52 % de la surface agricole de la Communauté d'Agglomération Pays Basque est localisée au sein de communes d'aire urbaine (41%) ou de petits pôles ruraux (11%).

31% des surfaces agricoles sont dans des communes dites multipolarisées (population communale « hyper-mobile » allant travailler dans divers pôles d'emplois urbains).

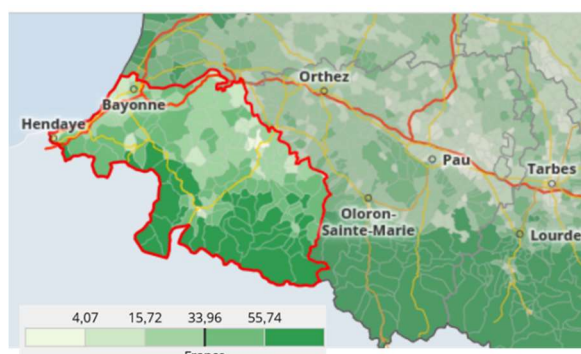
Les trois cartes ci-dessous dessinent les grands types d'occupation du sol en 2012. Il ne s'agit pas ici d'avoir une analyse fine de la situation mais d'observer les grandes orientations spatiales du territoire entre surfaces urbaines, agricoles et naturelles.



*Part des territoires artificialisés en 2012
(Source : INSEE, 2012)*



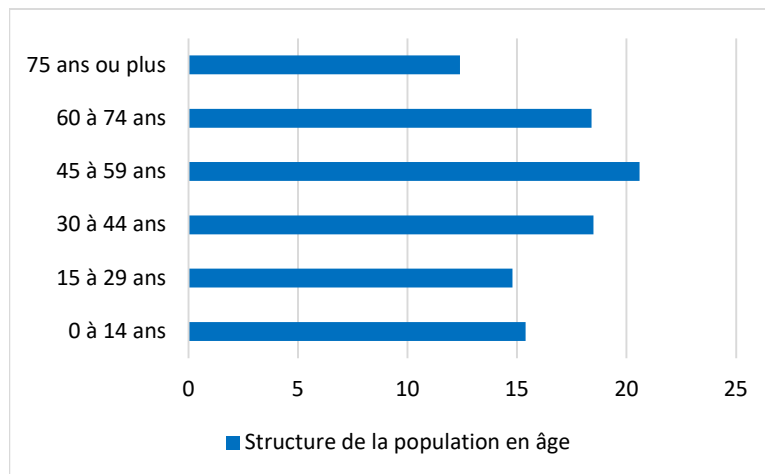
*Part des territoires agricoles en 2012
(Source : INSEE, 2012)*



*Part des territoires naturels en 2012
(Source : INSEE, 2012)*

- **Profil statistique de la population**

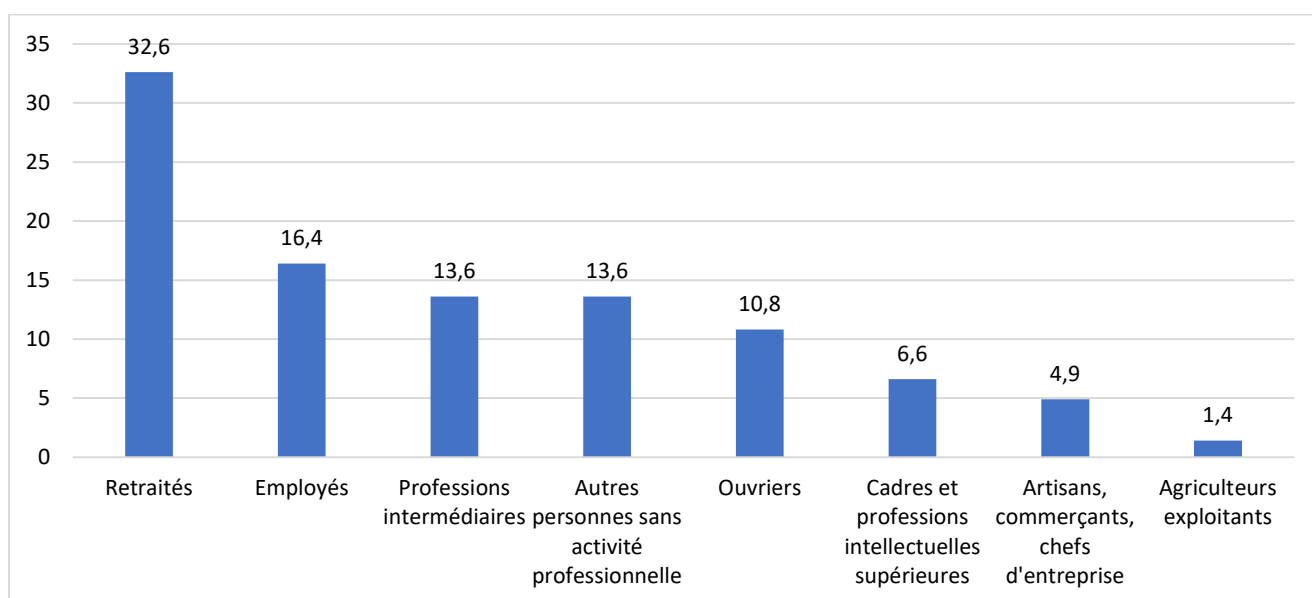
En 2016, le Pays Basque comptait environ 306 000 habitants. L'analyse de la structure de la population par classe d'âge démontre une tendance au vieillissement avec 31% de la population de plus de 60 ans (+ 2 points de pourcentage par rapport à 2011), et juste derrière 20% de la population entre 45 et 59 ans.



(Source : INSEE, 2012)

S'agissant de la Catégorie Socio Professionnelle, la classe des retraités domine avec 32,6% (France : 26,9%), puis vient celle des employés et des professions intermédiaires. Les employés et ouvriers représentent 27,2% de la population (France : 28,7%) alors que les cadres ne représentent que 6,6% (France : 9,6%).

Si les agriculteurs ne représentent que 1,4% de la population, cette part est 1,75% plus importante qu'au niveau national (France : 0,8%).



Catégories socio-professionnelles (CSP)

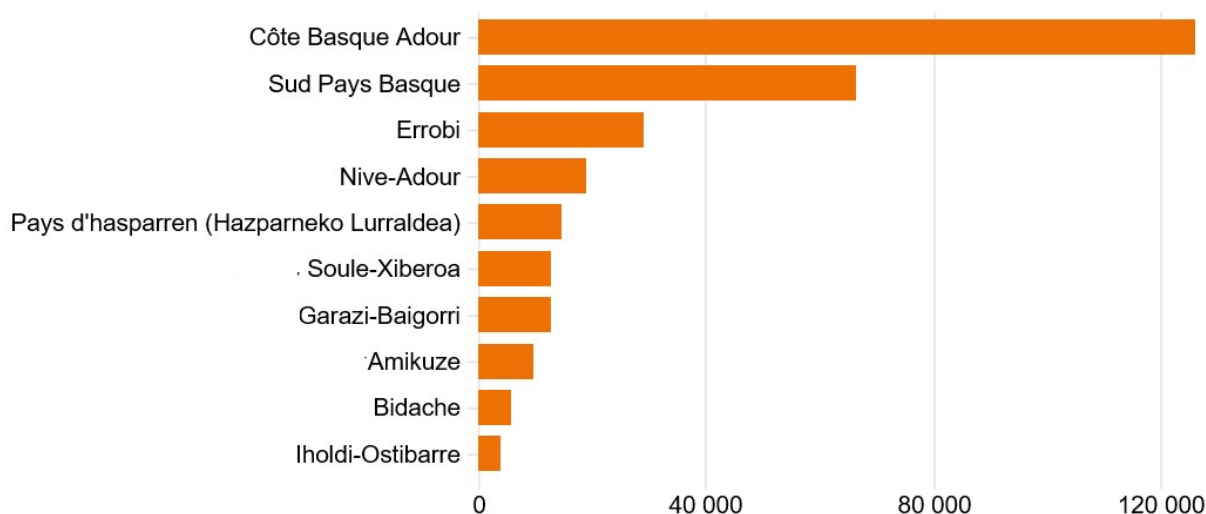
(Source : INSEE, 2016)

Enfin, le territoire compte davantage de ménages d'une seule personne qu'au niveau national (39,6% pour 35,8% en France). En leur sein, la part des femmes seules est plus forte (23,2% pour 20,4% au niveau national). La part des familles monoparentales est similaire à celle au niveau national (9,4%).

La structure des emplois par secteurs économiques (agriculture, industries, construction, commerces, administrations) est similaire à celle au niveau national. **Toutefois, l'agriculture représente 3% des emplois totaux du territoire, soit deux fois plus qu'au niveau national (1,6%).**

- **Une concentration de la population sur le littoral**

Trois pôles territoriaux concentrent 74% de la population : Côte Basque Adour, Sud Pays Basque et Errobi.

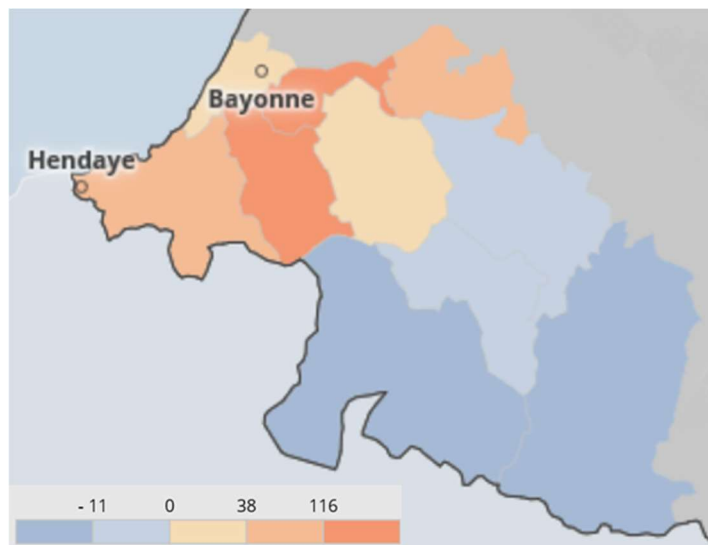


Source : INSEE, 2016 - Traitement Blezat consulting, 2018-2019

80% de la population au Pays Basque se concentre donc sur le littoral en lien avec les principaux axes de mobilité. **La densité de population de la Communauté Pays Basque (102,1 habitants par km²) est d'environ 16% supérieure à celle du département (87,6 habitants par km²).**

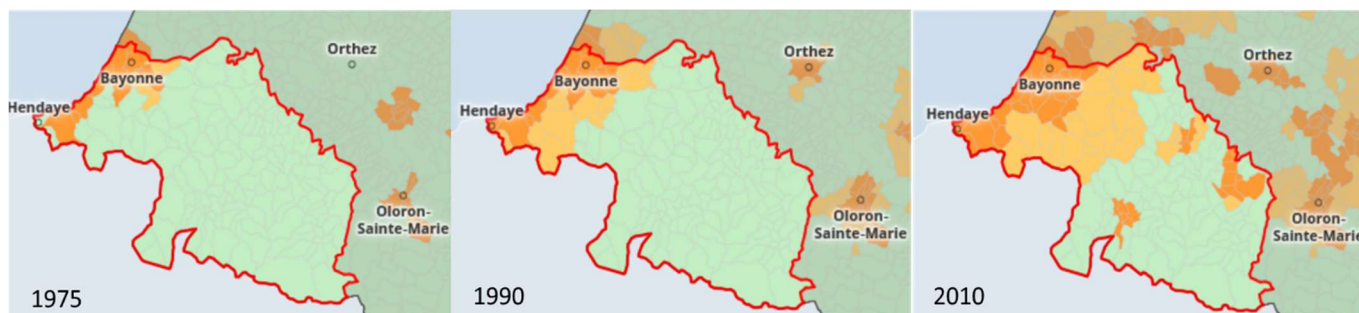
- **Une forme de « rurbanisation » de la population**

Sur la période de 1968 à 2014, le phénomène de littoralisation de la population est très important. Cette littoralisation se double d'une forme de périurbanisation, de « rurbanisation » autour des pôles urbains du littoral (cf. croissance de la population notamment des pôles territoriaux de Nive Adour et d'Errobi).



*Taux d'accroissement de la population par pôle territorial entre 1968 et 2014
(Source : INSEE, 2016 - Traitement Blezat consulting, 2018-2019)*

L'attractivité des pôles d'emplois, les mobilités « domicile-travail » renouvellent les rapports villes-campagnes. Les trois cartes ci-dessous révèlent l'évolution depuis 1975 jusqu'en 2010.



*Evolution de la typologie urbain-rural de 1968 à 2010
(Source : INSEE, 2016 - Traitement Blezat consulting, 2018-2019)*

Ces trois cartes mettent en exergue deux dynamiques :

- Une littoralisation de la population ;
- Une périurbanisation et une rurbanisation de la population.

Par ailleurs, trois pôles d'équilibre à l'intérieur du territoire se structurent autour notamment de Saint Jean Pied de Port, Saint-Palais, Mauléon-Licharre.

Les principales dynamiques observées sont ainsi :

- La dynamique de la littoralisation-périurbanisation, qui tend à se diffuser un peu plus vers l'intérieur jusqu'à Cambo-les-Bains, Hasparren et Bidache, mais aussi Saint-Palais le long de l'axe Adour, A64 ;
- La dynamique intérieure se structure autour des pôles d'équilibres que constituent Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint-Palais et Mauléon. Les deux premiers gagnent en population tandis que Mauléon en perd ;
- Quatre vallées et/ou territoires de la montagne Basque perdent de la population : la Soule, la vallée des Aldudes, la vallée de l'Hergarai et enfin, les communes de l'Oztibarre.

Le Pays Basque est un territoire sous influence urbaine, ce qui conduit à une littoralisation de la population. 53% des communes du territoire sont dites multipolarisées, c'est-à-dire que leurs populations sont attirées par les pôles urbains situés sur le littoral. Ceci est caractéristique d'un territoire qui se rurbanise.

La population de La Communauté Pays Basque est répartie de façon très inégale sur le territoire : plus de 50% de la population se répartit entre six communes du littoral où la densité moyenne atteint 1 040 habitants/km². Inversement, la moitié des communes n'accueille que 5% de la population, la densité moyenne étant de 12 habitants/km².

Le Pays Basque fait preuve d'attractivité sur sa partie littorale. Il s'inscrit dans la dynamique de la façade Aquitaine qui accueille en nombre populations et activités nouvelles.

Enfin, 79% des communes sont confrontées au vieillissement de la population. Ce sont également des communes à forte économie résidentielle, c'est-à-dire dont l'économie dépend de la dépense des ménages résidents et des dépenses touristiques.

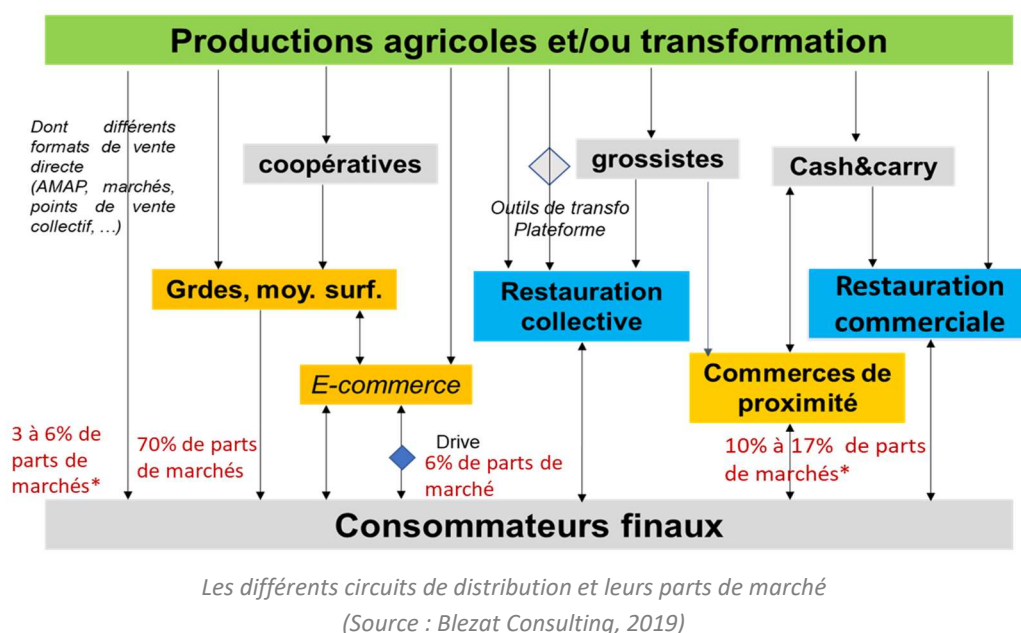
1.2 Les potentiels de consommation

De plus en plus de territoires s'engagent dans des démarches d'observation et d'analyse des besoins alimentaires de la population. Toutefois, rares sont encore aujourd'hui les diagnostics qui incluent un volet alimentation du point de vue des habitants. Pourtant, il est essentiel de comprendre le comportement des consommateurs vis-à-vis des lieux d'achats et des produits qui leurs sont proposés.

1.2.1. Analyse des formes de distribution alimentaire

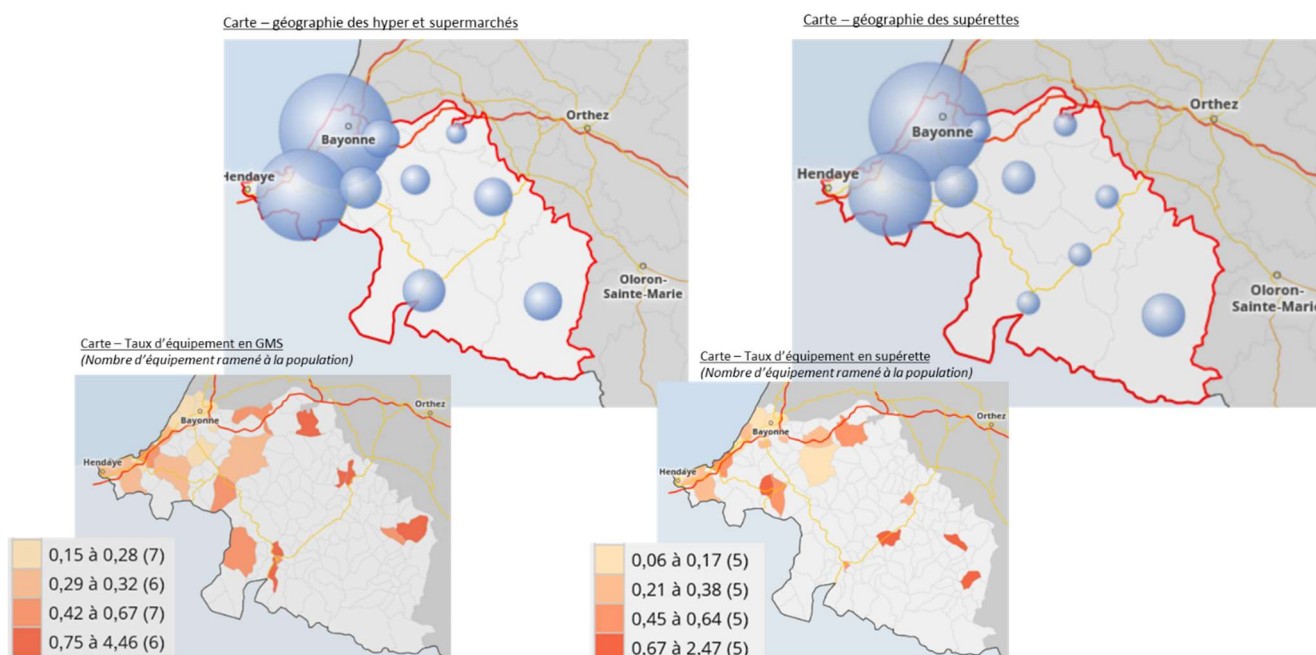
Composés essentiellement d'enseignes de la grande distribution, les distributeurs ont pour activité l'achat de produits alimentaires (transformés ou brut) et leur revente. Le modèle de la grande distribution (hypermarchés et supermarchés) joue un rôle fondamental dans la chaîne alimentaire, puisqu'il constitue le principal circuit de distribution de produits alimentaires : environ 73% de l'approvisionnement des ménages en France.

En France effectivement, la part de marché de la Grande et Moyenne Surface (GMS) domine tandis que la part de marché des circuits courts est de 3 à 4%. Quant à la part du e-commerce alimentaire (tous produits frais et non frais), elle est estimée à 3,6% et est principalement concentrée sur les « Drives ».



Les maillons intermédiaires de mise en marché des productions agricoles sont les coopératives, les négociants ou encore les grossistes alimentaires.

Les acteurs comme les Cash & Carry (forme de vente appartenant au « commerce de gros » et effectuée en libre-service à destination des professionnels, collectivités, associations / ex. Metro) sont eux centrés sur la restauration hors domicile.



Géographie de la GMS au Pays Basque

(Source : INSEE, 2016 - Traitement Blezat consulting, 2018-2019)

Au Pays Basque, la géographie de la GMS est marquée par une forte concentration sur le littoral (lieu de plus forte densité de population) et à proximité des pôles urbains. **50% du tissu de la GMS est de type « supermarché », 45% est de format « Supérette » et 5% de type « hypermarché ».**

Le modèle de la GMS joue un rôle fondamental dans la chaîne alimentaire puisqu'il constitue le principal circuit de distribution de produits alimentaires.

En 2013, 959 établissements commerciaux dédiés à l'alimentaire ont été recensés, soit 9 % de l'ensemble des établissements commerciaux du Pays-Basque. Le nombre d'établissements commerciaux dédiés à l'alimentaire a progressé de 11 % en 3 ans (entre 2010 et 2013)

A l'instar des tendances nationales, les dépenses alimentaires au Pays Basque sont concentrées à hauteur de 62% dans la GMS. La vente directe aux producteurs est estimée à 1.7% alors que la part du commerce non sédentaire (commerce ambulant) représente 4.7%.

1.2.2 Analyse des pratiques alimentaires

A - L'évolution du panier alimentaire en France

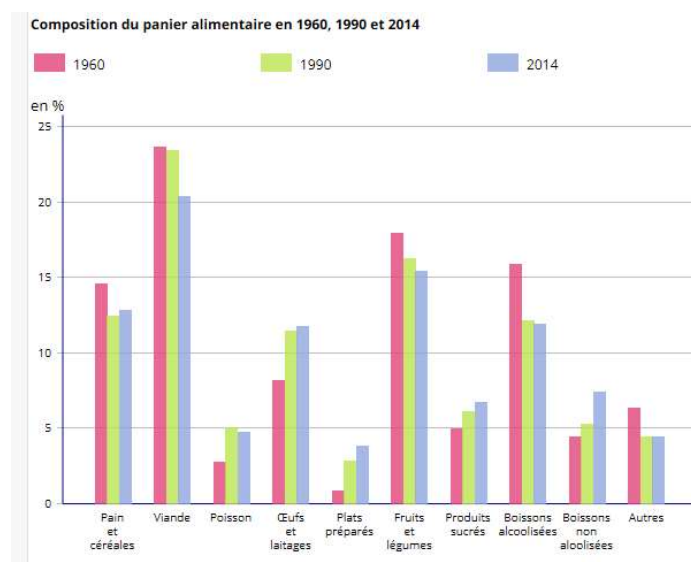
Un portrait de la France en 2025 a été réalisé, sur la base de projections démographiques, de revenus, de modes de vie, etc., complétées par des projections concernant les circuits de distribution commerciale alimentaire et la consommation des ménages (dépense alimentaire globale et par catégorie de produits).

Le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt avec l'appui de quelques partenaires a souhaité conduire une étude visant à mieux comprendre et à anticiper l'évolution des tendances

alimentaires des consommateurs français. Il s'agit de proposer un outil d'aide à la décision et un cadre de réflexion aux différents acteurs de la filière alimentaire.

Depuis 1960, les ménages consacrent à l'alimentation une part de plus en plus réduite de leur dépense de consommation : 20 % en 2014 contre 40 % en 1960.

En cinquante ans, la consommation alimentaire par habitant a malgré tout augmenté régulièrement en volume, mais moins rapidement que l'ensemble de la consommation.



Les mutations de la composition du panier alimentaire

(Source : Etude prospective sur les comportements alimentaires de demain, Blezat Consulting 2017)

La composition du panier alimentaire s'est par ailleurs modifiée. La viande, les fruits et légumes, les pains et céréales et les boissons alcoolisées progressent moins vite que les autres produits alimentaires. Ils cèdent notamment du terrain aux produits transformés et aux plats préparés.

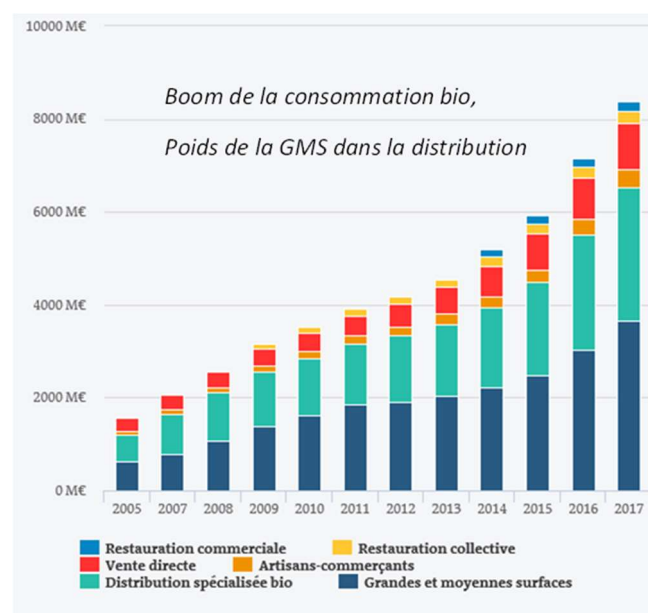
La part de la viande diminue depuis les années 1980 et n'atteint plus que 20 % en 2014, contre 26 % à son apogée en 1967 ; la viande reste toutefois la principale dépense du panier alimentaire en 2014.

Les boissons alcoolisées et, dans une moindre mesure, les fruits et légumes occupent, en 2014, une part plus réduite dans le panier qu'en 1960. Il en est de même pour le budget global « pain et céréales » (13 % en 2014 contre 15 % en 1960) : la consommation de pain en volume diminue tandis que celle des autres produits à base de céréales (pâtes, biscottes, biscuits, riz, farine...) augmente.

La hausse du pouvoir d'achat des ménages, l'évolution contrastée des prix des différents produits et la baisse du temps consacré à la cuisine contribuent à la modification des pratiques alimentaires.

Plusieurs facteurs de changement expliquent ces évolutions de comportement : démographiques et des modes de vie, économiques, culturels, technologiques, réglementaires.

B - L'évolution de la consommation de bio en France



Le bio, un marché multiplié par 4 en 10 ans

(Source : Etude prospective sur les comportements alimentaires de demain, Blezat Consulting 2017)

Le graphique ci-dessus met en lumière la forte croissance de produits bio en France. Le marché a été multiplié par 4 en 10 ans. La croissance a été initialement tirée par la distribution alimentaire spécialisée (augmentation du nombre de magasins, hausse de la fréquentation) et celle des grandes et moyennes surfaces (cf. récente stratégie d'adaptation de la GMS). Les GMS sont d'ailleurs désormais des acteurs qui ont davantage de parts de marché sur le bio (44 % des parts de marché) que les distributeurs spécialisés historiques.

Le chiffre d'affaires de l'alimentation biologique dans la distribution alimentaire en cinq ans, de 2012 à 2017, a été multiplié par 2. Selon l'Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique, la consommation de produits bio est en constante hausse depuis 1999.

Les principales motivations à l'achat de produits bio sont liées à l'effet « santé » recherché, à la qualité et au goût. C'est ainsi qu'au-delà des « convaincus de la première heure » (14% des consommateurs), on trouve désormais les « jeunes générations » représentées principalement dans trois groupes : les jeunes citadins peu attachés, les jeunes familles converties et les peu confiants. La génération Z (regroupe les personnes nées à partir de 1997) est la plus attachée à la consommation des produits bio pour des raisons éthiques, sociales et de bien-être animal.

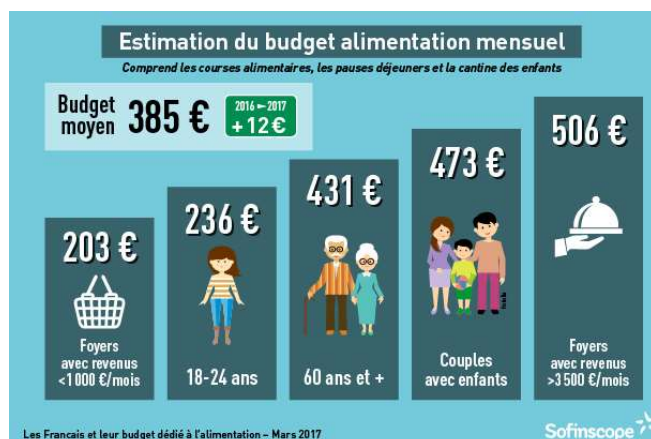
Toutefois des freins persistent quant à l'achat de produits bio comme le prix ou encore le doute sur le respect du cahier des charges.

En termes de lieux d'achats, 80 % des consommateurs bio achètent les produits bio en GMS. Ils sont 25 % à se rendre en magasins spécialisés, 20 % à la ferme, 29 % sur les marchés, et 5 % via le drive.

79% des consommateurs de produits bio achètent des fruits et légumes bio, 58 % des produits laitiers bio et 8 % des produits d'épicerie bio. Au final, 5 % de la consommation alimentaire des ménages français est consacrée aux produits bio.

C - Le budget alimentaire

En France, le budget alimentaire mensuel moyen est de 385 euros par mois (pour les courses alimentaires, les pauses déjeuners et la cantine des enfants). Ce budget présente de fortes variations selon l'âge, la Catégorie Socio-Professionnelle et les revenus.



*Estimation comparative du budget alimentaire mensuel en France
(Source : Sofinscope, 2016)*

Ainsi, les foyers gagnant 3 500 euros ou plus par mois dépensent 506 euros mensuels pour la nourriture, un chiffre environ 2,5 fois supérieur au budget des foyers aux revenus mensuels de moins de 1 000 euros, qui s'élève à 203 euros. Les 18-24 ans dépensent, eux, 236 euros par mois pour se nourrir, soit deux fois moins que les couples avec enfants (473 euros). Quant aux personnes de 60 ans et plus, leur budget alimentation s'élève à 431 euros par mois.

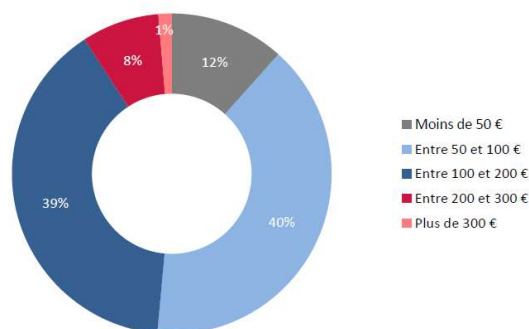
D- Les pratiques de consommation au Pays Basque

De mai à juin 2016, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Bayonne Pays Basque a réalisé pour le compte du Cluster Uztartu⁶, une étude quant aux pratiques de consommation à l'échelle du Pays Basque. Les objectifs de cette étude auprès des consommateurs (450 ont été interrogés) étaient multiples :

- Dresser un état des lieux de la consommation de produits alimentaires locaux ;
- Identifier les consommateurs de produits locaux, cerner les comportements et intentions d'achat de produits alimentaires locaux ;
- Appréhender les motivations, déterminer les freins et mettre en évidence des leviers d'actions sur la consommation des produits locaux.

Selon les résultats de cette enquête, environ 40% des enquêtés dépensent entre 50 et 100 euros par semaine pour les achats alimentaires de leur foyer et autant y consacrent de 100 à 200 euros.

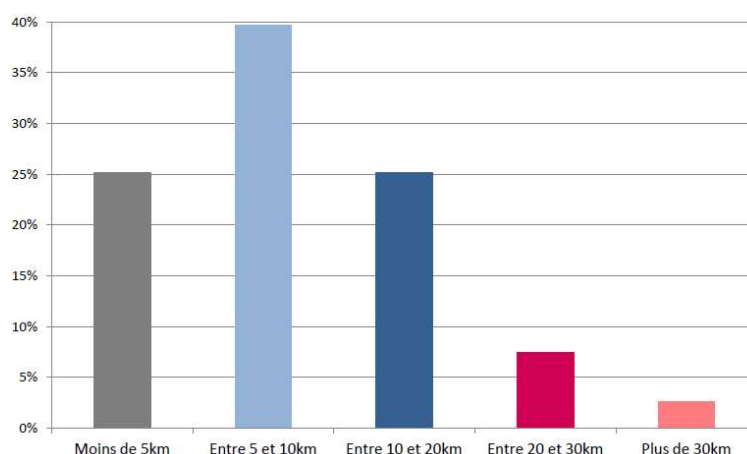
⁶ Cluster au service de la filière agroalimentaire



*Budget hebdomadaire consacré à l'alimentation au Pays Basque
(Source : Enquête Uztartu, 2016)*

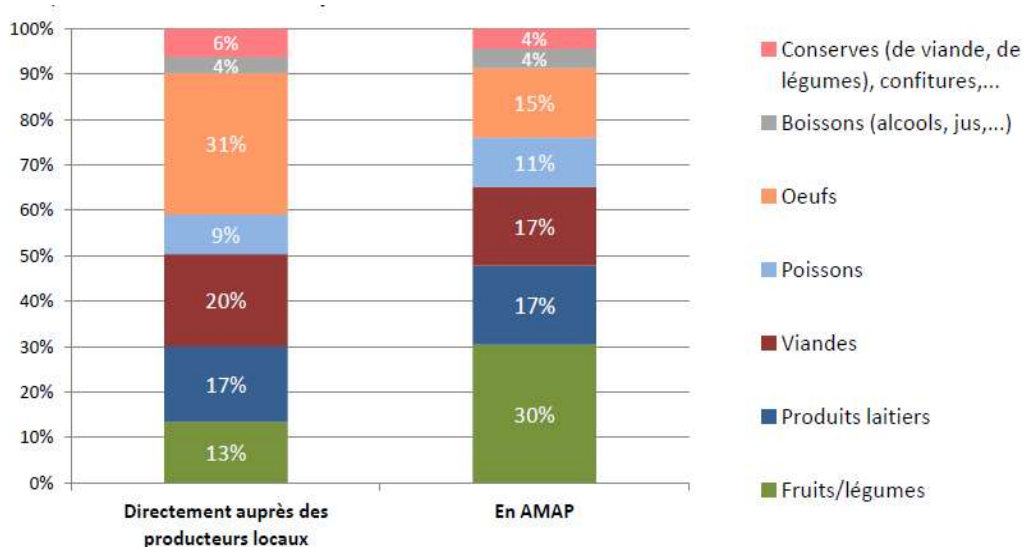
L'analyse des données issues de l'enquête montre qu'au Pays Basque, le budget moyen par ménage est de 5 798 € de dépenses alimentaires par an (France : moyenne à 3 600 euros par personne). Les pratiques de consommation ont également permis d'interroger les pratiques des consommateurs basques en matière de produits locaux. Dans le cadre des démarches alimentaires portées par les collectivités, la question de la définition du local se pose très rapidement avec acuité. Dans le cadre de l'étude conduite par le Cluster, un produit alimentaire est dit local « s'il est produit ou transformé au Pays Basque ou dans les cantons limitrophes ».

Les résultats de l'enquête montrent qu'1/3 des répondants (35%) se déclare prêt à parcourir plus de 10 km pour se procurer des produits alimentaires locaux. La notion de distance, de temps et de praticité d'achat est donc un enjeu.



*Distance prête à être parcourue pour se procurer des produits alimentaires locaux depuis le domicile
(Source : Enquête Uztartu, 2016)*

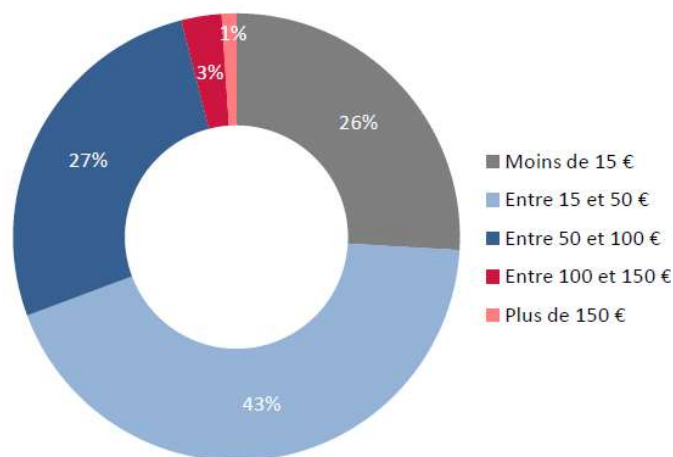
S'agissant des produits locaux achetés, l'enquête montre qu'ils varient fortement en fonction du mode de distribution locale. Les achats de fruits et légumes sont plus importants dans le réseau d'Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) que directement auprès de producteurs locaux. La situation est inverse pour les achats d'œufs et de viandes (plus forte part directement avec les producteurs). Quasiment autant de produits laitiers et de poissons sont achetés au sein du réseau AMAP qu'en direct à des producteurs locaux.



Répartition des achats de produits locaux effectués directement auprès des producteurs locaux et en AMAP
(Source : Enquête Uztartu, 2016)

Selon l'enquête, 85 % des sondés ont déclaré acheter des produits locaux. 70% des acheteurs de produits alimentaires locaux en achètent plus d'1 fois par mois. Parmi eux, ils sont plus d'1/3 à déclarer en acheter plus d'1 fois par semaine.

La tendance de consommation des produits alimentaires locaux semble plutôt en progression car 55% des répondants prévoient d'acheter dans les mois à venir plus de produits locaux qu'actuellement. Toutefois 4 répondants sur 10 ne pensent pas faire évoluer leur quantité d'achat de produits alimentaires locaux.



Budget hebdomadaire consacré à l'alimentation locale au Pays Basque
(Source : Enquête Uztartu, 2016)

En termes de budget, 2/3 des enquêtés (69%) dépensent moins de 50 euros par semaine en produits alimentaires locaux. Parmi ceux ayant un budget hebdomadaire supérieur à 50 euros, 2/3 ont entre 40 et 59 ans et leur fréquentation des commerces traditionnels, des marchés et des producteurs locaux est plus régulière que la moyenne.

Les résultats de l'enquête menée par le Cluster Uztartu ont permis de mettre en exergue des premiers éléments sur les comportements alimentaires et sur les pratiques d'achats d'un échantillon de consommateurs basques. Il conviendrait de conduire une enquête beaucoup plus large pour confirmer et étayer ces résultats.

1.2.3 La restauration collective

La restauration collective sur le territoire du Pays Basque est essentiellement composée (en termes de volumes et d'usagers) :

- D'une restauration publique (pour les cantines scolaires : maternelles, primaires, collèges, lycées) ;
- D'une restauration privée (ou parapublique) pour les établissements de santé notamment les maisons de retraite ;
- S'ajoutent également les crèches municipales ou encore associatives.

Les publics et usagers sont très variés ainsi que les modes de gestion : gestion déléguée et gestion directe. La gestion déléguée consiste, dans le cadre d'un marché public à confier la fabrication des repas à un prestataire qu'il soit public ou privé. Quant à la gestion directe, c'est la collectivité elle-même, qui assure la fabrication des repas.

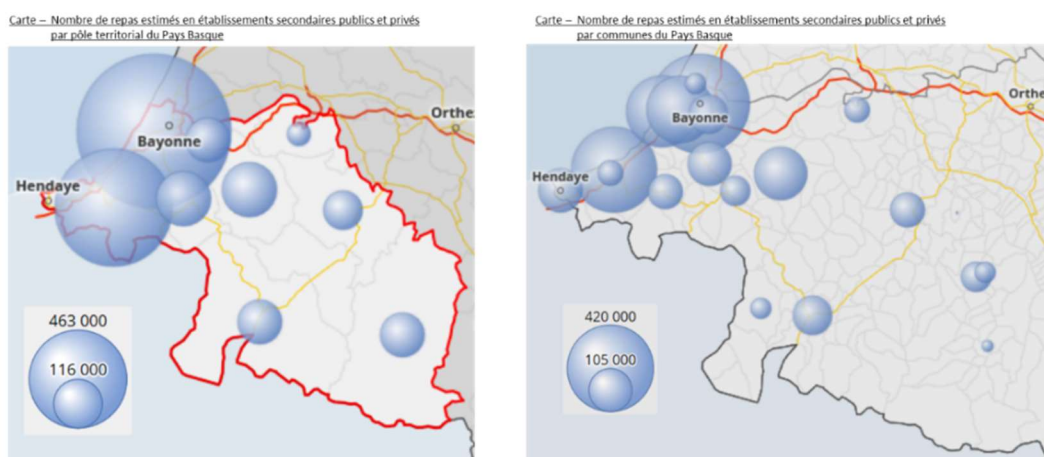
Sur le territoire du Pays Basque, 100 communes possèdent au moins 1 école élémentaire et/ou primaire (avec au moins 1 classe). Il est à noter qu'au Pays Basque, plus de 60% des communes sont en gestion déléguée contre 40% en gestion directe. Cette situation diffère de la moyenne nationale puisque la gestion directe représente en moyenne 60%.

De plus, les collectivités gèrent parfois aussi des services de portage de repas à domicile ou de restauration pour les centres de loisirs sans hébergement (lors des vacances notamment).

A- Volume alimentaire de la restauration dans le secondaire

Les données ci-dessous sont établies à partir des données sources de l'Académie de Bordeaux (nombre d'élèves totaux en collèges, lycées dont lycées professionnels et nombre de demi-pensionnaires).

En ce qui concerne le volume de repas pour les établissements publics ou privés du secondaire du Pays Basque, il représente 2 628 150 repas par jour. Les cartes ci-après montrent qu'ils sont très importants sur le littoral. Ceci peut s'expliquer par une forte concentration de ce type d'établissements dans les zones urbaines voire périurbaines.

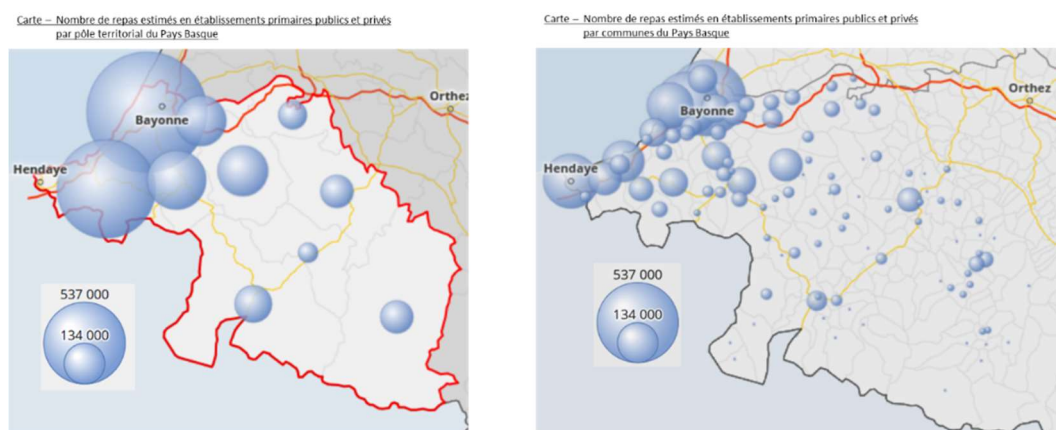


Nombre de repas estimés dans les établissements secondaires publics et privés
(Source : Blezat consulting - 2019 / Données Académie de Bordeaux)

B- Volume alimentaire de la restauration dans le primaire

Cette nouvelle série de cartes s'intéresse au volume des repas pour les écoles primaires qui représente 3 124 800 repas par jour. Elle montre que la frange littorale concentre les volumes de repas les plus importants du fait du nombre d'établissements et d'une forte concentration de la population. Les pôles territoriaux Côte Basque Adour et Sud Pays Basque comptabilisent à eux deux, plus de 60% des volumes.

A l'inverse, au Pays Basque intérieur, de nombreuses communes n'ont pas d'école et n'assurent donc pas la gestion d'un service de restauration collective.



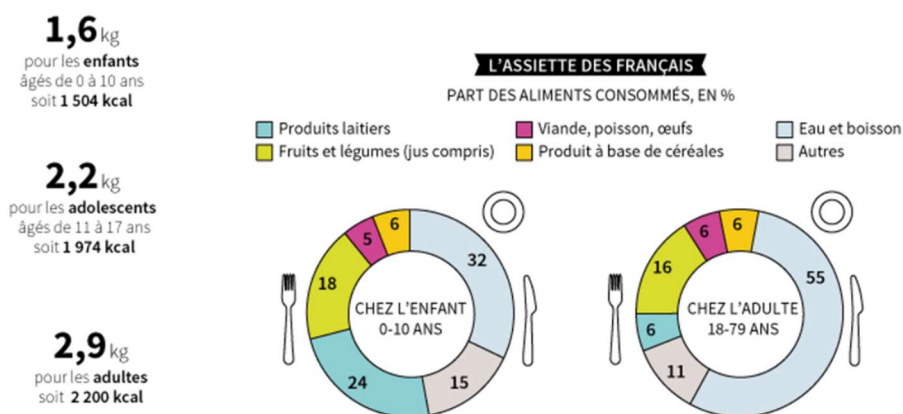
Nombre de repas estimés dans les établissements primaires publics et privés
(Source : Blezat consulting - 2019 / Données Académie de Bordeaux)

1.1.4 L'assiette journalière moyenne

Les données disponibles au moment de la réactualisation du diagnostic n'étaient pas connues pour le Pays Basque. Il est donc proposé ci-après de s'appuyer sur des données nationales.

Les modes de consommation alimentaire des Français ont bien changé. L'alimentation est devenue une dépense de moins en moins lourde dans le budget des ménages. La consommation de produits carnés a structurellement diminué en France depuis les années 60. Cette consommation a évolué au profit des viandes blanches et des produits transformés, en très forte croissance. Comment cela se traduit dans l'assiette journalière moyenne ?

Un adulte consomme chaque jour 2.9 kg d'aliments et de boissons. Il est à noter que 55% de cette alimentation est avant tout liquide.



*La composition de l'assiette des français
(Source : ANSES, 2017)*

Les fruits et légumes dominent ensuite le contenu de notre assiette à hauteur de 16% devant les protéines animales (viande, poisson, œufs) et les produits laitiers, tous deux à 6%.

Une première approche de l'empreinte carbone de l'assiette annuelle moyenne française a été réalisée dans le cadre des diagnostics du Plan Climat Pays Basque.

La production de nourriture émet des gaz à effet de serre, comme toute autre activité humaine. Le secteur agricole est le 1^{er} émetteur de GES du territoire avec 841 ktCO₂e estimée par l'AREC en 2019. Ainsi, à titre d'exemple, les produits carnés représentent 6% du contenu de notre assiette actuelle et contribuent à hauteur de 49% aux émissions de CO₂. A l'inverse, 16% de notre assiette est dédiée aux légumes et aux fruits alors qu'ils contribuent à hauteur de 11% aux émissions de CO₂.

Les travaux conduits en 2014 dans le cadre de l'étude Climagri ont confirmé que l'élevage avait une empreinte carbone importante (aliments pour les animaux, digestion des ruminants, etc.)

Dans une démarche de transition alimentaire, il est intéressant de comparer l'assiette actuelle avec les scénarii de prospective Afterres2050. Afterres2050 est un scénario soutenable pour l'agriculture et

l'utilisation des terres en France à l'horizon 2050. Il a été construit par Solagro, entreprise associative qui réunit des experts, des agriculteurs et des citoyens.

Aterres2050, à l'image du scénario Négawatt, dont il partage la philosophie et les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, pose en préalable la révision de l'ensemble de nos besoins (alimentaires, énergétiques, d'espace, etc.) afin de les mettre en adéquation avec les potentialités de nos écosystèmes.



L'assiette en 2050

(Source : SOLAGRO - Scénario Afterres 2050)

L'assiette de demain doit permettre de diviser par deux les émissions de GES de l'agriculture. Elle est aussi plus « biologique » pour limiter l'usage des pesticides. La consommation de poissons y est fortement en baisse pour faire face notamment à la surpêche. Ainsi, selon le scénario Afterres2050, l'assiette alimentaire serait appelée à contenir en 2050 :

- Un tiers en plus de céréales, des fruits, de légumes ;
- Moins de sucre ;
- Et jusqu'à deux fois moins de lait et de viande.

2. Les productions du territoire : quels potentiels d'approvisionnement ?

2.1 Les dynamiques agricoles

Les données figurant dans cette partie s'appuient essentiellement sur les résultats du Recensement Général Agricole (RGA) de 2010, complétés par diverses sources (données transmises par chacune des filières énoncées ci-après, Point Accueil Installation Transmission des Pyrénées-Atlantiques (PAIT64), Etablissements de l'Elevage des Pyrénées-Atlantiques (EDE64), Chambre d'agriculture 64, etc.). Il s'appuie également sur les données traitées qui figurent dans les cahiers techniques réalisés en 2014 par Euskal Herriko Laborantza Ganbara (EHLG).

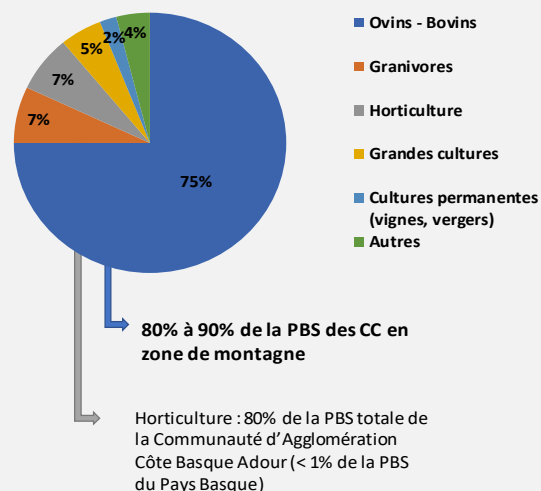
Ces données nécessiteront d'être réexaminées à l'aune des résultats du recensement prévu en 2020 afin de confirmer, infirmer ou de mieux cerner certaines tendances

Selon les données du RGA 2010, seule base de données autorisant des comparaisons nationales :

- Le Pays Basque compte plus de 4 450 fermes (40 % de l'effectif départemental) dont 3 200 fermes en zone de montagne (soit $\frac{3}{4}$ des fermes du Pays Basque) ;
- 124 200 ha de SAU (36 % de l'effectif départemental) dont 89 624 en zone de montagne (soit $\frac{3}{4}$ de la SAU du Pays Basque. A cela, s'ajoute les 47 000 ha de surfaces collectives en estive mises à disposition des structures gestionnaires (commissions syndicales, communaux...) ;
- L'utilisation de la montagne pour faire pâturer les animaux l'été permet d'avoir besoin de moins de surfaces sur la ferme, d'où un tissu plus dense de fermes (une pour 18 hab. ou 35 fermes par commune en zone de montagne contre une ferme pour 192 hab. ou 22 fermes par commune en zone hors montagne) ;
- Les fermes sont familiales et plus petites que la moyenne : 28 ha en moyenne dans le département (moyenne nationale : 55 ha, moyenne pour l'ex-région Aquitaine : 32 ha). En revanche, d'après la classification économique établie à partir de la Production Brute Standard (PBS), 50% ou plus des exploitations sont de taille moyenne, 40% sont de petites exploitations et 10% sont classées dans les grandes exploitations ;
- Elles emploient proportionnellement plus d'actifs : 8 600 actifs agricoles employés (soit 5 900 Unité de Travail Annuel (UTA) dont $\frac{3}{4}$ sont en zone de montagne (6200 actifs agricoles employés soit 4 380 UTA) mais les fermes de montagne emploient plus de personnes : 1,4 UTA par ferme contre 1,2 hors montagne.
- La production brute standard du territoire s'élève à 221 millions d'euros en 2010 soit 36% de la PBS départementale. Les élevages d'ovins et de bovins y contribuent pour près des trois quarts.

Répartition de la valeur des productions agricoles
du Pays Basque
(mesurée en « Production Brute Standard »
(Source : RGA, 2010)

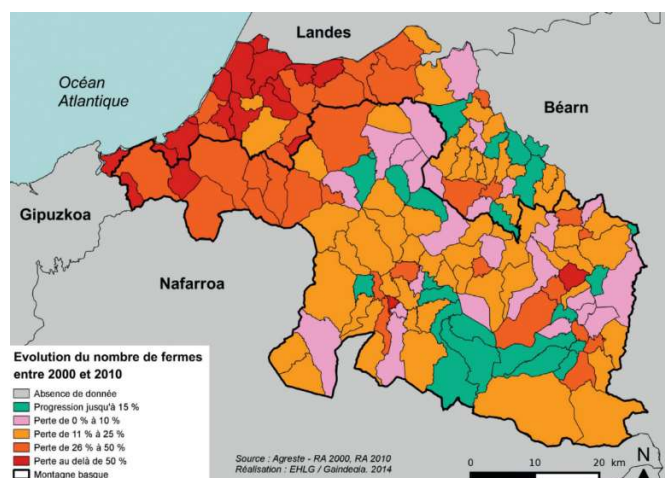
Figure 1 : Répartition de la PBS des exploitations du Pays Basque en fonction des OTEX



La ferme basque se concentre à 75% sur les élevages ovins et bovins, marquant là le poids de l'économie de l'élevage dans le territoire agricole du Pays Basque. Inversement, les productions végétales que sont les grandes cultures, les cultures permanentes (fruits, vignes) ne représentent que 9% de la Production Brute Standard de la ferme basque. 80 % à 90% de la valeur est concentrée sur des communes situées en zone de montagne (111 sur 158).

A- Les mutations de l'occupation des sols

Le Pays Basque connaît une forte diminution des surfaces agricoles liée à l'urbanisation croissante : - 9,3% (-3.2% en France) soit 11 550 ha de SAU totale en moins. Les plus fortes pertes de surfaces agricoles s'observent en particulier en bordure du littoral, en grande partie par artificialisation de ces superficies.



Evolution de la SAU totale par commune entre 2000 et 2010
Source : Agreste, Recensement agricole 2010

En parallèle, les surfaces moyennes augmentent tant par exploitation que par surface moyenne valorisée par équivalent temps plein (SAU / unité de travail agricole (UTA)). En 2010, les petites exploitations (PBS< 25 000 euros) regroupent 17% de la SAU, les moyennes 65% et les grandes 18% (PBS> 100 000 euros). En plus des 124 200 hectares de SAU, le Pays Basque possède 47 000 hectares de pâturages collectifs situés en zone de montagne (gérés par 67 structures gestionnaires d'estives en 2010).

La conduite des troupeaux (ovin, bovin, caprin...), essentiellement élevés à l'herbe, fait que les surfaces toujours en herbe représentent environ 93% de la SAU en 2010. Les prairies et fourrages recouvrent plus de 90% de cette SAU, le reste étant essentiellement dédié à la culture de céréales. Elles se répartissent pour près des trois quarts en prairies productives, un cinquième en pacages peu productifs et le reste (moins de 7%) en cultures fourragères, essentiellement composées de maïs fourrage destiné à l'ensilage.

B- Un territoire attractif pour les jeunes agriculteurs mais une baisse de la population agricole

Le Pays Basque fait partie des territoires les plus dynamiques en matière d'installation de jeunes agriculteurs.

En 2019, on compte au niveau du Pays Basque 79 installations ayant bénéficié de la DJA (Dotation Jeune Agriculteur), soit les 2/3 des installations aidées du département, en sachant que le nombre d'installations non aidées serait quasiment équivalent. Les données départementales mettent en avant un âge moyen d'installation à 29 ans et plus des deux tiers des installations en zone de montagne.

Malgré une part plus importante de jeunes actifs agricoles que sur d'autres territoires et au regard de l'attractivité du territoire, la démographie agricole au Pays Basque doit faire face à un vieillissement important qui soulève de nombreuses problématiques pour le maintien du foncier agricole et des productions locales. Une baisse significative du nombre d'exploitations a été observée en 10 ans : - 25% entre 2000 et 2010 (-26% en France).

Sur le territoire, les « moyennes et grandes » exploitations ont diminué de 15 %, les « petites » de 36 %, alors que tous les types de fermes diminuent de manière semblable en Béarn ou en France.

Au Pays Basque, ce sont donc les plus petites exploitations en termes économiques, celles ayant le moins d'activité et avec des exploitants âgés qui disparaissent le plus. Le développement des formes collectives d'exploitation (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC), Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL), etc.) explique également une partie du phénomène.

Cette année, en 2020, environ 70% des agriculteurs auront plus de 60 ans. La question du renouvellement des générations se pose donc avec acuité au Pays Basque.

2.2 L'offre alimentaire au Pays Basque

L'analyse de l'offre en produits agricoles et alimentaires permet de connaître l'état de la production locale, les attentes et pratiques des producteurs. Certaines filières sont à encourager afin de renforcer la souveraineté alimentaire du territoire et d'optimiser la compatibilité de l'offre avec la demande.

A- Un territoire d'élevage et une prépondérance de l'élevage ovin

En 2010, plus de 3 700 agriculteurs basques, soit plus de 80% de l'effectif total élèvent des herbivores (bovins, ovins, équins ou caprins).

1/3 des fermes sont des élevages mixtes ovin-lait / bovin viande (environ 1300 fermes en 2010) avec 40 % de ces exploitations qui ont moins de 10 vaches à viande. En effet, le troupeau ovin (dominé par trois races emblématiques : Manex Tête Noire, Manex Tête Rousse, Basco-Béarnaise) est le plus souvent associé à des vaches allaitantes (98% de Blonde d'Aquitaine).

1 500 éleveurs ont pratiqué la transhumance en 2010 en plaçant leurs troupeaux dans les pâturages collectifs en zone montagneuse durant la période estivale. Les terres sont principalement des prairies utilisées pour le pâturage ou pour constituer des stocks de fourrages. L'alimentation des animaux est complétée par des achats de fourrage et d'aliments concentrés. Beaucoup cultivent quelques hectares de maïs autoconsommé.

Enfin en dix ans, 20 % des élevages ovins ont disparu (40% pour les élevages bovin) soit légèrement moins que pour l'ensemble des exploitations. Mais le cheptel global est stable, il y a donc une augmentation des troupeaux moyens, alors que la main d'œuvre diminue et les surfaces exploitées aussi. Les exploitations ont perdu en autonomie alimentaire et la transhumance a également tendance à se réduire.

En 2019, le cheptel d'ovins lait présent au niveau départemental est de 500 000 têtes (dont 430 000 au Pays Basque, soit 84 %). Cette filière est structurée au sein de l'association Interprofessionnelle du lait et des produits laitiers des Pyrénées-Atlantiques qui compte (données de la campagne laitière de 2017/2018) :

- 1 355 livreurs qui produisent 63 millions de litres de lait collectés par 8 entreprises du département,
- 360 fromagers fermiers qui produisent et transforment l'équivalent de 12 millions de litres de lait.

Ces données en font aujourd'hui le second bassin laitier de France, dans lequel la filière Appellation d'Origine Protégée (AOP) Ossau-Iraty occupe une place prédominante (1 160 livreurs et 155 producteurs fermiers concernés).

Le litrage de lait de brebis transformé par les entreprises départementales représente au total 87 millions de litres (dont 48 millions de lait issus d'élevages engagés dans l'AOP Ossau-Iraty) dont 95 % est transformé en fromage à pâte pressée non cuite.

De plus, les entreprises locales s'approvisionnent aussi en lait de brebis extérieur à la zone de production (environ 20 millions de litres) et ne valorisent en fromage AOP Ossau-Iraty que la moitié du lait potentiellement transformable en AOP (soit 26 millions de litres).

Par ailleurs, 720 éleveurs (dont 80 à 85 % sont situés au Pays Basque) sont engagés dans la filière IGP et Label Rouge Agneau de lait des Pyrénées, et 23 500 agneaux ont été valorisés sous ce label lors de la campagne 2018-2019, ce qui représente moins de 16 % de la production labellisable

B- L'élevage bovin en déclin

Le cheptel bovin est la seconde production du Pays Basque. Il est estimé en 2010 à 51 000 vaches allaitantes et à 10 000 vaches laitières avec une production annuelle de 65 M de litres de lait et une production de 12 000 tonnes de viande.

La viande bovine transformée sur le territoire provient à 39 % d'élevages du Pays Basque, 48% des élevages régionaux et 13% d'Espagne. Environ 5% de la viande bovine est commercialisée au Pays Basque, 88% sur les marchés nationaux et 7% à l'export (Source : Observatoire de la Ferme Basque - OFB, 2008).

La filière viande bovine du Pays Basque est relativement peu structurée, hormis l'existence de quelques démarches collectives :

- L'association Herriko haragia a été créée en 2013, suite à un état des lieux approfondi de la filière (commandité par Uztartu et réalisé par EHLG), avec pour objectifs de valoriser les bovins de race à viande nés, élevés, engraisés et abattus au Pays Basque. Cette filière qui s'est progressivement développée rassemble aujourd'hui 280 éleveurs (par ailleurs adhérents à l'un des 5 groupements d'éleveurs que compte l'association) et les 4 principaux abatteurs du territoire. En 2019, 260 tonnes de viande bovine (dont 90 % de gros bovins et 10 % de veaux) ont été valorisées sous la marque collective Herriko.
- L'association Blonde Berceau de Race 64 s'est fixée pour objectif de reterritorialiser la viande de bœuf de race Blonde d'Aquitaine au cœur de son berceau historique grâce à la mise en place d'une marque distinctive : Blond'Aqui. Cette démarche collective qui rassemble plusieurs organisations de producteurs a pour vocation de concerner l'ensemble des éleveurs de Blonde d'Aquitaine du Département.

A noter qu'il existe quatre Labels Rouges en Blonde d'Aquitaine au niveau départemental.

Enfin, la production bovin lait est celle qui connaît la plus forte baisse depuis 10 ans (-40% des exploitations). C'est également celle qui est la plus touchée par la baisse des surfaces et de main d'œuvre.

Le département des Pyrénées-Atlantiques enregistre une baisse du nombre d'éleveurs bovins lait bien que celle-ci soit moins marquée que pour les autres départements de la région (- 5,6 % contre - 7,3 %). Cette diminution qui suit depuis plusieurs années la même tendance a pour diverses origines : des arrêts sans succession, des investissements lourds, une astreinte très élevée cumulé à un manque de visibilité vers l'avenir poussent les gens à se tourner vers d'autres productions ou simplement arrêter.

C- Porcs, volailles, palmipèdes : des élevages peu présents sur le territoire

Entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations ayant un atelier porcin a diminué de 60 % au Pays Basque (850 exploitations en 2010). Le cheptel global diminue d'un quart. L'activité porcine s'effondre sur le territoire. L'agrandissement de la taille moyenne des exploitations ne compense pas la diminution de l'effectif global. En 2014, le cheptel de porc est estimé à 2800 truies et 75 000 porcs charcutiers avec une production de 7000 tonnes de viande de porc.

L'Association de la Filière Porc Basque Kintoa a été créée en 2001 par des éleveurs et transformateurs qui ont contribué à la sauvegarde de la race à partir du milieu des années 80, puis à la mise en œuvre d'un programme de conservation génétique et enfin à la relance de la production. Cette filière en devenir a obtenu l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) en 2016, puis l'AOP en 2017, sur la viande fraîche et le jambon sec. Elle rassemble aujourd'hui 81 adhérents dont 74 éleveurs (dont 24 producteurs fermiers), 5 transformateurs artisanaux et 2 séchoirs. En 2018, elle compte un effectif total de 550 truies et 60 verrats et 3 262 carcasses de porcs charcutiers ont été agréées Kintoa (soit une progression de 25 % en 1 an). L'objectif est d'atteindre 5 000 porcs à moyen terme, tout en veillant à encadrer la croissance et le développement de la filière.

La production de volailles de chair est présente dans environ 4% des exploitations du territoire. Le gavage de canard est la principale activité et il y a quelques producteurs fermiers de foies gras. Les poulets quant à eux, sont essentiellement valorisés en circuits courts. L'élevage de volaille et de canard, encore déficitaire sur le territoire, tend à se développer.

Le cheptel de volaille est estimé à 350 000 places de volailles de chair (canards gras, poulets de chair, oies) et 100 000 poules pondeuses avec une production de 3 000 tonnes de viande de volaille et 2 200 tonnes d'œufs.

Environ 4 200 T des animaux abattus (56%) sont sous Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine (SIQO) (IGP Jambon de Bayonne, AOP Porc Basque Kintoa, IGP et Label Rouge Canard à foie gras du Sud-Ouest, IGP et Label Rouge Porc du Sud-Ouest, etc.) ou commercialisés sous une marque collective adossée à un cahier des charges (Porc Manex et Jambon Ibaiona).

Environ 80% du tonnage est destinée aux salaisonniers ou transformateurs via des gros industriels de la viande (75%) ou à la vente directe (25%). La quasi-totalité du tonnage est consommée ou transformée localement. Concernant l'IGP Jambon de Bayonne : 1,5M de jambons de Bayonne sont élaborés annuellement dont 750 000 élaborés par l'entreprise Haraguy.

Concernant les poules pondeuses, il existe quelques producteurs fermiers et un élevage de plus grande envergure.

D- La filière pêche : une filière principalement dédiée à l'export

La pêche professionnelle au Pays Basque est à dominante côtière et artisanale. Le quartier maritime de Bayonne abrite une flotte de navires d'environ 150 bateaux pratiquant essentiellement une pêche aux filets ou aux chaluts pour des marées de plusieurs jours, voire plusieurs semaines jusque dans le nord du golfe de Gascogne et au-delà.

La filière pêche en mer représente plus de 600 emplois et 10 000 tonnes de poissons d'une centaine d'espèces différentes sont débarquées et commercialisées à la criée de Saint-Jean-de-Luz/Ciboure tous les ans, ce qui place cette criée au 6ème rang en valeur sur 36 en France. Les espèces les plus pêchées sont le merlu, la sardine, le germon, le maquereau mais aussi la sole, le bar et le thon rouge.

Les produits issus de la pêche sont principalement dédiés à l'export. 70% de la production de la criée part à l'export (surtout en Espagne). Les restaurateurs privés, poissonneries et les Grandes et Moyennes Surfaces s'approvisionnent via des mareyeurs qui achètent des produits locaux de la Crie de Ciboure et complètent leur approvisionnement à Arcachon, sur l'île d'Oléron ou en Espagne.

La filière pêche se trouve confrontée à une réglementation européenne toujours plus contraignante, à l'augmentation des coûts du carburant et des charges liées à l'exploitation des navires, enfin, à la concurrence de plus en plus vive des produits en provenance d'autres ports, d'autres pays ou de l'aquaculture.

L'aquaculture du Pays Basque concerne majoritairement des élevages de salmonidés (truites). En 2010, on compte au Pays Basque 9 entreprises piscicoles travaillant sur 16 sites (dont 6 unités de découpe et conditionnement) qui commercialisaient au total près de 1 600 tonnes de truites pour un chiffre d'affaires d'environ 6 millions d'euros. Créée fin 1994, l'association Truite du Pays Basque a travaillé sur la définition d'une stratégie de valorisation commerciale de la truite élevée dans les eaux vives des montagnes basques. Un dossier de demande de CCP (Certification de Conformité Produit) et d'IGP (Indication Géographique Protégée) avait été déposé auprès de l'INAO en 2010, sans pour autant avoir obtenu des résultats à ce jour.

E- Maïs et céréales : une production tournée vers l'alimentation animale

Près d'un agriculteur basque sur deux cultive des céréales, oléagineux ou protéagineux. Cela correspond à 11 000 ha soit 10% de la sole départementale. 85% de la SAU du territoire est dédiée à des surfaces destinées à l'alimentation du cheptel et seuls 12% correspondent à des cultures de céréales, d'oléagineux et protéagineux. Les éleveurs qui ne cultivent pas de quoi alimenter leur cheptel sont souvent contraints par des terrains trop pentus et doivent faire face à l'envolée des cours des céréales.

La production de maïs est la plus importante au Pays Basque. Elle est majoritairement située sur le bassin de la Bidouze.

Les cultures de céréales aidées du département des Pyrénées-Atlantiques représentent 11% de la SAU du Pays Basque avec 1 888 398 ares ; elles correspondent à 18% de la SAU de la zone littorale, 19% de la SAU de la zone intermédiaire et 8% de la zone intérieure.

Les cultures d'oléagineux aidées du département des Pyrénées-Atlantiques représentent 0,3 % de la SAU du Pays Basque avec 6 824 ares ; leur part dans la SAU de chaque zone est minime : moins de 0,05% pour la zone intérieure. La culture dominante est le soja mais ne représente que 8% de la culture du département. C'est principalement la zone intérieure qui présente des cultures oléagineuses (tournesol et soja).

Les cultures de protéagineux aidées du département des Pyrénées-Atlantiques représentent 0,01 % de la SAU du Pays Basque avec 2 152 ares ; leur part dans la SAU de chaque zone est minime. La culture dominante est le pois de printemps.

Depuis les cinq dernières années, plusieurs initiatives ont émergé sur le territoire pour valoriser la production de céréales et oléo-protéagineux à destination de l'alimentation humaine.

Ainsi, suite à la volonté d'un groupe d'agriculteurs du secteur de St Palais de trouver une alternative à la monoculture de maïs irrigué, des essais de culture de blé, tournesol et colza se sont mis en place. Il s'en est suivi la création de deux filières bien ancrées sur le territoire :

- La filière blé/farine/pain du Pays Basque est portée par l'association Herriko ogia depuis sa création en 2013. Elle rassemble aujourd'hui 15 agriculteurs, les 2 minoteries locales et 60 boulangers artisanaux. Malgré une croissance progressive des ventes de pain Herriko, le développement de la filière est impacté par de fortes variations de la production liées aux conditions climatiques (107 tonnes de blé récoltées en 2017 et 400 tonnes en 2018 alors que 300 tonnes étaient attendues pour ces deux années). L'un des enjeux de cette filière est également la recherche de solutions de stockage adaptées à ses besoins.
- La Coopérative Noustu Ekilili compte 12 agriculteurs qui sèment annuellement une 50aine d'hectares de tournesol et de colza. La trituration des graines permet d'obtenir du tourteau qui est distribué aux animaux des fermes concernées (source de protéines locales riche en matière grasse et sans OGM) et en moyenne 30 000 litres d'huile de tournesol et de colza dont près de 80 % est commercialisée en tant qu'huile à destination de l'alimentation humaine (principalement auprès de la restauration collective scolaire). En 2020, la Coopérative va démarrer les ventes d'huile de tournesol AB.

Par ailleurs, d'autres démarches ont également émergé :

- L'association Arto Gorria Elkartea a été créée en 2016. Elle est composée de 14 paysans qui produisent du maïs Grand Roux du Pays Basque en AB sur 30 à 35 hectares et qui valorisent leur production transformée (une 20aine de tonnes par an de farine de maïs et de polenta) en circuit court.
- Des essais culturels sont en cours depuis 2018 pour mettre en place une filière de pain et de pâtes à base de blés de pays en Agriculture Biologique, en partenariat avec des agriculteurs, des jardiniers citoyens, des boulangers et un établissement scolaire. L'un d'entre eux a déjà commencé à commercialiser des pâtes alimentaires fermières AB.
- Des essais sont en cours depuis 2013 pour mettre en place une filière orge/malt/bière du Pays Basque en partenariat entre des agriculteurs et plusieurs brasseries du Pays Basque, sans toutefois être concluants à ce jour compte-tenu de la complexité liée à la mise en place de cette filière (conditions climatiques non optimales pour cette culture, absence de solution de stockage localement pour des petites quantités et dans des conditions satisfaisantes, absence de malterie travaillant à façon à proximité du Pays Basque).

F- Le maraîchage, une filière encore marginale sur le territoire

La production légumière est majoritairement constituée de maraîchage très diversifié, et essentiellement destinée à la vente directe ou en circuit court de proximité. Seulement 2% de la SAU du territoire est consacré au maraîchage. Près de la moitié des producteurs de légumes sont à la tête de petites exploitations. Ensemble, ils regroupent 40% des surfaces de légumes du territoire. Les exploitations de taille moyenne regroupent plus de la moitié des surfaces et un peu moins de la moitié des effectifs de producteurs. Près des deux tiers des surfaces de légumes sont cultivés en plein champ, soit pour le marché du frais (44 hectares), soit pour la transformation (31 hectares). Les cultures maraîchères de plein air ou sous abris bas représentent près d'un quart des surfaces maraîchères. Enfin, les cultures sous serre représentent 10% de la surface totale en légumes pour les serres froides et 2% pour les serres chaudes.

Il est à souligner ici l'initiative de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) GARRO, à Mendionde, qui produit en agriculture biologique une trentaine de variétés de légumes différents. L'exploitation couvre 9 ha de terres dont 7 ha en maraîchage (4400 m² d'abris), 0,6% en maïs de variété Arto Gorri et 0,45 ha de vergers. Les surfaces importantes de pleins champs permettent de produire certains légumes en grandes quantités (patates, choux, poireaux, courges) tout en respectant les rotations. Les serres permettent d'assurer une production de légumes diversifiée tout au long de l'année. La SCIC commercialise ses produits dans les écoles, les magasins locaux et fournit également des paniers à la population locale.

Entre 2000 et 2010, le nombre de producteurs a progressé de 30%, mais les surfaces cultivées ont légèrement régressé (-4%). A titre d'exemple, les ceintures vertes maraîchères autour des grandes villes ont quasi toutes disparu.

Parmi les filières maraîchères structurées présentes sur le territoire, on retrouve :

- L'AOP Piment d'Espelette qui est portée par le Syndicat du même nom et qui regroupe aujourd'hui 212 adhérents dont 192 producteurs, 6 entreprises de transformation et 11 de reconditionnement. 275 ha de surface agricole sont concernés par cette production à haute valeur ajoutée. La production de poudre de Piment d'Espelette a été marquée par une forte progression au cours des dernières années et représente aujourd'hui 227 tonnes.
- Le Piment doux du Pays basque et du Seignanx - Biper Ezitia qui est Label Rouge depuis 2016. En 2017, le Syndicat qui porte cette démarche rassemblait 13 maraîchers situés en zone urbaine et péri-urbaine de la Côte basque. La production annuelle avoisine les 70 tonnes de Piment doux qui sont commercialisés en vente directe, ou collectivement via le GIE Biper Ezitia dont plusieurs producteurs sont membres.

G- La filière viticole

La production viticole du Pays Basque se concentre quasi-exclusivement sur le vignoble de l'AOC Irouléguy, bien que des démarches commencent à apparaître en parallèle, à l'exemple de deux viticulteurs récemment installés, l'un basé en Sud Pays Basque, et l'autre dont le projet est de relancer une filière vigne et vin en Soule.

Entouré par plusieurs vignobles de renommée, l'appellation des vins d'Irouléguy arrive à faire prévaloir ses spécificités : il s'agit de l'un des plus petits vignobles de montagne de France dont plus des 2/3 des surfaces sont implantées en terrasse et 1/3 sont conduites en agriculture biologique (et 40 % d'ici 2020). De plus, ce vignoble qui fêtera les 50 ans de l'obtention de son AOC en 2020 connaît depuis plusieurs années un véritable essor avec une augmentation des surfaces plantées et une amélioration de sa notoriété auprès des professionnels et consommateurs, particulièrement au niveau de son bassin de production. Créé en 1945, le Syndicat des vins d'Irouléguy compte aujourd'hui 61 adhérents dont 12 domaines indépendants et une cave coopérative. 238 ha de vigne sont actuellement en production sur une aire géographique qui s'étend sur 15 communes autour de St Jean Pied de Port et de St Etienne de Baigorri.

La forte variation de la production annuelle de vins d'Irouléguy (allant de 5 577 hl en 2018 et 8 300 hl en 2011) ne permet pas de toujours répondre à la demande croissante de la clientèle. C'est dans ce contexte que le Syndicat s'est fixé comme objectif d'arriver à 300 ha plantés d'ici 2023 via un développement raisonné et contrôlé des surfaces et un accompagnement global des porteurs de projet dans l'approche du métier de viticulteur et vinificateur.

H- Des productions locales labellisées

Le territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque se caractérise par une grande diversité de productions agricoles, agroalimentaire et halieutique, ainsi que par une forte dynamique d'initiatives collectives vectrices de valeur ajoutée. Malgré des fermes de plus petite taille que la moyenne nationale (28 ha de Surfaces Agricoles Utiles - SAU par ferme contre 55 ha au niveau national) et une zone de montagne présente sur près de 80 % du territoire, l'agriculture basque a su tirer profit de ces contraintes en développant de nombreuses filières de qualité.

Ces filières permettent de valoriser des productions agricoles ancrées territorialement et de mieux adapter l'offre de produits locaux aux attentes de qualité des consommateurs et des citoyens. Ces filières contribuent également au maintien et au développement d'un tissu agricole et agroalimentaire actif et véhiculent une image forte de qualité qui contribue à l'attractivité du territoire.

Les Signes officiels d'Identification de Qualité et d'Origine (SIQO) sont très présents au Pays Basque, à la fois en quantité (environ la moitié des fermes) et en diversité de produits concernés. Outre les quatre AOP emblématiques (vins d'Irouléguy, fromage Ossau-Iraty, Piment d'Espelette, jambon et viande de porc Kintoa) qui rassemblent près de 1 500 fermes du territoire, il existe également de nombreuses filières Label Rouge et IGP (Indication Géographique Protégée).

L'agriculture biologique et la production fermière sont en constant développement et attirent de plus en plus de candidats à l'installation. En effet, on recense en 2019 sur le territoire du Pays Basque, 320 fermes engagées en agriculture biologique et près d'un tiers des projets d'installation s'orientent vers ce mode de production. La production fermière représente quant à elle environ 370 fermes au Pays Basque et plus d'un projet d'installation sur deux au niveau départemental.

Par ailleurs, plusieurs démarches collectives de qualité ont été initiées au cours des dix dernières années avec comme objectifs de travailler sur la sauvegarde, la reconnaissance et le développement

de races et variétés locales (ex : associations Sagartzea, Xapata, Euskal Erle Beltza, Buru Beltza, Sasi Artalde, Iparraldeko Behi Pirenaikaren Elkartea, Gaztaina, etc.) ainsi que sur la relocalisation de la consommation de produits locaux (associations Biozkarria, Herriko haragia et Herriko ogia, coopérative Noustek Ekilili). Environ 250 à 300 exploitations sont concernées par ces productions qui sont le plus souvent complémentaires d'une activité principale (ovin lait et/ou bovin viande).

I- L'agriculture biologique : une filière qui reste encore à accompagner

Selon la DRAAF Nouvelle-Aquitaine, le développement de l'agriculture biologique a connu un fort succès en Nouvelle-Aquitaine ces 10 dernières années. Fin 2018, on comptait dans la région 6 157 exploitations bio sur près de 276 000 ha, soit 7% de sa surface agricole utile. En Nouvelle-Aquitaine, les trois premiers départements bio de la région sont : la Dordogne, le Lot & Garonne, la Vienne, suivis de près par les Deux Sèvres. Les Pyrénées Atlantiques sont en huitième position sur les douze départements que compte la région.

Avec 216 exploitations, 144 transformateurs, 5137 ha (soit 4,1% de part surface bio totale dans la SAU (Département : 3 4%), le bio au Pays Basque c'est⁷ :

- 44% des surfaces bio du département, dont 42% des surfaces converties du département et dont 49% des surfaces en conversion ;
- 60% des transformateurs ;
- 49% des distributeurs.

L'agriculture biologique se développe sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque. La croissance du bio a suivi deux phases : 2010-2013 (avec une forte diminution des surfaces de -21% entre 2012 et 2013), puis 2014-2017. La croissance s'accélère sur la fin de la période 2016-2017 puisque les surfaces en agriculture biologique ont connu une évolution d'environ 20%.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution
Surfaces AB	1 147	1 505	2 335	2 082	2 349	2 546	2 939	3 509	206%
Surfaces Conversion	500	632	705	323	244	643	868	1 628	226%
Total	1 647	2 138	3 040	2 405	2 593	3 189	3 807	5 137	212%
Evolution		30%	42%	-21%	8%	23%	19%	35%	

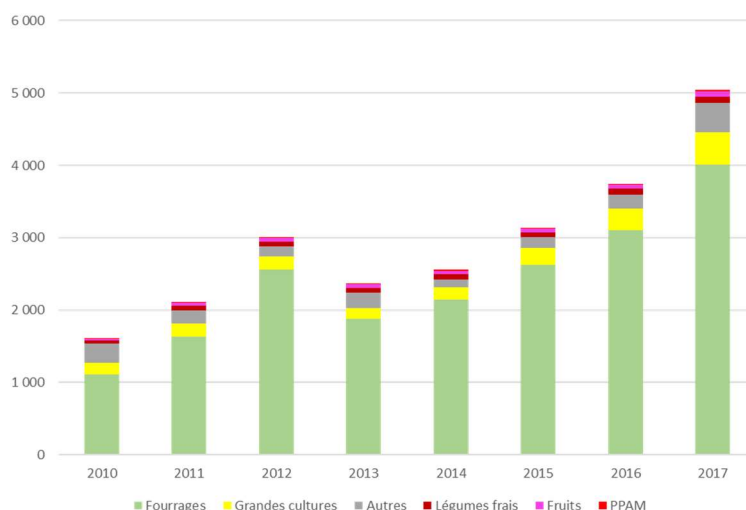
Evolution de la SAU Bio au Pays Basque

(Source : Données Agence Bio, Traitement Blezat Consulting, 2019)

Comme le montre le graphique ci-dessous, les productions bio ne suivent pas toutes la même dynamique. Les productions bio sur la Communauté Pays Basque se caractérisent ainsi par quatre types de productions agricoles :

- Légumes frais = 29% des surfaces bio départementales de légumes frais (298 ha)
- Fruits = 37% des surfaces bio départementales de fruits (198 ha)
- Fourrage = 80% des surfaces fourragères bio du département (5 174 ha de surfaces toujours en herbes et fourrages)
- Grandes cultures : 15% de surfaces en grandes cultures bio du département (2 874 ha)

⁷ Données de l'Agence Bio en 2017



*Evolution annuelle des surfaces totales bio par types de surfaces à l'échelle de la Communauté Pays Basque
(Source : Données Agence Bio, Traitement Blezat Consulting, 2019)*

Les exploitants qui produisent en agriculture biologique sont généralement jeunes et se sont installés en hors cadre familial.

Les exploitations en agriculture biologique au Pays Basque sont insuffisantes pour répondre à la demande des consommateurs locaux notamment en filière poulets et maraichage.

Au niveau de la transformation, il y a peu de valorisation au niveau du produit final et la distribution se fait essentiellement en circuits courts.

Composée de neuf éleveurs bovins en agriculture biologique du département des Pyrénées-Atlantiques (huit au Pays Basque et un en Béarn), l'association Biozkaria est née en 2011. Elle propose de la viande de bœuf et de veau AB à la restauration collective et à la restauration traditionnelle. L'association s'est fixée comme objectifs d'atteindre 20% de bio dans les cantines en 2022 afin de répondre à la loi EGALIM. Biozkaria fournit actuellement 35 établissements scolaires du département des Pyrénées-Atlantiques de manière plus ou moins régulière.

J- La production fermière

La production fermière permet de répondre à l'enjeu de valorisation des productions agricoles locales. Privilégiant majoritairement les circuits courts de proximité, la production fermière du Pays Basque répond en plus à une demande sociétale forte d'accéder à une offre en produits fermiers locaux et de qualité, et de créer des liens entre producteurs et consommateurs. Par ailleurs, selon les données du recensement général agricole de 2010, les fermes en circuits courts du Pays Basque sont plus efficaces en termes de création d'emplois (1,6 Unité de Travail Annuel par exploitation contre 1,3 en moyenne) et de valorisation des surfaces (16,7 hectares de Surface Agricole Utile contre 21,2 hectares en moyenne).

Bien que le nombre d'exploitations fermières reste encore relativement limité (environ 370 fermes, soit 8 à 10% des fermes du Pays Basque), la tendance suivie depuis plusieurs années est à l'augmentation :

- Le PAIT64 a répertorié en 2018, 129 candidats sur 329 avec un projet de transformation (soit 39 % contre 24 % en 2017) et 192 qui envisageaient une commercialisation, en totalité ou partiellement, en vente directe et/ou circuits courts (soit 73 % contre 65 % en 2017),
- Plus d'une installation sur deux qui a fait appel en 2019 à la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) au niveau du département des Pyrénées-Atlantiques, s'est orientée vers une activité de vente directe, de façon partielle ou exclusive (soit 71 projets sur 126, dont 33 projets prévoyaient uniquement une activité de vente directe),
- Le nombre d'adhérents à l'APFPB (Association des Producteurs Fermiers du Pays Basque) suit par exemple une progression à la hausse depuis sa création et compte aujourd'hui 305 exploitations en transformation fermière (soit 21 nouvelles adhésions en 2019) dont 87 sont engagées dans la charte fermière collective IDOKI.

En l'absence d'un Signe Officiel de la Qualité et de l'Origine (SIQO) spécifique à la production fermière, le territoire a vu émerger des initiatives collectives visant à la mettre en avant :

- L'APFPB s'est dotée d'une charte de production fermière IDOKI
- L'association départementale Bienvenue à la Ferme et sa marque éponyme (dont 55 fermes sont au Pays Basque).

Le diagnostic du Plan Climat Pays Basque a permis d'estimer les empreintes énergétiques et carbone de l'agriculture au Pays Basque. En synthèse, le secteur agricole consomme peu d'énergie (160 GWh soit 2% des consommations du territoire). Il est en revanche le premier secteur émetteur de Gaz à Effet de Serre du territoire avec 841ktCO₂e ce qui représente 38% des émissions totales.

Le secteur agricole est une activité vulnérable au changement climatique : sensibilité au stress hydrique, à la prolifération d'espèces invasives, de maladies animales, etc.

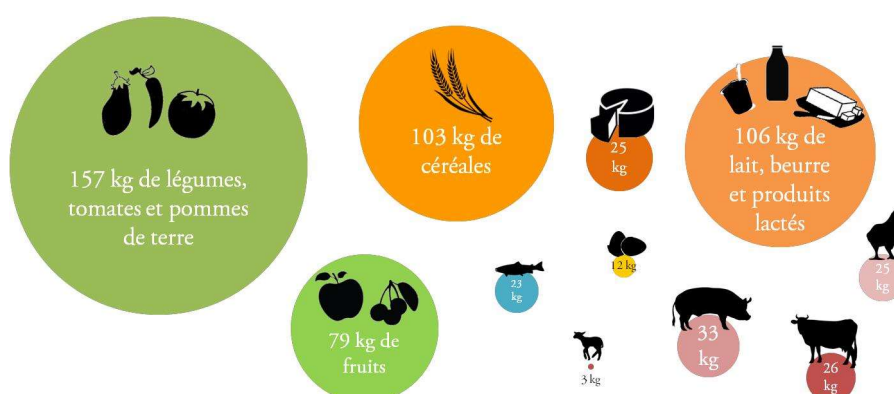
Pour en savoir plus sur le diagnostic « Agriculture et Alimentation du Plan Climat Pays Basque : cf. Annexe 3.

2.3 La disponibilité alimentaire

Les éléments de diagnostic présentés dans les points A et B qui suivent, ont été réalisés dans le cadre d'une étude conduite par l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires (ENSAIA) de Nancy, pour le compte du Conseil des élus du Pays Basque entre 2017 et 2018.

A- la couverture alimentaire théorique

En reprenant comme base, l'assiette journalière moyenne type et en l'appliquant aux 300 000 habitants du Pays Basque, il est possible d'obtenir les besoins théoriques de la population en denrées alimentaires. De plus, en connaissant les quantités d'aliments produites par le territoire, il est possible d'en déduire la part des besoins qui serait couverte si les toutes productions agricoles restaient sur le territoire.



*Consommation alimentaire annuelle d'un français moyen, en kg/hab./an
(Source : ENSAIA Nancy, 2018)*

Cette approche théorique ne prend pas en compte les changements potentiels de pratiques alimentaires des années futures en particulier une baisse tendancielle de la consommation de viande accompagnée d'une végétalisation accrue du régime alimentaire.

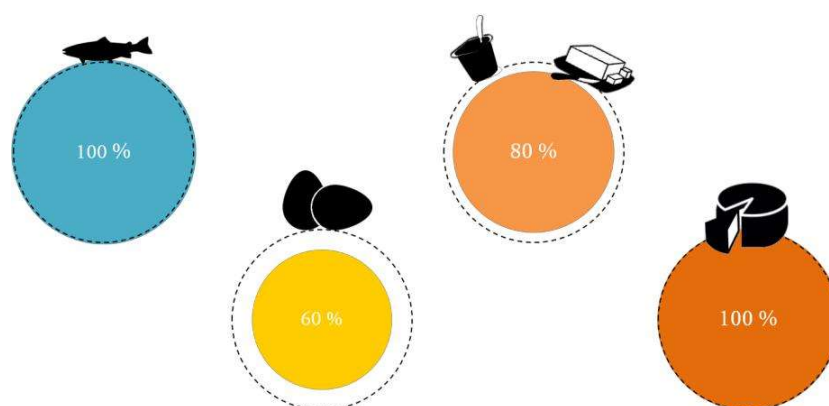
La production de fruits et de légumes (sauf le kiwi) et la production de blé planifiable⁸ restent faibles et ne permettent pas de couvrir les besoins du territoire. Le taux de couverture théorique ne dépasse pas 10% pour les fruits et légumes et pour ce qui est du blé panifiable, il ne permettrait pas d'avoir une autonomie supérieure à 1% pour la production de pain.



*Capacité d'approvisionnement théorique en produits végétaux
(Source : ENSAIA Nancy, 2018)*

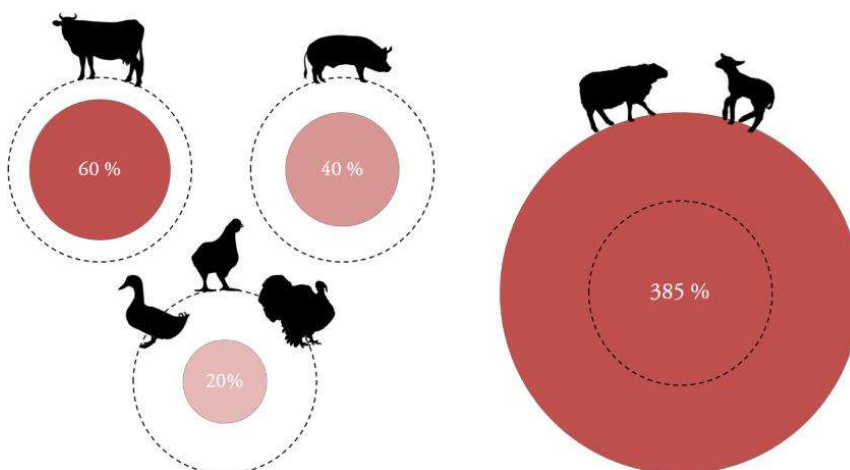
⁸ Blé qui permet de faire de la farine planifiable pour du pain

Le territoire produit une quantité importante de produits animaux. Les poissons issus des piscicultures en place ainsi que la criée de Saint-Jean-de-Luz devraient permettre d’approvisionner tout le territoire.



Capacité d’approvisionnement théorique en produits animaux
(Source : ENSAIA Nancy, 2018)

Pour ce qui est de la production de fromage, principalement du fromage de brebis (AOP ou sous marque privée), la couverture théorique est de 100% mais la majorité de ces fromages sont exportés hors du territoire. Pour les produits laitiers, la couverture est de 80% mais les échanges de lait interrégionaux pratiqués par les industriels du secteur ne permettent pas facilement d’établir la réalité de la couverture sur ce produit. Pour les œufs, la couverture de 60% concernent plus particulièrement les œufs de catégorie A (à destination directe du consommateur), les œufs de catégories B (à destination des industriels) sont pour la plupart issus d’un marché national.



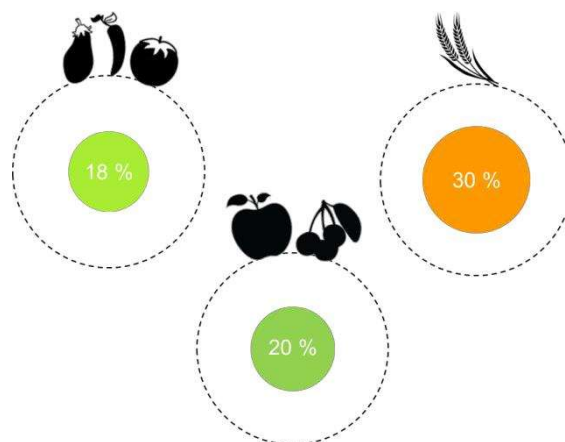
Capacité d’approvisionnement théorique en viande
(Source : ENSAIA Nancy, 2018)

Pour la production de viande, la capacité d’approvisionnement théorique n’est que peu informative. La production de porcs sur le territoire est faible et correspond en grande partie à une production à valeur ajoutée (porcs basques) ou très forte valeur ajoutée (porc Kintoa par exemple). La question des produits à base de porcs basques (pâtés en particulier) est complexe au vu du faible tonnage produit sur le territoire. En effet, si les produits finis sont bien transformés sur le territoire du Pays Basque, la zone d’approvisionnement dépasse très largement le territoire. Pour exemple, le jambon de Bayonne inclut, dans sa zone d’approvisionnement de viande de porc, tout le Sud-Ouest et remonte jusqu’au

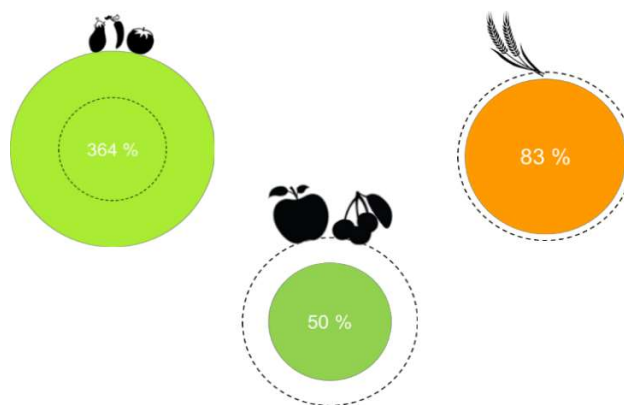
département des Deux-Sèvres. Pour les pâtés basques la zone n'étant pas définie dans un cahier des charges, elle est encore plus large.

Pour les volailles, une partie des volailles grasses est transformée par de grands groupes et donc exportée hors du territoire. Les bovins et les ovins sont, eux, majoritairement abattus par Arcadie Sud-Ouest.

Les mêmes calculs concernant la capacité en approvisionnement théorique en produits végétaux ont été réalisés en prenant comme périmètre d'approvisionnement, le département des Pyrénées Atlantiques et des Landes.



*Capacité d'approvisionnement théorique du Département des Pyrénées-Atlantiques
(Source : ENSAIA Nancy, 2018)*



*Capacité d'approvisionnement théorique du Département des Landes
(Source : ENSAIA Nancy, 2018)*

L'étude de la capacité d'approvisionnement théorique montre que le territoire du Pays Basque, stricto sensu, ne permet pas une couverture supérieure à 10% pour les fruits et légumes et produits à base de céréales. L'ouverture à des territoires plus proches (département des Pyrénées-Atlantiques ou département des Landes) permettrait d'améliorer très largement cette couverture théorique pour ces produits. Pour les produits animaux, (lait, viande, œufs, produits de la pêche), la production du territoire permet d'atteindre une couverture théorique très significative (plus de 40 à 50% voir supérieure à 100% pour certains produits). Pour ces produits, l'orientation des filières vers des marchés nationaux ou internationaux font que la couverture alimentaire n'est qu'un élément théorique ne reflétant en rien la réalité de l'autonomie alimentaire.

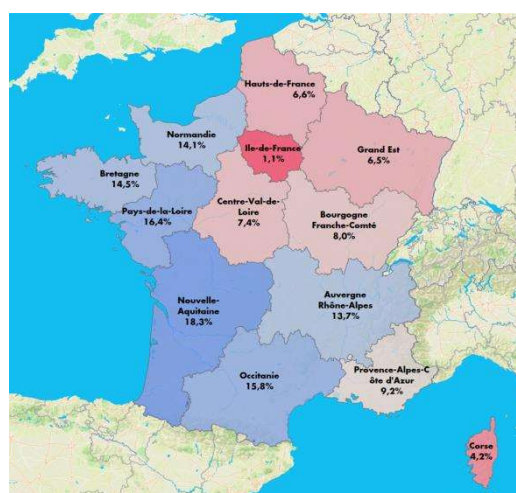
B- Le degré d'autonomie alimentaire du territoire

Un travail publié par le cabinet UTOPIES en 2017, a évalué le degré d'autonomie alimentaire (en valeurs) pour plusieurs échelles territoriales : France métropolitaine, nouvelles grandes régions ainsi que pour les 100 premières aires urbaines françaises. Le « degré d'autonomie alimentaire » est évalué à travers la part de la production agricole locale (exprimée en euros) dans la totalité des produits agricoles incorporés dans les différents produits alimentaires consommés localement sur une année.

Autrement dit, l'autonomie alimentaire décrit la capacité du territoire à :

- Produire localement, et avec des ressources agricoles locales, les produits alimentaires consommés localement (toutes formes de consommation alimentaire confondues, y compris les produits transformés, et pas uniquement les fruits frais consommés en restauration scolaire par exemple) ;
- Incorporer le plus de produits agricoles locaux dans la consommation alimentaire des ménages.

A l'échelle de la France métropolitaine, l'autonomie est de 50,4%. A l'échelle des grandes régions, l'autonomie est très variable de 1,1% en Ile de France et elle atteint 18,3% pour la Nouvelle Aquitaine.



Autonomie alimentaire des nouvelles grandes régions

(Source : ENSAIA Nancy, 2018)

Le choix de l'aire urbaine comme territoire d'analyse vise à analyser les villes en tant que bassin de vie en incluant la couronne périurbaine et le potentiel d'activités agricoles qui s'y trouve. Une aire urbaine est un ensemble continu et sans enclave formé par un pôle urbain et par sa couronne périurbaine, c'est-à-dire les communes dont 40 % de la population active résidente, ayant un emploi, travaille dans le pôle urbain ou dans une commune fortement attirée par celui-ci. Au sens de l'INSEE, l'aire urbaine de Bayonne comprend 60 communes (dont quelques communes landaises) et pratiquement 300 000 habitants.

Le degré d'autonomie alimentaire pour l'aire urbaine de Bayonne est de 3,3% (moyenne française 2% avec un maximum de 8% pour Avignon et un minimum de 0,12% pour Forbach). Ce qui positionne Bayonne en 16ème place sur les 100 aires urbaines étudiées. La méthodologie employée ne quantifie pas les apports issus des jardins privés, ce qui pour certaines régions permettrait d'augmenter

significativement ce degré d'autonomie. Ainsi, des travaux menés en Lorraine, dans des villages de l'aire urbaine de Nancy, montrent une autonomie alimentaire sur les légumes issus de jardins privés de plus de 30 à 40%. En moyenne à l'échelle française, les habitants des aires urbaines consomment chaque année pour 15,5 euros de produits agricoles « locaux » issus de cette aire urbaine.

Dans le détail, l'aire urbaine de Bayonne atteint 1,9 % d'autonomie en céréales (39ème/100), 3,1% en légumes (39ème/100), 1,1% en fruits (38ème/100), 4,0% en élevage du bétail (16ème/100), 2,7% en produits laitiers (14ème/100) 1,9% en volaille et œufs (33ème/100), 6,2% en pêche et chasse (5ème/100). Sans surprise, le degré d'autonomie de l'aire urbaine de Bayonne est très supérieur à la moyenne nationale pour les produits de la pêche (mais de manière surprenante n'atteint cependant que 6% pour la pêche et chasse), supérieure pour les produits laitiers et élevage de bétail, dans la moyenne pour les céréales et plus faible pour les légumes et les fruits.

	Total	Céréales	Légumes	Fruits	Autres plantes
Moyenne France	2,13%	1,95%	4,17%	2,20%	6,20%
Bayonne	3,30%	1,90%	3,10%	1,10%	9,90%
Rang Bayonne (/100)	16	39	39	38	17

	Bétail	Lait Bovin	Autres élevage	Œuf, volaille	Pêche, chasse
Moyenne France	1,83%	1,23%	1,01%	2,60%	0,82%
Bayonne	4,00%	2,70%	2,40%	1,90%	6,20%
Rang Bayonne (/100)	16	14	2	33	5

*Degré d'autonomie alimentaire moyen des aires urbaines
et de l'aire urbaine de Bayonne par produits (calculs adaptés de Utopies, 2017)
(Source : ENSAIA Nancy, 2018)*

La capacité d'approvisionnement théorique et le degré d'autonomie alimentaire très complémentaires quant à leurs objectifs, permettent de faire un état des lieux global sur la question de l'approvisionnement local au Pays Basque.

Le Pays Basque a une très faible capacité d'approvisionnement théorique pour les céréales et fruits et légumes. En envisageant un potentiel approvisionnement de proximité hors du Pays Basque (Département Pyrénées-Atlantiques ou Landes), il pourrait être possible d'améliorer très significativement cette capacité d'approvisionnement théorique. Le travail ci-avant n'a pas été fait en

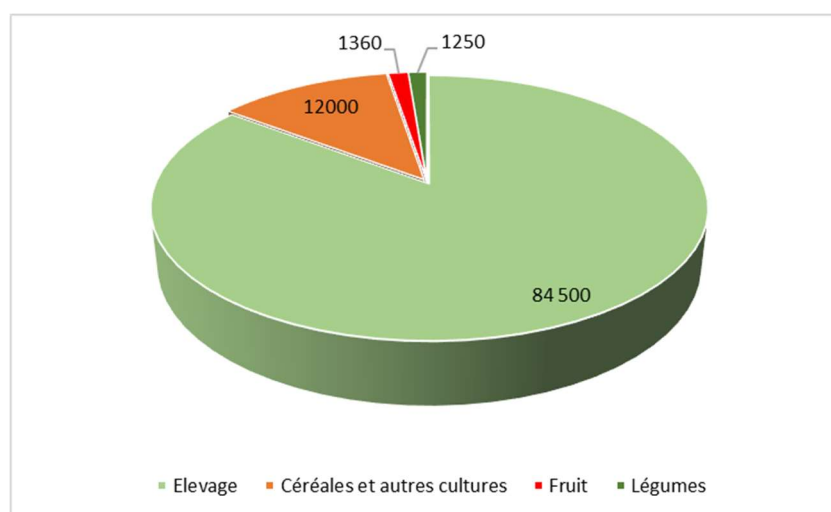
intégrant le Pays Basque Sud. Cela pourrait être une piste à creuser. Pour les produits, dont la capacité d’approvisionnement théorique est importante (supérieure à 40-50%, pour la viande bovine, les produits laitiers, le poisson en particulier), le degré d’autonomie alimentaire reste malgré tout assez faible. Cela est principalement dû à l’organisation des filières qui, pour les produits agricoles bruts comme pour les produits transformés (sous signes de qualité ou marques privées), sont orientées vers l’exportation nationale ou l’internationale.

C- Les équivalents surfaciques

Pour la consommation à domicile

Il s’agit d’évaluer les surfaces nécessaires pour répondre aux besoins générés par la consommation à domicile au Pays Basque.

La population prise en compte est la population 2015 publiée en 2017 soit 302 980 habitants. Terres de Liens, mouvement citoyen centré sur la protection de la terre agricole a développé un convertisseur afin d’estimer pour un nombre d’habitants ou une population donnée (commune, cantine, etc.), les surfaces agricoles nécessaires pour approvisionner localement et en bio cette population.



*Surface agricole (en ha) nécessaire pour viser la souveraineté alimentaire
(Consommation à domicile)*

(Source : Convertisseur Terres de Liens)

Le besoin en surfaces agricoles pour l’alimentation à domicile des habitants du Pays Basque est de 103 900 ha soit 83% de la Surface Agricole Utile actuelle du territoire. Les besoins en surfaces pour l’élevage représentent environ 86% du total des besoins en surfaces. Quant aux besoins en surfaces en céréales, ils représentent 11.5% de besoins totaux, les besoins en surfaces en fruits et en légumes environ 2,5%.

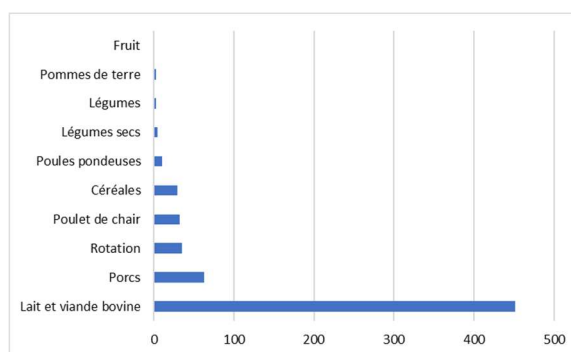
Certaines productions sont particulièrement déficitaires comparativement à la demande locale potentielle : la production de fruits & légumes est ainsi 16 fois inférieure à la consommation potentielle alors que dans le même temps, la production de viande bovine est 5 fois supérieure à la consommation potentielle, tout comme la production de lait.

Pour la consommation collective scolaire

Afin de traduire le poids de la restauration collective scolaire en « équivalent surfacique », le calcul a été établi sur la base d'un rendement moyen national.

- ✓ Pour les lycées publics et privés du territoire

	Surfaces nécessaires
Céréales	28,94
Lait et viande bovine	451,72
Légumes	2,62
Légumes secs	4,79
Fruit	1,03
Pommes de terre	2,17
Porcs	62,45
Poulet de chair	32,48
Poules pondeuses	10,03
Rotation	35,33
Total	631,56

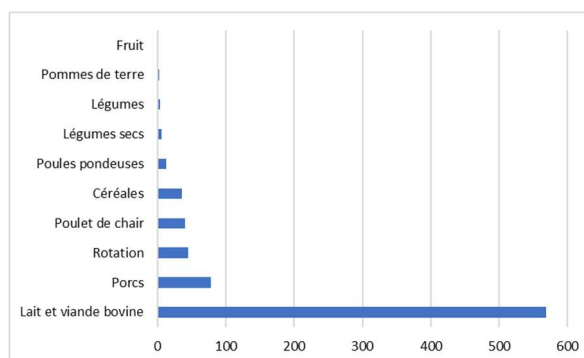


*Surfaces agricoles nécessaires pour approvisionner les lycées publics et privés
(Source : Blezat consulting, 2019)*

Les besoins en surface pour les volumes de repas des lycées publics et privés présents sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération Pays Basque sont estimés à 632 ha soit l'équivalent de 0,5 % de l'actuelle surface agricole du Pays basque (hors estives).

- ✓ Pour les collèges publics et privés du territoire

	Surfaces nécessaires
Lait et viande bovine	568,35
Porcs	78,6
Rotation	44,51
Poulet de chair	40,79
Céréales	36,32
Poules pondeuses	12,5
Légumes secs	5,95
Légumes	3,27
Pommes de terre	2,83
Fruit	1,34
Total	794,46



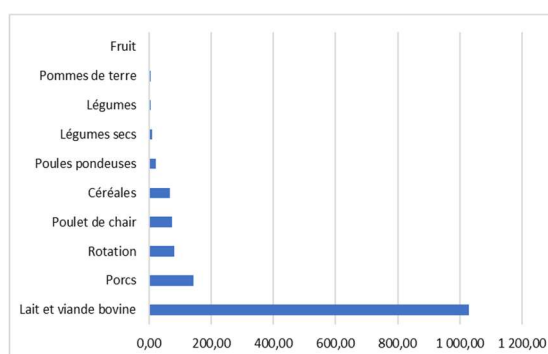
*Surfaces agricoles nécessaires pour approvisionner les collèges publics et privés
(Source : Blezat consulting, 2019)*

Les besoins en surface, pour les volumes de repas des collèges publics et privés présents sur la Communauté d'Agglomération Pays Basque, sont estimés à 795 ha soit l'équivalent de 0,6 % de l'actuelle surface agricole du Pays basque (hors estives).

En conclusion, les productions sont présentes sur le territoire du Pays Basque pour répondre aux marchés de restauration des collèges et lycées. La problématique est plutôt celle du prix (souvent bas) ainsi que de l'organisation logistique (qui est un vecteur de lourdes charges à supporter pour les producteurs).

✓ Pour les écoles primaires publiques et privées

	Surfaces nécessaires
Céréales	65,93
Lait et viande bovine	1 029,00
Légumes	5,94
Légumes secs	10,94
Fruit	2,5
Pommes de terre	5
Porcs	142,18
Poulet de chair	73,75
Poules pondeuses	22,81
Rotation	80,62
Total	1438,67



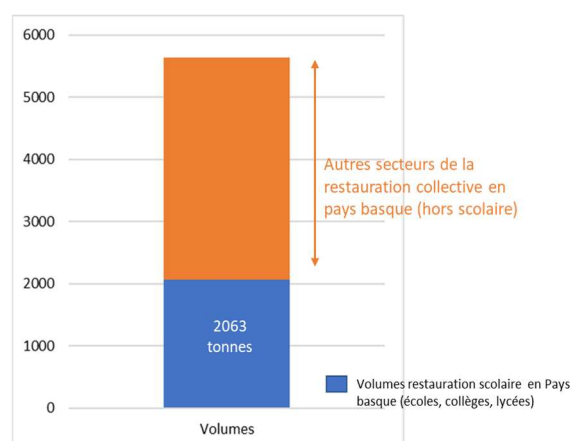
*Surfaces agricoles nécessaires pour approvisionner les écoles primaires publiques et privées
(Source : Blezat consulting, 2019)*

En définitive, si tous les écoliers du Pays Basque étaient demi-pensionnaires, la restauration scolaire des écoles primaires représenterait un nombre de repas plus important que la totalité des collèges et des lycées.

Les besoins en surface, pour les volumes de repas des écoles primaires publiques et privées présentes sur la Communauté d'Agglomération Pays Basque, sont estimés à 1439 ha soit l'équivalent de 1,2 % de l'actuelle surface agricole du Pays basque (hors estives).

Le secteur de la restauration collective primaire est donc un secteur stratégique en termes de volumes mais plus éclaté en termes de points de livraison, ce qui réintroduit la problématique de l'organisation logistique.

La restauration collective scolaire (publique-privée, primaire et secondaire) représente ainsi près de 36% du volume de la restauration collective tous secteurs confondus au Pays Basque. Les volumes totaux de la restauration collective scolaire d'aliments dans la prise de repas sont estimés à 2 063 tonnes (cf. graphique ci-dessous, en bleu).



*Volumes totaux estimés de la restauration collective au Pays Basque
(Source : Blezat consulting, 2019)*

Ainsi, en cumulant les repas des écoles, collèges et lycées présents sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, cela représente presque 5,8 millions de repas par an soit :

- 1% de la production de viande du territoire ;
- 48% de la production de fruits et de légumes ;
- 0,3% de la production de lait.

Pour fournir en quantité suffisante la restauration collective, la production est présente sur le territoire. La problématique est plutôt celle de l'intérêt économique ou non du marché de la Restauration scolaire pour les producteurs locaux (prix) et de leurs organisations (logistique, transformation).

A l'inverse en ce qui concerne la restauration à domicile, il est à noter que l'actuelle répartition des productions du territoire ne permet pas d'atteindre pour le moment, cette souveraineté alimentaire : les surfaces en productions légumes et fruits étant déficitaires au regard du potentiel de consommation, comme indiqué précédemment.

2.4 Les circuits courts au Pays Basque

A- Les circuits courts en France

Un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur.

Selon l'Europe, la définition officielle des circuits courts est un circuit d'approvisionnement :

- Impliquant un nombre limité d'opérateurs économiques, engagés dans la coopération ;
- Le développement économique local ;
- Et des relations géographiques et sociales étroites entre les producteurs, les transformateurs et les consommateurs.

En France, les circuits courts sont concentrés géographiquement dans les régions agricoles aux productions diverses (ex : quart Sud-Est qui dispose de 9 orientations économiques agricoles différentes) et de zone de montagne.

Les circuits courts se concentrent dans les zones urbaines, y compris touristiques, les zones viticoles et les zones de montagnes.

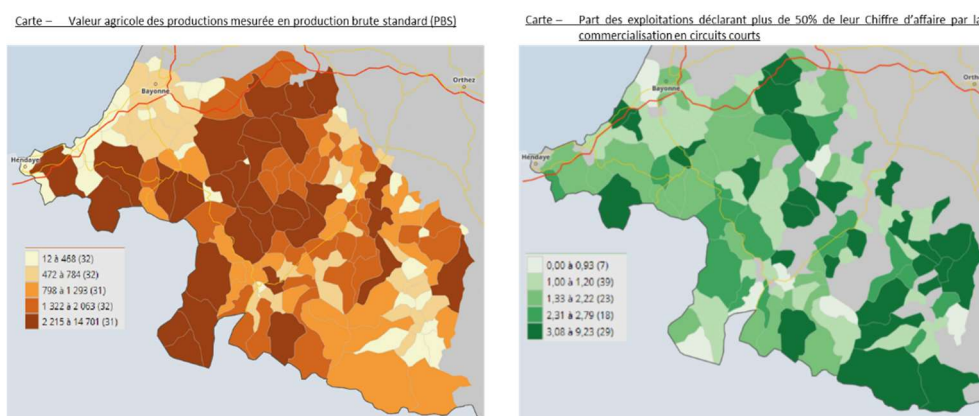
Les fruits et légumes sont les produits les plus souvent commercialisés dans ce cadre. Ils concernent le tiers des exploitations pratiquant des ventes via des circuits courts.

Viennent ensuite les produits animaux (transformés ou non) et les œufs et volailles, respectivement 25% et 16%.

La vente directe à la ferme constitue le mode le plus utilisé (42% des cas), puis vient ensuite la vente sur les marchés (20% des cas) et la vente à un commerçant détaillant (14% des cas). La vente en panier (type AMAP) est plus développée en Gironde et Pyrénées-Atlantiques que dans le reste de la région.

C- Les circuits courts au Pays Basque

Les circuits courts se concentrent principalement à l'intérieur du territoire dans la frange périurbaine. Ceci s'explique notamment par une forte concentration des exploitations sur ces territoires. Si 16% des exploitations pratiquent les circuits courts, seulement 7% d'entre elles en retirent plus de 50% de leurs chiffres d'affaires (cf. carte de droite).



Comparatif entre zone à potentiel économique agricole et zone en circuits courts

(Source : Blezat consulting, 2019 - d'après données RGA, Agreste)

Au Pays Basque, 16% des exploitations déclaraient en 2010 commercialiser tout ou partie de leurs productions en circuits courts. (France : 21%, Nouvelle Aquitaine : 12 %). Les productions les plus présentes en circuits courts (dans la part totale des exploitations) : sont l'élevage (produits carnés, laitiers, œufs-volailles) et les productions végétales (légumes en tête). Le faible poids des circuits courts sur le territoire peut s'expliquer par :

- Des circuits courts qui restent concentrés sur des productions représentant de faibles volumes (fruits et légumes) ;
- Le poids important de certaines filières d'élevage ;
- La faible production de bio qui reste centrée sur l'alimentation animale.

L'accélération des circuits courts au Pays Basque nécessitera de travailler le développement des productions déficitaires en lien avec la demande du territoire, notamment en termes de fruits et légumes.

Pour autant, si le poids des circuits courts demeure encore faible, cela ne doit pas masquer la grande diversité de ces circuits. Une diversité telle qu'elle rend difficile un recensement exhaustif des initiatives existantes en Pays Basque. En voici toutefois un aperçu.

L'organisation de circuits-courts par les producteurs :

Les points de vente collectifs :

Ces dernières années ont vu la création, sur le territoire, de magasins de producteurs réunissant des producteurs adhérents à la charte fermière IDOKI et / ou en agriculture biologique (liste non exhaustive) :

- Kaiku Borda à Ossès ;
- Gohetxea à Trois-Villes ;
- Baserria à Saint-Jean-de-Luz (stand dans les halles du marché) ;
- Belaun aux Aldudes ;
- Hurbil à Saint-Pée-sur-Nivelle ;
- Zarea à Hasparren ;
- Elika, l'épicerie bio et paysanne, à Espelette ;
- Eztika à Saint-Jean-Pied-de-Port ;
- Tokiko à Saint-Palais ;
- Les fermiers basques à La Bastide Clairence ;
- Farmily & Co à Bayonne.

Les marchés :

Les marchés traditionnels demeurent une forme dominante de circuits courts. Pourtant, ils sont difficiles à recenser dans leur ensemble dans la mesure où ils sont organisés à l'échelle communale, voire de quartiers et qu'il en existe des formes très diverses en fonction du lieu, de leur fréquence (quotidien, hebdomadaire, saisonnier) et des types de productions que l'on peut y retrouver (revendeurs, marchés de producteurs, divers produits ou marchés alimentaires).

On peut ainsi dénombrer en 2014, en Pays Basque, 39 marchés hebdomadaires dont deux spécialisés en produits biologiques et/ou produits fermiers.

Il est difficile d'apprécier la répartition des marchés entre ceux qui sont uniquement alimentaires, uniquement non alimentaires ou les deux. Une enquête de terrain permettrait de détailler plus précisément la situation de ces marchés.

La vente par correspondance :

Certains producteurs ont fait le choix de vendre leur produit directement en ligne sur internet soit via une boutique en ligne soit directement via leur propre site internet. En ce qui concerne les boutiques en ligne, on peut citer par exemple :

- Xixtroak (www.xixtroak.com) : groupement de 5 fermes du territoire. Commande à passer directement sur le site puis retrait de la commande dans l'un des 20 points de retrait répertoriés, aux dates et heures indiquées. Livraison à domicile possible.

- Hemengo (<https://produit-fermier-hemengo.com/>) : Commande de produits fermiers à passer sur le site puis livraison à domicile jusqu'à 20 km autour d'Ustaritz ; boutique à Ustaritz.
- L'épicier bio (www.epicierbio.com) : boutique qui relie le consommateur au producteur via la mise en place de paniers (produits issus à 100% de l'Agriculture biologique). Aujourd'hui, plusieurs producteurs du Pays Basque figurent dans le listing des producteurs ;
- Les paniers de l'Adour / Urcuit (www.panierdeladour.com) : commande à passer directement sur le site puis livraison sur le lieu de travail ou à domicile. Quelques producteurs du Pays Basque figurent dans le listing.
- Basaburuko Saskia / itxassou (www.basaburukosaskia.com) : livraison de paniers collectifs par des producteurs fermiers du quartier Basseboure d'Itxassou, à domicile, sur les villages d'Itxassou, Espelette et Aïnhua ;
- Gustoki (www.gustoki.com) : commande en ligne et livraison de paniers par des producteurs fermiers du Pays Basque, à domicile ou en points collectifs, sur les communes du littoral et rétro-littoral.
- La Ruche qui dit Oui (<https://laruchequiditoui.fr>) : commande en ligne et retrait des commandes une fois par semaine au local de la Ruche à Bayonne. Produits en provenance de producteurs basques et du Seignanx principalement.

La vente à la ferme :

Des fermes du territoire s'organisent pour accueillir directement leurs clients chez elles, sur rendez-vous ou plages fixes, notamment en saison.

L'organisation de circuits-courts par les consommateurs :

Les Amap :

Une AMAP est le produit de la rencontre entre des consommateurs désirant s'alimenter de manière saine et équitable, et des producteurs soucieux de pratiquer une agriculture durable.

Les caractéristiques principales de la démarche sont :

- La relation directe entre paysans et consommateurs ;
- L'appui des consommateurs auprès du paysan (pré-achat, pérennisation, soutien) ;
- L'engagement du paysan vers la durabilité économique, sociale et écologique de sa ferme.

Aujourd'hui, on recense 36 AMAP en Pays Basque soit environ 1650 familles et près de 115 paysans impliqués (dont 92% on la certification AB). Les AMAP sont souvent de tailles différentes. Elles peuvent être composées en moyenne de 10 à 80 personnes.

L'Inter Amap Pays Basque, créée en 2011, permet aux adhérents des AMAP du Pays Basque de se rencontrer et d'échanger sur différents thèmes. Les sujets abordés concernent plus particulièrement :

- Les modes de fonctionnement d'une AMAP ;
- La relation durable avec les différents paysans ;
- Une sensibilisation sur la situation du maraîchage en Pays Basque, insuffisance de maraîchers compte-tenu d'un réel manque de terre ;
- La structuration d'un réseau Pays Basque.

Les épiceries et supermarchés coopératifs et participatifs

Les consommateurs, clients de ces magasins, sont à la fois membres coopérateurs, détenteurs des parts sociales de la coopérative, et bénévoles participant activement à son fonctionnement à raison

de quelques heures dans le mois. L'objectif recherché est, dans un lieu convivial et créateur de lien social, de donner accès au plus grand nombre à des produits de qualité issus de productions durables, en circuits courts. L'accessibilité des produits en termes de prix s'obtient notamment par la réduction des intermédiaires et une réduction à minima des charges de fonctionnement (peu de salariés).

Le supermarché Otsokop est la première initiative de ce genre à avoir vu le jour à Bayonne. Sa création a été suivie par celle, plus récente, de Larrunkoop à Urrugne et Hendaikoop à Hendaye.

3. Conditions et difficultés d'accès à une alimentation saine pour toutes et tous

Les mutations de l'offre alimentaire ont favorisé une baisse des prix de l'alimentation, qui aurait pu se traduire par une homogénéisation des régimes et des pratiques alimentaires. Pourtant, des disparités économiques et sociales perdurent. L'alimentation est un marqueur des inégalités sociales que celles-ci soient appréhendées à partir de critères monétaires (revenu, niveau de vie) ou socio-professionnels (diplôme métier).

3.1 Les revenus des ménages

En 2016, le revenu médian en Nouvelle-Aquitaine est de 20 370 euros (France : 23 580 euros), celui des Pyrénées atlantiques est de 20 978 euros et enfin, celui du Pays Basque est de 20 945 euros ou 1 745 euros par mois.

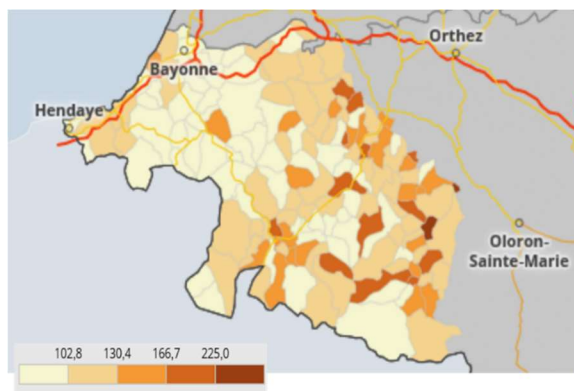
Au Pays Basque, les plus hauts revenus se concentrent dans les communes de l'aire urbaine. Le revenu médian moyen des ménages des communes isolées est inférieur de -33% à celui des ménages des communes de l'aire urbaine.

Un individu est considéré comme pauvre quand ses revenus mensuels sont inférieurs à 855 euros (seuil à 50 % du revenu médian) ou à 1 026 euros (seuil à 60 %). 12% des habitants du Pays Basque vivent sous le seuil de pauvreté en 2014 (France 14%). Mais ce taux peut être porté à 20% si l'on ajoute les personnes ayant +200 euros de niveau de vie par rapport au seuil de pauvreté.

Le niveau de pauvreté au Pays Basque est identique à celui du Département des Pyrénées-Atlantiques et inférieur de deux points à celui de la Région Nouvelle-Aquitaine. Il est toutefois supérieur à la moyenne nationale de deux points.

3.2 Le risque de précarité alimentaire induit par l'inégalité sociale

L'indice de dépendance économique est un indicateur qui permet de mesurer la pression qui est exercée sur la population adulte de moins de 65 ans.



Indice de dépendance économique du territoire

(Source : INSEE, 2016 - traitement Blezat consulting, 2018-2019)

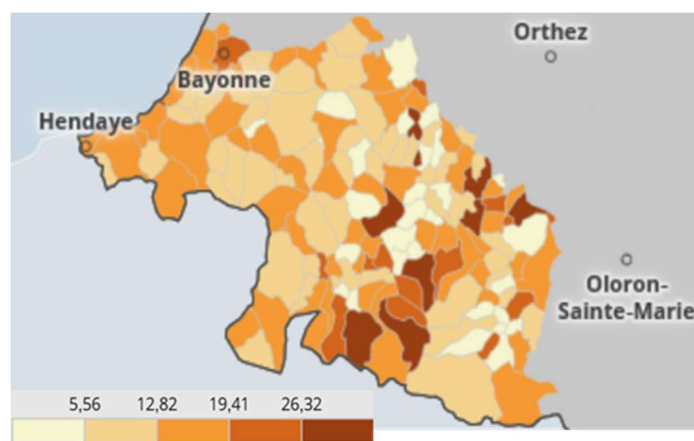
Le taux de dépendance économique est le rapport entre la population des jeunes et des personnes âgées (moins de 20 ans et 60 ans et plus) et la population en âge de travailler (20 à 59 ans).

Il est défavorable lorsqu'il est supérieur à 100 (ou « fort »), c'est-à-dire lorsqu'il y a davantage de jeunes et seniors que de personnes en âge de travailler.

Autrement dit, il s'agit du rapport entre le nombre d'individus qui sont supposés « dépendre » d'autres personnes pour les actes de la vie quotidienne - les jeunes et les personnes âgées - et le nombre d'individus en mesure d'assumer cette charge, c'est-à-dire la population active.

Au Pays Basque, les territoires situés à l'Est du territoire (davantage ruraux) concentrent les communes présentant des niveaux de dépendances économiques les plus élevées. Ces zones présentent donc des enjeux de solidarités intergénérationnelles (ainées, adultes actifs et jeunes sans emplois).

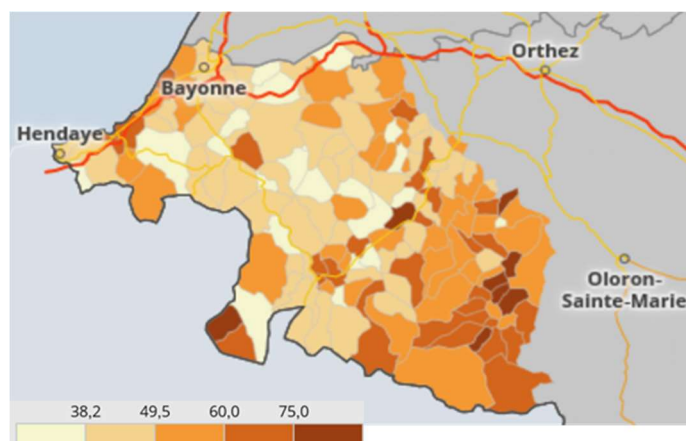
La bonne santé économique du Pays Basque peut masquer des situations de vulnérabilité et de précarisation, liées au monde du travail et aux conditions de logement. Pauvreté et vulnérabilité économique touchent plus récemment des familles originaires du Pays Basque, concernées par des problématiques de séparation, de perte de solidarité, d'isolement social.



Part des familles monoparentales

(Source : INSEE, 2016 - traitement Blezat consulting, 2018-2019)

La croissance de familles monoparentales (+10% ces 5 dernières années) modifie les besoins en termes de logement et de services. Ainsi au Pays Basque, les femmes qui représentent 87% des familles monoparentales sont des publics particulièrement vulnérables. Sur l'ensemble des personnes accompagnées par le Secours Catholique, la part des femmes est majoritaire (56,1%). Parmi elles, 40% sont des mères isolées, 30% des femmes seules, la plupart d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté.



Indice de vieillissement de la population communale

(Source : INSEE, 2016 - traitement Blezat consulting, 2018-2019)

La part des adultes âgés de plus de 50 ans, qui font appel au Secours Catholique, continue d'augmenter, ils représentent désormais « un tiers » des hommes et des femmes rencontrés par l'organisme en 2017. Mais cette pauvreté touche aussi les plus âgés : isolement, manque d'accompagnement, mobilité difficile, solutions résidentielles inadaptées.

Les poches de population à risque de précarité sont à la fois « urbaines » (ex : Bayonne) et se retrouvent également dans des secteurs plus ruraux à l'Est du territoire. Les zones qui cumulent des familles monoparentales, indices de vieillissement et des niveaux de vie bas sont des zones à risque de précarité alimentaire.

Ce sont les aides au transport et à la mobilité qui demandent le plus de budget (27,2%), puis celles liées au logement (25,1%) et à l'aide alimentaire (21,5%). En 2013, 4 600 personnes étaient bénéficiaires de la Banque Alimentaire au Pays Basque. 700 tonnes de denrées sont distribuées chaque année auprès de l'ensemble des bénéficiaires. Face à une pauvreté qui résiste et s'accroît notamment sur le littoral, de nombreuses associations d'aide alimentaire ont vu le jour : les épiceries sociales de Biarritz et Anglet par exemple. D'autres initiatives identiques ont également été créées au Pays Basque intérieur soit sous la forme associative comme le Collectif souletin à Mauléon ou sous forme publique comme l'épicerie sociale intercommunale gérée par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

3.3 La prévalence à l'obésité et au surpoids

Les enquêtes conduites sur les pratiques alimentaires mettent en évidence la situation particulièrement problématique des personnes précaires ou appartenant à des milieux défavorisés, du point de vue de leur prévalence à l'obésité ou au surpoids, et de leur profil nutritionnel, qui est le plus éloigné des recommandations du Programme National Nutrition Santé. Cette situation tient à la fois à des raisons économiques ou budgétaires ainsi qu'à des facteurs d'ordre sociologique et culturel. Les personnes ayant recours à l'aide alimentaire sont à la fois les plus précaires et les plus exposées aux risques sanitaires liés à l'alimentation. D'autres publics vulnérables sont sujets à des troubles de l'alimentation, comme le phénomène de dénutrition des personnes âgées.

Les comportements alimentaires et la sédentarité exercent une influence directe sur la surcharge pondérale, l'obésité et le diabète.

La Nouvelle-Aquitaine se situe dans une position plutôt favorable par rapport à la moyenne des régions métropolitaines, en termes de prévalence de l'obésité et du diabète. Ceci ne doit pas masquer le fait que la modification des comportements dans le domaine de la nutrition et de l'activité physique constitue un enjeu de premier plan en matière de baisse de la mortalité prématurée et de diminution du volume de la population atteinte de maladies chroniques, et plus particulièrement de pathologies cardiovasculaires.

Il n'y a pas de tendance spécifique au Pays Basque, car il n'existe pas de données territorialisées permettant de procéder à une analyse fine de la situation.

La tendance structurelle au vieillissement de la population, mais aussi l'évolution de la taille des ménages (cf. hausse des familles monoparentales) posent de nouveaux enjeux de cohésion sociale alimentaire. Les jeunes, les femmes seules avec enfants, les personnes âgées isolées sont des cibles potentielles de politiques publiques de cohésion sociale. La précarité alimentaire touche donc aussi bien l'urbain que le rural. Parallèlement, l'enjeu de l'éducation des comportements alimentaires dès l'enfance se pose avec acuité. Ce nouveau type de politique publique nécessite une forte synergie entre politique sociale, politique alimentaire, politique de santé.

PROJET ALIMENTAIRE PAYS BASQUE

Rapport

PARTIE 3 : La stratégie alimentaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

- Version du 22 février 2020 -



1. Les ambitions de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

A travers l'élaboration de son Projet Alimentaire de Territoire, la Communauté d'Agglomération Pays Basque porte plusieurs ambitions :

- Définir une politique alimentaire qui soit en cohérence avec sa politique agricole ;
- Structurer son intervention en matière alimentaire ;
- Développer un système alimentaire durable résilient et diversifié afin de permettre l'accès de tous les habitants à une alimentation durable, saine, abordable et respectueuse de l'environnement.

Cette stratégie vise à apporter des réponses concrètes et en cohérence avec les problématiques et enjeux du territoire Pays Basque dans les domaines agricole et alimentaire. Répondre aux attentes des agriculteurs et à celles des consommateurs, et par là même, mettre en place des actions qui permettront à la fois de travailler « de la fourche à la fourchette » sont autant d'objectifs à atteindre.

Le PAT est un outil qui doit permettre au Pays Basque de dépasser le clivage urbain-rural et créer ainsi de la solidarité et de la réciprocité entre deux espaces que tout semble opposer :

- Le bassin de consommation se situe sur le littoral et c'est au Pays Basque intérieur que l'agriculture occupe l'espace ;
- Les terres agricoles subissent la pression foncière pour répondre notamment aux besoins en logement et aux besoins économiques et pourtant cette terre doit être préservée pour faciliter l'installation de jeunes agriculteurs et favoriser plus sereinement la transmission des exploitations ;
- Les consommateurs sont de plus en plus méfiants sur le contenu de leur assiette et il faut recréer la confiance, retisser le lien entre agriculteurs et consommateurs.

Les réponses concrètes qui seront apportées par le Projet Alimentaire de Territoire aux enjeux locaux dans les domaines agricole et alimentaire s'inscrivent dans les orientations stratégiques du Plan Climat, arrêté le 01^{er} février 2020. Il vise à faire du Pays Basque un territoire sobre énergétiquement, un territoire bas carbone et résilient écologiquement à l'horizon 2050.

Le Projet Alimentaire concourt en effet à plusieurs ambitions actées dans le cadre du Plan Climat :

Orientation 1 : Être un territoire résilient qui veille à la santé de tous et au patrimoine naturel pour maintenir une qualité de vie favorable à la santé des humains et à leurs activités et préserver la biodiversité locale dans un contexte de changement climatique.

Le Projet Alimentaire soutient le développement d'une agriculture durable qui permet la préservation de la terre et des sols, de la ressource en eau, et vise à limiter les traitements agricoles afin de préserver l'environnement et la santé des agriculteurs et consommateurs.

Orientation 2 : Devenir un Territoire à Énergie Positive à 2050 pour concrétiser localement le triptyque NègaWatt de la sobriété, de l'efficacité et du développement des énergies renouvelables.

Le Projet Alimentaire vise à raccourcir les circuits et les distances parcourus par les aliments de la « fourche à la fourchette » et concourt ainsi à diminuer les kilomètres parcourus par les aliments, ce qui a pour conséquence de réduire les consommations de carburant liées au transport des denrées alimentaires. Il promeut également la consommation de produits frais et de saison, bien plus sobres en énergie pour la transformation et le stockage que les produits préparés ou surgelés.

Orientation 3 : Rendre possible des modes de vies et des activités bas carbone pour tendre vers la neutralité carbone du Pays Basque à l'horizon 2050 dans un contexte de gain de population.

Un des objectifs du Projet Alimentaire de Territoire est de renforcer les productions dont l'offre est insuffisante sur le territoire alors qu'à l'inverse la demande est importante. Il s'agit notamment des productions végétales : fruits, légumes, céréales, légumes secs, etc. Ces dernières représentent par l'action de la photosynthèse des puits de carbone pour le territoire. Les pratiques agroécologiques et/ou agroforestières sont aussi des pratiques agricoles qui répondent à la fois aux objectifs du Projet Alimentaire et du Plan Climat.

Orientation 4 : Innover et changer de modèle économique pour intégrer les leviers de l'économie circulaire dans toutes les activités et créer plus de liens entre les consommateurs et les producteurs du Pays Basque.

Le Projet Alimentaire de Territoire vise à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs. Il poursuit également l'objectif de lier agriculture sur les territoires et qualité de l'alimentation. Il soutient aussi la lutte contre toute forme de gaspillage de la production à la consommation des aliments.

Orientation 5 : Partager connaissances et expériences de transition pour agir ensemble en recherchant et expérimentant des formes de travail collaboratives qui visent à mutualiser les ressources humaines, financières, matérielles et immatérielles locales.

L'alimentation est un sujet clé de la transition du Pays Basque. De nombreuses initiatives portées par des acteurs locaux (agriculteurs, collectivités, transformateurs, consommateurs, etc.) foisonnent sur le territoire. Le Projet Alimentaire et le Plan Climat seront des outils qui permettront de faire connaître, créer du lien voire soutenir ces initiatives.

La santé n'est pas suffisamment intégrée dans les Projets Alimentaires de Territoire. Pourtant chacun doit avoir accès, d'une part, à une alimentation sûre, diversifiée, en quantité suffisante, de bonne qualité gustative et nutritionnelle et, d'autre part, à un environnement qui facilite les choix alimentaires favorables pour la santé et la pratique au quotidien de l'activité physique tout en limitant les comportements sédentaires. La Communauté d'Agglomération Pays Basque a fait le choix d'intégrer dans son PAT, un axe spécifique sur le volet santé/nutrition qui trouvera une déclinaison dans le futur Contrat Local de Santé.

La Communauté Pays Basque propose une stratégie alimentaire qui s'articule autour d'une finalité, quatre enjeux et cinq objectifs stratégiques.

2. La politique agricole de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

Dans le cadre de la compétence « Développement Economique », les élus de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ont souhaité faire de l'Agriculture, la Pêche et l'Agroalimentaire, un domaine d'intervention privilégié par le biais de la définition et de la mise en œuvre d'une politique publique volontaire et ambitieuse.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque souhaite inscrire son action dans une dynamique de maintien et de développement de ce tissu agricole, halieutique et agroalimentaire. A ce titre, elle souhaite se positionner en complément des dispositifs existants dans ce domaine, en s'appuyant sur une démarche partenariale avec les différents intervenants du domaine (Europe, Etat, Région, Département).

Cette politique se veut être une combinaison d'actions d'innovation d'une part et une intervention plus traditionnelle en soutien et en partenariat avec les acteurs agricoles, halieutiques et agroalimentaires de ce territoire d'autre part. Elle permettra de répondre à des enjeux identifiés comme prioritaires et qui marqueront les axes de cette intervention, au travers d'outils et de dispositifs, pour certains tout-à-fait innovants.

Ces axes d'enjeux prioritaires seront :

- L'amélioration du revenu, agricole, et en particulier par la transformation,
- La transmission et l'installation,
- La préservation des biens communs que sont le foncier et l'eau,
- L'agriculture dans son territoire.

Au-delà de ces thématiques, il s'agira également pour la Communauté d'Agglomération Pays Basque de répondre à des enjeux plus transversaux d'observation et d'accès à l'information, et de communication.

2.1 Améliorer le revenu des agriculteurs, en particulier par la transformation

L'amélioration du revenu agricole passe par un levier principal qui est l'augmentation du produit de l'exploitation. Cela passe par la valorisation des productions agricoles locales. Cette valorisation peut passer par la transformation, la qualité ou plus spécifiquement par l'agriculture biologique.

Un levier primordial de valorisation d'une production est sa transformation, en particulier par une plus grande élaboration du produit sorti de l'exploitation. Elle peut se faire à la ferme permettant ainsi la commercialisation de produits à meilleure valeur directement à la ferme, en circuits courts, ou plus indirectement, voire encore de manière collective et via des circuits alimentaires de restauration

collective. Elle peut aussi se faire hors de la ferme par la transformation agroalimentaire par l'activité de coopérative ou d'entreprises industrielles.

Les SIQO sont les signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine. Ils permettent notamment à des exploitations de taille modeste de donner de la valeur ajoutée à un produit. Ils sont nombreux au Pays basque et l'objectif de la Communauté d'Agglomération Pays Basque sera de pouvoir accompagner leur développement et leur adaptation aux marchés et aux enjeux actuels au travers des actions de leurs ODG (organismes de défense et de gestion).

Il s'agit pour la Communauté d'Agglomération Pays Basque d'accompagner le développement et les initiatives de ces filières fermières et agroalimentaires, notamment au travers des outils qui y concourent (outils collectifs de transformation, de transfert de technologie ou de recherche).

La valorisation par l'agriculture biologique participe d'un double enjeu. Il est tout d'abord celui de la valorisation par un type de produit, en signe officiel de qualité, dont la demande sociétale est forte ; il est ensuite économique et environnemental par la mise en œuvre de pratiques visant à réduire les intrants sur l'exploitations.

La valorisation passe également par l'initiation et la structuration de filières émergentes. Le territoire est riche d'initiatives innovantes, spécifiques, vectrices de valeur ajoutée et complémentaires des filières traditionnelles en place. Cette complémentarité sera aussi recherchée en matière de territoires : plaine et montagne.

L'amélioration du revenu peut aussi passer par la recherche de nouveaux circuits de distribution (en circuits courts et de proximité, mais pas seulement) rémunérateurs pour les productions locales. Elle peut enfin passer par la diversification des activités.

L'amélioration du revenu peut enfin et aussi se faire par d'autres voies, comme la diminution ou l'optimisation des charges, individuellement à l'échelle des exploitations ou par une approche plus collective, notamment par la recherche d'une plus grande autonomie des systèmes d'exploitation.

Les actions mises en œuvre :

L'action de la Communauté d'Agglomération Pays Basque se fait au travers de deux types d'outils :

- *Un règlement d'aide aux investissements productifs de transformation agroalimentaire dans les entreprises, les groupements d'agriculteurs, ..., dans le cadre de sa compétence communautaire en la matière,*
- *Des Appels à projets « innovation et expérimentation » :*
 - *Un appel à projets « Nouvelles filières » pour accompagner les filières émergentes innovantes,*
 - *Un appel à projets « Nouveaux produits » pour favoriser l'innovation dans les ateliers fermiers et agroalimentaires,*
 - *Un appel à projets « Fermes expérimentales » pour accompagner les investissements innovants sur des enjeux stratégiques dans les exploitations agricoles,*
 - *Un dispositif spécifique et innovant « Séchage en grange » pour accompagner le développement de l'autonomie alimentaire dans les exploitations, en partenariat avec les porteurs de projets et leurs conseils techniques et dont la*

finalité est la création de références locales sur les différents systèmes techniques à développer.

Par ailleurs, une feuille de route de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour l'accompagnement des nombreuses filières de qualité du territoire a été établie, fixant les enjeux et sujets prioritaires pour une intervention communautaire en la matière. L'agriculture biologique et les filières fermières ont été qualifiées comme les deux grandes priorités pour cette feuille de route de la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Les ODG, organismes de gestion des signes officiels de qualité sont également des interlocuteurs privilégiés de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, en particulier les 4AOP, structurées à récemment sous une même association.

Dans ce cadre, et pour compléter le soutien par appels à projets, la Communauté d'Agglomération Pays Basque accompagne ces acteurs du développement, sur des actions hors de l'innovation (en particulier via un soutien en subvention aux projets, au travers de Conventions d'objectifs et de moyens qui fixent un partenariat étroit avec ces acteurs).

Un accompagnement spécifique aux filières fermières, dont le caractère stratégique est incontestable pour notre territoire, est en cours de construction. La Communauté d'Agglomération Pays Basque porte également la réalisation de projets sur ces enjeux de transformation agroalimentaire, là où l'initiative publique est primordiale et en particulier sur les différents outils de structuration et d'accompagnement qui y contribuent : atelier collectif de transformation et magasin de paysans, mise en œuvre d'une pépinière agroalimentaire, poursuite de la structuration de la plate-forme technologique de Saint-Palais. L'objectif est de renforcer l'environnement technologique dans ce secteur en réponse aux besoins tant des entreprises que des groupes d'agriculteurs-transformateurs fermiers.

Sur ce sujet, la Communauté d'Agglomération Pays Basque travaille également à l'intégration de la filière agri-agroalimentaire au modèle de la Technopole Pays basque, en en faisant son 5^{ème} DAS, domaine d'activité stratégique.

Pour finir, sur cet enjeu de la structuration d'un environnement favorisant cette transformation, la Communauté d'Agglomération Pays Basque souhaite porter apporter son soutien aux outils d'abattage du territoire, tant au travers de sa responsabilité de propriétaire qu'en accompagnant une réflexion structurante sur la stratégie globale de ces outils sur le territoire.

2.2 Favoriser l'installation et la transmission des exploitations

Le Pays Basque se caractérise par une très forte dynamique d'installation et compte en effet en son sein des territoires qui installent le plus en France, en particulier au travers d'une transmission patrimoniale forte, notamment en zone de montagne. Cela est vrai également Hors du Cadre Familial puisque la proportion d'HCF a fortement cru. Pour autant, l'enjeu de renouvellement des générations est crucial puisque le Pays basque n'échappe pas à la tendance générale d'érosion des effectifs.

Les actions mises en œuvre :

La Communauté d'Agglomération Pays Basque souhaite soutenir les initiatives des territoires, des acteurs et des filières qui mettent en œuvre des animations recherchant à renouveler les générations et entretenir la dynamique forte d'installation, là aussi au travers de Conventions d'objectifs.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque s'était portée acquéreur de 2 fermes en Soule afin d'y développer une pépinière agricole expérimentale ou espace-test agricole, appelée ETXALTE LAB, sur le principe de couveuse agricole, dédiées respectivement au maraichage biologique et à l'élevage.

Il s'agit d'une part de continuer à développer le fonctionnement de cette couveuse et du test en agriculture sur ces deux sites, notamment au travers des investissements nécessaires à l'activité et d'autre part d'envisager l'essaimage du concept d'espace-test agricole à d'autres sites, ou lieux-test, et d'autres productions du territoire, selon un système pérenne et reproductible sur le plan technique et économique. Un troisième site agricole espère voir le jour dans le cadre du projet d'aménagement de la technopole Izarbel 2 à Bidart, avec une préfiguration d'une approche agricole dans ce projet.

Sur ce sujet, la Communauté d'Agglomération Pays Basque porte et/ou accompagne donc les études nécessaires à la faisabilité de ce modèle d'espaces-tests d'une part et d'autre part de nouveaux modes d'installation et de mise à disposition du bâti et du foncier.

Pour finir, le maintien de la dynamique et de la densité des exploitations dans le territoire passe également par l'accompagnement des situations de difficultés, en particulier dans les cas de « coups durs » comme la maladie, les accidents ou les décès. Dans le prolongement des anciennes initiatives en la matière, la Communauté d'Agglomération Pays Basque soutient les associations locales d'entraide et de remplacement des exploitants dans ces situations de fragilité.

2.3 Préserver les biens communs que sont le foncier et l'eau

- Cette action consiste prioritairement à **préserver l'espace agricole**.

Dans un contexte de perte importante de surfaces agricoles et de présence de zones de concurrence forte sur le foncier disponible, l'objectif de l'action communautaire consiste prioritairement à préserver l'espace agricole comme un bien commun et comme support indispensable de l'activité agricole.

L'action réalisée jusqu'ici a permis de faire écrire et voter la compétence intitulée « gouvernance, stratégie et action en faveur de la préservation du foncier agricole ».

Il s'agit de poursuivre la mise en œuvre de cette compétence facultative dont le cœur du sujet porte sur la préfiguration d'outils au service d'une stratégie foncière agricole animée par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

- Cette action consiste aussi à **préserver la ressource en eau** et sa qualité. L'eau est effectivement un élément structurant du Pays basque et son lien à l'agriculture est déterminant, sur l'ensemble de son cycle. Les enjeux sont ainsi multiples :

- L'accès à une information ouverte à tous ;
- Le développement de pratiques d'élevage et culturales le moins impactantes possible,
- Une évolution des process des transformateurs agroalimentaires, plus économes et qualitativement plus performants.

L'action de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, sur ce sujet « agriculture et eau », se fera en lien avec les acteurs de l'eau de la collectivité, et en particulier la Mission Prévention des pollutions. Il s'agit de structurer une réflexion « Agriculture (biologique) & Eau » à l'échelle de l'ensemble du territoire Pays Basque. L'objectif est d'appliquer une méthodologie commune et concertée (portée à connaissance de la donnée, diagnostic-enjeux, programme d'actions et d'accompagnements) par bassin versant ou territoire à enjeu, qui aura été préalablement identifié.

2.4 Conforter la place de l'agriculture et des agriculteurs dans le territoire

Cette action a pour objectif de replacer le paysan - et le fait paysan - au centre de son territoire et de sa société, tout en aidant l'agriculture à être en phase avec les enjeux actuels de territoire. Le but est ainsi de développer le lien entre agriculteurs et le lien entre agriculteurs et les autres acteurs.

La première action va viser à conforter la place de l'agriculture au sein du territoire de montagne, en particulier au travers du soutien aux activités pastorales.

En lien avec les acteurs des politiques publiques liées à la « Mission Montagne », il s'agit ici de conforter le pastoralisme d'une part et la valorisation de ses produits d'autre part. Cela peut se faire par l'accompagnement financier des actions des acteurs de ces filières ou au travers de projets innovants portés par eux. L'enjeu de la connaissance de la réalité des pratiques et les impacts sur les exploitations est ici primordial, afin de construire une action efficace en matière pastorale.

La seconde action pour la Communauté d'Agglomération Pays Basque consiste à aider et accompagner l'agriculture du Pays basque à s'adapter aux changements de pratiques agronomiques et de préservation du sol, pour en diminuer ses impacts, à maintenir et réhabiliter les différentes espèces végétales et animales adaptées au territoire, à s'adapter aux changements climatiques et à l'utilisation d'énergies vertes et renouvelables.

En ce sens, il s'agit de l'aider à être en phase avec les défis écologiques et environnementaux actuels tout en relevant le challenge d'un modèle économique pérenne. Et en ce sens donc, elle participe d'une démarche d'agroécologie.

L'action de la Communauté d'Agglomération Pays Basque sur ce sujet « agriculture et territoire », en lien avec les autres Missions de la collectivité concernées, peut se faire dans un premier temps par un accompagnement des acteurs du développement, sur des actions analysées au cas par cas au regard des enjeux, par un soutien en subvention aux projets, en fonctionnement.

2.5 Conserver une filière pêche dynamique sur le territoire

Les deux enjeux fondamentaux fléchés par la Communauté d'Agglomération Pays Basque sont le renouvellement des générations et la valorisation des produits.

Professionnels et collectivités ont relevé la nécessité de réfléchir ensemble à conserver les navires de pêche au port de Saint-Jean-de-Luz-Ciboure afin d'alimenter les entreprises de l'aval et de conserver une filière pêche dynamique sur le territoire. Cette première action s'inscrit dans le cadre d'une feuille de route, animée par le Département des Pyrénées-Atlantiques, compétent sur la question de l'infrastructure portuaire. Un groupe de travail spécifique a permis de dégager un consensus sur la nécessité de continuer à travailler sur l'opportunité et la faisabilité d'un fonds d'aide à la flotte. Une première approche de benchmarking a permis d'identifier des expériences au niveau national qui ont relevé le même enjeu.

Ce travail se fait donc en lien étroit avec le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques (CD64) et le Comité Interdépartemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins des Pyrénées-Atlantiques et des Landes (CIDPMEM 64-40), y compris dans le cadre d'un financement Développement Local porté par les Acteurs Locaux au Fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (DLAL FEAMP).

3. Une finalité : « la souveraineté alimentaire »

La finalité du PAT de la Communauté Pays Basque est de « viser la souveraineté alimentaire du territoire ». La Communauté Pays Basque a explicitement choisi de ne pas retenir la notion « d'autonomie alimentaire », synonyme de repli sur soi.

La « souveraineté alimentaire » est entendue ici comme le droit des populations à mettre en place des politiques alimentaires les mieux adaptées à leurs populations sans avoir des effets négatifs sur les populations des autres pays. Au niveau local, la « *souveraineté alimentaire* » vise à *favoriser le maintien d'une agriculture de proximité, destinée à alimenter les marchés locaux et régionaux.* »

L'ensemble des acteurs et des élus du Pays Basque sont en effet conscients de l'incapacité d'un territoire à produire tout ce qu'il consomme. Atteindre une autonomie alimentaire ne semble pas réaliste.

Les travaux conduits dans le Projet Alimentaire de Territoire ont mis en exergue la difficulté à définir la notion de « local ». Globalement, les acteurs s'accordent à considérer qu'un produit local doit créer de la valeur ajoutée sur le territoire mais de nombreuses divergences sont observées. Les types de perception sont aussi variables à l'intérieur des types d'acteurs (distributeurs, transformateurs, artisans, magasins spécialisés) qu'entre les types d'acteurs eux même.

Dans ce contexte, la Communauté Pays Basque ambitionne de renforcer son autonomie alimentaire en développant les filières pour lesquelles aujourd'hui, la demande est plus importante que l'offre (ex. légumes, fruits, céréales, volailles, etc.). Elle souhaite également créer de nouveaux partenariats, de

nouvelles coopérations avec les territoires voisins en se fixant un périmètre limité à la région Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'à la Navarre et l'Euskadi.

Pour tendre vers la souveraineté alimentaire, la Communauté Pays Basque a identifié deux principales orientations :

- S'engager dans un nouveau modèle agricole et alimentaire répondant aux attentes des consommateurs (sûreté alimentaire / santé) et des producteurs (revenu) et garant de bonnes conditions de vie et de travail ;
- Définir une politique alimentaire en cohérence avec les nouvelles pratiques et les attentes de consommation.

Ces deux orientations visent à la fois l'amont (les producteurs) et l'aval (les consommateurs).

4. Les enjeux

Sur la base des résultats du diagnostic (cf. Annexe 4), en tenant compte des retours des entretiens d'acteurs et au regard des échanges qui se sont tenus au sein du Comité de pilotage du PAT, la Communauté Pays Basque a identifié quatre principaux enjeux pour sa politique alimentaire :

- Adaptation aux mutations des comportements alimentaires et des achats ;
- Exemplarité par la restauration collective, l'éducation alimentaire ;
- Accessibilité sociale à l'alimentation de qualité ;
- Partage, rayonnement par la gastronomie.

Enjeu n°1 : Adaptation aux mutations des comportements alimentaires et des achats

Les différentes études montrent une diminution régulière de la part du budget consacré à l'alimentation au domicile. Dans un contexte de hausse des prix alimentaires, de plus en plus de consommateurs sont enclins à privilégier des prix bas. Ils indiquent également avoir ou vouloir modifier leurs dépenses alimentaires en achetant moins, voire en renonçant à certaines dépenses.

Il est également observé une différence de comportements entre les générations. Ainsi, les jeunes consacrent 8% de leur budget à l'alimentation, contre 15% pour leurs parents et 20% pour leurs grands-parents.

En parallèle, la convivialité, le goût et la recherche de produits naturels, sans conservateurs, sans colorants, issus de l'agriculture biologique ou de proximité reviennent au cœur des critères de choix d'une partie importante des consommateurs.

Les changements dans les comportements alimentaires sont essentiellement dus à l'évolution des modes de vie et en particulier au développement de l'activité professionnelle des femmes, à l'allongement des temps de transport, aux horaires atypiques, etc. En conséquence, ils se traduisent par une progression constante des aliments déjà préparés ou épluchés, des surgelés et autres plats cuisinés dont la part dans l'ensemble des dépenses alimentaires (hors desserts) a plus que doublé en 45 ans au détriment de la préparation de repas à partir de produits bruts.

Pour accompagner la mutation des comportements et des pratiques d'achats des consommateurs, la Communauté d'Agglomération Pays Basque devra agir sur plusieurs volets comme mieux connaître les pratiques des consommateurs, développer les productions dites déficitaires ou encore accompagner la transition agroécologique des modes de production, etc. L'agriculture doit être en capacité d'adapter son offre en produits et en services, dès lors que les mutations de comportements alimentaires et des pratiques d'achats sont propices à la création de valeur et de revenu pour l'agriculture.

Enjeu n°2 : Exemplarité par la restauration collective, l'éducation alimentaire

Dans le cadre des différents projets qu'elles portent, les collectivités sont attendues sur leur propre exemplarité et notamment dans le cadre de la restauration scolaire, principal levier pour celles qui souhaitent travailler la question de l'alimentation durable.

La restauration collective scolaire (écoles, collèges et lycées) représente au Pays Basque un volume de 5.7 millions de repas servis chaque année. Aujourd'hui, l'approvisionnement en produits locaux et biologiques varie en fonction des établissements même si ceux relevant d'une gestion directe peuvent agir de manière plus concrète et efficace sur cet approvisionnement.

La restauration scolaire, constitue également un lieu idéal pour véhiculer des messages pédagogiques forts, en termes d'alimentation durable à destination des enfants ; qui peuvent ensuite s'en faire le relai auprès de leurs parents. La Communauté Pays Basque expérimente actuellement des ateliers de sensibilisation à l'alimentation durable dans huit écoles du territoire, grâce à l'accompagnement de l'association Sarde-Sardexka.

Enfin, la commande publique est un outil majeur pour accompagner la structuration des filières sur un territoire et le développement des circuits courts de proximité.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque a fait le choix de s'inscrire dans un premier temps dans les objectifs de la loi EGALIM. Elle vise 50% de produits durables dont 20% de produits biologiques d'ici à 2022 au sein de ses services de restauration collective ainsi que pour les services de restauration gérés par les communes. Pour y arriver, elle devra travailler essentiellement au regroupement de la commande publique, à conduire une réflexion sur l'optimisation logistique d'approvisionnement, ainsi que sur le gaspillage alimentaire.

Enjeu n°3 : Accessibilité sociale à une alimentation de qualité

Les enquêtes conduites sur les pratiques alimentaires mettent en évidence la situation particulièrement problématique des personnes précaires ou appartenant à des milieux défavorisés, du point de vue de leur prévalence à l'obésité ou au surpoids et de leur profil nutritionnel, qui s'avère être souvent éloigné des recommandations du PNNS. Cette situation tient à la fois à des raisons économiques ou budgétaires ainsi qu'à des facteurs d'ordre sociologiques et culturels. Les personnes ayant recours à l'aide alimentaire sont à la fois les plus précaires et aussi les plus exposées aux risques sanitaires liés à l'alimentation.

Au Pays Basque, plus de 4600 personnes sont bénéficiaires de la Banque Alimentaire et leur nombre augmente chaque année. Environ 700 tonnes de denrées alimentaires sont distribuées chaque année. La Communauté Pays Basque va s'engager dans le courant de l'année 2020 à l'élaboration d'un Contrat Local de santé avec l'Agence Régionale de Santé. L'objectif de ce partenariat est double :

- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ;
- Mettre en œuvre des solutions pour une offre de santé de proximité.

Forte d'un réseau dense d'acteurs en matière d'aide alimentaire et sur lequel elle pourra s'appuyer, la Communauté Pays Basque souhaite rendre accessible au plus grand nombre une alimentation locale et de qualité. Pour ce faire, elle accompagnera en priorité les structures d'aide alimentaire (réflexion autour de groupement d'achat par exemple), et fera de l'alimentation un axe majeur de son futur Contrat Local de Santé (CLS). Sensibilisation et information, éducation, équité d'accès à l'alimentation pour les plus précaires, santé-nutrition sont des thématiques d'actions que l'élaboration du CLS devra approfondir.

Enjeu n°4 : Partage, rayonnement par la gastronomie

À la cantine, au restaurant, à domicile... Les habitudes alimentaires évoluent, mais peu de citoyens dérogent au rituel du repas. Si le temps de repas notamment à midi diminue (30 min contre 1h 30 dans les années 60), les Français consacrent encore 2 heures par jour en moyenne à boire et à manger, ce qui les hissent à la première place, juste au-dessus de l'Italie.

« Manger » ne se réduit pas seulement à s'alimenter : le repas s'inscrit dans un temps de convivialité et de partage ; et parfois de Diplomatie, ou encore de rayonnement et d'attractivité territoriale. La gastronomie est un élément clé de la mise en tourisme d'un territoire par exemple.

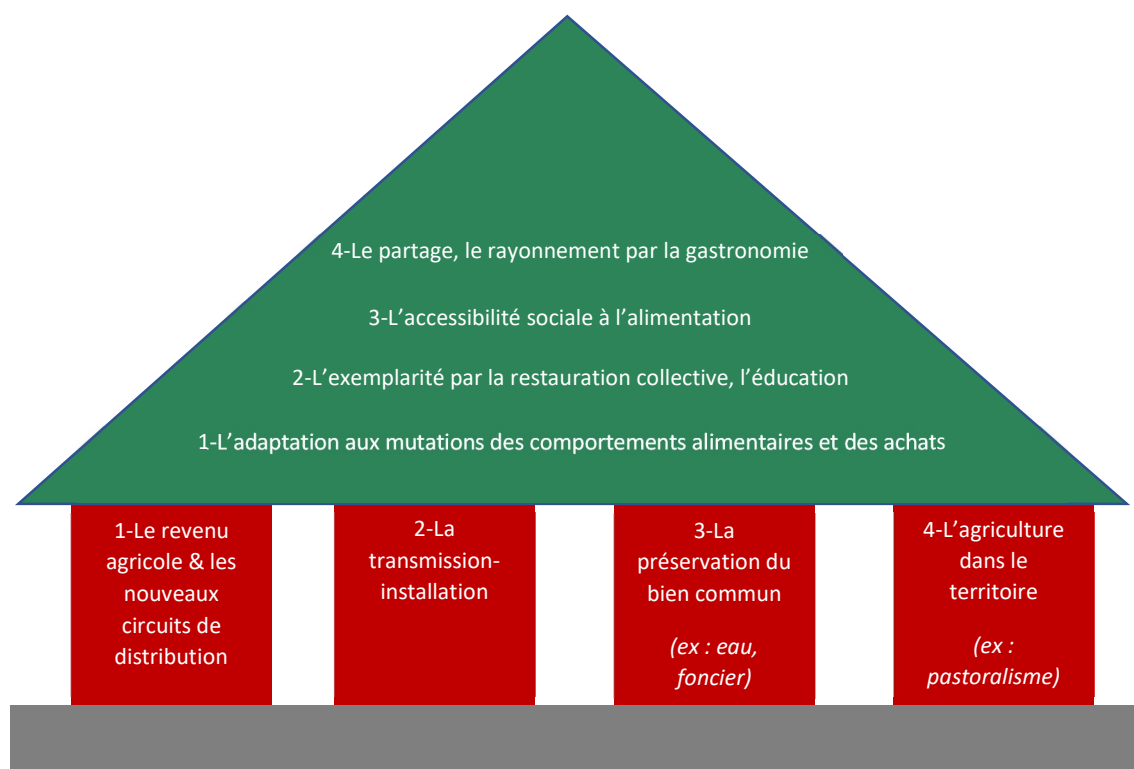
Le consommateur a également repris conscience que « bien manger » est de plus en plus un élément de la Santé. Le repas est enfin un élément de cohésion sociale et de partage.

Le Pays Basque dispose d'un éventail de produits du terroir (ex : fromages, agneau, piments, vins, jambon, poissons, gâteaux, etc.). L'originalité de la cuisine basque naît du contraste entre mer et montagne, contribuant à la diversité de ces produits.

C'est pourquoi la Communauté d'Agglomération Pays Basque souhaite participer à la valorisation des terroirs et des savoir-faire, partager et promouvoir la gastronomie locale auprès des touristes et des habitants, faciliter l'accès aux métiers artisans de bouches, accompagner les innovations en termes de restauration, créer du lien social autour d'évènements culinaires par exemple.

Ces quatre enjeux constituent le socle de la politique alimentaire souhaitée par la Communauté d'Agglomération Pays Basque dans la mesure où ils englobent différentes thématiques qui vont lui permettre de mettre en cohérence et de renforcer ses actions touchant à la fois à l'alimentation et à l'agriculture. En effet, ces enjeux « alimentaires » viennent s'agréger aux enjeux déjà identifiés pour la politique agricole communautaire :

- Le revenu agricole et les nouveaux circuits de distribution ;
- La transmission-installation ;
- La préservation du bien commun (ex. eau, foncier) ;
- L'agriculture dans le territoire (ex. pastoralisme).



Le croisement entre ces différents enjeux va permettre à la Communauté Pays Basque d'agir sur la totalité de la chaîne alimentaire : de « la terre à l'assiette ».

Le territoire du Pays Basque bénéficie d'une agriculture riche et diversifiée. En rapprochant les producteurs des habitants, il s'agit d'offrir à tous la connaissance de son alimentation et sa provenance. De même, le développement d'une agriculture de proximité donne un avantage compétitif qui garantit une rémunération plus juste des agriculteurs, et favorise l'installation de nouveaux exploitants. Enfin, privilégier une alimentation saine et de qualité accessible à tous, avec une attention particulière pour les populations précaires, permet de maintenir un lien social sur le territoire.

Enfin, il est à noter que cette politique alimentaire est également en lien avec les politiques de planification urbaine, environnementale, de gestion et de traitement des déchets, de cohésion sociale, etc. portées par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

PROJET ALIMENTAIRE PAYS BASQUE

Rapport

PARTIE 4 : La feuille de route

- Version du 22 février 2020 -



La transition alimentaire est en marche au Pays Basque. L'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire bougent, réinterrogent leurs pratiques pour répondre à la demande des consommateurs, qui veulent redonner plus de sens à l'acte quotidien de manger. Une voie s'est ouverte et la Communauté Pays Basque souhaite prendre pleinement sa part dans cette transition. Elle propose ainsi une première feuille de route volontariste pour la période 2020-2022.

Cette dernière qui a été élaborée en lien avec les élu.e.s et les acteurs du territoire permet de poser un cadre d'intervention pour agir sur l'ensemble de la chaîne alimentaire. Avec ce projet, la Communauté d'Agglomération Pays Basque s'inscrit pleinement dans les finalités de la politique nationale en faveur de l'agriculture et de l'alimentation (PNA).

La feuille de route proposée ci-après structure l'action de la Communauté Pays Basque autour de cinq objectifs stratégiques, déclinés autour d'une quinzaine de projets. Ces projets sont issus des travaux conduits avec les différentes parties prenantes au cours de la démarche de concertation voulue et mise en place par la Communauté Pays Basque.

Objectif 1 : Améliorer la connaissance des mutations des comportements alimentaires et des pratiques d'achat pour mieux anticiper, influencer sur ces comportements et rapprocher producteurs et consommateurs

Objectif 2 : Développer les productions localement déficitaires pour renforcer la souveraineté alimentaire et répondre à la demande locale (consommateurs, restauration collective, etc.)

Objectif 3 : Organiser le lien de la fourche à la fourchette, des producteurs aux consommateurs pour rapprocher producteurs et consommateurs et accroître les débouchés des producteurs notamment par le biais de la restauration collective ou encore commerciale

Objectif 4 : Regrouper la commande publique et l'adapter aux capacités de réponse locale pour renforcer l'approvisionnement local dans les services de restauration collective et structurer les filières

Objectif 5 : Intégrer l'alimentation dans un projet global de santé / environnement (contrat local de santé) pour renforcer l'adoption de comportements alimentaires favorables à la santé et la pratique de l'activité physique et sportive

Il est entendu que ce premier plan d'actions constitue une première feuille de route pour la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Elle va permettre d'enclencher des actions concrètes à court terme. Ces différentes actions seront notamment approfondies dans les groupes projets qui seront mis en place dans le courant de l'année 2020. Composés des différents acteurs du territoire œuvrant dans le domaine de l'alimentation, ils seront animés par plusieurs directions de la Communauté Pays Basque.

La mise en œuvre du Plan d'actions fera l'objet d'un suivi annuel assuré par la mission Alimentation durable et par un comité de suivi du PAT, composé des représentants des différentes parties prenantes engagées aux côtés de la Communauté d'Agglomération Pays Basque dans cette démarche.

Dans une démarche d'amélioration continue, cette feuille de route sera requestionnée par le comité de suivi, voire enrichie au gré de la mise en œuvre des actions d'ores et déjà identifiées.

OBJECTIF 1 : Améliorer la connaissance des mutations des comportements alimentaires et des pratiques d'achat

Dans une étude récente conduite par l'observatoire Société et Consommation, plus de la moitié des français disent avoir modifié ces dernières années, leurs régimes alimentaires. Les comportements sont mouvants : il y a les adeptes du bio, les vegans (qui ont exclu tout aliment à base de produit animal ou fabriqué à partir de l'exploitation animale), les « sans » gluten ou encore les flexitariens qui régulent ou diminuent certains produits de leur alimentation.

Ces comportements évoluent constamment et leurs mutations sont de plus en plus rapides. Le manque de connaissance approfondie sur ces comportements et les pratiques d'achat qui en découlent, ne facilitent pas les relations entre les différents acteurs de la chaîne alimentaire (agriculteurs, grossistes, transformateurs, distributeurs).

Les données utilisées dans le cadre du diagnostic du PAT de la Communauté Pays Basque montrent qu'il n'existe pas de données à l'échelle locale permettant de connaître avec finesse les pratiques des consommateurs du territoire. Cette connaissance est pourtant tout aussi indispensable pour que les agriculteurs puissent adapter leur offre commerciale et trouver des débouchés pour la vente de leur production.

Aussi pour agir sur les comportements et améliorer l'efficacité des politiques publiques en matière d'alimentation, il faut connaître ce qui guide les choix alimentaires du consommateur.

Pour atteindre cet objectif, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a identifié l'action suivante :

- **Action n°1 : Créer un observatoire de l'alimentation durable**

Contexte et enjeux

Force est de constater que depuis quelques années, les comportements alimentaires et les pratiques d'achat évoluent constamment.

Une étude a été conduite en 2017 pour le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt afin de mieux connaître l'évolution du comportement du consommateur, les observations qui s'y rattachent et les perspectives d'évolution à 2025.

A titre d'exemple, l'étude a identifié plusieurs évolutions / modifications qui caractérisent les nouveaux modes de consommation :

- La baisse de la consommation de produits carnés (transfert de consommation des viandes rouges vers les viandes blanches ;
- Le développement de la consommation de produits bios ;
- L'appétence pour le « sans » (ex. sans gluten) et pour le local ;
- La hausse des prises de repas hors domicile (25% des dépenses alimentaires mensuelles) ;
- Les attentes fortes en matière de traçabilité ou encore de transparence des pratiques ;
- Etc.

Les différentes études et sondages montrent que les consommateurs manifestent de plus en plus d'intérêt pour les circuits courts alors que dans le même temps, les achats de produits alimentaires se font encore majoritairement en Grande et Moyenne Surface (75% des achats). Ces pratiques interrogent aussi la question de l'accessibilité sociale à l'alimentation. « Manger 5 fruits et légumes par jour », comme le préconisent toutes les campagnes de communication, représente 10 à 18% d'un SMIC pour une famille de 4 personnes. Il est par ailleurs à noter que le budget alimentaire varie selon la Catégorie socio-professionnelle et l'âge.

Le territoire ne dispose pas de données précises sur les pratiques des consommateurs et les initiatives nombreuses des producteurs sont encore mal identifiées par la population. Il est donc important de connaître et d'analyser cette consommation locale et de mieux identifier ses leviers de développement pour pouvoir mieux organiser la mise en marché et mieux valoriser les produits en accord avec les attentes et les besoins des consommateurs.

Cet observatoire devra s'inscrire dans le cadre des démarches portées d'ores et déjà ou à venir, par la Communauté d'Agglomération Pays Basque en termes d'observation (observatoire des données sociales, données agricoles, etc.).

Descriptif de l'action

Il s'agira ainsi par un observatoire de :

- Collecter et structurer les données afin de caractériser l'état de la situation et décrire son évolution ;
- Suivre et participer au processus d'évaluation des réalisations, des résultats des actions menées ;
- Favoriser les échanges entre différents acteurs et les inciter à travailler ensemble de manière transversale ;
- Aider à la décision, par la valorisation et l'interprétation des données ;
- Alimenter une prospective ;
- Faciliter l'appropriation des problématiques du territoire et des actions à conduire ;
- Valoriser par la communication les actions conduites ainsi que leur évaluation, dans un souci de transparence.

Trois principaux thèmes devront être étudiés en priorité :

- Les mutations démographiques et sociales comme moteur de ces mutations ;
- Les mutations des comportements alimentaires comme vecteur de potentiels marchés ;
- Les mutations des pratiques d'achat comme vecteur d'adaptation du réseau de distribution locale.

Objectifs de l'action

<i>Objectifs opérationnels</i>	✓ Recueillir de l'information sur les comportements alimentaires et les pratiques d'achats ✓ Structurer et partager l'information
<i>Lien aux ODD</i>	• Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

Pilotage

<i>Maitre d'ouvrage</i>	Communauté d'Agglomération Pays Basque (DGA STAH, Direction TEE&AC)
<i>Partenaires</i>	- Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées - Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques - Euskal Herriko Laborantza Ganbara - Direction Régionale Agriculture, Agroalimentaire, Forêt - Agence Régionale de Santé - Chambres consulaires : CCI Bayonne Pays Basque, Chambre des Métiers des Pyrénées-Atlantiques - Associations de commerçants

Calendrier de mise en œuvre

2020	2021	2022

Suivi de l'action

<i>Indicateurs</i>	<i>De réalisation</i>	-Nombre et type d'informations produites et partagées -Acteurs réunis (nombre, type)
	<i>De résultats</i>	-Décisions prises induites -Adaptations/réactions des acteurs parties prenantes

OBJECTIF 2 : Développer les productions localement déficitaires répondant à la demande

Les travaux conduits dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire ont permis de mener une réactualisation de l'état des lieux réalisé en 2015. Cet état des lieux a notamment permis d'identifier des productions pour lesquelles aujourd'hui l'offre s'avère insuffisante sur le territoire alors que la demande est importante. Il s'agit notamment des : fruits, légumes, céréales, volailles, légumes secs, lait de vache, etc.

Ainsi à titre d'exemple, la production de fruits et légumes est 16 fois inférieure à la consommation potentielle au Pays Basque. 80% des légumes et fruits consommés sur le territoire sont importés et seulement 2% de la Surface Agricole Utile du Pays Basque est consacrée au maraîchage.

En parallèle, les dernières enquêtes de consommation alimentaires révèlent le souhait des consommateurs d'augmenter leur consommation de fruits et de légumes. Ils recherchent toujours plus de transparence et de confiance : origine, traçabilité, signes de qualité.

Dans ce contexte, la Communauté Pays Basque doit agir pour accompagner le développement de ces filières. Les ateliers d'acteurs ont confirmé cette tendance et ont proposé de s'atteler, dès 2020, à un travail spécifique sur la filière « légumes ». Cette action aura de fait un véritable effet levier pour viser une assiette basque décarbonée.

Pour atteindre cet objectif, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a identifié les actions suivantes

- **Action n°2 : Protéger le foncier alimentaire et en faciliter l'accès**
- **Action n°3 : Soutenir l'installation agricole dans les productions localement déficitaires**

Contexte et enjeux

Le foncier peut avoir diverses vocations : naturelle, agricole, économique, logement, équipements, infrastructures publiques, etc.

L'attractivité que connaît le Pays Basque entraîne de la concurrence entre les différents usages de l'espace. L'espace agricole est constamment mis sous pression car il est souvent considéré à défaut comme une ressource très facilement disponible et comme un véritable réservoir de l'urbanisation. Dans ce contexte de pression, on constate des dérives spéculatives entraînant un renchérissement du foncier, qu'il s'agisse du foncier constructible (zones U et AU des Plans locaux d'urbanisme), mais aussi du foncier agricole, naturel ou forestier.

Ces différents phénomènes rendent d'autant plus difficile l'accès à la terre pour les agriculteurs.trices qui souhaitent s'installer sur le territoire.

Le diagnostic du PAT a mis en exergue la faiblesse de certaines productions à l'échelle du territoire : légumes, fruits, céréales, volailles, œufs, etc. Pour accompagner et soutenir leur développement, il convient de leur consacrer une part de l'action communautaire en matière d'agriculture. Cette dernière sera nécessairement accompagnée d'un volet « foncier alimentaire » qui trouve une déclinaison au travers des documents d'urbanisme (SCOT, PLUi) et qui débouche sur le renforcement de l'accessibilité au foncier pour les agriculteurs.trices.

Les principaux objectifs poursuivis seront ainsi de /d' :

- Améliorer la connaissance partagée des mutations foncières à l'œuvre, tant au niveau de la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers, qu'au sein même de ces derniers (évolutions des usages agricoles, de loisirs, des boisements, des landes...) et des espaces urbanisés (renouvellement urbains, découpages parcellaires, etc.) ;
- Améliorer la qualité des PLUi sur la préservation des terres alimentaires et calculer les surfaces nécessaires pour approvisionner la Restauration Hors domicile ;
- Mettre à disposition le foncier et garantir une visibilité à long terme pour le porteur de projet.

Descriptif de l'action

En pratique, les actions à déployer seront :

- **Approfondir les diagnostics, porter à connaissance, changer les regards sur les espaces agricoles**

-Créer un espace partenarial d'échanges et de partage de connaissances autour des mutations foncières à l'œuvre ;

-Informer/sensibiliser les publics, dont les élus, sur les potentiels alimentaires des espaces agricoles (ex : le nombre de repas, changer le regard politique sur le foncier), via des ateliers à connaissance, un guide, des animations.

- **Planifier et protéger**

-Planifier le territoire et intégrer l'alimentation dans l'acte de planification ;

-Protéger les terres alimentaires, notamment les espaces convertis en bio ;

-Intégrer une évaluation des impacts agricoles pour l'ensemble des espaces non bâtis intégrés en zone U ou AU des PLUi (ex : diagnostic agronomique, des potentiels alimentaires, de la fonctionnalité des espaces agricoles), afin d'accompagner l'aide à la décision du maintien ou non en zonage urbain.

- **Faciliter l'accès au foncier alimentaire**

-Acquérir, créer des réserves foncières ainsi que des exploitations viables, porter et rétrocéder, notamment pour les productions déficitaires ;

-Activer les opérateurs fonciers (ex : SAFER, EPFL, Foncière Terre de Liens) en faveur d'opérations d'acquisition/portage/location-rétrocession.

- **Reconquérir**

-Valoriser les zones intermédiaires (plaine coteaux qui s'enrichissent) par des productions déficitaires adaptées ; ou cibler l'habitat sur ces zones.

Objectifs de l'action

<i>Objectifs opérationnels</i>	✓ Planifier, protéger et mettre en valeur le foncier alimentaire ✓ Faciliter l'accès au foncier alimentaire
<i>Lien aux ODD</i>	• Objectif n°2 : Faim « zéro » • Objectif n°8 : Travail décent et croissance économique • Objectif n°11 : Villes et communautés durables

Cibles de l'action

Agriculteurs.trices, élu.e.s

Pilotage

<i>Maitre d'ouvrage</i>	Communauté d'Agglomération Pays Basque (DGA STAH, Direction AAP, Direction TEE&AC)
<i>Partenaires</i>	SAFER, EPFL, SCOT Pays Basque Sud Landes, Lurzaindia, Propriétaires, Collectivités (dont Département compétent en foncier)

Calendrier de mise en œuvre

2020	2021	2022
		

Suivi de l'action

<i>Indicateurs</i>	<i>De réalisation</i>	-Nombre et type d'actions de sensibilisation vers les publics (ex : élus, habitants, ...) -Part des surfaces agricoles couvertes par un diagnostic -Surfaces agricoles acquises, portées, rétrocédées -Surfaces agricoles reconquises/revalorisées (cf. évolution de friches)
	<i>De résultats</i>	-Evolution du taux d'artificialisation du territoire et de la part des surfaces affectées par type (agricole, naturelle, forestière, à urbaniser) -Evolution de la part des surfaces agricoles/alimentaires protégées -Evolution des surfaces agricoles reconquises

Contexte et enjeux

Le Pays Basque se caractérise par une forte densité d'exploitations, 28 fermes par commune (France : 7 par commune). Les actifs agricoles représentent 18% de la population active (en zone de montagne) et 6,7% de la population active sur l'ensemble du Pays Basque (France : 3%). Les fermes du Pays Basque sont plus familiales qu'en France (97 % pour 84 % en France), avec une proportion d'autres actifs familiaux qui est triple par rapport à la situation en France.

D'autre part, l'enjeu de renouvellement des générations est crucial puisque le Pays basque n'échappe pas à la tendance générale d'érosion des effectifs ; avec 8 597 actifs, le chiffre a diminué de - 34 % entre 2000 et 2010.

Pour autant, le Pays Basque se caractérise par une forte dynamique d'installation et compte en effet en son sein des territoires qui installent le plus en France, en particulier au travers d'une transmission patrimoniale forte, notamment en zone de montagne. Cela est vrai également Hors du Cadre Familial puisque la proportion d'HCF a fortement cru. On dénombre, en 2019, 125 installations agricoles de chefs d'exploitants de moins de 40 ans au Pays Basque.

Cependant, l'enjeu d'installation agricole dans les productions localement déficitaires est important. En effet, le contexte territorial est notamment marqué par un déficit en production légumière et fruitière. Le territoire fait face à la nécessité de développer la création d'activités dans ce secteur agricole.

Les enjeux relevés sont notamment le soutien aux initiatives des territoires, des acteurs et des filières qui mettent en œuvre des animations recherchant notamment à renforcer la dynamique forte d'installation.

Dans un contexte plus global d'enjeu de renouvellement des générations, l'installation agricole dans les productions locales déficitaires est un axe de travail de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Descriptif de l'action

Feuille de route stratégique de l'installation et transmission agricole de la politique agricole de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Les objectifs de cette action sont à insérer plus globalement dans la feuille de route stratégique de l'installation et transmission agricole de la politique agricole de la Communauté Pays Basque.

Pour cela, la première action est de poursuivre le travail d'élaboration de la feuille de route de la Communauté Pays Basque en lien avec les partenaires extérieurs.

1. Il s'agira donc :

- de renforcer le travail de cartographie et de synthèse des données liées à la dynamique de l'installation (acteurs, actions, moyens) ;
- de les compléter par des rencontres avec les structures/initiatives clés de l'installation afin de compléter l'approche ;
- d'identifier les pistes de travail et d'actions.

2. Sur la base de la synthèse réalisée et en offrant une double vision « installation et transmission », un positionnement stratégique de la Communauté d'Agglomération Pays Basque sera établi. Il s'agira de déterminer un positionnement tenant compte des spécificités du territoire et de la capacité de la Communauté Pays Basque à intervenir dans ce domaine. Ce positionnement stratégique devra également prendre en compte les dynamiques régionales et nationales.

3. En lien avec le positionnement stratégique retenu, la feuille de route permettra de définir les actions opérationnelles qui déboucheront sur la formalisation du positionnement stratégique ; cette feuille de route concernera autant la Communauté Pays Basque que des acteurs et partenaires qui s'inscriront dans cette démarche.

Les enjeux d'accompagnement au parcours de professionnalisation et à l'installation, le développement des productions déficitaires : fruits, légumes, céréales, volailles, légumes secs, lait de vache, le soutien des systèmes innovants agricoles seront des sujets à intégrer dans la réflexion de la feuille de route.

Schéma de développement de nouveaux modes d'installations

En parallèle à l'élaboration de la feuille de route, il s'agira de continuer à soutenir les actions qui concourent au développement de la diversité des potentiels de productions sur le territoire en soutenant les efforts d'investissements, en accompagnant le transfert-diffusion, les actions de démonstrations. Pour cela, la Communauté d'Agglomération Pays Basque élabore, chaque année, un appel à projets « Fermes Innovantes et Expérimentales ».

D'autre part, la Communauté d'Agglomération Pays Basque développe des pépinières agricoles expérimentales à partir de son dispositif ETXALTE LAB, sur le principe de couveuse agricole. Ainsi, il s'agira d'une part de continuer à développer le fonctionnement de cette couveuse et du test en agriculture sur les deux sites dont elle dispose aujourd'hui, notamment au travers des investissements nécessaires à l'activité et d'autre part d'envisager l'essaimage du concept d'espace-test agricole à d'autres sites, ou lieux-test, et d'autres productions du territoire, selon un système pérenne et reproductible sur le plan technique et économique.

Sur ce sujet, la Communauté Pays Basque portera et/ou accompagnera donc les études nécessaires à la faisabilité de ce modèle d'espaces-tests d'une part et d'autre part de nouveaux modes d'installation et de mise à disposition du bâti et du foncier.

Objectifs de l'action

<i>Objectifs opérationnels</i>	✓ Définir une feuille de route stratégique de l'installation et transmission agricole ✓ Accompagner techniquement et financièrement le lancement des projets d'exploitation
<i>Lien aux ODD</i>	• Objectif n°8 : Travail décent et croissance économique

Cibles de l'action

Agriculteurs.trices

Pilotage

<i>Maitre d'ouvrage</i>	Communauté d'Agglomération Pays Basque (Direction AAP)
<i>Partenaires</i>	Etat, Région, Département, Chambre consulaire, Organismes de développement agricoles, Opérateurs fonciers (ex : SAFER, EPFL, Lurzaindia), exploitants agricoles, propriétaires.

Calendrier de mise en œuvre

2020	2021	2022

Suivi de l'action		
Indicateurs	<i>De réalisation</i>	-Nombre d'installations, -Indicateurs de durabilité des installation (socio-économiques, environnementaux etc.) -Typologie des projets -Part des aides dans le total des besoins de financements -Effet levier bancaire
	<i>De résultats</i>	-Taux de vieillissement par orientations économiques agricoles (OTEX) -Taux de remplacement -Taux d'installations aidées et non aidées -Viabilité économique au bout de 3 à 5 ans

OBJECTIF 3 : Organiser le lien de la fourche à la fourchette, des producteurs aux consommateurs

Recréer du lien et de la proximité entre les producteurs et les consommateurs est une voie pour faire progresser la qualité des produits et raccourcir les circuits de distribution à l'origine de nombreuses productions locales.

La démarche ClimAgri, menée au Pays Basque en 2014 sous l'égide du Conseil des élus du Pays Basque, avait permis de bâtir un premier programme d'actions visant une agriculture et une sylviculture vivante, dynamique et adaptable. Aussi et en s'appuyant sur les enseignements de cette démarche, la Communauté Pays Basque souhaite reprendre cette dynamique pour mieux accompagner la transition agroécologique des modes de production et des pratiques. ClimAgri vise notamment la structuration des filières agroécologiques comme le développement de l'agriculture biologique, le déploiement de projets de diversification des productions, etc.

Enfin, restructurer la chaîne alimentaire par des relations de proximité entre les acteurs doit permettre d'organiser mieux le lien entre agriculture, grossistes et transporteurs, qui aujourd'hui, faute de transports optimisés, contribue aux émissions de GES. Aussi, les travaux conduits dans le cadre du PAT ont permis de mettre en exergue la nécessité de déployer une interface qui reconnecterait agriculteurs et débouchés (restauration collective, restauration commerciale, magasins de producteurs, etc.).

Pour atteindre cet objectif, la Communauté Pays Basque a identifié les actions suivantes :

- **Action n°4 : Accompagner la transition agroécologique des modes de production**
- **Action n°5 : Elaborer un guide des producteurs et produits fermiers locaux**
- **Action n°6 : Accompagner l'émergence, la structuration et le développement des filières alimentaires répondant à la demande locale**
- **Action n°7 : Etudier l'opportunité d'une plateforme logistique et d'achat**

Contexte et enjeux

L'agroécologie est un ensemble de recherches, de réalités scientifiques, d'expérimentations et de pratiques agricoles nourries ou inspirées par les connaissances de l'écologie, de la science et du monde agricole.

L'agroécologie recouvre un ensemble de méthodes de productions agricoles respectueuses de l'environnement. Elle vise à renforcer l'autonomie des exploitations agricoles et à réduire l'utilisation d'intrants de synthèse (fertilisants minéraux, phytosanitaires...). Elle est un moyen de favoriser l'évolution vers des systèmes agricoles permettant de combiner la triple performance économique, sociale et environnementale.

Cinq principales pratiques sont observables :

- permettre le recyclage de la biomasse et des nutriments ;
- maintenir des conditions de sol favorables à la croissance végétale, en maintenant un niveau de matière organique suffisant dans le sol ;
- optimiser l'utilisation des ressources (eau, sol, lumière, nutriments) et minimiser leurs pertes ;
- augmenter la diversité des espèces et des variétés cultivées, dans l'espace et dans le temps ;
- favoriser les interactions positives entre les différents organismes présents dans l'agroécosystème.

Quelques exemples de pratiques agroécologiques peuvent ici être rappelées : agroforesterie, diversification des assolements, allongement des rotations, agriculture de conservation des sols, production de protéines pour l'alimentation des animaux, etc.

Les enjeux identifiés sont ici la production et le transfert-diffusion de pratiques ainsi que de références technico-économiques, la formation et le conseil ainsi que l'accompagnement, le maintien des pratiques dans le temps, la création de valeur (ex : compression des charges, valeur ajoutée), la valorisation des savoir-faire agronomiques et de l'agriculture, la conciliation de la qualité et de la quantité, la résilience aux mutations climatiques et aux aléas, la protection et mise en valeur du territoire.

Descriptif de l'action

La Feuille de route Agriculture de la Communauté Pays Basque en phase avec les principes de l'agroécologie

Parmi les différents enjeux pour les agriculteurs du territoire, l'amélioration du revenu agricole passe notamment par la valorisation de la production via : la transformation ou les démarches de qualité, ou de nouveaux circuits de commercialisation.

L'amélioration du revenu passe aussi par la recherche d'un système d'exploitation économe et autonome en intrants.

De plus, la préservation des biens communs que sont le foncier et l'eau, ainsi que la qualité du sol et la biodiversité, sont des enjeux phares pour l'agriculture du Pays Basque. En effet, l'adaptation aux changements environnementaux doit passer par des pratiques agronomiques et des pratiques d'élevage en phase avec ces enjeux. Pour la Communauté d'Agglomération Pays Basque, cela consiste aussi à maintenir et réhabiliter les différentes espèces végétales et animales adaptées au territoire ou à l'utilisation d'énergies vertes et renouvelables.

La première action de la Communauté d'Agglomération Pays Basque sera de continuer à accompagner l'émergence de l'innovation et favoriser l'expérimentation dans les fermes du territoire.

L'Appel à Projets « Fermes Innovantes et Expérimentales » souhaite apporter des réponses aux enjeux précités en soutenant des initiatives locales remarquables qui se veulent concrètes et innovantes.

Il a l'ambition de soutenir la prise de risques des agriculteurs lors d'essais, d'expérimentations, d'innovations sur leur ferme, en les accompagnant dans leurs investissements sur les enjeux stratégiques précités.

L'objectif de cet Appel à Projets est de soutenir toutes les initiatives locales, notamment dans les domaines suivants :

- Initiatives de pratiques agronomiques, dans une perspective de diminution des impacts de l'agriculture sur l'environnement,
- Initiatives de nouvelles pratiques d'élevage, dans une perspective de recherche d'une plus grande autonomie,
- Initiatives environnementales, afin de s'adapter aux changements climatiques, de préserver durablement la ressource en eau, de valoriser des énergies renouvelables,
- Initiatives d'organisation du système d'exploitation de la ferme, afin d'améliorer la valeur ajoutée ou la qualité de la production de la ferme,
- Initiatives de sensibilisation à l'agriculture, afin de créer du lien entre les producteurs et les consommateurs.

De manière générale, il s'agit pour la Communauté d'Agglomération Pays Basque d'accompagner ces initiatives dans un but d'exemple, de reproductibilité, de transfert voire d'essaimage sur l'ensemble du territoire.

La seconde action de la Communauté Pays Basque concerne la mise en œuvre d'une politique transversale « eau et agriculture ».

En ce qui concerne les enjeux eau transversaux, deux sont identifiés :

- L'enjeu de qualité de l'eau, qui constitue l'entrée principale,
- L'enjeu inondations (érosion sol, berges, ...) dont les pratiques agricoles sont un levier important.

En ce qui concerne la méthode d'action, elle s'organise en trois temps et par territoire d'intérêt :

1. Une phase d'identification des « zones à enjeux », territoires ou bassins versants qui présentent un enjeu particulier (phytos, azote, microbio, ...),
2. Une phase de définition des actions à mener : sur la base des données, un diagnostic est fait à l'échelle cette zone à enjeu et un cahier des charges est établi pour les actions à mener, en mesures correctives ou en prévention, comme une réponse à cet enjeu.
3. Une phase de mise en œuvre des actions, le « menu » des actions est alors proposé à exécution ; en partenariat avec les acteurs de terrain, et avec des mesures d'accompagnement.

La troisième action est la poursuite des initiatives des filières et des acteurs du territoire qui vont dans ce sens.

Sur le plan des filières, la feuille de route de la Communauté Pays Basque accorde sa priorité au développement de l'agriculture biologique et des productions fermières. Elle cherche à structurer des filières, qu'elles soient émergentes ou constituées, de productions agricoles basées sur des pratiques agroécologiques, ou encore qui valorisent des races ou des espèces locales et adaptées. Sur ce plan également, elle poursuivra le soutien à l'innovation par le développement de « nouvelles filières », via son appel à projets spécifique.

Il s'agira de poursuivre cette action par l'initiative ou l'accompagnement de démarches de développement de pratiques agroécologiques comme l'agroforesterie, la diversification des assolements, ou l'agriculture de conservation des sols, etc.

Objectifs de l'action	
<i>Objectifs opérationnels</i>	✓ Accompagner l'émergence de l'innovation et favoriser l'expérimentation dans les fermes du territoire ✓ Définir une politique transversale eau et agriculture
<i>Lien aux ODD</i>	• Objectif n°2 : « Faim zéro » • Objectif n°6 : Eau propre et assainissement • Objectif n°12 : Consommation et production responsables • Objectif n°13 : Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique • Objectif n°15 : Vie terrestre

Cibles de l'action
Agriculteurs.trices, consommateurs

Pilotage	
<i>Maitre d'ouvrage</i>	Communauté d'Agglomération Pays Basque (Direction AAP)
<i>Partenaires</i>	Etat, FranceAgriMer, Agence de l'eau, ADEME, Collectivités, opérateurs fonciers, recherche, enseignement agricole, organisations agricoles, réseau d'accompagnement technico-économique, banques, financeurs ESS, coopératives, Fondations, etc...

Calendrier de mise en œuvre		
2020	2021	2022
		

Suivi de l'action		
Indicateurs	<i>De réalisation</i>	-Nombre et type de projets aidés (types de productions déficitaires, types de dépenses et d'investissement) -Montant des aides / coûts de productions -Type(s) de liens tissés entre les productions agroécologiques, entre filières animales et végétales -Type(s) de certification -Type(s) d'engagement contractuel obtenu(s) via une filière locale de valorisation, via les modes de distribution (ex : Grande surface, magasins spécialisés)
	<i>De résultats</i>	-Viabilité du projet à 3 à 5 ans -Evolution des surfaces et des volumes des productions agroécologiques dont bio -Part des exploitations commercialisant des produits agroécologiques, des produits bio, des produits disposant d'une certification environnementale

Contexte et enjeux

Les agriculteurs proposent différents modes de vente innovants et créatifs. Sur notre territoire, ils sont de plus en plus nombreux à proposer aux habitants d'acheter en direct leurs produits sur les marchés, à la ferme, dans des magasins de producteurs, via des AMAP ou des paniers, etc. Les agriculteurs sont en effet à la recherche de débouchés et de stratégies de commercialisation diverses et variées.

A l'autre bout de la chaîne, il y a une demande croissante de produits locaux de la part de consommateurs en quête de qualité et de traçabilité.

Pourtant, force est de constater qu'au Pays Basque, les circuits courts sont pratiqués par seulement 16% des exploitations et 7% d'entre elles en retirent plus de 50% de leurs chiffres d'affaires. L'agriculture du Pays Basque est riche, diversifiée ; elle est un pilier de l'économie locale mais elle n'est pas suffisamment lisible et visible pour le consommateur du Pays Basque.

La restauration collective, qui doit s'engager d'ici à 2022 à introduire 50% de produits durables dont 20% de bio dans les cantines, est en attente d'une meilleure connaissance de l'offre, étape incontournable pour la réalisation d'un achat performant.

Elaborer un guide des producteurs et des produits fermiers locaux permettrait d'informer et de sensibiliser les habitants aux enjeux alimentaires qui sont au carrefour de multiples préoccupations comme la santé, la préservation de l'environnement ou encore l'emploi agricole. Il permettrait en outre d'aller à la découverte et à la rencontre de femmes et d'hommes qui travaillent au quotidien pour proposer des produits de qualité et qui pratiquent une agriculture créatrice d'emploi, de services et de lien social.

Descriptif de l'action

Au travers de cette action, il s'agira :

- De recenser l'offre locale (produits, savoir-faire, saisonnalité) sur la base des guides et outils déjà existants (ex : guide des paysans bios édité annuellement par l'association BLE, guide des producteurs IDOKI édité annuellement par l'APFPB, guide des producteurs engagés dans la démarche Bienvenue à la ferme édité annuellement par l'association du même nom, livret des producteurs et fromageries produisant du fromage AOP Ossau-Iraty, etc.) et de données complémentaires si nécessaire ;
- De recenser et de présenter les démarches de qualité existantes sur le territoire ;
- De présenter la diversité des façons de « s'approvisionner en local » (vente à la ferme, AMAP, magasins de producteurs, marchés, etc.) ;
- De cartographier et de renseigner les sites de vente directe (à la ferme par exemple) ;
- De préconiser des idées recettes (santé-nutrition, plaisir, goût), de mettre en avant les spécialités locales ;
- D'inviter à la découverte des produits, des producteurs.trices ;
- D'inciter à soutenir les productions locales et à lutter contre le gaspillage et la production de déchets

Objectifs de l'action	
<i>Objectifs opérationnels</i>	✓ Valoriser les productions et les producteurs du territoire et les rendre lisible ✓ Faciliter l'accès aux produits fermiers locaux
<i>Lien aux ODD</i>	• Objectif n°8 : Travail décent et croissance économique • Objectif n°12 : Production et consommation responsables

Cibles de l'action
Agriculteurs, consommateurs, populations précaires, acteurs de la restauration hors domicile

Pilotage	
Maitre d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Pays Basque (Direction AAP, Direction TEE&AC)
Partenaires	Producteurs et leurs organisations collectives, transformateurs, DRAAF

Calendrier de mise en œuvre		
2020	2021	2022
		

Suivi de l'action		
<i>Indicateurs</i>	<i>De réalisation</i>	- Nombre de produits, de producteurs, de démarches collectives recensés - Réalisation (voire édition) d'un guide
	<i>De résultats</i>	- Nombre de guides diffusés ou nombre de visites sur le site Internet support

Contexte et enjeux

Le territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque se caractérise par une grande diversité de productions agricole, agroalimentaire et halieutique, ainsi que par une forte dynamique d'initiatives collectives vectrices de valeur ajoutée. Malgré des fermes de plus petite taille que la moyenne nationale (28 ha de Surfaces Agricoles Utiles - SAU par ferme contre 55 ha au niveau national) et une zone de montagne présente sur près de 80 % du territoire, l'agriculture basque a su tirer profit de ces contraintes en développant de nombreuses filières de qualité.

Ces filières permettent de valoriser des productions agricoles ancrées territorialement et de mieux adapter l'offre de produits locaux aux attentes de qualité des consommateurs et des citoyens. Ces filières contribuent également au maintien et au développement d'un tissu agricole et agroalimentaire actif et véhiculent une image forte de qualité qui contribue à l'attractivité du territoire.

Les Signes officiels d'Identification de Qualité et d'Origine (SIQO) sont très présents au Pays Basque, à la fois en quantité (environ la moitié des fermes) et en diversité de produits concernés. Outre les quatre Appellations d'Origine Protégées (AOP) emblématiques (Vins d'Irouléguy, Fromage Ossau-Iraty, Piment d'Espelette, jambon et viande de porc Kintoa) qui rassemblent près de 1 500 fermes du territoire, il existe également de nombreuses filières Label Rouge et IGP (Indication Géographique Protégée).

L'agriculture biologique et la production fermière, qui ont été qualifiées comme les deux grandes priorités de la feuille de route « Filières » de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, sont en constant développement et attirent de plus en plus de candidats à l'installation. En effet, on recense en 2019 sur le territoire du Pays Basque, 320 fermes engagées en agriculture biologique et près d'un tiers des projets d'installation s'orientent vers ce mode de production. La production fermière représente quant à elle environ 370 fermes au Pays Basque et plus d'un projet d'installation sur deux au niveau départemental.

Par ailleurs, plusieurs démarches collectives de qualité ont été initiées au cours des dix dernières années avec comme objectifs de travailler sur la sauvegarde, la reconnaissance et le développement de races et variétés locales, ainsi que sur la relocalisation de la consommation de produits locaux. Environ 250 à 300 exploitations sont concernées par ces productions qui sont le plus souvent complémentaire d'une activité principale (ovin lait et/ou bovin viande).

Descriptif de l'action

La Communauté Pays Basque va animer un groupe-projet pour poursuivre le débat et les réflexions initiés dans les ateliers du PAT.

Les objectifs poursuivis par la Communauté d'Agglomération Pays Basque sont de participer activement à l'émergence, la structuration et le développement de filières de qualité sur son territoire qui valorisent des productions ayant un ancrage territorial fort. In fine, elle souhaite ainsi répondre à différents enjeux :

- Économiques (création de valeur ajoutée),
- Environnementaux (adaptation aux changements climatiques, préservation de la quantité et de la qualité de l'eau, de la biodiversité et de la qualité des sols),
- Sociétaux (réponse aux attentes des consommateurs).

L'ensemble des filières de qualité du territoire sont concernées, et plus particulièrement :

- L'agriculture biologique
- La production fermière
- Les Signes officiels d'Identification de Qualité et d'Origine (SIQO) ancrés sur le territoire
- Les filières émergentes.

Les filières dites « déficitaires » (fruits, légumes, céréales, volailles, légumes sec, lait de vache) font partie intégrante de cette feuille de route, avec une approche sectorielle complémentaire à l'approche qualitative. En 2020, les filières sectorielles qui vont être priorisées sont les filières fruits et légumes (dont AB) et la filière ovin lait AB.

Pour répondre aux objectifs fixés, la Direction Agriculture, Agroalimentaire et Pêche de la Communauté Pays Basque a mis en place une fiche action qui est actualisée annuellement et qui propose plusieurs modalités d'intervention :

- En tant que partenaire financier via la diffusion annuellement d'un appel à projets « nouvelles filières », la mise en place de conventions (sur un ou deux projets ciblés) et de conventions d'objectifs et de moyens (pour des projets de plus grande envergure),
- En tant que partenaire technique via l'entretien de liens réguliers avec les filières du territoire et l'apport d'une expertise en la matière (ex : aide à la définition des besoins, ingénierie financière, mise en relation des acteurs, etc.), et le maintien d'un partenariat externe (ex : dispositif Leader Montagne Basque, ADEPFO, etc.).

Objectifs de l'action

<i>Objectifs opérationnels</i>	✓ Développer les productions dites déficitaires ✓ Soutenir les nouvelles filières
<i>Lien aux ODD</i>	• Objectif n°2 : « Faim zéro » • Objectif n°12 : Consommation et production responsables

Cibles de l'action

Groupements d'agriculteurs portant les démarches de qualité (Organismes de Défense et de Gestion (ODG), associations, Interprofessions, syndicats, coopératives, SCIC, etc.)

Pilotage

<i>Maitre d'ouvrage</i>	Communauté d'Agglomération Pays Basque (Direction AAP)
<i>Partenaires</i>	-Techniques : structures d'accompagnement (EHLG, chambre d'agriculture 64, BLE, APFPB, consultants, organismes de conseil et/ou de formation, etc.) -Financiers : Europe, Etat, FranceAgriMer, Région, Département, CGET, différents dispositifs (Leader Montagne Basque, ADEPFO, VIVEA, DLA, etc.)

Calendrier de mise en œuvre

2020	2021	2022

Suivi de l'action

<i>Indicateurs</i>	<i>De réalisation</i>	-Nombre et nature des filières accompagnées -Nombre d'agriculteurs engagés dans des démarches de qualité
	<i>De résultats</i>	-Augmentation du revenu des agriculteurs -Augmentation de la part de l'agriculture biologique (nombre de fermes et surfaces concernées) -Augmentation de la part de la production fermière (nombre de fermes et surfaces concernées)

Contexte et enjeux

Le secteur agricole représente 38% des émissions totales de GES devant les transports (32%) et le résidentiel (15%). La logistique, qui est un maillon important dans la chaîne alimentaire, participe également à ces émissions.

Il arrive très souvent que ces contraintes logistiques ne soient pas supportables économiquement notamment pour des producteurs qui fournissent des clients dispersés. Permettre aux producteurs locaux de développer leurs débouchés sur le territoire (enjeu identifié pour participer de la souveraineté alimentaire et améliorer le revenu agricole) peut passer par la mise en place d'un outil qui soit capable de mutualiser différents moyens logistiques.

Aujourd'hui, la loi EGALIM fixe des objectifs aux collectivités en matière d'approvisionnement en produits durables (50%) dont 20% de bio d'ici à 2022. Ainsi, même si l'approvisionnement en produits biologiques et locaux est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs du territoire, les conditions logistiques ne sont pas encore toutes réunies pour atteindre les objectifs législatifs. Cette même problématique se vérifie dans l'approvisionnement de la restauration commerciale présente sur le territoire.

Face à ces différentes problématiques, les travaux en cours sur le Projet Alimentaire de Territoire ont montré la nécessité de réfléchir à l'opportunité de créer une organisation logistique (par exemple : physique et/ou dématérialisée) qui permettrait de reconnecter les liens commerciaux entre producteurs et professionnels de l'alimentation (restauration collective, restauration commerciale, magasins de producteurs, etc.) tout en limitant les impacts en matière d'émissions de GES.

Descriptif de l'action

- Phase 1 : Etude d'opportunité :
 - o Etudier l'offre et la demande ;
 - o Etudier les organisations logistiques existantes sur le territoire ;
 - o Proposer divers scénarios d'organisation logistique.
- Phase 2 : Etude de faisabilité : technique, juridique et financière du scénario retenu et du mode de gouvernance.

Une fois la faisabilité démontrée, il s'agira de décider de la phase d'investissement (cf. opération proposée dans le cadre du CPER).

Objectifs de l'action

<i>Objectifs opérationnels</i>	Disposer, à l'issue de l'étude, de l'ensemble des éléments permettant de valider (ou pas) l'opportunité de création d'une plate-forme logistique et d'achat sur le territoire
<i>Lien aux ODD</i>	• Objectif n°8 : Travail décent et croissance économique • Objectif n°11 : Villes et communautés durables • Objectif n°12 : Consommation et production responsables

Cibles de l'action

Producteurs, consommateurs : restauration commerciale, restauration collective, magasins de producteurs, etc.

Pilotage	
<i>Maitre d'ouvrage</i>	Communauté d'Agglomération Pays Basque (Direction TEE&AC)
<i>Partenaires</i>	Région, Département, organisations agricoles, représentants consommateurs

Calendrier de mise en œuvre		
2020	2021	2022
		

Suivi de l'action		
Indicateurs	<i>De réalisation</i>	Complétude des études (opportunité et faisabilité) conduites
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	Evolution des émissions de GES
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

OBJECTIF 4 : Regrouper la commande publique et l'adapter aux capacités de réponse locale

La restauration collective et en particulier la restauration scolaire répond à un véritable enjeu social : celui de nourrir correctement et sainement tous les enfants.

La loi EGALIM votée en 2018 a permis plusieurs avancées dans le domaine de la restauration collective : servir 50% de produits durables (dont 20% de bio) d'ici à 2022, limiter le gaspillage alimentaire (en dressant un état des lieux de la situation), faire définitivement disparaître le plastique, introduire un menu végétarien par semaine et diversifier les sources de protéines.

L'ensemble des collectivités sont appelées chacune à leur niveau à intervenir de manière volontariste pour permettre un approvisionnement plus durable des cantines :

- Sans augmenter la facture des repas,
- En diminuant l'empreinte environnementale des menus tout en conservant qualité gustative et équilibre nutritionnel des enfants.

Tous ces objectifs ne pourront être atteints sans l'implication des personnels de cantines (chefs cuisiniers, agents de cantines, animateurs) qu'il faut former et accompagner dans de nouvelles pratiques.

Enfin, la réflexion sur un groupement d'achat à l'échelle de plusieurs communes doit être conduite pour donner plus de visibilité sur la demande des collectivités, pour faciliter la réponse des fournisseurs et encourager la structuration des filières.

La Communauté Pays Basque va s'appuyer sur le groupe de travail « Restauration collective », qu'elle anime depuis maintenant plus d'un an pour déployer et mettre en œuvre ces actions de manière concrète.

Pour atteindre cet objectif, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a identifié les actions suivantes

- **Action n°8 : Accompagner les acteurs de la restauration collective**
- **Action n°9 : Agir par la commande publique**
- **Action n°10 : Prévenir et réduire le gaspillage alimentaire**

Contexte et enjeux

La restauration hors domicile (RHD) se décompose en services de restauration collective (ex : éducatif, social, santé, etc.) et en services de restauration commerciale.

La RHD offre des potentiels de débouchés aux productions agricoles locales, aux produits transformés. Le secteur public maîtrise la gestion des services de restauration collective, et peut agir ainsi par la commande publique.

La loi EGALIM fixe des objectifs chiffrés d'introduction des produits, y compris en ciblant notamment des démarches qualités labellisées (ex : IGP, AOC-AOP, HVE, bio, etc...) sans pouvoir toutefois préciser les « produits locaux ».

Depuis 2018, la Communauté d'Agglomération Pays Basque anime un groupe de travail composé d'une quinzaine de communes volontaires. Elle se positionne en tant que facilitatrice pour accompagner les communes dans leurs projets de restauration collective et plus précisément dans l'introduction de produits bio et locaux. Ainsi, en 2019, la Communauté Pays Basque a proposé deux ateliers de sensibilisation animés par l'Association régionale 3AR : un atelier dédié aux marchés publics et un autre dédié à la disparition du plastique en restauration collective. Des animations sur l'alimentation durable et le gaspillage alimentaire sont actuellement en cours dans des écoles et cantines du territoire et vont se poursuivre jusqu'en juin 2020.

Descriptif de l'action

La Communauté Pays Basque va engager cette action dans le cadre du groupe de travail qu'elle anime actuellement auprès des communes du territoire.

En pratique, il s'agira notamment de déployer les actions suivantes :

• **Mieux connaître les opportunités et les freins en RHD :**

- Réaliser et partager un état de lieux des modèles d'approvisionnement des cantines (ex : audits, autoévaluation) ;
- Caractériser les systèmes d'exploitation susceptibles d'être intéressés par les marchés de la RHD, évaluer les réelles quantités disponibles des producteurs.

• **Aider à la décision et à l'action locale**

- Porter à connaissance les guides de bonnes pratiques existants (dont de commande publique) ;
- Concevoir le contenu d'une boîte à outils à destination des producteurs et de leurs organisations et des collectivités souhaitant introduire des produits locaux et de qualité.

• **(Re)connecter la conception des menus avec les produits et leurs saisonnalités**

- Réaliser un état des lieux des produits et des fournisseurs (producteurs, grossistes, coopératives, etc.) sous la forme d'un catalogue par exemple ;
- Mettre en lien catalogue des produits et concepteurs des menus ;
- Impliquer les consommateurs (ex : les enfants) dans la conception des menus ;
- Proposer des formations aux chefs cuisiniers ;
- Mettre en place un « contrat d'engagement » entre services de restauration et fournisseurs ;
- Accueillir les consommateurs dans les fermes.

Objectifs de l'action		
<i>Objectifs opérationnels</i>	✓	Mieux connaître les opportunités et les freins en RHD
	✓	(Re)connecter la conception des menus avec les produits et leurs saisonnalités
<i>Lien aux ODD</i>	• Objectif n°4 : Education de qualité • Objectif n°12 : Consommation et production responsables • Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	

Cibles de l'action
Agriculteurs.trices, consommateurs

Pilotage	
<i>Maitre d'ouvrage</i>	Communauté d'Agglomération Pays Basque (Direction TEE&AC, Direction action sociale, Direction Enfance et jeunesse)
<i>Partenaires</i>	Producteurs, sociétés de restauration, collectivités, communes

Calendrier de mise en œuvre			
2020		2021	2022

Suivi de l'action		
<i>Indicateurs</i>	<i>De réalisation</i>	-Nombre et type de projet collectifs aidés (émergence, animation)
	<i>De résultats</i>	-Intérêt(s) du/des observatoire(s) pour l'action collective -Changement induit de pratiques et/ou d'organisation des acteurs de la chaîne alimentaire

Contexte et enjeux

L'acte d'achat public local constitue une forme d'exemplarité dans l'introduction de produits locaux, de qualité, durable dans l'alimentation. Toutefois, tandis que les objectifs légiférés de 50% de produits « durables » et 20% de bio sont à atteindre, la réalité demeure à des niveaux beaucoup plus bas (ex : 4% des achats alimentaires de la restauration collective se réalisent en bio selon l'Agence Bio).

Les achats d'aliments représentent une composante essentielle du fonctionnement d'un restaurant collectif, puisqu'ils influencent directement :

- La qualité des produits obtenus (produits bio, locaux, saisonniers, labellisés, sans OGM, etc.) ;
- Les relations entretenues avec les fournisseurs du territoire (pérennité de la relation, confiance réciproque, fiabilité de l'offre) ;
- L'efficacité économique du service de restauration collective, les achats comptant pour 20 à 30 % du coût total d'un repas.

Le potentiel estimé de la restauration collective scolaire (publique et privée, école, collège, lycée) au Pays Basque est de 2 063 tonnes de produits se décomposant de la manière suivante :

- Collèges : 1 488 600 repas an ; représentant un besoin en surfaces agricoles de 794,46 ha (100% des élèves demi-pensionnaires) ;
- Lycées : 1 139 550 repas an représentant un besoin en surfaces agricoles de 631,56 ha (100% des élèves demi-pensionnaires) ;
- Ecoles : 3 124 800 repas an, représentant un besoin en surface agricole de 1480 ha (si 100% des écoliers demi-pensionnaires).

Le diagnostic du PAT montre que cela représente un équivalent en tonnes de 1% de la production de viande, 48% de la production de fruits et de légumes, 0,4% des productions laitiers.

La structuration de la commande publique doit permettre plus de visibilité sur la demande des collectivités, faciliter la réponse des fournisseurs et encourager la structuration des filières.

Descriptif de l'action

La Communauté Pays Basque va conduire cette action en s'appuyant sur le groupe de travail « Restauration collective » et en l'élargissant à d'autres acteurs directement concernés par la commande publique.

En pratique, il s'agira de déployer les actions suivantes :

• Mettre en lien demandes et offres

- Réaliser l'étude sur l'offre alimentaire prévue dans le cadre du projet retenu au titre du Programme National de l'Alimentation afin de quantifier et qualifier l'offre (sourcing produits)
- Elaborer en parallèle un état des lieux sur la demande : (ex : types de produits, conditionnements, prix, etc...)
- Conduire une recherche action sur l'opportunité de créer une AMAP de collectivités telle que prévue dans le projet du Programme National de l'Alimentation

• Transférer et diffuser les savoir-faire en matière d'achat public :

- Informer / porter à la connaissance des acteurs les bonnes pratiques d'achat favorisant l'achat local et de qualité (ex : guide, marché type, ...),

- Transcrire les techniques d'achat (ex : achats par lots géographiques et lots techniques) dans les commandes publiques, accompagner les communes.

• **Organiser, mutualiser les moyens (ex : cuisines, logistiques, achats, ...)**

- Favoriser les groupements d'achats et/ou une centrale d'achat ;
- Etudier l'opportunité et la faisabilité d'une conserverie adossée à la légumerie (cf. Contrat d'attractivité)

Objectifs de l'action

<i>Objectifs opérationnels</i>	✓	Mieux connaître les opportunités et les freins en RHD
	✓	(Re)connecter la conception des menus avec les produits et leurs saisonnalités
<i>Lien aux ODD</i>	• Objectif n°12 : Consommation et production responsables	

Pilotage

<i>Maitre d'ouvrage</i>	Communauté d'Agglomération Pays Basque (Direction TEE&AC, Direction action sociale, Direction Enfance et jeunesse)
<i>Partenaires</i>	Producteurs, sociétés de restauration, collectivités, communes

Calendrier de mise en œuvre

2020	2021	2022
		

Suivi de l'action

<i>Indicateurs</i>	<i>De réalisation</i>	-Nombre et type de projet collectifs aidés (émergence, animation)
	<i>De résultats</i>	-Intérêt(s) du/des observatoire(s) pour l'action collective -Changement induit de pratiques et/ou d'organisation des acteurs de la chaîne alimentaire

Contexte et enjeux

Le gaspillage alimentaire est le fait de jeter à la poubelle des denrées alimentaires, entamées ou non, qui auraient pu être consommées. Il est présent tout au long de la chaîne, de la production à la consommation en passant par la transformation, et le transport.

Le gaspillage alimentaire représente près de 10 millions de tonnes par an en France (soit l'équivalent de 18 milliards de repas jetés). 33% sont générés au niveau de la consommation. Ainsi, avec un gaspillage 4 fois plus important en restauration collective qu'à domicile, les enjeux en la matière sont majeurs. En restauration scolaire, 115g sont jetés par convive et par repas en moyenne soit environ 6.7 tonnes par an et par établissement. Dans ces structures, le gaspillage se situe à deux niveaux : en cuisine (lors du passage des commandes, la préparation des menus, ou la gestion des restes), lors du service et à la fin du repas.

La réduction du gaspillage alimentaire concourt à la réduction des impacts environnementaux, à une meilleure maîtrise des coûts ou encore à réinvestissement dans des produits plus durables, de qualité, bio.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 a imposé la mise en œuvre des démarches de lutte contre le gaspillage alimentaire, dans les établissements de restauration collective gérés par l'Etat et les collectivités. Plus récemment, la loi EGALIM est venue renforcer ces dispositions par la réalisation obligatoire d'un diagnostic préalable et l'extension des obligations de dons notamment pour la restauration collective.

Consciente des enjeux, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a mis en place une animation sur le gaspillage alimentaire en lien avec le Syndicat Bil Ta Garbi, syndicat de traitement des déchets. Huit cantines du territoire ont accepté de mener des pesées pour évaluer le poids du gaspillage dans leurs restaurants scolaires. Les premiers résultats (sur des pesées réalisées en décembre 2019) confirment les chiffres nationaux puisque sur les huit établissements, la moyenne est de 33% de gaspillage. Les restaurants scolaires du Pays Basque ont tous leur rôle à jouer au travers notamment d'actions de communication et de sensibilisation.

Descriptif de l'action

La Communauté Pays Basque va poursuivre son action en élargissant les pesées à d'autres communes et en accompagnant les établissements déjà engagés au travers d'un plan d'actions. Cette action sera bien évidemment poursuivie en partenariat avec le Syndicat Bil ta Garbi.

• **Instaurer un diagnostic sur le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires du territoire**

- Proposer une trame de diagnostic identique pour tous les établissements ;
- Réaliser des pesées (de fin de repas) grâce à l'accompagnement des ambassadeurs.drices du tri ; inclure le diagnostic sur l'approvisionnement pour les établissements en gestion directe ;
- Etablir les résultats au regard des recommandations du GEMRCN.

• **Mettre en place des actions de réduction du gaspillage**

- Actions de sensibilisation, de communication via des affiches, des animations, etc. (ex. gâchis mètre du pain)

- Proposer des formations aux chefs cuisiniers, aux agents de cantines

• **Expérimenter le don alimentaire**

- Redistribuer les repas non servis aux associations d'aide alimentaire

Objectifs de l'action

<i>Objectifs opérationnels</i>	✓ Instaurer un diagnostic préalable à la lutte contre le gaspillage alimentaire ✓ Sensibiliser, former pour de meilleures pratiques
<i>Lien aux ODD</i>	• Objectif n°2 : Faim « Zéro » • Objectif n°4 : Education de qualité • Objectif n°11 : Villes et communautés durables • Objectif n°12 : Consommation et production responsables

Cibles de l'action

Enfants, Parents, personnel enseignant, agents de cantine

Pilotage

<i>Maitre d'ouvrage</i>	Communauté d'Agglomération Pays Basque (Direction TEE& AC, Direction Générale Adjointe Prévention, Collecte et Valorisation des déchets)
<i>Partenaires</i>	ADEME, Syndicat Bil Ta Garbi, écoles, association d'aide alimentaire, personnes de cuisines (chefs, agents de cantines)

Calendrier de mise en œuvre

2020	2021	2022
		

Suivi de l'action

<i>Indicateurs</i>	<i>De réalisation</i>	-Quantification des flux production-gaspillage, et leurs principales étapes -Filières de revalorisation mise en place
	<i>De résultats</i>	-Charges de traitements des déchets -Valeur créée par la valorisation des coproduits

OBJECTIF 5 : Intégrer l'alimentation dans un projet global santé/environnement (Contrat Local de Santé)

D'après de nombreuses études, les habitudes et modes de consommation alimentaires des Français sont un miroir des inégalités sociales. En effet, ces travaux montrent une corrélation entre les niveaux de revenu et la qualité de l'alimentation. L'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES) rapporte par exemple que les personnes ayant un faible revenu consomment moins de fruits, de légumes et de poisson, que le reste de la population. Plus globalement, le suivi des recommandations nutritionnelles est d'autant plus fort que le niveau de revenus est élevé.

Ces « inégalités nutritionnelles » induisent des inégalités de santé. La prévalence de l'obésité et des autres pathologies liées à l'alimentation (maladies cardio-vasculaires, diabète, cancers, etc.) est d'autant plus élevée que le statut socio-économique est modeste.

Pour lutter contre les inégalités sociales et de santé, la Communauté Pays Basque compte développer des actions en faveur d'une alimentation équilibrée et de qualité notamment auprès des populations les plus précaires dans le cadre du Contrat local de santé, dont les travaux vont démarrer en 2020.

Enfin, les ateliers de travail mis en place dans le cadre de l'élaboration du PAT ont permis de mettre en avant la nécessité d'accompagner les épiceries sociales du territoire. Coordination des pratiques, mutualisation des achats, échange de bonnes pratiques sont des axes largement partagés par les acteurs.

La Communauté Pays Basque va s'appuyer sur le groupe de travail « Alimentation santé nutrition » déployé dans le cadre du PAT pour mettre en œuvre ces actions de manière concrète et efficiente.

Pour atteindre cet objectif, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a identifié les actions suivantes :

- **Action n°11 : Agir sur les comportements alimentaires**
- **Action n°12 : Développer un volet nutrition santé dans le Contrat Local de Santé Pays Basque**
- **Action n°13 : Lutter contre la précarité alimentaire et agir en faveur de la cohésion sociale**

Contexte et enjeux

La part des dépenses alimentaires est passée de 40% dans les années 60 à 20% aujourd'hui. Le temps de prise de repas de midi a évolué de 1h30 dans les années 60 à 30 min de nos jours.

Si le modèle traditionnel des trois repas quotidiens reste très ancré dans les pratiques alimentaires des Français, on observe toutefois des évolutions dans les comportements alimentaires.

Ces évolutions se caractérisent notamment par la baisse de la consommation de viande fraîche et le transfert de la consommation des viandes rouges aux viandes blanches, la hausse de la consommation des produits transformés, la hausse des prises de repas hors domiciles.

On constate des disparités de comportements en fonction de l'âge, du sexe, du niveau d'étude ou encore de la région. Ainsi, par exemple, les adultes de 65 à 79 ans consomment plus d'aliments faits maison, les hommes consomment plus de denrées animales crues, les individus ayant un niveau d'étude supérieur ou égal à bac+4 davantage de fruits et deux fois moins de boissons rafraîchissantes sans alcool, et les habitants des grandes agglomérations consomment plus de poissons, confiseries, chocolat et jus de fruits que dans les zones rurales (plus de charcuteries, de légumes et de fromages), etc.

Trop de sel et sucre, hausse de la consommation de denrées animales crues, pas assez de fibres, sédentarité sont par ailleurs des comportements à risques. Surpoids, obésités, nouvelles pathologies alimentaires s'observent de plus en plus.

A l'inverse, de nouvelles tendances sont également recherchées : naturalité, santé-bien-être, « produits sans », etc. ainsi que de nouvelles valeurs : environnement, bien-être animal, local, etc.

Dans ce contexte qui évolue sans cesse, la Communauté Pays Basque envisage par le biais de plusieurs outils d'agir ou tout du moins d'influer sur ces comportements. Elle conduit notamment une action de sensibilisation dans 8 écoles du territoire avec l'association Sarde-Sardexka, qu'elle entend poursuivre plus largement.

Descriptif de l'action

La Communauté d'Agglomération Pays Basque va s'appuyer sur le groupe mis en place dans le cadre du PAT pour poursuivre les réflexions et les débats avec les acteurs du territoire.

• Informer, sensibiliser, former

- Monter une boîte à outil destinées à l'information/sensibilisation des publics (ex : comprendre mon alimentation, comment je m'alimente) et l'adapter aux publics dont les publics précaires / ou faire appel à une association locale qui a déjà développé ce type d'outil

Ex : mettre à disposition des écoles des jeux sur la nutrition

Ex : créer/animer des groupes d'échanges (groupe crèches : cercle des parentes, cellule éducative, épiceries sociales) et développer ainsi des cercles de bonnes pratiques qui diffusent l'information

Ex : développer des cycles de conférences en collège/lycée/université en lien avec des projets d'établissements

Ex : faire connaître au grand public les outils pratiques tels que les applications mobiles (cf. start up), mieux informer les publics sur les processus de fabrication et sur le contenu des produits

- Construire un parcours d'éducation alimentaire et de santé (ex : programme pluriannuel d'éducation alimentaire)

- Proposer des formations : « accueil des convives » pour les agents de cantine par exemple

•Valoriser les productions locales, les métiers, les savoir-faire, les terroirs

-Concevoir et faciliter l'accès à un programme de visites des exploitations agricoles, des outils de transformation participant aux menus des établissements scolaires

Objectifs de l'action

<i>Objectifs opérationnels</i>	✓	Informer et sensibiliser
	✓	Valoriser les productions locales
<i>Lien aux ODD</i>		• Objectif n°3 : Bonne santé et bien-être • Objectif n°4 : Education de qualité • Objectif n°12 : Consommation et production responsables

Cibles de l'action

Grand public, familles, enfants, travailleurs précaires

Pilotage

<i>Maitre d'ouvrage</i>	Communauté d'Agglomération Pays Basque (Direction TEE&AC, Direction action sociale et direction des solidarités)
<i>Partenaires</i>	Consommateurs, Familles, Porteurs de projets collectifs, Communes, Département, Région, Crèches, Epiceries sociales, écoles, Collèges, lycées, Centres de loisirs, Associations, chefs cuisiniers, organisations agricoles

Calendrier de mise en œuvre

2020	2021	2022
		

Suivi de l'action

<i>Indicateurs</i>	<i>De réalisation</i>	-Nombre, type et contenu des projets d'éducation alimentaire financés -Nombre et type de partenaires engagés dans le projet -Publics visés (petites enfances, enfances, adolescent, étudiant, jeune actifs, famille, etc..)
	<i>De résultats</i>	-Effet levier obtenu sur la modification du comportement alimentaire visé -Degré de satisfaction des parties prenantes du projet et des bénéficiaires finaux

Contexte et enjeux

De nombreux travaux montrent une corrélation entre les niveaux de revenu et la qualité de l'alimentation. L'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES) rapporte par exemple que les personnes ayant un faible revenu consomment moins de fruits, de légumes et de poisson, que le reste de la population. Plus globalement, le suivi des recommandations nutritionnelles est d'autant plus fort que le niveau de revenus est élevé.

Ces « inégalités nutritionnelles » induisent des inégalités de santé. La prévalence de l'obésité et des autres pathologies liées à l'alimentation (maladies cardio-vasculaires, diabète, cancers, etc.) est d'autant plus élevée que le statut socio-économique est modeste.

Toutefois, l'accès à une alimentation de qualité n'est pas qu'une question de budget : c'est aussi et surtout une question d'information et de sensibilisation (cf. fiche action n°11).

La Communauté d'Agglomération Pays Basque va s'engager dans l'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS). Le contrat local de santé permet de développer, avec les collectivités locales, des moyens d'observation, de mobilisation et de coordination des ressources sanitaires. Basé sur un diagnostic santé, un CLS propose un Projet local de santé devant concourir à l'amélioration de la situation sanitaire de la population du territoire, en agissant sur la population et les déterminants de santé.

Descriptif de l'action

L'année 2020 sera consacrée à l'élaboration du futur Contrat local de Santé incluant la thématique « alimentation ». Le groupe projet « alimentation-santé-nutrition » réuni lors de l'élaboration du PAT pourra ici valoriser son travail et ses propositions d'orientations et d'actions dans le CLS. Les premières actions pourront alors se déployer en 2021.

Les actions à déployer seront :

•Approfondir le diagnostic

-Compléter le diagnostic santé réalisé par l'IREPS en 2018 avec des informations existantes sur le volet « nutrition/santé »

•Animer

-Elaborer le volet nutrition santé du Contrat Local de Santé et déployer des actions de prévention
-S'appuyer sur le groupe PAT « alimentation-santé-nutrition » dans la construction et le déploiement du futur Contrat local de Santé

Objectifs de l'action

<i>Objectifs opérationnels</i>	✓ Améliorer la connaissance ✓ Elaborer le Contrat Local de santé en intégrant un volet alimentation (cf. travaux du PAT)
<i>Lien aux ODD</i>	• Objectif n°2 : Faim « zéro » • Objectif n°3 : Bonne santé et bien-être • Objectif n°11 : Villes et communautés durables

Cibles de l'action	
Grand public, personnes âgées, publics jeunes,	

Pilotage	
<i>Maitre d'ouvrage</i>	Communauté d'Agglomération Pays Basque (Direction TEE&AC, Direction des Solidarités)
<i>Partenaires</i>	Etat, ARS, acteurs sociaux, associations, etc.

Calendrier de mise en œuvre		
2020	2021	2022
		

Suivi de l'action		
Indicateurs	<i>De réalisation</i>	-Nombre, type et contenu des projets santé-nutrition financés -Nombre et type de partenaires engagés dans le projet -Publics visés (petites enfances, enfances, adolescent, étudiant, jeune actifs, famille, etc..)
	<i>De résultats</i>	-Effet levier obtenu sur la modification du comportement alimentaire visé -Degré de satisfaction des parties prenantes du projet et des bénéficiaires finaux

Contexte et enjeux

On parle de précarité alimentaire lorsqu'une personne ne parvient pas à se nourrir convenablement pour raison financière. Cela peut avoir des effets sur la qualité et sur la quantité. Un français sur 5 est en situation de précarité alimentaire : c'est-à-dire qu'il ne peut pas faire trois repas par jour et s'alimenter sainement. Un peu plus d'un cinquième des Français ont déclaré ne pas être en mesure de s'offrir une alimentation saine leur permettant de faire trois repas par jour. Certains ont admis ne pas avoir les moyens financiers de s'acheter quotidiennement des fruits et légumes.

La précarité alimentaire a des conséquences sur la santé, puisqu'elle implique une malnutrition et des carences. Elle peut avoir pour conséquences des retards de croissance, un affaiblissement du système immunitaire ou encore des problèmes d'obésité.

Aux publics historiques que sont les « travailleurs pauvres » et « les personnes isolées en milieu rural », de nouveaux publics en situation de précarité alimentaire s'observent : les étudiants, les familles modestes monoparentales.

Au Pays Basque, le réseau des acteurs de l'aide sociale alimentaire est très dynamique et diversifié. La Communauté d'Agglomération Pays Basque joue elle-même un rôle actif dans le domaine par le biais du Centre Intercommunal d'Action sociale (CIAS) et de l'épicerie sociale intercommunale. Avec cette action, elle entend travailler à renforcer les liens et les relations entre les différentes structures. Elle souhaite aussi introduire plus de qualité dans les approvisionnements des épiceries sociales pour permettre, même aux plus modestes de bénéficier d'une alimentation saine et locale.

Descriptif de l'action

Le groupe projet « alimentation-santé-nutrition » réuni lors de l'élaboration du PAT pourra ici valoriser son travail et ses propositions d'orientations et d'actions dans le CLS. Les actions à déployer seront :

•Mutualiser, mettre en réseau

- Favoriser des rencontres inter épiceries sociales ;
- Identifier les opportunités de mutualisations possibles de moyens de fonctionnement (ex : un groupement d'achat) ;
- Réaliser l'étude de faisabilité d'une épicerie sociale itinérante, telle que prévue dans le cadre du projet du Programme National de l'Alimentation ;
- Dépasser la logique d'action communale en structurant une action inter-communale (coordonner, piloter).

•Approvisionner

- Identifier les agriculteurs, les collectifs agricoles, les grossistes, les IAA, les invendus en GMS qui pourraient approvisionner les épiceries sociales ;
- Intégrer les besoins des réseaux d'épiceries sociales et d'aides alimentaires en général dans l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une plateforme de massification des circuits courts.

Objectifs de l'action	
<i>Objectifs opérationnels</i>	✓ Mettre en réseau les acteurs de l'aide sociale ✓ Approvisionner les épiceries sociales par le biais du don alimentaire
<i>Lien aux ODD</i>	• Objectif n°2 : Faim « zéro » • Objectif n°3 : Bonne santé et bien-être • Objectif n°10 : Inégalités réduites • Objectif n°11 : Villes et communautés durables

Pilotage	
<i>Maitre d'ouvrage</i>	Communauté d'Agglomération Pays Basque (Direction TEE&AC, Direction des solidarités)
<i>Partenaires</i>	ARS, CIAS, bailleurs sociaux, acteurs sociaux (ex : Epiceries sociales, Banque alimentaire, Restaurant du cœur, Secours catholique, Croix rouge, etc.), tissu associatif, commerces de proximité

Cibles de l'action
Association d'aide alimentaire, travailleurs précaires, pauvres dont étudiants et familles monoparentales

Calendrier de mise en œuvre		
2020	2021	2022
		

Suivi de l'action		
<i>Indicateurs</i>	<i>De réalisation</i>	-Nombre, type et contenu des projets « accessibilité sociale à l'alimentation » -Nombre et type de partenaires engagés dans le projet -Publics visés, territoires couverts
	<i>De résultats</i>	-Degré de satisfaction des parties prenantes du projet et des bénéficiaires finaux -Niveaux de résorption des « zones blanches »

ACTIONS TRANSVERSALES

Dès le lancement de la démarche de Projet Alimentaire, la Communauté Pays Basque a fait le choix d'associer les acteurs de la chaîne alimentaire à l'ensemble des différentes étapes qui ont précédé à l'écriture de la présente feuille de route.

Certes, la Communauté Pays Basque dispose des compétences qui vont lui permettre d'agir mais ce sont les acteurs, présents tous les jours sur le terrain, qui sont les plus à même d'accompagner la Communauté Pays Basque dans l'identification des besoins, des enjeux et bien sûr des actions.

La Communauté Pays Basque entend donc poursuivre la mise en œuvre et le déploiement du PAT de manière concertée avec toutes les parties prenantes intéressées par le projet. Elle sait pouvoir compter sur un tissu associatif et entrepreneurial très riche, très dynamique et très impliqué. Véritable force de propositions, ces acteurs ont un rôle essentiel dans la mise en œuvre du PAT. Ils sont maintenant en attente d'actions concrètes qui vont permettre au Pays Basque de s'engager pleinement dans la transition alimentaire tant souhaitée et attendue par toutes et tous.

Enfin, la Communauté Pays Basque se doit également de conduire des actions de communication pour valoriser ses travaux, sensibiliser les habitants et partager avec le plus grand nombre l'avancement de la démarche.

Pour atteindre cet objectif, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a identifié deux actions transversales :

- **Action n 14 : Mettre en place un Comité de suivi du PAT**
- **Action n°15 : Etablir un plan de communication du PAT**

Contexte et enjeux

Les projets alimentaires territoriaux sont élaborés de manière concertée avec les acteurs d'un territoire. Ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque a fait le choix de co-construire son PAT avec l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire. Pour ce faire, elle s'est appuyée sur la démarche de concertation mise en œuvre dans le cadre du Plan Climat afin d'aller à la rencontre des citoyens et des acteurs du territoire. A ce titre, elle a déployé plusieurs outils, notamment : deux forums pour partager et échanger sur les enjeux énergétiques et climatiques, un jeu type « serious game » pour sensibiliser les citoyens et acteurs à la question climatique, un klima Karavan Tour, etc.

En parallèle, des entretiens et des ateliers d'acteurs, directement concernés par la question alimentaire, ont été organisés. Ces différents temps de partage, d'échange et de réflexion ont permis de présenter une feuille de route partagée et concertée avec les acteurs.

La Communauté Pays Basque souhaite poursuivre cette dynamique dans le cadre de la mise en œuvre du PAT. Pour ce faire, elle souhaite mettre en place une gouvernance spécifique.

Descriptif de l'action

En pratique, les actions à déployer seront :

- ✓ **Mettre en place le Comité de suivi du PAT :**
 - Il sera le garant de la conformité du PAT au regard de ses objectifs ; à ce titre, il constituerait l'instance d'arbitrage et de suivi ;
 - Il fixera les objectifs et validerait les bilans annuels ;
 - Il sera composé des élus de la Communauté Pays Basque, des partenaires institutionnels et des représentants des acteurs de la chaîne alimentaire.
- ✓ **Formaliser et conclure une « charte » ou « une convention d'engagement » des parties prenantes du PAT**
- ✓ **Conduire une réflexion sur un Conseil Local de l'Alimentation en lien avec le projet d'Office agricole et alimentaire**

Objectifs de l'action

<i>Objectifs opérationnels</i>	✓ Mettre en place une gouvernance spécifique propre au PAT
	✓ Animer un comité de suivi du PAT
<i>Lien aux ODD</i>	• Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

Cibles de l'action

Elu.e.s, acteurs de la chaîne alimentaire, acteurs institutionnels

Pilotage	
<i>Maitre d'ouvrage</i>	Communauté d'Agglomération Pays Basque (Direction TEE&AC)
<i>Partenaires</i>	L'ensemble des partenaires socio-économiques et institutionnels du territoire

Calendrier de mise en œuvre		
2020	2021	2022
		

Suivi de l'action		
Indicateurs	<i>De réalisation</i>	-Nombre et objet des réunions, conférences, évènements et degré de participation -Coûts de fonctionnement -Nombre et types de productions du Conseil alimentaire, et des Fabriques (ex : avis, recommandations, propositions) -Nombre et types de partenariats noués (économiques, financiers, politiques publiques, sociaux, etc...)
	<i>De résultats</i>	-Effet des « Groupes Projets » en matière d'amélioration des relations de proximités entre acteurs (ex : projets déployés, relations nouées) -Niveau d'implication/engagements de différents types d'acteurs du système alimentaire dans la phase opérationnelle du projet

Contexte et enjeux

La Communication d'Agglomération Pays Basque a fait le choix, comme pour d'autres démarches qu'elle porte, de rendre lisible son action en faveur du Projet Alimentaire de Territoire. De fait, elle entend définir une stratégie de communication.

Cette stratégie devra englober les différentes cibles de communication, les différents messages, et les différents supports/vecteurs induits.

La communication devra répondre aux enjeux suivants :

- La promotion de l'image du projet alimentaire du territoire, le rayonnement du projet ;
- La transmission d'information, de messages ;
- L'influence sur les comportements alimentaire et les pratiques d'achats ;
- La coopération entre les parties-prenantes du projet alimentaire territorial.

Le plan de communication est la traduction opérationnelle et structurée des actions de communication relatives à un projet. Il constitue le cadre de référence pour toutes les communications du projet. Le plan de communication suit le rythme du projet, s'adapte et évolue au gré des nécessités du projet alimentaire territorial.

Descriptif de l'action

En pratique, les actions à déployer seront les suivantes :

Identifier les éléments du contexte du projet utiles à la communication de celui-ci :

- ✓ Identifier, lister et analyser les parties prenantes ;
- ✓ Enumérer les moyens disponibles.

Identifier l'ensemble de personnes ou groupes à atteindre avec la communication du projet :

- ✓ Qualifier les groupes cibles de la communication ;
- ✓ Qualifier les conséquences du projet PAT sur les groupes cibles (ex : les effets attendus du PAT) ;
- ✓ Qualifier les objectifs, les attentes vers les groupes cibles :
 - Informer et faire comprendre, convaincre ;
 - Impliquer et faire collaborer ;
 - Éduquer/sensibiliser...

Déterminer les objectifs de communication :

- ✓ Préciser les résultats à atteindre à travers la communication sur le projet.

Etablir le plan de communication :

- ✓ Rédiger, formaliser le contenu : cibles, messages, vecteurs ;
- ✓ Fixer un calendrier de déploiement ;
- ✓ Calculer et programmer le budget inhérent.

Au final, la communication devra être interne et externe.

Objectifs de l'action	
<i>Objectifs opérationnels</i>	✓Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication propre au PAT
<i>Lien aux ODD</i>	Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

Cibles de l'action
Habitants, consommateurs, agriculteurs.trices, élu.e.s

Pilotage	
<i>Maitre d'ouvrage</i>	Communauté d'Agglomération Pays Basque (Direction TEE&AC, Direction de la Communication)
<i>Partenaires</i>	

Calendrier de mise en œuvre		
2020	2021	2022

Suivi de l'action		
<i>Indicateurs</i>	<i>De réalisation</i>	-nombre de réunions tenues (accueil, d'information...), de personnes concernées et de personnes venues <i>Et autres indicateurs en fonction des objectifs du plan de communication</i>
	<i>De résultats</i>	-nombre de retours des cibles vers lesquelles le plan de communication PAT s'est déployé -nombre de retombées presses et impact sur les lecteurs potentiels <i>Et autres indicateurs en fonction des objectifs du plan de communication</i>

PROJET ALIMENTAIRE PAYS BASQUE

Rapport

PARTIE 5 : Annexes

- Version du 22 février 2020 -



PROJET ALIMENTAIRE PAYS BASQUE

Rapport

Annexe n°1 : Bilan du chantier Gouvernance Alimentaire 2014-2016

LE PAYS BASQUE
TERRITOIRE PILOTE
CHANTIER GOUVERNANCE ALIMENTAIRE
EN AQUITAINE 2014-2016

BILAN ET PERSPECTIVES



SOMMAIRE

Préambule

Le chantier gouvernance alimentaire en Aquitaine

Historique du chantier régional
Pilotage
Objectifs et méthodologie
Livrables
Evaluation
Perspectives

L'expérience du Pays Basque au sein du chantier régional

Pourquoi le Pays Basque est devenu territoire pilote ?
Méthodologie déployée
Mise en application

Les recommandations du Conseil de Gouvernance Alimentaire pour une poursuite du chantier

Poursuivre la dynamique engagée par le Conseil des élus
Construire le Projet Alimentaire de Territoire de la CAPB
Conforter la place et la légitimité du Conseil de Gouvernance Alimentaire
Mobiliser les acteurs manquants
Identifier des indicateurs de suivi du Projet Alimentaire de Territoire
Donner suite à l'étude relative à l'approvisionnement local des acheteurs professionnels

Les perspectives 2017

La CAPB appelée à se saisir du chantier
La CAPB sollicitée pour participer à l'expérimentation d'un fonds de soutien territorial en tant que territoire pilote

PREAMBULE

Le présent document intitulé **Bilan et perspectives du chantier gouvernance alimentaire en Pays Basque**, rédigé par le Conseil des élus du Pays Basque et l'IUFN (International Urban Food Network), a pour but de retracer la mission d'animation territoriale dédiée à ce projet sur la période 2014-2016, et de mettre en lumière les suites à donner dès 2017.

LE CHANTIER GOUVERNANCE ALIMENTAIRE EN AQUITAINE

► Historique du chantier

En 2014, le Comité Régional des Agendas 21, (instance animée par la DREAL⁹ Aquitaine et destinée à accompagner les collectivités territoriales dans l'élaboration des projets territoriaux de développement durable), soutenu par le Commissariat Général au Développement Durable, a engagé un projet pilote intitulé : « gouvernance alimentaire en Aquitaine ».

« La gouvernance alimentaire territoriale désigne un nouvel ensemble de coopérations entre les différents acteurs et les échelons d'interventions géographiques, dont l'arène commune est l'enjeu alimentaire. » (Réseau national Terres en Villes¹⁰)

La finalité première est celle d'une alimentation de qualité pour tous. Pour cela, la gouvernance alimentaire doit intégrer de multiples dimensions : systèmes de productions agricoles et agroalimentaires, modes de commercialisation, modes de consommation, santé publique, environnement, lien social et culture, économie et emploi, etc.

Il est également intéressant de définir la gouvernance alimentaire territoriale en termes de moyens et d'actions afin de l'inscrire de façon dynamique dans une politique publique. Toujours selon le réseau Terres en Villes, mettre en place une gouvernance territoriale autour de l'alimentation suppose ainsi :

- D'institutionnaliser la concertation ;
- D'encourager une multiplication des politiques partenariales rapprochant sur le terrain acteurs publics et privés ;
- De ménager des combinaisons entre activités économiques et règles d'intérêt général ;
- De fonder solennellement les coopérations territoriales sur des contrats d'action publique.

Trois territoires pilotes, aux géométries, compétences et caractéristiques différentes, se sont portés volontaires pour construire avec les acteurs de leur territoire, une gouvernance alimentaire locale :

⁹ DREAL - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

¹⁰ Réseau Terres en Villes - Association qui a pour objet de favoriser les échanges entre les territoires urbains et périurbains français et non français engagés dans des politiques agricoles et forestières périurbaines.

- La Ville de Bordeaux / Bordeaux Métropole ;
- Le Pays Basque (via le Conseil des élus) ;
- La Communauté d'Agglomération du Libournais.

La DREAL Aquitaine a piloté le projet aux côtés de la DRAAF¹¹ et de l'ARS¹², qui ont apporté un soutien technique et financier pour cette expérimentation notamment pour la phase d'élaboration des diagnostics.

► Pilotage du chantier régional

Un comité de pilotage multi partenarial et pluridisciplinaire¹³ a été mis en place afin d'assurer la cohérence et la coordination avec les politiques alimentaires, agricoles, environnementales et sanitaires du territoire. Le comité de pilotage a missionné l'IUFN¹⁴ pour l'année 2015, afin d'assurer l'accompagnement des territoires et l'animation du chantier régional.

► Objectifs et méthodologie

Les objectifs généraux du chantier régional ont été définis comme suit :

- 1) Établir des diagnostics alimentaires territoriaux sur la base d'une méthodologie partagée, facilitant par la suite la mise en perspective des différentes démarches locales et l'échange d'expérience. L'appropriation par les collectivités concernées est également un aspect important de ce premier point ;
- 2) Co-construire des stratégies alimentaires locales dans le respect des spécificités de chaque territoire mais dans le souci permanent de produire des outils communs et d'exploiter au maximum les opportunités d'actions conjointes ou croisées ;
- 3) Capitaliser et valoriser au niveau régional les acquis des deux axes précédents, cultiver une dynamique régionale de partage d'outils et d'expérience, inviter d'autres collectivités volontaires à rejoindre le projet ;
- 4) Enrichir et stimuler la dynamique aquitaine en la mettant en perspective avec d'autres expériences similaires.

► Livrables

Le chantier régional a permis l'élaboration de plusieurs types de livrables, dont certains sont téléchargeables sur le site www.lurraldea.net ou visibles sur le web.

¹¹ **DRAAF** - Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

¹² **ARS** - Agence Régionale de Santé

¹³ Composition du comité de pilotage régional : DREAL, DRAAF, ARS, les trois territoires pilotes, l'ADEME, la Région Aquitaine, le département de la Gironde, le CEREMA et le CREPAQ

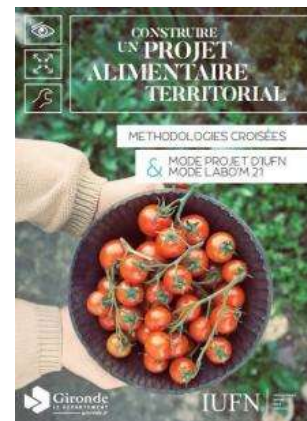
¹⁴ **IUFN** - International Urban Food Network (Plateforme internationale de promotion des systèmes alimentaires durables pour les régions urbaines)



Initier une gouvernance alimentaire territoriale - Anna Faucher - Mémoire de Fin d'études



Présentation du chantier régional - Plaquette



Construire un PAT - Méthodologies croisées - Département 33 & IUFN

► Evaluation

Une évaluation du chantier régional a été réalisée dans le cadre d'un stage¹⁵ à Bordeaux Sciences Agro, entre mai et septembre 2016. L'IUFN a construit une analyse AFOM¹⁶ permettant une mise en perspectives du chantier régional, en s'appuyant à la fois sur les éléments figurant dans le rapport de stage ainsi que sur son propre bilan.

FORCES	FAIBLESSES
❶ Les acteurs institutionnels se connaissent mieux ; ❷ Les acteurs de terrain ont une meilleure connaissance des différentes politiques liées à l'alimentation ; ❸ Le comité de pilotage a bénéficié des retours d'expériences des territoires pilotes ; ❹ La méthodologie d'accompagnement a été globalement jugée pertinente, complète et participative par le comité de pilotage ; ❺ Le comité de pilotage a souligné l'intérêt pour le sujet et la motivation de la chargée de mission IUFN comme un élément porteur ; ❻ Le comité de pilotage a considéré que les animations proposées par l'IUFN dans le cadre des réunions étaient adaptées.	❶ Le comité de pilotage a souffert d'une mauvaise définition des objectifs du chantier ainsi que de son rôle et de celui de ses membres ; ❷ Certains acteurs étaient manquants (ex. la région Nouvelle-Aquitaine) ; ❸ Les réunions de suivi ont été trop peu nombreuses ; ❹ Le comité de pilotage a également considéré que les liens avec les acteurs locaux et les territoires pilotes n'étaient pas suffisants ; ❺ Le comité de pilotage a mis en avant la difficulté à prendre des décisions lors des réunions.
MENACES	OPPORTUNITES
❶ Certains membres du comité de pilotage ont évoqué une gouvernance descendante du chantier régional ; ❷ Il a été reproché à l'IUFN de porter une place de Leadership trop marquée, qui n'est pas celle que doit avoir un animateur et ce, au risque de brusquer les temps d'échanges entre acteurs ;	❶ Un comité de pilotage interdisciplinaire, interministériel qui souhaite continuer à travailler de concert ; ❷ Le comité de pilotage régional peut renforcer encore davantage la coordination des politiques publiques à l'échelle du territoire régional (et notamment suite à la réorganisation territoriale) ;

¹⁵ Analyse et évaluation de l'accompagnement des territoires à la mise en place d'un projet alimentaire territorial

¹⁶ **AFOM** - Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces

ceci étant en partie dû à une mauvaise définition des compétences au sein du comité de pilotage ; ③ Une des menaces pourrait être, à terme, le manque d'animation par un tiers ainsi que le changement des différents acteurs référents de chaque structure.	③ Ce comité de pilotage régional peut participer au renforcement d'un réseau de collectivités ayant initié ou mis en place un projet alimentaire de territoire.
--	--

► Les perspectives du chantier régional

Sur la base de ces éléments et dans le cadre de la réorganisation territoriale avec la création au 1^{er} janvier 2016 de la Région Nouvelle Aquitaine, la DREAL et la DRAAF Nouvelle Aquitaine, ainsi que l'ARS, ont souhaité poursuivre le travail engagé à l'échelle de l'ex Aquitaine en redéfinissant leur partenariat, pour notamment donner une dimension plus large au déploiement des initiatives existantes sur le territoire et envisager ainsi, la mise en œuvre d'un réseau, d'outils de partage et d'échanges collaboratifs. Dans ce cadre, une première réunion s'est tenue le 31 mars 2017 à Bordeaux avec deux objectifs :

- Mettre en œuvre une nouvelle forme de réseau d'acteurs en précisant les modalités de sa coordination, de son pilotage, son animation et son fonctionnement ;
- Mettre en place un observatoire comme outil d'analyse par capitalisation des expériences, d'évaluation des effets des politiques publiques en matière d'alimentation et de communication.

Des propositions sont attendues fin du premier semestre 2017 notamment sur la création d'un outil collaboratif dont l'objectif serait de favoriser le partage d'échanges, d'informations et de capitalisation de ressources.

L'EXPERIENCE DU PAYS BASQUE AU SEIN DU CHANTIER REGIONAL

► Pourquoi le Pays Basque est devenu territoire pilote ?

Le Pays Basque est un territoire engagé et dynamique sur les enjeux du développement durable. De nombreuses initiatives ont été conduites sur le territoire et portées notamment par le Conseil des élus du Pays Basque, comme par exemple :

- **L'expérimentation du référentiel national d'évaluation** des Agendas 21 et des projets territoriaux de développement durable ;
- Une **animation développement durable** à destination notamment d'un réseau d'élus et d'un réseau de techniciens, qui a, entre autres, débouché sur une contribution sur le développement des circuits courts en Pays Basque ;
- Des études, en particulier **l'étude Climagri** menée entre 2013 et 2014 dont l'objectif a été de définir une stratégie Climat-Energie pour les secteurs agricoles et forestiers ;
- Et enfin plus récemment, la **labellisation Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte** (TEPCV), qui a permis notamment de conforter l'axe alimentation.

Sur le territoire, la question de l'alimentation est portée depuis maintenant plusieurs années par de nombreux acteurs, au premier rang desquels les agriculteurs, suivis de près par les collectifs de consommateurs ou encore les citoyens.

Le Pays Basque bénéficie ainsi d'une identité culinaire forte qui s'appuie sur une production alimentaire de qualité, reconnue en France et à l'étranger. Le système alimentaire basque est déjà fortement territorialisé et les acteurs ont initié de nombreuses réflexions et actions sur les thématiques de circuit court et de proximité et sur l'alimentation de qualité, notamment dans le cadre de la restauration collective. Les initiatives citoyennes en faveur d'une alimentation locale et durable sont également nombreuses (Interamap par exemple).

Cependant, du fait d'une forte attractivité, le territoire connaît une pression foncière importante et une diminution des surfaces agricoles. Une réflexion de fond était donc devenue nécessaire au regard des enjeux pour le territoire mais aussi parce que, jusque-là, l'alimentation n'avait pas été identifiée comme un axe en tant que tel du projet de territoire.

C'est pourquoi dès 2014, le Pays Basque s'est porté volontaire, sur sollicitation de la DREAL Aquitaine, pour être territoire pilote dans le cadre de cette expérimentation sur la gouvernance alimentaire. En ouvrant ainsi un chantier sur cette question majeure pour son développement, le Pays Basque a souhaité inviter l'ensemble des acteurs à réfléchir à des nouvelles coopérations pour favoriser **une alimentation locale et de qualité pour tous**.

Le chantier régional s'achevant fin 2015, le Pays Basque a réfléchi aux modalités de poursuite de son chantier sur 2016 (animation des ateliers et du Conseil de Gouvernance Alimentaire). Un financement a été obtenu à travers le programme TEPCV¹⁷ Pays Basque. Il a permis la signature d'une convention de partenariat avec l'IUFN qui s'est vu confirmer dans son rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

► Méthodologie déployée

Pour initier le chantier, le Pays Basque s'est appuyé, en partie, sur une méthodologie déployée par l'IUFN :

- 1^{ère} étape : réaliser un diagnostic du système alimentaire territorial afin de mieux cerner les enjeux spécifiques du territoire en termes de foncier, d'agriculture, de santé, de pratiques alimentaires, etc. et proposer une cartographie des acteurs et des initiatives innovantes du territoire ;
- 2^{ème} étape : mettre en place les instances de gouvernance propres au projet : des ateliers thématiques et un Conseil de Gouvernance Alimentaire ;
- 3^{ème} étape : définir les enjeux qui serviront de socle au plan d'actions ;
- 4^{ème} étape : proposer un plan d'actions opérationnelles ;
- 5^{ème} étape : assurer un suivi et une évaluation de la gouvernance et du projet alimentaire territorial.

¹⁷ TEPCV - Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

► Mise en application

1^{ère} étape : Réaliser le diagnostic

Afin de co-construire un projet alimentaire de territoire, il est nécessaire que tous les acteurs partagent un même niveau de connaissance de leur système alimentaire. Le diagnostic agricole et alimentaire permet de croiser des données quantitatives sur différentes thématiques (foncier, activité agricole, mais aussi santé, accès à l'alimentation, etc.) avec des données qualitatives issues notamment d'entretiens.

Ce diagnostic territorial alimentaire, et sa [synthèse](#), ainsi que la cartographie des acteurs du système alimentaire basque ont été réalisés par une stagiaire, aujourd'hui chargée de mission à l'IUFN, et soutenus financièrement par la DREAL, la DRAAF et l'ARS ex-Aquitaine. Ces documents sont le fruit d'un travail conduit grâce à des entretiens d'acteurs et s'appuie également sur des apports bibliographiques concernant les problématiques de l'alimentation, notamment ceux de Réseau Rural¹⁸, de Pays et Quartiers d'Aquitaine¹⁹ ou encore de Terres en Villes. Un peu plus d'une trentaine²⁰ de personnes issues de collectivités locales, de chambres consulaires, d'associations mais aussi d'industries agroalimentaires, de grandes et moyennes distributions ou encore d'associations de consommateurs ont contribué à ce diagnostic.

Une synthèse des principaux éléments de diagnostic est proposée ci-dessous :

- Une **dynamique d'installation importante** mais un taux de renouvellement insuffisant ;
- Une **spéculation foncière** sur le littoral et un mitage en Pays Basque intérieur ;
- Une **forte prédominance de l'élevage** et un excédent en protéines ;
- De nombreuses **filières de qualité**, sources de valeur ajoutée pour le territoire ;
- Une **filière agroalimentaire importante** mais un approvisionnement local à renforcer ;
- Une **agriculture biologique à développer** ;
- De nombreuses **initiatives en circuits courts** ;
- L'**agritourisme** : un secteur développé mais souvent informel ;
- Des pratiques alimentaires essentiellement tournées vers la GMS ;
- De fortes disparités territoriales en matière de précarité alimentaire ;
- Une bonne prise en charge des pathologies alimentaires ;
- Le défi de l'**agriculture urbaine**.

En outre, ce diagnostic a fait ressortir l'absence d'informations sur les pratiques alimentaires au Pays Basque ainsi que sur les marchés et sources d'approvisionnement des transformateurs et distributeurs du territoire. Un diagnostic complémentaire sur ce même sujet a été réalisé par le CREPAQ²¹ mais ce dernier n'a pas permis de proposer un état des lieux suffisamment complet pour en extraire des éléments d'analyse

¹⁸ **Réseau Rural** - Réseau qui regroupe différents acteurs impliqués dans le développement rural.

¹⁹ **Pays et Quartiers d'Aquitaine** - Centre de Ressources régional sur le développement territorial.

²⁰ Cf. annexe 1

²¹ **CREPAQ** - Centre Ressource d'Ecologie Pédagogique d'Aquitaine

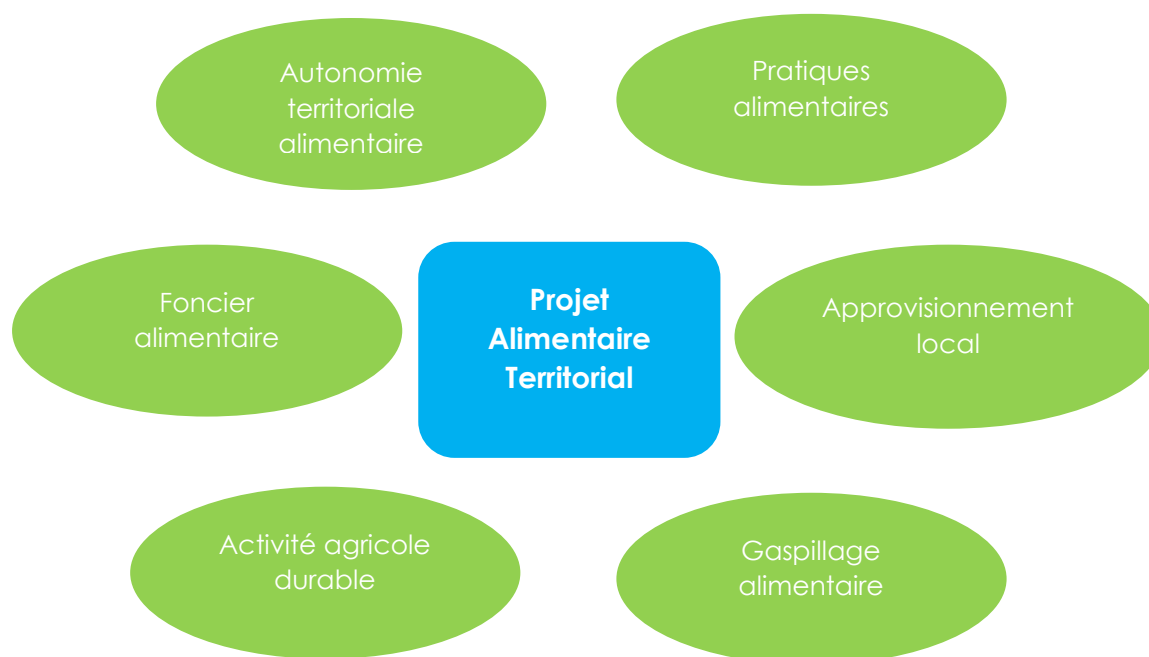
exploitables. Enfin, une étude sur les pratiques d'approvisionnement local des acheteurs professionnels est actuellement en cours. Elle devrait permettre d'apporter des éléments d'analyse un peu plus précis notamment pour les transformateurs et distributeurs.

2^{ème} étape : Mettre en place les instances de gouvernance

► Journée de lancement

Une journée de lancement a été organisée le 22 octobre 2015. Elle a réuni une centaine de participants d'horizons très divers : élus, techniciens de collectivités, représentants d'organisations agricoles, acteurs de l'enseignement et de la formation, de la santé, du monde agricole ou encore associatif. Cette journée dédiée à la gouvernance alimentaire a notamment permis de/d' :

- Lancer officiellement le chantier en Pays Basque ;
- Présenter le diagnostic alimentaire de territoire réalisé par l'IUFN ;
- Installer des ateliers thématiques ;
- Réfléchir aux enjeux du territoire sur la base des éléments de diagnostic présentés en matinée ;
- Désigner les référents pour siéger au Conseil de Gouvernance Alimentaire.





► Les ateliers thématiques

Des ateliers thématiques ouverts à l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire, de l'amont à l'aval, ont été mis en place lors de la journée de lancement du 22 octobre 2015. Deux autres sessions ont été organisées en février et juin 2016.



La première série d'ateliers de février 2016 a eu comme principal objectif de poursuivre le travail de définition des enjeux, de lister les actions existantes mais aussi manquantes, de présenter les missions et le fonctionnement du Conseil de Gouvernance Alimentaire et enfin, de commencer à identifier des premières propositions de pistes d'actions.

Sur un format différent et plus restreint, les ateliers qui se sont tenus en juin 2016 ont été l'occasion de travailler de manière plus précise sur une dizaine de fiches-actions. Les participants devaient proposer un titre, des objectifs, un périmètre d'action, un descriptif détaillé, des cibles et suggérer aussi une maîtrise d'ouvrage, des financements potentiels, un calendrier et des indicateurs d'évaluation.

► Le Conseil de Gouvernance Alimentaire

Il s'agit²² d'une instance constituée de parties prenantes issues de l'ensemble du système alimentaire local, qui a généralement pour mission d'examiner le fonctionnement d'un système alimentaire et de fournir des idées, des moyens et des recommandations sur la façon de l'améliorer. Il est composé de représentants issus du système alimentaire : producteurs, membres de l'industrie de la transformation, distributeurs et responsables de la gestion des déchets. Peuvent y siéger également des intervenants des secteurs de la santé, de la nutrition, de l'éducation, de l'environnement, des affaires, de l'agriculture et des associations de lutte contre la pauvreté. Des associations de consommateurs, de citoyens peuvent également faire partie des Conseils de Gouvernance Alimentaire. Il est indispensable aussi de faire participer les différentes collectivités territoriales et services de l'Etat.

En Pays Basque, un Conseil de Gouvernance Alimentaire a été expérimenté. Animé par le Conseil des élus, il s'est composé des référents désignés par les ateliers mis en place lors de la journée de lancement :

- Pour l'atelier foncier alimentaire : Létizia Delorme - Directrice du Syndicat Mixte du SCOT Bayonne Sud Landes et Joël Marion - Responsable pôle développement économique de la Communauté de communes Soule-Xiberoa ;
- Pour l'atelier autonomie territoriale alimentaire : Corinne Courrèges - Indépendante en Conseil environnement et développement durable et Gillen Irubetagoyena - Professeur au Lycée Agricole de St Pée sur Nivelle ;
- Pour l'atelier pratiques alimentaires : Jean-Bernard Pocq - Président de l'Union départementale des CCAS des Pyrénées-Atlantiques et Nicolas Saux - Gérant du Super U Ustaritz et du U express Bayonne ;
- Pour l'atelier approvisionnement local : Pantxo Bimboire - Membre du Conseil d'Administration du Cluster Uztartu, Tiffany Bouard - Gérante de l'Association Galatée, Lucie Marcillac - Animatrice Euskal Herriko Laborantza Ganbara, Morgane Saunier - Chargée de la filière agro-culinaire à la Communauté d'Agglomération Sud Pays Basque ;
- Pour l'atelier activité agricole : Iker Elosgi - Coordinateur Euskal Herriko Laborantza Ganbara
- Pour l'atelier gaspillage alimentaire : Amaia Lissalde - chargée de mission prévention au Syndicat Bil Ta Garbi et Fabienne Lissardy - Conseillère en développement durable et environnemental, à la ville de St Jean de Luz.

Le Conseil de Gouvernance Alimentaire ainsi constitué a d'abord travaillé à la définition de ses missions :

²² C'est une définition proposée par l'Institut National de Santé publique du Québec (« Les conseils de politique alimentaire », Note Documentaire, Pour des connaissances en matière de politiques publiques favorables à la Santé, Institut National de Santé Publique, Mars 2011)

- Faciliter la mise en réseau des acteurs et assurer le lien entre les différents ateliers thématiques ;
- Coordonner la stratégie alimentaire et favoriser le partage d'expériences et d'informations ;
- Aboutir à un plan d'actions concrètes.

Le Conseil de Gouvernance Alimentaire s'est réuni à trois reprises entre 2015 et 2016.

Organisé en décembre 2015, la première réunion du Conseil de Gouvernance Alimentaire a été l'occasion de dresser le bilan de la journée d'octobre, de valider la feuille de route et de commencer à réfléchir à ses missions et à son fonctionnement, sur la base notamment d'exemples proposés par l'IUFN comme ceux du Los Angeles Food Council, du Toronto Food Policy Council, et du CGA informel de Bordeaux Métropole.



Sur l'année 2016, le Conseil de Gouvernance Alimentaire a été réuni à l'occasion de quatre sessions (mars, mai, septembre et décembre). Outre, un travail de priorisation sur les actions transversales à engager assez rapidement, le Conseil de Gouvernance Alimentaire a défini les contours d'une enquête relative aux « pratiques d'approvisionnement local des acheteurs professionnels en Pays Basque » et a participé à une après-midi dédiée à la gouvernance alimentaire dans le cadre du salon Lurrrama début novembre 2016.

► Synthèse de l'activité des instances sur 2015-2016

22 Octobre 2015 : Journée de Lancement

18 Décembre 2015 : Réunion n°1 du Conseil de Gouvernance Alimentaire

08-09-10-11-12 Février 2016 : Ateliers Thématiques

04 Mars 2016 : Réunion n°2 du Conseil de Gouvernance Alimentaire

13 Mai 2016 : Réunion n°3 du Conseil de Gouvernance Alimentaire

20 et 22 Juin 2016 : Ateliers Thématiques

05 Septembre 2016 : Réunion n°4 du Conseil de Gouvernance Alimentaire

05 Décembre 2016 : Réunion n°5 du Conseil de Gouvernance Alimentaire

3^{ème} étape : Définir les enjeux

Grâce à un travail d'aller-retour entre les ateliers thématiques et le Conseil de Gouvernance Alimentaire, six enjeux ont été définis, soit un enjeu par thématique :

Thématique foncier alimentaire

- Mieux préserver le foncier agricole alimentaire, sensibiliser sur les outils à mobiliser et impliquer les élus pour faire du foncier alimentaire un objet de politique publique.

Thématique autonomie territoriale alimentaire

- Viser une résilience alimentaire territoriale en encourageant l'autoproduction et l'agriculture urbaine, mais surtout une production agricole et animale diversifiée.

Thématique approvisionnement local

- Développer les circuits courts et de proximité pour maintenir une activité agricole locale et, plus globalement, pour soutenir l'économie locale de production et de transformation en mutualisant les moyens logistiques et commerciaux ; fournir aux consommateurs basques des produits locaux de qualité en communiquant et assurant une traçabilité des produits proposés.

Thématique activité agricole

- Développer une agriculture paysanne, réfléchie et autonome, dans les limites autorisées par les écosystèmes naturels, garante d'une production alimentaire de qualité, saine et accessible à tous, créatrice de lien social et permettant une rémunération équitable pour l'ensemble des acteurs.

Thématique pratiques alimentaires

- Permettre à chacun d'avoir accès à une alimentation de qualité, saine et durable, en favorisant des produits de proximité, notamment dans la restauration hors domicile et en développant les capacités de chacun à comprendre un prix juste, reconnaître les produits et les labels, à cuisiner et à choisir de « manger mieux ».

Thématique gaspillage alimentaire

- Lutter contre le gaspillage alimentaire sur toute la chaîne alimentaire en valorisant la qualité du produit et en sensibilisant les différents publics aux enjeux que sont : la santé, l'économie, l'environnement et le climat.

Ces enjeux constituent l'armature du plan d'actions.

4^{ème} étape : Proposer un plan d'actions

Le plan d'action proposé ci-après est le fruit du travail des trois séries d'ateliers thématiques et des cinq réunions du Conseil de Gouvernance Alimentaire qui se sont tenus entre octobre 2015 et décembre 2016.

Ces différents temps de rencontres ont permis de réunir une centaine d'acteurs représentatifs du système alimentaire basque.

S'appuyant sur les six enjeux présentés précédemment, il identifie par enjeu trois types d'actions différentes :

- Des actions réalisées ou actuellement en cours, s'inscrivant dans les objectifs de la stratégie alimentaire du territoire. Ainsi : étude prospective agricole / projet de cantine Bio à Mendionde / restructuration de la cuisine centrale de Bidache, etc. ;
- Des actions à conduire :
 - o Actions transversales, comme par exemple : réaliser une enquête pour mieux connaître les pratiques des acheteurs professionnels en approvisionnement de produits locaux / Organiser un évènement dédié à l'alimentation, etc. ;
 - o Ou actions plus spécifiques. A titre d'exemple : créer un observatoire des dynamiques foncières, agricoles et alimentaires / Soutenir et créer des outils qui ont un usage collectif à la transformation locale, etc. ;
- Des idées ou pistes de travail comme par exemple : proposer un plan alimentaire durable aux communes / accompagner l'organisation de la filière viande bovine, etc.

⇒ **Enjeu 1** : Mieux préserver le foncier agricole alimentaire, sensibiliser sur les outils à mobiliser et impliquer les élus pour faire du foncier alimentaire un objet de politique publique

► Actions en cours :

- Conduire une étude prospective agricole sur les territoires des Pays de Hasparren et de Bidache (MO - Pôles territoriaux de Hasparren et de Bidache).

► Actions à conduire :

- Favoriser la rencontre entre propriétaires fonciers et porteurs de projets en facilitant la transmission et au travers d'un cas pratique ;
- Créer un observatoire des dynamiques foncières, agricoles et alimentaires à l'échelle du Pays Basque.

► Idées / pistes de travail à développer :

- Sensibiliser les élus sur la problématique du foncier alimentaire et des outils existants en matière de protection foncière ;
- Récréer du lien entre l'agriculture et le littoral.

➤ **Enjeu 2 :** Viser une résilience alimentaire territoriale en encourageant l'autoproduction et l'agriculture urbaine, mais surtout une production agricole et animale diversifiée

► **Actions en cours :**

- Poursuivre la démarche « circuit court et restauration collective » (MO - Association des Maires des Pyrénées-Atlantiques).

► **Actions à conduire :**

- Réaliser une étude prospective sur l'autonomie alimentaire au Pays Basque autour de « Quelle agriculture, quelle alimentation pour le Pays Basque demain ? » ;
- Soutenir et accompagner le développement des filières maraîchage et fruitière de proximité durable ;
- Favoriser le développement des filières identifiées comme déficitaires et pourtant à fort enjeu pour le territoire ;
- Cultiver la ville par la reconquête d'espaces délaissés : jardins partagés, familiaux, d'insertion, etc.

➤ **Enjeu 3 :** Développer les circuits courts et de proximité pour maintenir une activité agricole locale et, plus globalement, pour soutenir l'économie locale de production et de transformation en mutualisant les moyens logistiques et commerciaux et fournir aux consommateurs basques des produits locaux de qualité en communiquant et assurant une traçabilité des produits proposés

► **Actions réalisées :**

- Favoriser la rencontre entre producteurs et distributeurs (MO - Les clusters Uztartu et Goazen) ;
- Favoriser la rencontre entre producteurs et gestionnaires de restauration collective (MO - Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques).

► **Actions à conduire :**

- Favoriser la rencontre entre professionnels pour des solutions logistiques en menant une étude sur les flux alimentaires en Pays Basque ;
- Réaliser un état des lieux des outils de transformation existants, des prestations proposées et des usages ;
- Organiser une table-ronde avec la Grande Distribution.

➤ **Enjeu 4 :** Développer une agriculture paysanne, réfléchie et autonome dans les limites autorisées par les écosystèmes naturels garante d'une production alimentaire de qualité, saine et accessible à tous, créatrice de lien social et permettant une rémunération équitable pour l'ensemble des acteurs

► **Actions en cours :**

- Expérimenter un dispositif d'espace test agricole (MO - SCIC Trebatu).

► Idées / pistes de travail à développer :

- Repenser les formations professionnelles vers de nouvelles pratiques ;
- Soutenir et accompagner le développement de la filière maraîchage ;
- Accompagner l'organisation de la filière viande bovine ;
- Soutenir la filière laitière ;
- Créer des espaces d'échanges pour valoriser les initiatives existantes ;
- Faciliter la transmission des exploitations.

⇒ **Enjeu 5** : Permettre à chacun d'avoir accès à une alimentation de qualité, saine et durable, en favorisant des produits de proximité, notamment dans la restauration hors domicile et en développant les capacités de chacun à comprendre un prix juste, reconnaître les produits et les labels, à cuisiner et à choisir de « manger mieux »

► Actions réalisées :

- Développer la démarche « Manger Bio et Local, label et terroirs » dans les collèges des Pyrénées-Atlantiques (MO - Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques).
- Organiser un événement dédié à l'alimentation durable pour sensibiliser élus/grand public et valoriser les initiatives locales (MO - Conseil des élus du Pays Basque + Lurrama) ;
- Etudier la consommation des produits alimentaires locaux au Pays Basque (450 personnes interrogées) (MO - Cluster Uztartu).

► Actions en cours :

- Conduire une étude sur l'approvisionnement local des acheteurs professionnels en Pays Basque (MO - Conseil des élus du Pays Basque) ;
- Restructurer la cuisine centrale du Pays de Bidache (MO - Pôle Territorial Pays de Bidache) ;
- Créer une cantine bio et locale (MO - commune de Mendionde) ;
- Créer un jardin potager éducatif (MO - commune de Bonloc).

► Actions à conduire :

- Réaliser une enquête consommation à l'échelle du territoire ;
- Rédiger et diffuser largement un guide du consommateur basque afin de valoriser l'offre alimentaire du territoire ;
- Proposer aux communes d'élaborer un plan alimentaire durable.

► Idées / pistes de travail à développer :

- Etudier l'opportunité d'une légumerie pour la restauration collective ;
- Dupliquer le défi famille à Energie Positive sur le thème de l'alimentation ;
- Proposer des ateliers culinaires pour réapprendre à cuisiner ;
- Travailler sur la formation des personnels de cuisine.

➡ **Enjeu 6 :** Lutter contre le gaspillage alimentaire sur toute la chaîne alimentaire en valorisant la qualité du produit et en sensibilisant les différents publics aux enjeux que sont : la santé, l'économie, l'environnement et le climat

► **Actions en cours :**

- Déployer le projet Zéro Déchet - Zéro Gaspi (accompagnement des acteurs du territoire dans le développement de l'économie circulaire) (MO - Syndicat Mixte Bil Ta Garbi).

► **Actions à conduire :**

- Mettre en place une campagne de sensibilisation et d'animation grand public « Mangeons mieux, local et ne gaspillons plus ».

► **Idées / pistes de travail à développer :**

- Sensibiliser les jeunes au gaspillage alimentaire au travers d'un discours adapté ;
- Conduire une réflexion sur la surproduction et sur le gaspillage alimentaire dans la Grande distribution ;
- Développer le gourmet bag ;
- Proposer un livre de recettes pour les restaurants ;
- S'appuyer sur le mouvement Disco Soup.

5^{ème} étape - Analyse AFOM du chantier gouvernance alimentaire sur la période 2014-2016

La dernière réunion du Conseil de Gouvernance Alimentaire de l'année 2016, s'est tenue le 05 décembre dernier. Au cours de cette séance, une animation a été proposée aux membres dans le but de recueillir leur avis et leurs regards sur les points suivants :

- Le Conseil de Gouvernance Alimentaire : fonctionnement, animation ;
- Les ateliers : fonctionnement, animation ;
- Le plan d'actions : actions menées, en cours, à venir.

Les résultats de cette animation sont proposés ci-après via une analyse AFOM.

Les ateliers : fonctionnement, animation

FORCES	FAIBLESSES
- Les ateliers sont le cœur du dispositif de gouvernance car ils touchent plus largement et permettent à beaucoup de gens de donner leur point de vue, temps extrêmement riches. - Les ateliers constituent une réelle démarche participative. - Le format des ateliers (nombre et durée) ainsi que la méthodologie d'animation ont su s'adapter aux attentes des acteurs. - Les thématiques traitées ont été riches et diverses (l'intégration dès le début de la thématique gaspillage alimentaire est une bonne chose). - Les participants ont pris plaisir à échanger lors des ateliers.	- Il y avait parfois trop d'acteurs autour de la table pour une réelle qualité des échanges. - De nombreux acteurs de la chaîne alimentaire étaient absents lors des ateliers: élus, chercheurs, chambre d'agriculture, Conseil Régional, Conseil Départemental, agriculteurs, promoteurs immobiliers, DDTM 64, DRAAF, les distributeurs, les transformateurs, l'UMIH, les hôpitaux et autres établissements de santé. - Les participants ont eu parfois l'impression que les choix collectifs étaient les « moins mauvais » car nous étions partis de thématiques très larges. - Les ateliers sur les définitions étaient trop longs, il y avait trop de monde d'où la difficulté à décider collectivement. - Il n'y a pas eu assez d'échanges d'expériences avec les autres territoires pilotes du chantier régional. - Les modalités d'animation étaient parfois trop compliquées, difficiles à suivre pour les référents. Le temps prévu pour les restitutions n'était pas assez long. - Les rendus sont différents selon les ateliers, cela dépend trop de l'animation. Il aurait fallu une feuille méthodologique distribuée aux référents. - Le gaspillage alimentaire est le parent pauvre des réflexions. - Il n'y a pas assez de retours d'expériences d'autres territoires. - Certains participants prennent trop la parole ce qui oriente un peu les conclusions d'ateliers. - Il n'y a pas eu assez de retours et de communication sur les suites du projet auprès des participants des ateliers.

MENACES	OPPORTUNITES
- Les ateliers et la communauté d'acteurs doivent perdurer. - Forte difficulté à définir un vocabulaire commun. - Il faut simplifier le discours pour le rendre accessible à tous. - Cadre de travail insuffisant ne permettant pas un engagement fort des structures participantes. - Faible représentation des jeunes générations au sein de la démarche. - Risque de voir diminuer l'implication et la motivation des référents de par les faibles responsabilités confiées.	- Les ateliers ont été un lieu de rencontre avec des acteurs que nous n'avons pas l'habitude de croiser. - Les ateliers ont permis de découvrir de nouveaux projets. - Les ateliers sont des lieux d'innovation : c'est un grand brainstorming où tout est évolutif.

Le Conseil de Gouvernance Alimentaire (CGA) : fonctionnement et animation

FORCES	FAIBLESSES
- Le Conseil de Gouvernance Alimentaire bénéficie d'un portage politique fort. - L'alliance CEPB/CDPB permet une représentation de la société civile et des élus, c'est un support précieux pour le CGA. - Les acteurs basques sont déjà très sensibilisés sur les enjeux de l'alimentation durable et se sont bien appropriés la thématique alimentaire (identité, gouvernance, interconnaissance). - Le projet de gouvernance alimentaire se mène en bonne intelligence avec les autres études et projets portés sur le territoire (Clim'Agri, étude consommation Uztartu). - Le CGA a un effet rappel (régulier et sur la durée) sur la question alimentaire pour ces membres. - Au sein du CGA, la participation est libre, l'expression ouverte et respectueuse. - On constate au sein du CGA, une forte mobilisation et une diversité des acteurs. - Le CGA est un lieu d'interconnaissance. - Le CGA est le théâtre d'échanges constructifs. - Un CGA à l'échelle du Pays Basque est une échelle de réflexion pertinente car celle-ci englobe bassin de vie et bassin de production. - La co-animation CEPB et IUFN est positive. Les membres du CGA soulignent la pertinence du travail d'animation et de facilitation mais également de communication sur le travail mené. - Le temps et l'investissement de la chargée de mission du CEPB a permis de construire de véritables liens de confiance avec les acteurs du territoire. - La méthodologie IUFN est intéressante.	- Les membres du CGA regrettent une faible légitimité des représentants qu'ils sont pour prendre des décisions. - Il est également difficile pour des techniciens de parler au nom des collectivités. - Il manque certains acteurs au sein du CGA (élus, Chambre d'agriculture, EPHAD, Hôpitaux, etc.) - Les élus auraient pu être plus présents sur des étapes clés du chantier, notamment pour un suivi et la validation des principales décisions. - Certains acteurs monopolisent la parole du fait d'un manque de régulation. - Il est difficile de mobiliser les référents pour de la participation en dehors des temps de réunion.

MENACES	OPPORTUNITES
- La présence d'élus est jugée trop faible dans les réunions du CGA. - Le basculement du Pays Basque en EPCI unique pourrait ralentir la réflexion et les actions du CGA pendant la période de structuration de la collectivité. - Le changement de chargé de mission dédiée au chantier gouvernance alimentaire pourrait ralentir la démarche. - L'impact du CGA doit être démontré auprès des élus et de l'ensemble des acteurs. - Le CGA doit être davantage connu et reconnu sur le territoire. - Il faut travailler à créer une plateforme pérenne. - Il faut assurer l'animation pour la suite, mais également la mise en place opérationnelle des actions. - Une difficulté à prendre en compte est que le CGA fonctionne sur du volontariat, il n'est pas possible d'obliger les acteurs manquants à participer.	- Le nouvel EPCI peut être une opportunité pour intégrer et renforcer la place du projet alimentaire dans la stratégie globale. - Le CGA permet une meilleure connaissance des projets et des acteurs du territoire, mais également le développement de nouveaux partenariats. - Il faut s'appuyer davantage sur les référents pour l'animation des ateliers et autres actions. - Il pourrait être intéressant, pour chaque structure membre du CGA, de se fixer une action en propre à conduire dans le cadre de son activité quotidienne (dans un esprit de défi). - Il faut intégrer davantage la question alimentaire et les retours du CGA dans les ODJ des réunions de chaque structure membre du CGA. - Il faut faire passer des délibérations politiques pour assurer la légitimité des actions du CGA. - Le nouvel EPCI pourrait prévoir une vice-présidence TEPCV et une commission de travail dédiée. - Il faut renforcer le partage d'expériences sur le territoire et ailleurs (notamment transfrontaliers). - Il faut réfléchir à la transmission de toutes ces informations (formation, MOOC, vidéos, etc.).

Plan d'actions 2016 - 2017 : actions menées, en cours, à venir

FORCES	FAIBLESSES
- Le plan d'actions est un objectif ambitieux et audacieux, il offre un cadre à la réflexion. - Le plan d'action permet d'identifier ce qui se fait déjà, de le porter à connaissance et d'aller au-delà. - Le plan d'actions est assez abouti. La méthodologie de le construire à partir des enjeux était intéressante.	- Les acteurs s'interrogent sur la légitimité qu'ils ont à construire un plan d'actions. Le CGA s'interroge sur la légitimité qu'il a à hiérarchiser les actions. - L'état des lieux du territoire est largement incomplet, il n'est donc pas évident d'en sortir un plan d'action. - Il est difficile de travailler sur le plan d'actions au vu des incertitudes sur le plan politique. - Le plan d'actions est encore flou, les actions proposées ne sont pas assez concrètes : études, etc. - Les aspects économiques et juridiques auraient pu être mieux travaillés : statut des organismes, masses critiques, flux financiers.
MENACES	OPPORTUNITES
- Il ne faut pas copier-coller les actions issues d'exemples d'autres territoires - Le CGA ne compte pas d'élus pour hiérarchiser les actions et apporter une légitimité aux décisions. - Il y a un risque que les actions prioritaires prennent le pas sur toutes les autres idées. - Le financement de chaque action n'est pas défini.	- Les élus doivent s'impliquer davantage. - L'EPCI doit se saisir du plan d'action dans sa globalité. - Il faudrait bénéficier d'un retour d'expérience réussie pour chaque action proposée. - Les référents pourraient être tuteur ou accompagnateur de certains porteurs de projet pour faire remonter les problèmes rencontrés et chercher collectivement des solutions. - Le choix des actions à financer pourrait passer par un jeu concours porté par le CGA à destination des porteurs de projet. Il serait intéressant de faire également participer les écoles et lycées. Le jury serait le Conseil de Gouvernance Alimentaire.

LES RECOMMANDATIONS DU CGA POUR UNE POURSUITE DU CHANTIER

Sur la base de l'analyse AFOM ci-dessus, sont proposées les six recommandations suivantes.

1. Poursuivre la dynamique engagée par le Conseil des élus

Le chantier sur la gouvernance alimentaire initié par le Conseil des élus a permis d'aborder de manière originale, à la fois en termes de méthode mais aussi de gouvernance, le sujet de l'**alimentation**. Les enjeux en la matière sont nombreux et doivent aujourd'hui, plus que jamais, interpeller les collectivités territoriales, qui sont devenues les acteurs incontournables d'un développement territorial durable.

C'est pourquoi, la Communauté d'Agglomération Pays Basque est invitée à se saisir de ce sujet afin de construire un vrai **projet alimentaire de territoire**. Le travail initié par le Conseil des élus a permis de poser des premiers jalons, de faire des premières propositions d'actions mais qui méritent d'être revus à l'aune de l'ambition et des compétences de la Communauté d'Agglomération.

2. Construire le Projet Alimentaire Territorial de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

Suite à une proposition de la Députée Brigitte ALLAIN, la notion de Projet Alimentaire Territorial est inscrite dans l'article 39 de la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014, faisant dès lors de l'ancrage territorial de la production l'un des objectifs de la politique agricole et alimentaire. Le **projet alimentaire de territoire** vise à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs, et à développer l'agriculture sur les territoires ainsi que la qualité de l'alimentation. Les projets alimentaires territoriaux sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Ils participent également à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier ceux relevant de l'agriculture biologique. Enfin, ils s'appuient sur un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire et sur la définition d'actions opérationnelles visant la réalisation du projet.

Pour initier le projet alimentaire territorial de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, il est préconisé en priorité de :

- 1- Partager avec les élus et les techniciens de la CAPB le travail initié par le Conseil des élus, notamment sur les volets « diagnostic » et « instances de gouvernance » ;
- 2- Définir la méthodologie de construction du projet alimentaire territorial en s'appuyant sur ce qui existe déjà et en lien avec l'ensemble des services et directions de la CAPB ;
- 3- Flécher du temps humain pour animer le projet alimentaire en lien avec une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ;

- 4- Mettre en place les instances de gouvernance adéquates avec la société civile (notamment en lien avec le Conseil de développement du Pays Basque) ;
- 5- Lancer des premières actions notamment sur des études ou enquêtes complémentaires.

3. Conforter la place et la légitimité du Conseil de Gouvernance Alimentaire

Le Conseil de Gouvernance Alimentaire s'est avéré être un outil indispensable au bon fonctionnement du chantier et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il a permis d'assurer le lien entre les ateliers thématiques et le Conseil des élus. Ensuite, de par sa composition plurielle, il a contribué au renforcement du lien entre acteurs publics et privés, en devenant un lieu de débats et de réflexions permanents et par là même, une force de proposition (par ex. suggestion de réalisation d'une étude relative à l'approvisionnement local des acheteurs professionnels.)

Ensuite, dans le cadre du processus de reconnaissance des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) porté par le Ministère de l'Agriculture (DGAL)²³, la notion de « démarche collective et concertée » fait partie des critères d'attribution du label. Ainsi, la mise en place et l'animation d'une instance de gouvernance multi-acteurs, comme un Conseil de Gouvernance Alimentaire, fait explicitement partie des aspects recherchés dans la construction d'un PAT.

Le bilan réalisé sur le fonctionnement, les missions et l'animation du Conseil de Gouvernance Alimentaire ont permis de dégager des premières recommandations et pistes d'améliorations. C'est dans ce contexte que la Communauté d'Agglomération sera invitée à redéfinir les contours de cette instance.

4. Mobiliser les acteurs manquants

Les membres du Conseil de Gouvernance Alimentaire ont été unanimes sur la nécessité de solliciter les acteurs de la chaîne alimentaire qui sont aujourd'hui trop peu ou pas représentés dans les ateliers et au sein du Conseil de Gouvernance Alimentaire. Ont notamment été repérés :

- Les producteurs ;
- Les transformateurs ;
- Les distributeurs ;
- Les acteurs de la santé.

5. Identifier des indicateurs de suivi du projet alimentaire de territoire

Le volet « évaluation » des projets alimentaires de territoire fait souvent défaut dans la démarche méthodologique globale. Cette étape est pourtant indispensable pour apprécier les impacts positifs / négatifs du projet mis en œuvre et d'en permettre, si nécessaire, le réajustement. L'évaluation peut alors porter non seulement sur la performance des actions mises en œuvre mais également sur l'évolution des modalités de coopérations entre les acteurs du territoire.

²³ DGAL - Direction Générale de l'Alimentation

Il s'avère alors pertinent d'envisager la co-construction d'une grille d'indicateurs permettant le suivi de la mise en place du PAT, l'évaluation de l'impact des actions concrètes et l'appréciation de la performance de la gouvernance territoriale du système alimentaire.

C'est une mission qui pourrait être confiée dans le cadre d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

6. Donner suite à l'étude relative à l'approvisionnement local des acheteurs professionnels

Dans le cadre de son chantier sur la « gouvernance alimentaire », le Conseil des élus du Pays Basque, sur préconisation du Conseil de Gouvernance Alimentaire, a souhaité disposer d'une meilleure connaissance des motivations des acheteurs professionnels (restauration collective, restauration traditionnelle, GMS, grossistes, métiers de bouche, industries agroalimentaires) en ce qui concerne leurs pratiques d'approvisionnement local. Cette étude a été confiée à l'ENSAIA²⁴ de Nancy par le biais d'une convention. Elle a démarré en octobre 2016 dans le cadre d'un groupe restreint d'une dizaine d'étudiants. L'objectif était de réaliser un travail bibliographique (notamment en termes de définition) ainsi qu'un premier état des lieux des différents acheteurs professionnels du Pays Basque. Les étudiants ont poursuivi leurs travaux par une phase d'appropriation des enjeux agricoles et alimentaires du territoire. Enfin, ils ont préparé une ébauche de questionnaire sur la base d'un l'échantillon qu'ils ont constitué.

Pour ajuster le questionnaire et préciser la notion de « local », ils ont rencontré quelques acteurs du territoire lors d'une journée dédiée le 16 décembre 2016.

Les étudiants sont venus sur le territoire entre le 06 et 10 février 2017. Ils ont rencontré environ quatre-vingt acteurs. Le rendu de l'étude est prévu pour l'été 2017.

LES PERSPECTIVES 2017 DU CHANTIER

La CAPB appelée à se saisir du chantier

Le 1^{er} janvier 2017 a vu la création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, regroupant les 158 communes du territoire. Dans ce contexte, les activités portées jusque-là par le Conseil des élus du Pays Basque, dont le chantier Gouvernance alimentaire, ont été transférées à la Communauté d'Agglomération au 1^{er} mai 2017. Ainsi, sur la base du travail conduit sous l'égide du Conseil des élus, la Communauté d'Agglomération Pays Basque est appelée à se saisir de ce dossier et à construire son **Projet Alimentaire de Territoire**.

La CAPB sollicitée pour participer à l'expérimentation d'un fonds de soutien territorial en tant que territoire pilote

Le chantier sur la gouvernance alimentaire 2014-2016 n'a pas permis de mobiliser des financements pour la réalisation d'actions identifiées dans le plan d'actions.

²⁴ École Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires.

En mai 2017, l'IUFN est revenu vers le Pays Basque afin de lui proposer d'être l'un des territoires pilotes en Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre d'un projet d'expérimentation d'un dispositif de soutien territorial au développement d'une économie alimentaire territoriale.

Ce programme encore à l'étude, d'une durée de deux ans, est à l'initiative de la Caisse des Dépôts et de l'IUFN en lien avec la Fondation Daniel et Nina Carasso.

Il a pour objectif de contribuer financièrement à la fois au développement et à l'animation des Conseils de Gouvernance Alimentaire ainsi qu'au développement et au soutien d'actions opérationnelles.

Le contenu précis du projet d'expérimentation est en cours d'élaboration. La décision sur son éventuel lancement devrait être connue en septembre 2017.

Dans la perspective de la participation du Pays Basque à ce programme, des solutions pourraient être trouvées aux besoins financiers identifiés dans les recommandations 3 et 4 précédemment présentées.

ANNEXE 1 - Liste des personnes rencontrées pour le diagnostic du système alimentaire basque entre 2014 et 2015

Pauline AUBERT - Epicerie Bio de Bayonne, Cofondatrice
Jean-Hilaire de BAILLIENCOURT - Conserverie Batteleku, Gérant
Adeline BOROT - Conseil régional Aquitaine, Service Agriculture et agroalimentaire
Isabel CAPDEVILLE - Interamap Pays Basque, Présidente
Emilie CHOPIN - Cluster Uztartu, Animatrice
Hélène DUCARRE - SCIC Garro, Co-gérante
Maider DUGUINE - Association des Producteurs Fermiers du Pays Basque, Coordinatrice
Dante EDME-SANJURJO - Association Euskal Moneta, Président
Thomas ERGUY - Association Biharko Lurraren Elkartea, Coordinateur
Jean-Jacques ESCONDEUR - Commune de Mauléon, Responsable des affaires générales
Pierre ESPILONDO - Commune de Bidart, Délégué à l'Eco-responsabilité
Nicole ETCHEGOYHEN - CPIE Littoral, Animatrice Education à l'Environnement
Bertrand FORTIN - Intermarché de Boucau, Dirigeant
Cécile GALLATO - Agence d'Urbanisme Atlantiques et Pyrénées, Chargée de mission Environnement
François GALLET - Comité Interdépartemental Des Pêches Maritimes et des Élevages Marins 64/40, animateur
Jessica GOISNARD - Centre Spécialisé Obésité Sud Aquitaine, Coordinatrice
Jérôme GULLARD - Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie Aquitaine, Chargé de mission
Jean-Luc LAFARGUE - Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques, Directeur Service Agriculture de proximité et circuits courts
Serge LARZABAL - Comité Interdépartemental Des Pêches Maritimes et des Élevages Marins 64/40, Président
Laure LATASTE - Epicerie sociale d'Anglet, Coordinatrice
Amaia LISSALDE - Syndicat Mixte Bil Ta Garbi, Chargée de prévention
Pierre MENDIBOURE - EKO ETIK, Directeur Général
Marc PLAZA - Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chargé de développement économique
Eric PENACQ - SAFER Aquitaine, Directeur Départemental 64
Thierry POUSSON - Lycée de Navarre, Gestionnaire
Mélanie ROLLAND - Instance Régionale en Education et Promotion pour la Santé, Responsable de l'antenne 64
Caroline SARRADE - Agglomération Côte Basque Adour, Responsable Mission Développement Durable
Elise SEMETEYS - Ville de Bidart, Chargée de mission Sécurité / Environnement
Nathalie SUZANNE - Fédération Arrapitz, Animatrice
Francis POINEAU - Syndicat AOP Ossau-Iraty, Président
Arnaud PORTIER - Etablissement Public Foncier Local du Pays Basque, Directeur
Valérie TORAL - Ville de St Jean de Luz, Responsable développement durable
Edson VANZ - KALEIOA, gérant et co-fondateur
Micheline VILROBE - Banque Alimentaire de Bayonne et du Pays Basque, Présidente

PROJET ALIMENTAIRE PAYS BASQUE

Rapport

Annexe n°2 : Entretiens réalisés dans le cadre de l'élaboration du PAT : liste des acteurs et éléments de synthèse

L'objectif des entretiens préliminaires conduite dans le cadre de l'élaboration du PAT était de confronter, entre les deux premiers comités de pilotage, les visions et problématiques soulevées par les principales têtes de réseaux et par quelques acteurs économiques ou associatifs présents à différents maillons de la chaîne alimentaire.

Liste des acteurs rencontrés :

1. Banque Alimentaire (Philippe Bonenfant, président)
2. Biharko Lurraren Elkartea - B.L.E -. (Thomas Erguy, animateur)
3. Chambre d'Agriculture des Pyrénées Atlantiques (Maïder Laphitz, Directrice Territoriale & Patrick Etchegaray, 1^{er} Vice-Président et Eleveur à Lantabat)
4. Cluster GOAZEN (Corinne Cerveaux, animatrice Cluster)
5. Cluster UZTARTU (Noémie Willemse, chargée de mission)
6. Comité Interdépartemental des Pêches Maritimes et des élevages marins Pyrénées-Atlantiques / Landes (François Gallet et Nicolas Susperregui, chargés de mission)
7. SCIC Eole - SCIC Légumes Pro (Laurent Armengaud, Directeur & Jean Mougenot - Coordinateur du Pôle de Coordination Sud Landes)
8. Euskal Herriko Laborantza Ganbara - EHLG- (Iker Elozegi, coordinateur)
9. Inter Amap Pays Basque (Isabel Capdeville, co-présidente)
10. OTSOKOP (Ixabel Cassan de Gorostartzu, Présidente & Hélène Elhuyar, vice-présidente)
11. Service de l'action éducative de la ville d'Anglet (Francis Gausset, chef de service)
12. Clinique BELHARRA (Isabelle Billaudel, responsable hôtelière)
13. Centre Hospitalier de la Côte Basque (Alexandra Irigoyen, service restauration)
14. Cuisine d'Anglet/SODEXO (Pascal Chardonné & Isabelle Desclozeaux - référente PAT Sodexo France)

• Quelles sont les problématiques identifiées ?

Les personnes interrogées sont unanimes sur le problème structurel lié à l'asymétrie entre offre et demande (offre importante en produits animaux et faible en produits végétaux).

Les autres problématiques souvent citées sont :

- Le foisonnement d'initiatives mais le problème de coordination et le fort besoin de consolidation/mise en réseau au niveau territorial ;
- La problématique de la logistique liée à l'atomisation de la ramasse et de la desserte a été citée spontanément dans 100% des cas ;
- L'absence de réelle valorisation des produits de la pêche ;
- L'absence d'une réelle mise en valeur des produits locaux dans la restauration (hormis dans les restaurants haut de gamme, mais les grandes masses sont ailleurs) ;
- La trop faible utilisation de produits locaux par les IAA du territoire qui préfèrent parfois utiliser des produits de territoires tiers (lait notamment) ;
- La nécessité de maintenir les derniers producteurs en bovin lait et de créer de la valeur dans la filière bovin viande, qui est en difficulté ;
- La faible rentabilité des ovins lait (en comparaison d'autres zones de production françaises) malgré leur positionnement en Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine (SIQO) au regard de leur importance sur le territoire basque.
- Un marketing territorial trop ancré sur 2 ou 3 produits phares, et qui altère la richesse et la diversité des savoir-faire et produits locaux ;

- La surspécialisation des structures agricoles par atelier de production et la surspécialisation du territoire avec de nombreux verrous sociaux-techniques à la diversification.

- **Quelle plus-value d'un PAT ?**

A la question « qu'est-ce qu'un PAT réussi pour vous ? », la quasi-totalité des personnes interrogées évoque spontanément et en premier :

- Le besoin d'avoir une ligne politique et un cap à suivre de la part de la CAPB, avec des objectifs transparents ;
- La question du suivi-évaluation et la nécessité de disposer d'indicateurs de suivi a aussi été évoquée afin de pouvoir mesurer les progrès réalisés ainsi qu'évaluer l'efficacité des mesures et moyens mis en œuvre.

Ce point est d'autant plus important que certains souhaitent accéder à des fonds régionaux (Appel à Projets, Appel à Manifestation d'Intérêt) et que pour cela, la Région commence à leur demander d'être en cohérence avec les objectifs du PAT Pays Basque.

Concernant les acteurs à impliquer dans la démarche, certains voudraient impliquer un maximum d'acteurs, y compris des citoyens alors que d'autres pensent qu'il faut des discussions plus resserrées entre experts qui permettront d'aboutir rapidement à des plans d'action concrets.

- **Besoins évoqués (y compris d'outils)**

Le premier besoin évoqué dans 100% des cas est celui de :

- La création d'outils permettant de massifier les flux de type plateforme (virtuelles et physiques).

D'autres besoins sont mis en avant :

- Le besoin d'une conserverie pour conditionner les excédents de production en période de vacances scolaires (restauration collective quasi nulle pendant le pic de production en légumes) a été très souvent évoqué car il est difficile de s'engager avec la restauration collective si elle ne peut pas acheter la production à son pic.

C'est probablement un frein à la consolidation d'une offre pour la restauration collective (marché prix bas mais avantage de pouvoir sécuriser un débouché sur l'année avec une possibilité de contractualiser).

De vraies questions demeurent sur le modèle économique des outils collectifs (conserveries, légumeries, abattoirs, notamment sur le fait qu'il faudrait que ces outils puissent aussi proposer de la prestation à des producteurs souhaitant transformer ou encore qu'ils soient coopératifs pour que l'outil de transformation mutuelle ne constitue pas un intermédiaire supplémentaire qui viendrait réduire la marge du producteur.

- La révision de la stratégie touristique a aussi été souvent évoquée.

Les acteurs proposent en effet d'arrêter de promouvoir des produits stéréotypés qui n'en ont plus besoin (ex : piment d'Espelette), voire de « sortir d'un certain mensonge basque » au sujet de produits locaux dont la matière première est majoritairement issue d'autres régions de production (ex : jambon de Bayonne, gâteau basque).

- Des avis variés sur la labellisation des produits.

Si la nécessité d'un label ou d'une marque territoriale pour valoriser les chaînes alimentaires locales fait l'unanimité, le sujet n'en est pas moins polémique (cahier des charges de production, part de produits extérieurs au territoire dans le produit final, part de valeur ajoutée captée par le producteur, etc.).

PROJET ALIMENTAIRE PAYS BASQUE

Rapport

Annexe n°3 : Extrait du diagnostic du Plan Climat Pays Basque : Volet Agriculture et Alimentation

Chapitre 8 : Agriculture et alimentation

1. Périmètre et méthodologie

1.1 Données sources

La description du secteur agricole s'appuie sur les données du Recensement Général Agricole de 2010, corrigées par les données de la Statistique Agricole Annuelle fournies par la DRAAF.

Pour le secteur forestier, les données utilisées sont issues de l'IGN (Institut Géographique et forestier National) et ont été complétées quand cela s'avérait nécessaire par des informations locales ou des avis d'experts.

Pour les calculs d'émissions et de consommations énergétiques, les données de cadrage générales proviennent de l'AREC et s'appuient sur des chiffres issus des ministères, de l'INSEE et du CITEPA (Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique).

L'outil de calcul utilisé est ClimAgri® développé par l'ADEME dont le périmètre est présenté plus bas.

Les résultats présentés sont issus de deux niveaux d'information :

- L'extraction des résultats de l'étude ClimAgri menée au niveau régional par l'AREC en 2016 pour élaborer le bilan global des émissions
- Des analyse plus fines issue de l'étude locale menée en 2015 par le Conseil des élus sur la base du même outil ClimAgri®. Elle a notamment permis de caractériser plus finement les déterminants des consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et la capacité de stockage carbone pour le Pays Basque. Ces données et enseignements sont repris dans ce diagnostic.

Concernant la vulnérabilité au changement climatique des secteurs agricoles, forestiers et de la pêche, les éléments présentés sont issus des deux rapports d'information sur le changement climatique de 2013 et 2018 mené par le Comité scientifique régionale sur le changement climatique AcclimaTerra. Ces informations sont complétées par les travaux issus de dire d'experts qui ont participé aux travaux de ClimAgri® Pays Basque ou qui ont été interviewé en 2019 par Algoé prestataire du plan climat.

1.2 Analyse et méthode

L'outil ClimAgri® développé par l'ADEME permet à partir d'une description détaillée des activités agricoles et forestières de réaliser un bilan chiffré des émissions de GES et des consommations d'énergie selon une approche de type analyse de cycle de vie, intégrant la phase amont avec l'impact des intrants, c'est-à-dire la quantité d'énergie et les émissions de GES associées à la production et à la mise à disposition des intrants consommés par l'agriculture notamment : engrais, alimentation animale.

Son périmètre de calcul est plus large que celui habituellement pris en compte (notamment dans le cadre des conventions internationales – ex. : Protocole de Kyoto).

Les données de surfaces agricoles et forestières, de cheptels, de consommations d'intrants, de rendements blé, de production laitière, etc. sont entrées dans un tableur Excel ClimAgri® qui calculent les empreintes énergie et GES du territoire concerné. Les données d'entrées peuvent ensuite être

affinées et des simulations d'actions testées à partir des enjeux propres au territoire.

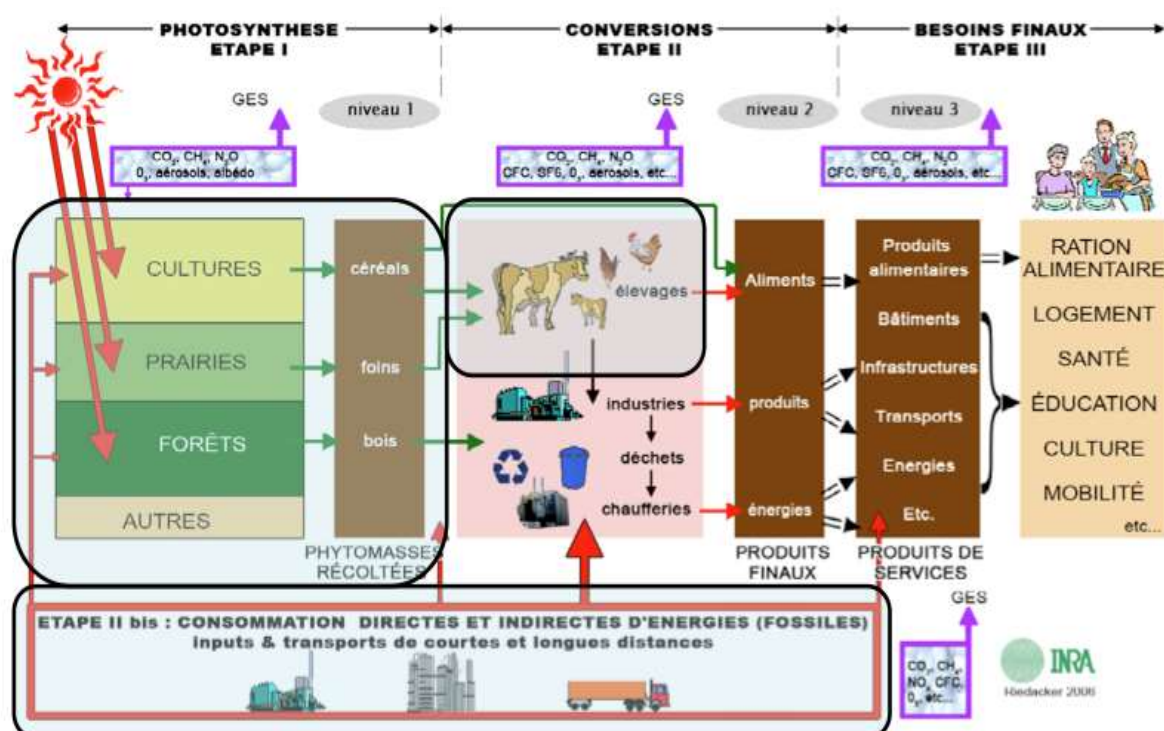


Schéma général de la production et de l'utilisation de la biomasse et périmètres de calcul de l'outil ClimAgri® encadrés noirs

Il est par ailleurs à noter que le secteur agricole présente un potentiel et un enjeu important en matière de développement des énergies renouvelables à l'échelle du territoire. Il est aussi atypique car il recouvre des puits carbonés dans les sols agricoles et les forêts.

1.3 Limites

Le secteur agricole présente la spécificité d'engendrer de fortes émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du territoire (principal contributeur). Cependant, la majorité de ces émissions est d'origine non énergétique et est de fait plus complexe à analyser dans une logique de potentiel de réduction au sein de cet exercice de PCAET. Les leviers mobilisables pour répondre à cet objectif viennent interpellier les orientations en termes de production de l'agriculture Basque. Ces enjeux sont donc à interroger également dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) sur l'avenir du système de production alimentaire basque, sobre en énergie et en émissions de gaz à effet de serre et de polluants, au service d'une alimentation durable pour les habitants.

En ce qui concerne le volet puits de carbone, il dépend des pratiques agricoles et forestières pour partie mais il est plus globalement lié à l'usage des sols et à l'aménagement.

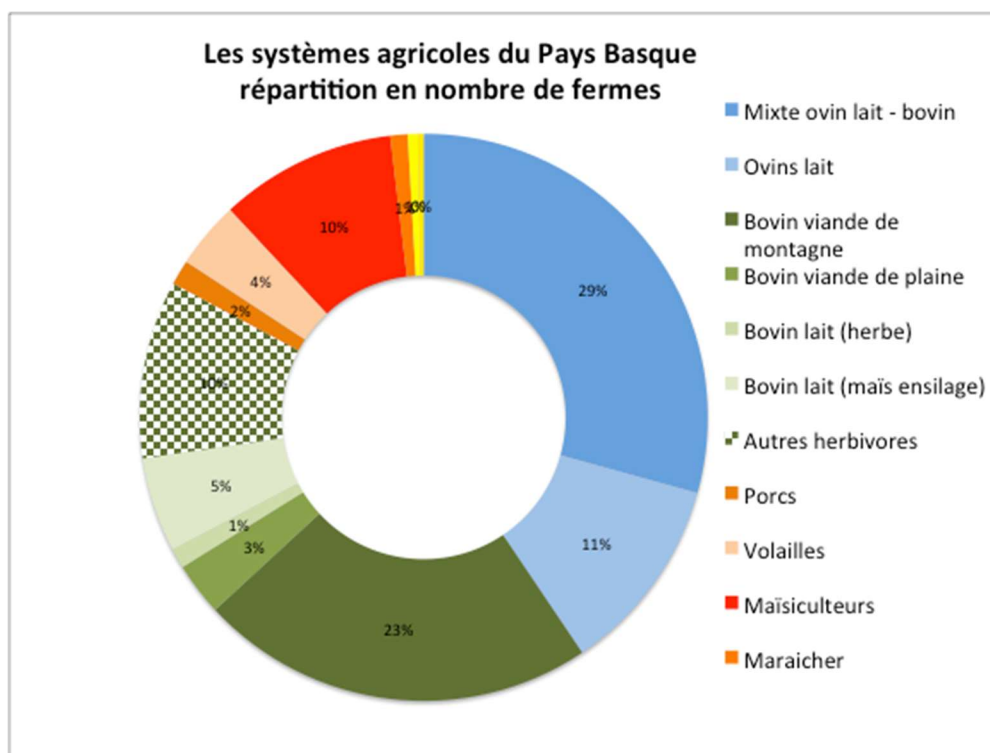
2. Contexte agricole local

L'agriculture du Pays Basque est constituée de 4 454 fermes (RGA 2010) qui valorisent 124 200 hectares de surface agricole utile (SAU) auxquels s'ajoutent près de 50 000 hectares de pâturages collectifs situés en zone de montagne.

Les fermes sont nettement plus petites (28 ha en moyenne) et plus familiales qu'ailleurs en France et emploient proportionnellement plus d'actifs, 8 597 actifs en cumulé (RGA 2010). Avec une moyenne d'âge de 49 ans, les agriculteurs basques sont plus jeunes qu'ailleurs.

L'élevage est présent dans 87% des fermes. La conduite des troupeaux d'ovins lait, majoritairement (52% des fermes), et de bovins viande (17% des fermes), valorise les surfaces en herbe. Les prairies naturelles, les prairies temporaires, les estives représentent près de 90% des surfaces agricoles. Grâce aux pratiques de transhumance, les terres de la montagne basque peu propices à d'autres activités agricoles sont valorisées sous forme de pâturage.

Les cultures céréalières (environ 10% des fermes) sont plutôt implantées au nord et à l'est du territoire, et quelques productions maraîchères (2% des fermes) sont situées à l'ouest.



Les premières productions sont les ovins lait et bovins viande (puis bovins lait). Plus marginalement, il y a des systèmes caprins, équins, porcins, volailles (canards gras), maïsiculture, maraîchage et des cultures pérennes.

La ferme Basque est évidemment un pilier de l'économie et de l'emploi local, et elle est en perpétuelle évolution pour répondre à la demande sociale. La demande des consommateurs est aujourd'hui forte en produits locaux plus diversifiés, sous signe officiel de qualité.

L'Agriculture basque se démarque également par de nombreuses démarches collectives de qualité. Les signes de qualité sont très présents, à la fois en quantité (environ la moitié des fermes) et en

diversité de produits concernés. Il existe quatre Appellation d'Origine Contrôlée, des productions d'Agriculture biologique, des productions sous Label Rouge, et de nombreuses démarches collectives de qualité (ex. Idoki, charte fermière). Certains produits, tels que le fromage de brebis, le piment, le porc basque, la cerise, le vin ou le cidre bénéficient d'une bonne notoriété.

L'aquaculture du Pays Basque concerne majoritairement des élevages de salmonidés (truites). Il existe une douzaine de piscicultures de grossissement et six centres d'alevinage. Une association, la truite du Pays Basque, est engagé dans une démarche collective pour la qualité et la protection géographique des produits.

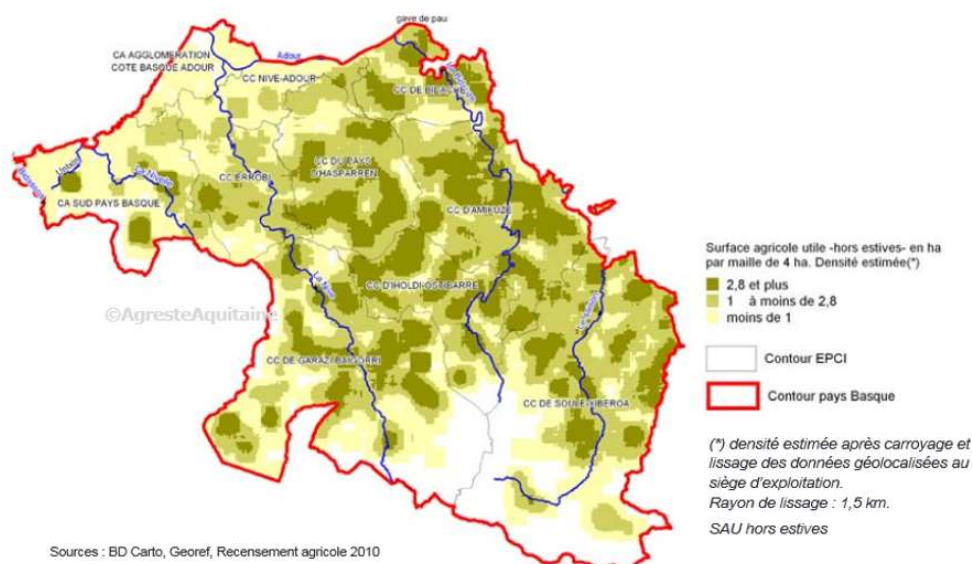
La pêche :

La pêche professionnelle en Pays Basque est à dominante côtière et artisanale. Le quartier maritime de Bayonne abrite une flotte de navires d'environ 150 bateaux pratiquant essentiellement une pêche aux filets ou aux chaluts pour des marées de plusieurs jours, voire plusieurs semaines jusque dans le nord du golfe de Gascogne et au-delà.

La filière pêche en mer représente plus de 600 emplois et 10 000 tonnes de poissons d'une centaine d'espèces différentes sont débarquées et commercialisées à la criée de Saint-Jean-de-Luz/Ciboure tous les ans, ce qui place cette criée au 6ème rang en valeur sur 36 en France. Les espèces les plus pêchées sont le merlu, la sardine, le germon, le maquereau mais aussi la sole, le bar et le thon rouge.

3. Vulnérabilité et marge d'adaptation

L'agriculture est une activité majeure pour le Pays Basque et notamment la montagne basque. Elle constitue un levier de développement économique et d'aménagement du territoire. Contrairement à d'autres territoires, c'est un secteur qui reste dynamique avec encore à ce jour près de 4 500 fermes maillant les paysages du Pays Basque, des actifs et encore une dynamique d'installation de jeunes agricultures.



Surface agricole utile, hors estives, en ha par maille de 4ha
Source : BD Carto, Georef (Recensement agricole 2010)

En Pays Basque, le changement climatique déjà observé se traduit principalement par deux tendances : des hivers plus doux et des étés plus chauds et secs. Globalement, le climat océanique « glisse » vers un climat plus méditerranéen. Au-delà de cette tendance marquée, les météorologues prévoient une augmentation des fréquences des accidents climatiques (sécheresse, grêle, gel tardif, coup de vent). Face à ces changements, la ferme Basque devra à la fois être flexible pour s'adapter aux nouvelles tendances et résiliente face aux accidents météorologiques.

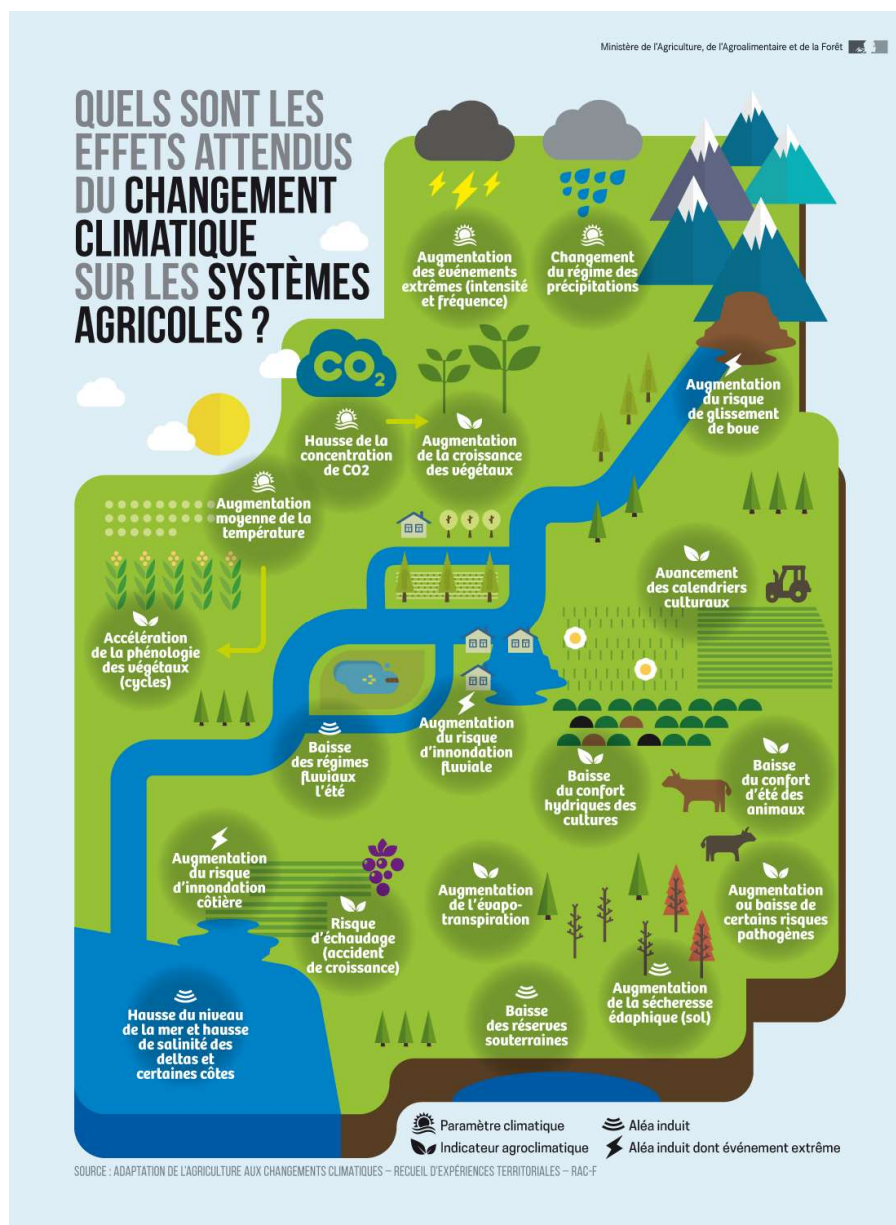
Le changement climatique en cours impacte ainsi le régime des pluies et les températures, et modifient en cascade les milieux naturels et les conditions de vie des végétaux et animaux présents sur le territoire, ce qui fait de l'agriculture un secteur d'activité particulièrement exposé au changement climatique.

Si certains changements peuvent être dans un premier temps positif, notamment pour la production végétale, certains impacts pourront affecter sur le long terme négativement le secteur agricole. L'un des impacts positifs du changement climatique à court terme est l'augmentation des températures et de la concentration de CO₂ qui permettent une croissance plus rapide de certaines espèces végétales, facilitant de fait leur culture, notamment lors de la période hivernale.

Néanmoins l'augmentation du nombre de journées chaudes et de vagues de canicule, ainsi que la diminution des précipitations pourraient contrebalancer cet effet. Il semble fort probable que les espèces végétales (spontanées, cultivées ou semées) présentent aujourd'hui ne soient plus adaptées aux conditions climatiques futures du territoire.

La hausse des pluies à fortes intensités impactera les cultures les plus fragiles et entrainera des phénomènes de ruissellement ou d'accélération de l'érosion néfastes à la culture des sols.

Les évolutions climatiques favorisent également la prolifération d'espèces invasives qui viendront impacter directement les productions du territoire, dégradant notamment la valeur fourragère des prairies. Des plantes envahissantes tropicales ou subtropicales résistant mieux à la sécheresse se développent d'ores et déjà dans les prairies : le paspale dilaté, le paspale distique, le sporobole tenace, les sétaires, ...



Néanmoins l'ensemble des secteurs composant l'agriculture et la sylviculture ne sera pas impacté par les mêmes évolutions du climat. Ceci, notamment au regard de la forte diversité des espaces présents au Pays Basque (prairies, pâturage de montagne, zone intermédiaire, formes boisées etc.) qui offre une plus grande souplesse et résilience aux systèmes de production. Les surfaces agricoles du Pays Basque sont composées majoritairement de prairies, mais également des vignes et de l'arboriculture. Pour les prairies et les cultures, les situations de déficit hydrique et de la dégradation de la qualité des eaux seront l'impact le plus déterminant sur la production (et notamment pour le maïs). Pour les vignes, le changement climatique devrait amener un décalage des phases de développement pouvant

impacter la qualité du vin. Concernant l'arboriculture, ce sont les modifications phénologiques qui devraient perturber les phases de pollinisation.

Pour l'élevage, la hausse des températures hivernales favorisera l'exposition des bêtes aux maladies parasitaires, tandis que les évolutions projetées sur les productions des prairies et leurs baisses de production impacteront fortement les stocks fourragers des agriculteurs. Cet enjeu est tout particulièrement important, l'élevage étant le secteur clé de l'agriculture locale.

Enfin, concernant, la pisciculture, la baisse des débits des cours d'eau, la hausse de la température et le risque d'une diminution de la qualité de l'eau sont autant de facteurs déterminants pour les espèces.

Afin de lutter contre la vulnérabilité du territoire au changement climatique, le secteur agricole est un secteur à enjeu au regard de son impact sur l'aménagement du territoire (maintien de sols perméables, haies bocagères permettant de lutter contre le ruissellement, conservation de milieux naturels pour la préservation d'un haut niveau de biodiversité). Le rapport ClimAgri® a permis d'identifier des axes stratégiques pour permettre à l'agriculture de s'adapter aux évolutions climatiques et de réduire son impact. Cette stratégie porte sur le renforcement de l'autonomie énergétique du secteur agricole, vers plus d'autonomie vis-à-vis des autres ressources et vers une diversification des productions pour répondre à la demande des consommateurs et aux enjeux climat-énergie. Très concrètement, les mesures d'adaptation au changement climatique portent sur :

- **Favoriser un autre mode de gestion des nombreuses ressources fourragères** en adaptant la gestion des troupeaux, mobilisant de nouvelles ressources fourragères et de concentrés, ainsi que d'adapter la gestion des prairies.
- **S'adapter à la réduction de la disponibilité de la ressource en eau en été** en modifiant la gestion de cette ressource et adaptant les pratiques et les systèmes.

L'analyse des vulnérabilités du territoire et des enjeux d'adaptation permettent d'identifier pour le secteur agricole les points clés suivants :

Vulnérabilité du secteur agricole	Leviers d'adaptation du secteur agricole
Adaptation à la réduction de la disponibilité de la ressource en eau	Choix d'espèces moins consommatrices en eau et adaptation des pratiques agricoles
Impact des variations climatiques sur la production	Adaptation des espèces cultivées au regard des caractéristiques du territoire et des évolutions projetées Adaptation des pratiques et des infrastructures pour améliorer la robustesse des élevages face au changement climatique
Impact du changement climatique sur la biodiversité	Se servir de l'agriculture comme un levier de préservation des milieux naturels par une gestion raisonnée des espaces naturels
Prolifération d'espèces invasives	Assurer une surveillance renforcée et diffuser les mesures d'éradication à l'ensemble des acteurs concernés

4. Bilan des émissions et des consommations

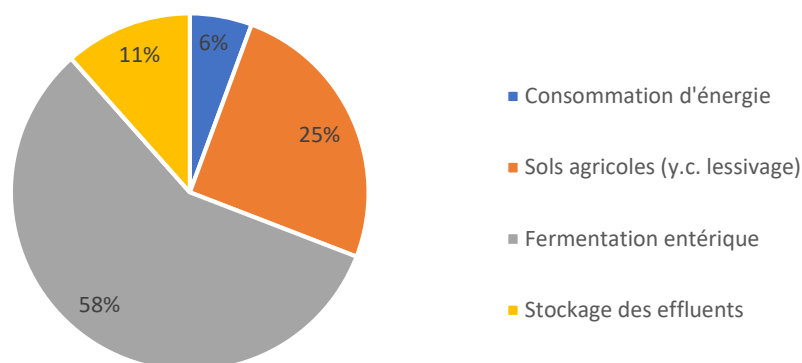
4.1 Emissions de GES du secteur

Le secteur agricole est le 1^{er} émetteur de GES du territoire avec 841 ktCO₂e estimée par l'AREC en 2019. Il représente 38% des émissions totales devant les transports (32%) et le résidentiel (15%).

Contrairement aux autres secteurs d'activités du territoire les émissions de GES du secteur agricole sont en grande majorité (94%) des émissions non énergétiques. Les deux principaux gaz à effet de serre issus des pratiques agricoles sont le méthane (CH₄) et le protoxyde d'azote (N₂O).

Le méthane provient de la fermentation entérique. Il est la principale source d'émissions de GES de l'agriculture Basque (58% des émissions, soit 484 ktCO₂e). Il est issu notamment du processus digestif des animaux qui entraîne des éructations buccales (95% des rejets) et flatulence. Les déjections sont également sources de méthane. La quantité de méthane émise varie en fonction de l'âge et du poids de l'animal, ainsi que de la qualité et de la quantité de la nourriture consommée. Ce sont les ruminants (bovins, ovins) qui sont majoritairement responsables de la production du méthane.

Le protoxyde d'azote se dégage de l'épandage des produits azotés minéraux et organiques (engrais, fumier, lisier, résidus de récolte) dans les sols agricoles.



*Emissions de gaz à effet de serre du secteur agricole par poste
Source : Algoé d'après l'AREC (millésime 2019, d'après données 2016)*

4.2 Emissions de polluants atmosphériques

Synthèse des émissions de polluants du secteur agricole :

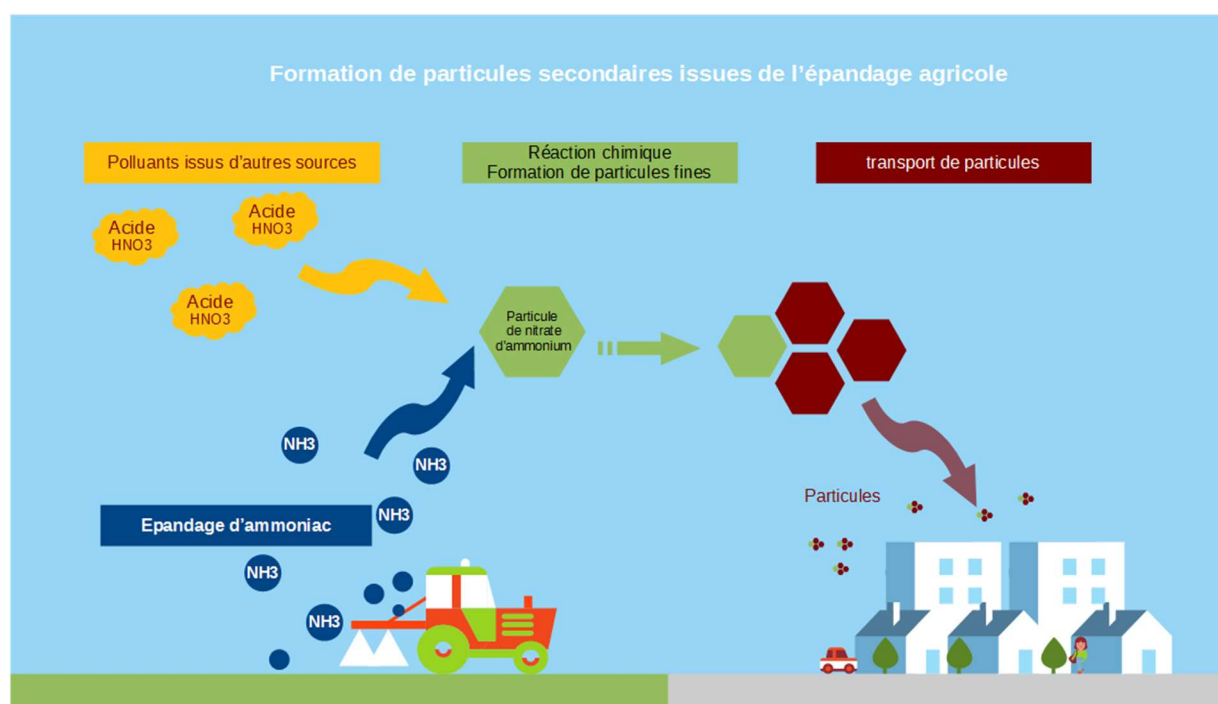
	NOx	PM10	PM2.5	COVNM	SO2	NH3
Tonnes émises	212	129	64	53	1	5374
Part du secteur dans les émissions du Pays Basque	7%	14%	10%	2%	0%	99%

Au sein des émissions totales d'ammoniac sur le territoire (5 419 tonnes), le secteur agricole en explique environ 99%. Les rejets atmosphériques d'ammoniac proviennent en majorité de l'épandage

d'engrais minéraux et organiques pour les cultures (74%) : le sol transforme en ammoniac l'azote contenu dans les engrais. Les prairies et les terres arables se partagent l'essentiel des émissions, avec respectivement 56% et 44% du total de NH_3 .

L'autre part des émissions est liée à la filière élevage. Les émissions proviennent des composés azotés issus des déjections animales (1 372 tonnes, soit 26%) : stockage et gestion des effluents. Les cheptels prédominants en matière d'émissions de NH_3 sont les bovins (50% des émissions), les ovins (35%) et les volailles (7%).

Il est à noter que l'ammoniac est un polluant précurseur à la formation de particules secondaires. Une fois volatilisé, cette molécule se combine dans l'atmosphère avec des acides issus de l'industrie ou des oxydes d'azote dus au trafic routier pour constituer des particules fines dites secondaires (PM10).



Le secteur agricole est aussi une source de particules en suspension à ne pas négliger. Les émissions s'élèvent à 129 tonnes de PM10 et à 64 tonnes de PM2,5 sur le territoire de la communauté d'agglomération du Pays Basque, cela représente respectivement 14% et 10% des rejets totaux de particules.

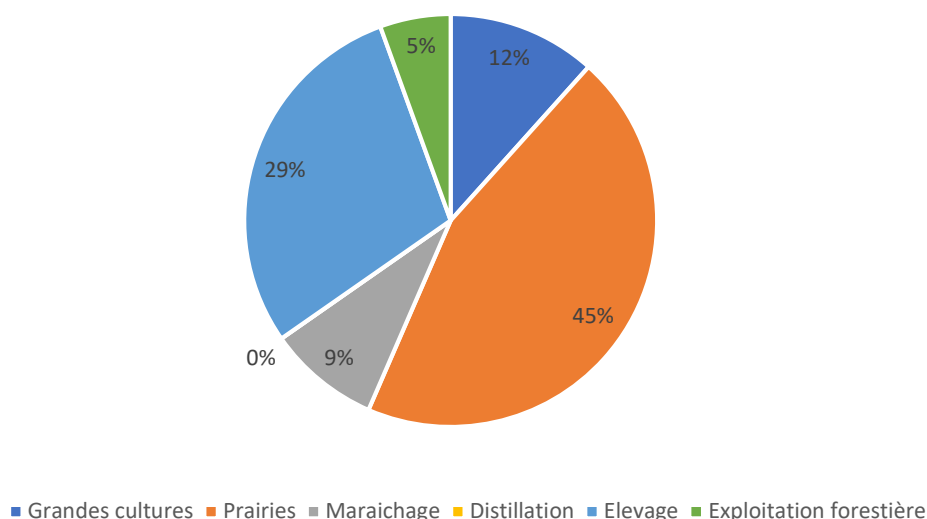
Concernant les PM10, les émissions sont issues pour moitié (47%) de la branche des cultures. Deux sources d'émissions se partagent les rejets de particules : la culture des terres arables liée au travail des sols (labour, semis et moisson) d'une part et d'autre part le brûlage des résidus de cultures sur les champs. Une autre part non négligeable des émissions (37%) provient de la branche élevage. Les types de cheptels bovins, volailles et ovins sont à l'origine des émissions par ordre décroissant. Enfin, le solde des rejets de PM10 provient de l'utilisation d'engins agricoles (combustion de carburant).

Concernant les PM2,5, comme les PM10, la branche des cultures est la première source de PM2,5 sur le territoire. Contrairement aux PM10, ce n'est pas le travail des sols qui est identifié comme la source principale de particules fines, mais l'écobuage (31% des émissions totales de PM2,5 du secteur agricole au global). Le solde des émissions du secteur est partagé équitablement entre les deux branches suivantes : la branche de l'élevage responsable de 29% des émissions du secteur, expliqué

majoritairement par les cheptels de bovins et la branche de la combustion avec les engins agricoles et la consommation de carburant associée qui expliquent 27% des émissions totales du secteur agricole.

4.3 Consommation énergétique du secteur

Le secteur agricole est peu consommateur en énergie. Selon les données de l'AREC (2016), la consommation s'élève à 160 GWh, soit 2% des consommations du territoire du Pays Basque.



Répartition des consommations énergétiques par type de pratique
Source : Algoé d'après l'AREC (millésime 2019, d'après données 2016)

L'étude ClimAgri® a permis d'identifier que les principaux postes de consommation énergétique sont le carburant (fioul) pour les tracteurs (opérations culturales et bâtiments d'élevage), la consommation d'électricité (bloc traite et irrigation) ainsi que la fertilisation (la fabrication de l'azote minéral et l'extraction du phosphore).

D'autres consommations énergétiques, dites indirectes (c'est-à-dire non issues du territoire) peuvent être prises en compte. Elles concernent l'importation d'aliments du bétail (énergie nécessaire à la production et au transport des fourrages et des concentrés importés). Ces consommations ne sont pas prises en compte dans le bilan global réalisé par l'AREC.

Par rapport à la ferme France, la ferme Basque, dominée par des prairies pâturées et des bâtiments d'élevage consommant peu d'énergie, est moins énergivore. Pour la ferme France la consommation d'énergie est notamment marquée par les consommations liées aux grandes cultures (fioul, engrais, irrigation et séchage des grains), et liées aux élevages bovins lait (bloc traite) et granivores (chauffage des bâtiments).

5. Retour sur la concertation

5.1 Les travaux en Forum Climat Action

Synthèse des échanges du forum du 6 avril 2019 :

Lors du forum qui s'est tenu le 6 avril à Bayonne, l'atelier portant sur l'alimentation et l'agriculture durables a permis d'identifier les points clés et enjeux suivants. Ces éléments sont une synthèse des propos des participants à cet événement.

Atouts	Faiblesses
- Secteur agricole dynamique avec l'installation de jeunes agriculteurs - Prise de conscience des enjeux agricoles (préservation des terres) et des consommateurs (alimentation saine) - Initiatives locales nombreuses : AMAP, magasin de producteurs, Otsokop, laborantza ganbara - Agriculture de qualité avec de nombreux labels	- Manque de production locale pour approvisionner les commerces de proximité - Agriculture peu diversifiée (peu de maraîchage) - Manque d'agriculture biologique à l'échelle du territoire - Manque de foncier agricole accessible - Prédominance des centres commerciaux au détriment des petits commerces
Opportunités	Menaces
- Intégration des enjeux agricoles dans les formations, dans l'éducation - Développement d'un politique agroalimentaire à l'échelle de la CAPB (échelle pertinente, leviers) - L'agriculture peut devenir un vrai levier de maintien de la biodiversité et de séquestration du carbone	- Diversité d'acteurs et de compétences ne favorisant pas l'élaboration d'objectifs communs, la coordination pour élaborer des projets - Surproduction et spécialisation de certains produits (viande, fromage) à l'échelle du territoire

Au regard des échanges formulés lors de cette matinée, les enjeux d'une stratégie de transition concernant l'alimentation et agriculture durable pour le Pays Basque portent sur :

- **Favoriser le changement des pratiques** des producteurs et des consommateurs pour développer une offre et une demande saine et adaptée aux enjeux du changement climatique
- **Définir un projet de territoire** : quelle offre, quelle autonomie alimentaire, comment reconnecter producteurs et consommateurs à l'échelle du territoire (logistique, échange, partage)
- **Développer une offre résiliente** : foncier, installation, diversification et structuration des filières, santé des écosystèmes.

6. Potentiels et marges de progrès

6.1 Potentiel de réduction des émissions de GES du secteur

L'étude ClimAgri® rappelle qu'avant toute chose, il faut noter que la structure même des systèmes agricoles du Pays Basque est très adaptée au territoire (couple prairies naturelles/élevage et la forêt), ce qui en fait un territoire avec une grande inertie face aux enjeux de consommation énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre. Contrairement à d'autres territoires beaucoup plus énergivores ou émetteurs de gaz à effet de serre, les marges de manœuvre de l'agriculture basque sont plus étroites et structurellement contraintes pour des raisons pédoclimatiques et morphologiques par l'occupation des sols largement dominée par la prairie et la forêt. Ces dernières étant également des atouts majeurs du territoire du Pays Basque :

- En termes de production climatiquement résiliente et durable (avec peu ou pas intrants) de biomasse (herbe et bois),
- En termes de services écologiques rendus : qualité de l'eau, biodiversité, stockage de carbone, qualité de l'air...

Par ailleurs, la grande partie des émissions de gaz à effet de serre (et des consommations d'énergie) est liée à la présence d'herbivores valorisant ces espaces.

Les gains énergie/GES possibles sont donc :

- Soit très marginaux mais techniquement et économiquement faisables à court terme :
 - Modification à la marge des systèmes en place et des pratiques
 - Ciblé sur des secteurs de productions « marginaux » en termes d'occupation de l'espace et des quantités produites ;
- Soit importants mais nécessitent de revoir en profondeur la structure de l'élevage ovin lait et bovin viande (réduction de troupeaux) du Pays Basque. Ce type de projet se conduisant sur le long terme avec une volonté politique forte.

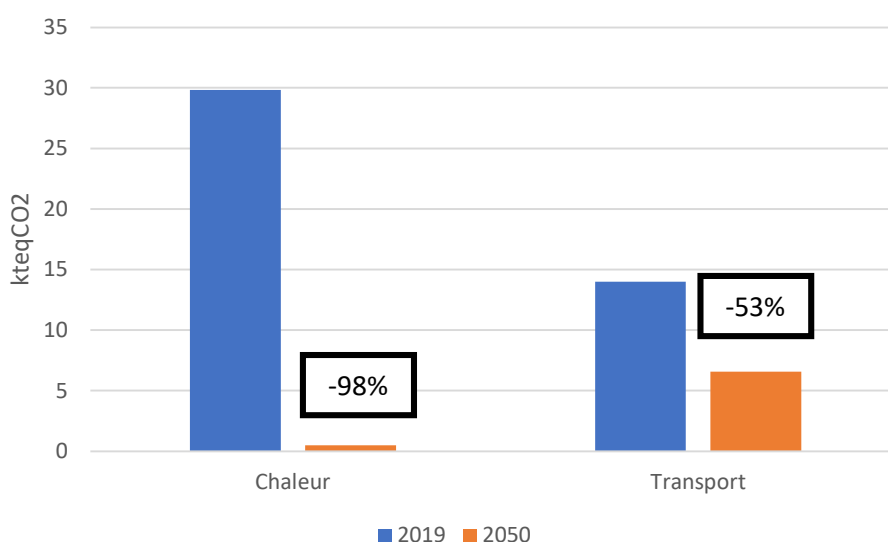
6.2 Potentiel de réduction des émissions de GES énergétiques du secteur

Le potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique du secteur agricole a été estimé sur la base des actions recensées au sein de l'étude ClimAgri® telles que :

- La réduction des consommations de fioul par une optimisation des réglages
- La modification des pratiques
- La réduction de la consommation électrique grâce à une optimisation des blocs de traite et un travail sur l'irrigation.

A l'échelle macro du secteur agricole du Pays Basque, les hypothèses retenues sont les suivantes pour estimer le potentiel de réduction des consommations d'énergie : réduction de -50% de la consommation de chaleur, réduction de -30% de la consommation de carburants des engins, réduction de -30% des consommations d'électricité spécifiques (éclairages, équipements, etc.).

Cette analyse des consommations potentiels par typologie d'énergie permet d'estimer le potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique du secteur à - 84%, soit -37 kteqCO₂.



*Potentiel de réduction des émissions de GES par usages dans le secteur agricole
Source : Algoé d'après l'AREC (millésime 2019, d'après données 2016)*

6.3 Potentiel de réduction des émissions de GES non énergétiques du secteur

Le potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'origine non énergétique du secteur agricole a été estimé au sein de l'étude ClimAgri® Pays Basque sur la base des actions suivantes :

- L'optimisation de la gestion de l'azote sur les prairies
- La mise en cohérence des productions animales avec les ressources de l'exploitation
- La maîtrise du rationnement et de la qualité d'alimentation des troupeaux.

A- Estimation du potentiel de réduction lié à l'optimisation de l'azote :

La ferme Basque génère près de 20 000 tonnes par an d'azote sous forme de déjection d'élevage, dont 6 000 tonnes sous forme de fumier et de lisier (le reste étant restitué au sol via le pâturage). L'optimisation de la gestion de cet azote organique (limitation des pertes, limiter la concentration sur les zones facilement épandables, développer un usage de proximité, ...) est donc un élément essentiel pour la maîtrise des consommations d'azote minéral. On estime que près de la moitié de cet azote pourrait être économisée (soit 2 000 tonnes par an) par la suppression du 1er apport d'azote sur prairie naturelle. C'est une pratique qui ne se justifie pas d'un point de vue agronomique. Elle est cependant systématique : elle rassure les éleveurs quant à la production de fourrages.

Le gain estimé lié à l'optimisation de l'azote sur les prairies s'élève à 20 kteqCO₂.

B- Estimation du potentiel de réduction lié à l'optimisation de la taille du troupeau basque :

La majorité des exploitations possèdent plusieurs ateliers d'herbivores, pour lesquels on peut ajuster l'importance relative, les orientations de productions, les effectifs et la productivité (réduire ou accroître la productivité numérique par exemple), la valorisation (transformation, mise en marché). Une réduction du troupeau basque de 20 à 30% permettrait d'atteindre un « optimum » agronomique et écologie (adéquation entre l'offre et la demande). Cette réduction de la taille des troupeaux ne se ferait pas de façon uniforme car il existe des disparités territoriales en chargement mais aussi des disparités à l'échelle des fermes. Aussi, certains gagneraient à diminuer leur troupeau et pourraient un atteindre un optimum économique au global, d'autres auraient besoin de l'augmenter.

Le gain estimé de cette mise en adéquation des tailles des troupeaux avec les ressources de l'exploitation correspond à 180 kteqCO₂.

C- Estimation du potentiel de réduction lié à la maîtrise des rations et à la qualité des aliments

A l'échelle des fermes, il est possible de maîtriser la quantité et la qualité des aliments distribués pour une taille de troupeau donnée. Cela permet d'accroître l'efficacité des apports alimentaires (réduire les gaspillages), réduire les déséquilibres alimentaires sources de pathologies, améliorer la qualité des aliments produits sur les exploitations.

Le gain estimé de cette optimisation en quantité et qualité des rations alimentaires des élevages de la ferme basque s'élève en cumul à 35 kteqCO₂.

Le cumul de ces potentiels permet d'estimer le potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'origine non énergétique du secteur à - 29%, soit -235 kteqCO₂.

6.4 Potentiel de réduction des émissions de polluants atmosphériques

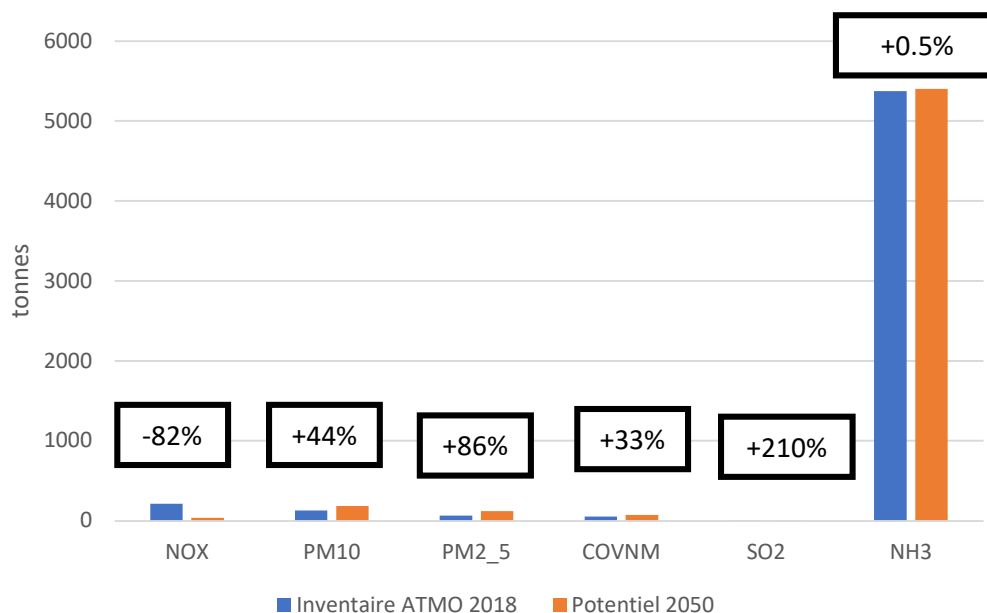
Le **secteur agricole** est le secteur d'activité le plus émetteur en tonnes de polluants atmosphériques émises par an, avec un axe très fort concernant l'ammoniac. Comme indiqué, ce polluant est un précurseur dans la formation de particules secondaires, ce qui veut dire qu'il va réagir avec d'autres gaz dans l'atmosphère pour former de nouveaux polluants. Un usage raisonné des engrais et une meilleure maîtrise des brûlages des résidus de culture sont des leviers pour réduire l'impact de l'agriculture dans l'émission de polluants atmosphériques.

L'analyse des potentiels de réduction des émissions de polluants atmosphériques a été réalisée par l'ATMO Nouvelle-Aquitaine sous la forme d'une analyse d'impact de l'exploitation des potentiels maximum théorique de réduction des consommations énergétiques réalisés par Algoé. Cette approche ne couvre donc pas les émissions de polluants non énergétiques.

Cette approche pour le secteur agricole est particulièrement réductrice et ne présente pas le potentiel global de réduction des émissions de polluants.

Le potentiel de réduction des émissions de polluants atmosphérique d'origine énergétique du secteur agricole est de -15 tonnes, soit -0,3% des émissions.

La baisse des émissions est faible, car la majorité des émissions du secteur sont d'origines non énergétiques (émission d'ammoniac). Concernant l'ensemble des autres polluants, on peut noter des réductions des émissions, plus ou moins marquées qui s'expliquent par une réduction des consommations énergétiques.



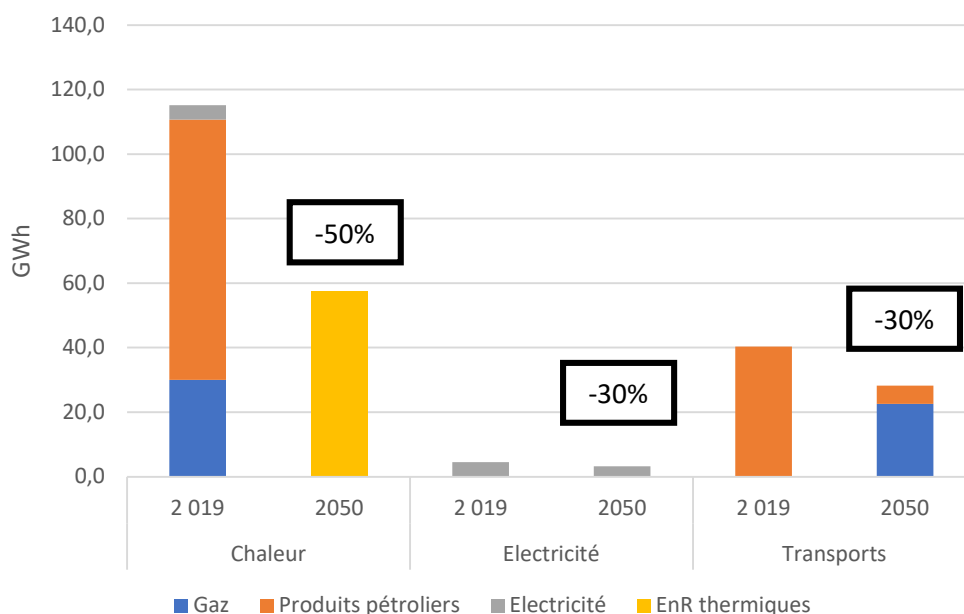
6.5 Sobriété énergétique du secteur et évolution du mix énergétique utilisé

Le secteur agricole représente une part très minoritaire du bilan des consommations d'énergie sur le territoire du Pays Basque (2% des consommations, 160 GWh en 2016) ; il n'est clairement pas un secteur à fort enjeu pour la politique de maîtrise de la demande en énergie.

Pour autant, l'étude ClimAgri a identifié certains leviers pour engager le secteur agricole dans une politique de sobriété tels que : la réduction des consommations de fioul par une optimisation des réglages et une modification des pratiques, la réduction de la consommation électrique grâce à une optimisation des blocs de traite, la maîtrise de l'irrigation. A l'échelle macro du secteur agricole du Pays Basque, les hypothèses retenues pour estimer le potentiel de réduction des consommations d'énergie sont les suivantes : réduction de -50% de la consommation de chaleur, réduction de -30% de la consommation de carburants des engins, réduction de -30% des consommations d'électricité spécifiques (éclairage, équipements, etc.).

Pour répondre à l'enjeu d'autonomie énergétique, il a été projeté que 100% des besoins de chaleur du secteur agricole serait couvert par des énergies renouvelables thermiques.

Le potentiel global de réduction des consommations d'énergie des activités agricoles du territoire est estimé à -44%, soit -71 GWh.



*Potentiel de réduction des consommations énergétiques par usages dans le secteur agricole
Source : Algoé d'après l'AREC (millésime 2019, d'après données 2016)*

Comme l'évoque l'étude ClimAgri® au-delà des enjeux de sobriété et performance des usages de l'énergie, l'évolution des consommations énergétiques du secteur agricole est soumise à de nombreux paramètres. En effet l'évolution des consommations combinerait une évolution des productions issues de la demande alimentaire, des conditions socio-économiques des productions agricoles ainsi que la diffusion de meilleures solutions énergétiques.

La modélisation du gain énergétique ne prend alors pas en compte les orientations en termes de production de l'agriculture Basque. Comme vu précédemment, cette dernière est aujourd'hui

résolument tournée vers l'élevage. Néanmoins les pratiques et les équipements sont spécifiques à chaque type de productions. Les consommations d'énergies associées pourront alors largement différer entre une agriculture d'élevage et des productions végétales. Les choix dans les pratiques d'agriculture (et notamment les systèmes de production végétale) auront également une incidence dans les consommations. En ce sens, les orientations qui seront définies dans le Projet Alimentaire Territorial (PAT) pourront venir impacter de façon non négligeable les consommations énergétiques du secteur agricole. Cet exercice sera donc structurant pour élaborer une vision à l'échelle du Pays Basque d'une agriculture de demain, au service d'une alimentation locale et de qualité, sobre en consommation énergétique.

Par ailleurs, le secteur agricole présente des potentiels de conversion des consommations énergétiques basées sur les fossiles vers les énergies renouvelables sur site, à l'échelle des exploitations.

PROJET ALIMENTAIRE PAYS BASQUE

Rapport

Annexe n°4 : Analyse Atouts - Faiblesses - Opportunités - Menaces

	Les atouts internes	Les opportunités externes	Les POTENTIALITES : « ce que l'on peut gagner »
Politique	-Une institution à l'échelle du Pays Basque -Des modes de gouvernance organisés -Un projet communautaire -Des démarches de projets cohérentes (ex : PCAET-PAT, projet de PNR, LEADER) -Des compétences intercommunales en cours de redéploiement (ex : planification, stratégie foncière, économie dont agriculture...)	-Le déploiement du PNA et des Projets alimentaires territoriaux (PAT) -L'annonce d'une nouvelle réforme territoriale ou « dé/con/centralisation », -Le droit à l'expérimentation	• L'articulation de la politique agricole et de la politique alimentaire (synergie, complémentarité). Travail en cours au travers du PAT • La mise en lien villes et campagnes, littoral et massif • La combinaison des outils contractuels d'action collective • Un positionnement dans les logiques d'appels à projets et dans la perspective de programmation européen post 2020 - développer la fonction d'ingénierie financière de projets (travail en cours au sein de la Mission Europe, Transfrontalier, Politiques Contractuelles)
Economique	-Une évolution positive de l'emploi (+0,8%) et des actifs entrepreneurs (le taux de salariés du territoire est plus bas que la moyenne nationale) -Petites tailles économiques des exploitations (28ha), densité d'exploitations (6,7% de la population active, 8600 actifs, 4550 fermes soit 1 ferme pour 64 habitants) -Bon niveau d'installation agricole -50% de productions sous labels qualité -10% d'emplois dans le tourisme -Petites tailles économiques des Industries AgroAlimentaires pouvant faciliter les relations de confiance et de proximité -Des productions emblématiques labellisées -La croissance forte du bio -L'adaptation de la GMS (proximité, nouveaux concepts et format, nouvelles alliances) -De nouveaux financements participatifs et modes de distribution coopératifs	-La création de valeur et une meilleure répartition de la valeur créée entre les maillons -Une plus juste rémunération du producteur -Des gisements d'emplois agricoles (cf. plus d'emplois dans les exploitations en circuits courts et bio – source : Agreste) -Des emplois induits dans les filières (transformations, commerces de gros, distribution de proximité) -De nouvelles relations commerciales avec la GMS, les E-commerçants	• Le maintien et la confortation de la densité d'exploitations agricoles et faire de la densité d'exploitation (le double de la moyenne nationale) une force motrice pour la proximité avec le consommateur - Enjeu affiché OB, recrutement, opéré, en cours d'élaboration feuille de route installation-transmission • La création de la valeur ajoutée -par la transformation -par l'organisation collective pour mieux peser dans les négociations commerciales -par la désintermédiation (circuits courts) -par l'internalisation de la fonction de distribution ou de nouvelles alliances avec les distributeurs (qui mutent eux-mêmes par ailleurs) -par la diversification - Enjeu affiché dans les OB : actions en cours : feuille de route agroalimentaire (soutien transfo) et feuille de route « filières locales de qualité » avec priorité au bio et filières fermières • L'inscription dans les marchés offerts par les débouchés de proximité, la demande de bio alimentaire, la Restauration hors domicile (Enjeu affiché dans la compétence Alimentation)
Sociétal, social	-Population de 300 000 hab., en croissance (consommateurs = 2nd bassin de Nouvelle Aquitaine) -Hausse saisonnière de la population -pouvoir d'achat : le revenu médian est l'un des plus élevés des aires urbaines de tailles moyennes (20 689 €)	-Une sensibilité croissante des ménages à la proximité, l'environnement, le bien-être animal, la juste rémunération du producteur -tendances alimentaires : proximité, durable/naturalité, authentique, santé-bien être, faire soi-même, baisse consommation protéines animales	• La maîtrise du développement territorial, son équilibre • La proposition d'une offre de produits alimentaires et de services, en proximité, sans attendre les mutations de comportements d'achat et de consommation (ex : RHD, distribution locale, naturalité/bio, etc...) (En cours au travers du PAT). La combinaison de la stratégie touristique (rééquilibrage littoral-massif, 4 saisons etc...) avec la gastronomie/terroirs (au-delà des produits d'appels emblématiques)
Technique, technologique	-La technopôle IZARBEL et l'économie digitale -le cluster numérique du Pays basque -le cluster Goazen (tourisme) -le cluster agroalimentaire Uztartu -le cluster Santé Osasuna -le cluster BTP Eskal Eureka -les incubateurs, et les pépinières d'entreprises -le réseau d'enseignement agricole et le réseau de conseil	-L'enseignement, la formation en lien avec la dynamique d'installation, la transition agricole et la transition alimentaire -Le déploiement des agro-technologies, -Le transfert-diffusion des innovations, les nouvelles alliances entre opérateurs de la distribution (GMS et E-Commerce)	• Veille active sur les mutations des comportements alimentaires et des pratiques d'achat • L'accès aux agroéquipements, à l'usage de la DATA dans l'agriculture et dans l'agroalimentaire (Enjeu data affiché, recrutement en cours pour construction plateforme ouverte data, agricoles dans un premier temps) • La création d'entreprise au sein des divers secteurs de la « Tech » (AgTECH, LogTECH, FoodTech) - cf. incubateur, hôtel d'entreprises, innovation - Mise en place AAP expé et innovation, - Projet d'un volet agriagro de la technopole Pays Basque • L'incubation, le développement, le déploiement des projets mettant en lien acteurs économiques et les 3 clusters numériques, agroalimentaires, santé ; et le cluster BTP / Bâtiment durable agricole

			• Les projets de recherche en lien avec des laboratoires et instituts technologiques, comme par exemple le projet européen Poctefa INNOLACT. - Etude faisabilité pépinière agroalimentaire en cours - Etude faisabilité projet développement Plateforme technologique Amikuze agroalimentaire
Environnement al	-Richesse paysagère de part la confluence montagne Pyrénées-littoral (golfe de Gascogne) 35 km de littoral et 78% de zone de montagne 57% du territoire en ZNIEFF 54,8% du territoire est semi-naturel 29 sites Natura 2000 24 espaces naturels 4,1% de SAU en agriculture bio	-Une demande sociétale d'accès aux produits bio, local -Des modes de consommation en quête de sens (ex : bien être, santé, naturalité, étique) -Demande (et offre) croissante pour le vrac, pour le recyclage des déchets -Attractivité touristique	• La conquête des parts de marchés sur le bio • Feuille de route bio avec conventions d'objectifs et moyens • La mise en valeur les biens communs (eau, foncier) par une agriculture combinant performance « environnementale » et viabilité économique (ex : bio, agroécologie, etc...) • En cours : prise de la compétence facultative préservation foncier agricole avec projet d'étude de préfiguration d'outils de préservation dédiés ; • Agroécologie : enjeu affiché, pas de moyens humains • La confortation de la « multifonctionnalité » de l'agriculture dans le territoire (ex : pastoralisme, sylvopastoralisme, etc..) et son impact sur l'attractivité territoriale touristique • Enjeu affiché dans OB : en cours, pas de moyens humains, en lien avec Mission Montagne
Légal	-Des compétences d'agglomération propice à un projet alimentaire intégré : urbanisme, mobilité et logistique, économie, environnement, territoire, culture, etc....	-L'évolution de la loi agricole vers la loi Alimentation (EGALIM) -La perspective d'une nouvelle loi sur le foncier agricole -La perspective d'une nouvelle PAC post 2020	• La combinaison des compétences légales intercommunales dans un projet alimentaire intégré (urbanisme dont foncier, urbanisme commercial et logistique ; économie ; alimentation ; cohésion sociale ; transition climatique et environnementale ; déchets ; eau ; territoires) • Le conventionnement des actions économiques dont agricoles

	Les faiblesses internes	Les menaces externes	Les FRAGILITES : ce que l'on peut perdre (si l'on n'agit pas)
Politique	-Une institution issue de fusion encore récente -Une intercommunalité XXL pouvant complexifier la gouvernance -Des représentations différentes sur le(s) modèle(s) agricole(s) entre acteurs -Des difficultés de management fonctionnel de projets transversaux (cf. difficultés de construire, piloter, déployer des actions de « la terre à l'assiette »)	-une annonce d'une nouvelle réforme territoriale encore floue -une pression sur la dépense publique, des effets ciseaux sur les budgets -une complexification des cadres d'actions, des pertes « d'autonomie de décision » (loi MAPAM et Notre) pouvant limiter la réactivité, l'adaptabilité aux besoins locaux	• La structuration d'une gouvernance de projet alimentaire et agricole • La structuration /mutualisation de l'ingénierie territoriale, de projet, financière dans un contexte de démultiplication des appels à projets • La coordination des politiques publiques entre les échelles d'actions, • >Le suivi et évaluation, la communication
Economique	-L'agriculture ne représente que 3,5% de l'économie territoriale -Baisse de 25% des exploitations entre 2000 et 2010 (mais bon taux d'installations) -Petites tailles économiques des exploitations (28 ha) induisant une difficulté d'autonomie, et un besoin de création de forte valeur ajoutée -Des filières en difficulté - ex : bovin viande – source : entretiens semi-directifs) -La dépendance des filières ovines aux aides PAC	-Lacune de productions végétales -Déséquilibre des rapports économiques dans la chaîne de valeur -Difficulté géographique territoriale pour organiser la « massification » (cf. taille critique) -Le système alimentaire (les acteurs) reste linéaire et fragmenté -L'hégémonie de la GMS et la forte concentration des achats fasse un monde agricole atomisé, les nouvelles alliances GMS-E-commerce	• L'autonomie des exploitations agricoles, et structurer des filières favorisant des complémentarités végétales et animales • Le renouvellement des générations agricoles • Une gouvernance propice à de nouvelles relations économiques entre les acteurs de la chaîne de valeur (partenariats, alliances)

	-Petites tailles économiques des IAA (cf. effet de seuil de rentabilité), manque d'Entreprise de taille intermédiaire (ETI) -Productions végétales déficitaires -La difficulté d'organisation logistique -Le manque de transformation	-Extrême concentration de la branche « commerce de gros », dominant par ailleurs l'approvisionnement de la RHD (80M de parts de marché) -La concentration de la RHD : domination de quelques grands groupes de restauration -La RHD = « marché prix » bas... -De nouveaux « acteurs entrants » par l'ubérisation de l'économie	
Sociétal, social	-Population de 300 000 habs., en croissance (pression foncière) -Dans 15 ans, la moitié de la population aura plus de 50 ans (vieillesse) et 2 personnes de plus de 65 ans pour 1 personne de moins de 20 ans -La précarité frappe particulièrement les jeunes (19% de moins de 30 ans) et les familles monoparentales (27%) -Bayonne : solde naturel négatif, -Disparité socio-démographique interne à l'agglomération : des poches de pauvreté urbaine et dans des communes rurales isolées ; 11,6% à 12,2% de population sous le seuil de pauvreté (France : 13,9%) -Phénomène touristique de saisonnalité (	-Charges de travail induites par les circuits courts : produire-transformer-vendre -individualisation des comportements alimentaires -Des mutations tout azimut des comportements alimentaires et des pratiques d'achat -Le consommateur demeure un arbitre « prix-valeur » : la part du budget alimentaire des ménages baisse structurellement -Le temps de pris de repas diminue et la locomotive de la RHD reste le Snacking -tendances alimentaires : prêt à manger, mondialisation, consommateur stratège et « zappeur », baisse consommation protéines animales	• Une « bonne alimentation » à 2 vitesses • Les conditions de travail et de vie des exploitants agricoles notamment en circuits courts (formation, remplacements, groupement d'employeurs, etc.) • La gestion des ressources humaines et des savoir-faire dans les exploitations agricoles en circuits courts (cf. production, transformation, vente) et dans les IAA • Les inégalités sociales d'accès à l'alimentation • La santé des consommateurs et des exploitants agricoles • Les bonnes pratiques en matière de nutrition, investir dans la « silver économie »
Technologique	-Petite taille économique des exploitations agricoles et des IAA pouvant limiter la capacité d'investissement technologique et/ou d'ingénierie, de la réappropriation	-Coût d'innovation, de transfert-diffusion -Alliance entre les acteurs de la Grande distribution alimentaire et le e-commerce	• La rupture technologique par absence de mutualisation, de mise en réseau, d'appui au transfert diffusion • La conception de processus de R&D, d'innovation dans une logique « ascendante » par et pour le bénéficiaire
Environnemental	-Pression foncière sur le littoral -Géographie « accidentée » accentuant la pression foncière sur les surfaces mécanisables (54,8% du territoire est semi-naturel) -4 vallées se distinguent par leur décroissance démographique : Soule, Vallée des Aldudes, Hergarai, Oztibarre -78% de zone de montagne (cf. handicap naturel) 4.1% de SAU en agriculture bio	-Rareté du foncier disponible -Mutations climatiques et environnementales -Récurrences des aléas	• La difficile conciliation entre un développement (habitat, ZAE,) et le maintien d'un foncier à usage agricole à sanctuariser • L'accompagnement vers des systèmes d'exploitation davantage résilients face aux aléas • La production et le partage d'énergie renouvelable,
Légal	-Le transfert de compétence et de charges	-L'impact limité de la loi EGALIM sur les prix agricoles -Le flou budgétaire et d'orientations politiques de la future PAC post 2020 -Des interventions économiques encadrées par l'Europe et les conséquences de la loi Notre (cf. cadre juridique complexe) -La complexité de l'usage du Code des marchés public pour « l'achat local »	• La combinaison des modes d'octroi de concours financiers (subvention, instruments financiers) et l'articulation des financeurs